CANTONADE

Bulletin du Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction • FILPAC CGT

« Pour vivre en dehors de la loi, il faut être honnête »

« To live outside the law, you must be honest »
Bob Dylan

Septembre 2007 – n° 213 Exemplaire gratuit

SOMMAIRE

AG ordinaire
Admissions 3
Rapports 5
Rapport d'activité 6
Placement 13
Rapport du trésorier 15
Bilan 16
Commission de contrôle 23
comptes rendus du comité syndical 23
AG du samedi 31 mars 2007 31
Vie syndicale 61
Réunion du 16 décembre 2006 62
Adhésion à la convention des journalistes 90
Convention de l'édition 91
Accord Recapp 96
Formacom 101
Tribunes libres 103
Elisabeth Proust 104
Eric Zivohlava 115
Jacques Dumeunier 116
Anne Hébrard 119
René Berthier 121
Philippe Bungener 145
AG extraordinaire 125
Proposition de modification des statuts 126
Projet fédéral du 6e congrès de la Filpac 127

Assemblée générale ordinaire

Camarades, vous êtes priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 29 septembre 2007 à 14 heures

Salle Léon-Jouhaux, 67, rue de Turbigo 75003 Paris

ORDRE DU JOUR

1. **Admissions, radiations.**
2. **Rapport de la commission de contrôle.**
3. **Rapport du trésorier et bilan.**
4. **Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2007.**
5. **Rapport oral de la secrétaire et débat.**
6. **Questions diverses.**

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale ordinaire sera précédée à 11 heures d'une assemblée générale extraordinaire consacrée au congrès fédéral de la Filpac, qui se tiendra du 4 au 8 novembre 2007, à Lille.

ORDRE DU JOUR

1. **Débat sur les orientations fédérales.**
2. **Désignation des membres de la délégation du syndicat des correcteurs.**
3. **Désignation des membres candidats à l'élection du comité exécutif national.**

R A P P E L

Le montant de la cotisation mensuelle est de 1 % du salaire net. Le minimum de cotisation est fixé à 6 euros. Chaque nouveau syndiqué doit acquitter, conformément à l'article 5 des statuts du syndicat, un droit d'admission de 10 euros. Ces sommes ont été fixées en fonction de la quote-part minimale que, pour chaque syndiqué, nous reversons à la Filpac, notre fédération de rattachement à la CGT.

Cartes, timbres et quittances sont remis en main propre. En cas de paiement par envoi postal, merci de préciser la durée de cotisation (au dos du chèque).

Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste de diffusion du syndicat, envoyez votre adresse Internet à : syndicat-cgt@correcteur.org

ADMISSIONS

Admissions :
Pauline Pencrea'ch (marraine : Jocelyne Ginestet).
Raymond Laurent (marraines : Jocelyne Ginestet et Claude Pfeiffer).
Françoise Bouquerel, Formacom 2005, stage de lecteur-correcteur, marraines Jeanne El-Ayeb et Patricia Nerre
Réadmission :
Danielle Morand.

RADIATIONS

ABHAMON Sylviane
ADRIAN Danielle
ADRIAN Marcel
AGINA Gaella
AGINA Yasmine
AITA Carla
ALCANTARA Manuel
AMANOU Dominique
ANDRE Laurent
ANZALI Abdelmjid
ARTIGUELONGUE Michèle
ASIAI Philippe
AUVRAY Michel
BAFFIER-CANDES Christophe
BANCEL Pierre
BARITAUX Elodie
BARON Anne
BEAUPERE Bernard
BEILVERT Laurence
BELLO Marion
BELOTTI Jean-Christophe
BENEZET Olga
BENHAMOU Joseph
BENSADOUN-LAMBERT Simone
BERGER Philippe
BERLAND François
BERNABE Claude
BERNARD Pierre-Jean
BERTRAND Olivier
BOER Roselise
BONNEFILLE Brigitte
BOSC Sandra
BOUCHET Jean-Louis
BOUYAHIA Dominique
BRABANDIER Catherine
BRANKOVIC Anna
BRAU Kevin
BREVAL Pascal
BRIQUET Hervé
BUNGENER Philippe
CADIO Evelyne
CAGGINI Paul
CANAGUIER Sylvie
CARAMARO Gérard
CAROFF Catherine
CAUVIN Gaëlle
CAUWET Catherine
CELLERY-MEUNIER Eliane
CHARDON Frédéric
CHAROV Vladimir
CHAUCHE Olivier
CHAUDIN Elsa
CHEMLA Candice
CHEVALIER-PRIOL Florence
COHEN Catherine
CONDRIEUX Alain
CONSTANTIN Christophe
CORBIN Patrice
CORCOLLE Alain
CORNET Jeanne
COSTA Thierry
CRES Marion
CUETO Olivier
DE KAYSER Sophie
DE MELO Corinne
DE MERLIS Gersande
DE SAN MATEO Gilles
DEGOUD Marie-Christine
DELACHAIR Michel
DENIEL Michel
DEPEYRET François
DUBOURG AOUTINE Marina
DUBOURJAL Hervé
DUPUIS Dominique
DUROX Laurent
DUVERGER Sylvie
EDMOND Julia
ETESSE Françoise
FAVRE Estelle
FAVREAU Jean-Luc
FONTAINE Thomas
FOURMOND Georges
GARNIER Catherine
GARRAUD Nadine
GAUSSOT Marie-Anne
GAUTHEY Bertrand
GAZON Virginie
GENEVOIS Martine
GERBAUD NIETO Béatrice
GERSIN Jean
GEST Hélène
GEX Nicole
GHERARD Hugues
GIGNAN Claire
GIORGETTI Jean-François
GIRARD Agnès
GOLDSTEIN Noémie
GRANET Pierre
GROSSEL Chantal
GUERRA Marie-France
GUHUR Laureen
GUICHARD Stéphane
GUIMPIER Sylvie
HABA Geneviève
HAMON Julie
HENRY Sandrine
HERLIN Richard
HU FOO TEE Jean-Luc
JACCOTTET Dominique
JEANCLER Françoise
JEDWAB Lucien

KALOVA Katarina
KELLER Laurence
KIMMEL Christine
KOBIS Patrice
KONDYLIS Sylvie
LABATI Claire
LACROIX Lucie
LAFON Catherine
LAGRUE Pierre
LAGRUE Pascal
LAMBER Sophie
LAMORLETTE Claire
LARTIGUE Francine
LASSIMOUILLAS Laurence
LE DANTEC Fabien
LE LOUET Isabelle
LEMAIRE François
LEMERLE Sophie
LEVY Anne-Sophie
L'HUMBERT Jean
LIBES Jean-Marc
LOSZYCER Nadine
LOUESSARD Laurent
LOUYS Delphine
LUCCHINI Sandra
LUTZ Frédérique
MAC LEAN Sandra
MAESTRACCI Charles
MANCEL Michèle
MARTINEZ LOSCOS Ernesto
MATALLANA Jean-Marc
MAZOYER Michel
MEDJAHED Samira
MERLIN-BEAUJOUR Annie
MERVOYER Alain
MEVEL Dominique
MILLAUD Jean-François
MILLOT Fabrice
MONTHEARD Xavier
MOUACI Malika
MOUNIER Eliane
NEMEROVSKI Muriel
NORIS Laurence
ORIOL Olivier
OURLIN Brigitte
PAGAN Catherine
PAUL Joël
PELLETIER Béatrice
PFEFFER Claude
PRAT-CORONA Géraldine
PREBIN Odile
PRIVAS Claire
PYRONNET Mireille
RATTIER Claudine
REBAHI Djamila
RENE Isabelle
RENOUF Catherine
RODIER Olivier
ROLINAT Josette
ROLLAND Michel
ROSELL-AYOUT Ninon
ROUILLON Charlotte
RUUSCHMANN Eva
SAINTAGNE Monique
SAINTIS Danaïs
SAMITIER Jacqueline
SAMPIERI Martine
SCHREINER Frédéric
SOUILLOT Jean-Marie
STANDLAY Sylvie
SUZET-CHARBONNET Fabrice
TERRASSON Yolande
TREPP Marie-Laure
TRICART Michèle
VALLAS Pierre
VALLET Frédéric
VERNAY Pascal
VIAU-PECCATE Stephan
VICUNA Rodrigo
VINCENT Anne
VUILLET Armand
WOLFF Patrice
ZAGO Estelle

Pour cause de bouclage de Cantonade, *cette liste de radiations est arrêtée au 3 septembre. Bien sûr, dans l'intervalle, de nombreuses cotisations arriveront au bureau 228. Il existe également un certain nombre de cas litigieux (cotisations non enregistrées, ou de manière floue). Ces cas doivent être élucidés avec la trésorière adjointe. Pour ce faire munissez-vous de tout document susceptible d'éclairer la situation (quittance, relevés de banques, reçu fiscal…), et contactez-la, par courrier ou en nous rendant visite. In fine, tous ceux dont le nom apparaît sur cette liste ont jusqu'à fin décembre 2007 pour se mettre à jour de leurs cotisations au 31 décembre 2006.*

Si vous souhaitez que les cotisations soient prélevées directement, veuillez envoyer l'autorisation ci-dessous à votre banque en donnant le montant et la date des prélèvements

✂.....

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je règlerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
388992

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SYNDICAT DES CORRECTEURS
COMPTE N° 04603789243

COMPTE A DÉBITER

Codes Établiss'	Guichet	N° de compte	Clé R.I.B.

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

Date :

Signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) ou de Caisse d'Épargne (R.I.C.E.).

Mod. 08.00.000123 - 10/93 Ex.1 : Etb teneur du compte ; Ex.2 : Agence

Rapport d'activité

Rapport de la secrétaire au placement

Rapport du trésorier - Bilan

Rapport de la commission de contrôle

Comptes rendus de comités syndicaux

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le comité syndical élu à l'assemblée générale du 31 mars 2007 s'est trouvé face à un certain nombre de difficultés, liées en particulier au fait que sa composition s'est trouvée renouvelée presque intégralement, et pour cause, le comité précédent a été dans sa quasi-totalité remercié. Ordinairement, le secrétaire délégué est formé pendant une année en tant que secrétaire adjoint auprès du secrétaire sur le départ. Au rejet du comité sortant s'est ajoutée une autre cause très importante de décapitation du nouveau comité : le énième plan social dans la presse qui a emporté dans une dernière vague nombre de syndiqués militants. Si le comité compte peu de militants et d'actifs, c'est le cas du syndicat tout entier.

J'ai dû commencer mon mandat de secrétaire déléguée sans téléphone, ainsi que la secrétaire au placement Claude Amour, alors qu'ils avaient été réclamés à l'issue de l'AG élective à Eric Moreau, ainsi que les bandes enregistrés des débats, raptées et rendues quinze jours plus tard, en même temps que le téléphone, déclaré volé entre-temps pour éviter toute fraude.

Ces difficultés ont été aggravées par l'état des lieux que le nouveau comité a trouvé en prenant ses fonctions. En effet, les archives du syndicat pour les deux années précédentes étaient introuvables ; il a donc été impossible de prendre connaissance des accords signés pendant cette période. Il a fallu faire la tournée des cassetins pour tenter de les reconstituer. Pour l'anecdote, l'accord Syndicat des correcteurs-SNJ-CGT était introuvable et aucun membre du comité sortant n'a été en mesure de le produire, nonobstant les déclarations tardives des sieurs Rousseau et Lapeyre, jamais confirmées par leurs acolytes.

Le fichier des adhérents du syndicat est dans un état pitoyable et incohérent, il n'est pas à jour : des fiches informatiques ou papier ont disparu ; des cotisations versées par des syndiqués n'avaient pas été enregistrées et n'ont pu l'être que sur présentation des preuves du versement par les syndiqués. L'état des retards de cotisations n'avait pas été fait. Des chèques traînaient dans les tiroirs ou ont été perdus. Des syndiqués annoncent qu'ils ont réglé leurs cotisations mais n'ont jamais reçu de justificatif de paiement. Plus de deux cent trente lettres de rappel de cotisations ont été envoyées début août, à tort quelquefois car des syndiqués pouvaient apporter la preuve qu'ils avaient payé leurs cotisations, non enregistrées dans le bazar ambiant. Beaucoup d'autres suivaient le laisser-aller général et oubliaient de payer, ou ne voulait pas apporter la caution de leurs cotisations au comité sortant.

D'une manière générale, le fichier du syndicat présentait de nombreuses anomalies. Un travail de rectification avait été commencé il y a quelques années mais il n'avait semble-t-il pas été continué. Ainsi des personnes radiées continuaient de recevoir les documents syndicaux et… les bulletins de vote. Les syndiqués portés sur les listes de radiations publiées dans ce bulletin de Cantonade ont trois mois pour contacter la trésorière adjointe et se mettre à jour. Passé le mois de décembre, ils seront radiés définitivement, ne recevront plus les publications syndicales et ne pourront pas voter.

Nous avons constaté qu'un certain nombre de factures que le syndicat payait correspondaient à des services que nous n'utilisions plus depuis des années, ou dont le trésorier sortant avouait même ne pas savoir à quoi ils correspondaient :

– Prélèvements Euroland variant de 100 à 150 euros par mois. Personne n'a protesté contre son arrêt.
– Ligne de téléphone inutilisée depuis des années, dont nous payions l'abonnement pour rien.
– Abonnement au minitel qui n'était même pas branché.

Signalons enfin que tous les talons de chéquiers de l'année 2005 ont disparu, nous interdisant un rapprochement facile entre les dépenses et leurs bénéficiaires.

Le matériel informatique était également dans un état pitoyable, on ne pouvait ne pas s'en rendre compte qu'en ne travaillant pas, le local était dans un état de crasse et de fouillis impressionnant.

Il a donc fallu commencer par faire un travail basique qui ressemblait plus à du rangement et à du ménage qu'à l'administration d'un syndicat.

Le nouveau comité a pris un certain nombre d'initiatives urgentes :

⏩ L'une des premières tâches auxquelles s'est attelé le comité a été de tenter de régler l'affaire de la suiveuse de *l'Huma,* syndiquée en 1986 et qui avait été retirée arbitrairement de ce titre par le comité sortant en échange de piétonnages de copains.

Cette affaire, faut-il le rappeler, a provoqué l'indignation de la majorité des correcteurs et se trouve en grande partie à l'origine de la mobilisation qui a abouti au vote de l'élection de mars 2007, à l'issue duquel ledit comité a été sanctionné.

Le bureau du comité a rendu visite au cassetin de « *l'Humanité* » au lendemain de son élection, le 4 avril. La situation était alors complètement bloquée, le cassetin refusant dans sa majorité les prérogatives de la permanence sur le placement des rouleurs.

Pour régler cette question, des contacts furent pris avec la direction de *l'Huma ;* l'intervention du Comité inter a été décisive dans le règlement de cette affaire. Précisons que l'élection d'un délégué suppléant du personnel correcteur à *l'Huma* a été extrêmement utile dans le règlement du conflit, en collaboration avec le délégué

syndical Pascal Vendanger. Une issue a donc été trouvée pour notre camarade et le retour à l'apaisement dans le cassetin de *l'Huma* à la satisfaction de tout le monde.

Je présente ici, au nom du comité syndical et du syndicat tout entier, mes excuses à Dominique Ros de La Grange pour le traitement inique dont elle a été victime de la part des secrétaires sortants Moreau-Proust, avec Rousseau comme secrétaire au placement. Ses intérêts moraux et syndicaux ont été bafoués et foulés aux pieds.

Comble de l'ironie, c'est moi qui, pour mettre en application la solution trouvée pour régler ce problème, suis chargée d'officialiser son retrait de la permanence, ainsi que le rêvait Eric Moreau. Je réitérerai ces excuses de vive voix lors de l'assemblée générale.

Petit aparté : la commission de contrôle devrait se pencher attentivement sur une facture de portable d'août 2006, période pendant laquelle le secrétaire au placement, en vacances en Espagne, a emporté le portable du placement. Cette facture atteint tout de même 838 euros, pour 150 euros en moyenne, avec quelques conversations, toujours vers le même numéro, qui dépassent le quart d'heure, pour plusieurs centaines d'euros. Normalement, lorsque le secrétaire au placement est en vacances, il confie le bébé à un de ses adjoints, et ne se sert pas de ce téléphone pour ses conversations privées. La commission de contrôle devra déterminer ce qui est imputable au placement et ce qui ressort d'une utilisation privée.

⏩ Le comité syndical a repris contact avec le Comité inter, les relations du syndicat avec lui s'étant distendues pendant le dernier mandat du comité sortant.

Le retour des correcteurs à l'Inter a été très favorablement accueilli. Une déclaration a pris en compte la nouvelle politique syndicale des correcteurs, qui s'inscrivent dans la démarche de l'Inter élargi du 15 mars. Le règlement de plusieurs dossiers avait été suspendu dans l'attente de l'élection du nouveau comité: ceux de *la Tribune*, du *Monde* et du *Figaro*.

⏩ Une tournée des cassetins fut organisée, qui fut extrêmement bien accueillie par les équipes. Cela permit de renouer un contact qui avait été rompu par le comité précédent.

La nouvelle équipe s'est efforcée de reprendre le contrôle de la permanence syndicale dont le fonctionnement avait quasiment cessé, ou qui se trouvait assuré de manière autonome par les équipes. La permanence a tourné à plein pendant les mois de juillet et août, les rouleurs ont repris confiance et reviennent vers nous. Il nous faudra maintenant faire en sorte qu'un maximum de ces trente personnes qui figurent sur l'annexe III soient enquillées en presse. Les typos ont bien réussi, eux, à placer tous leurs permanents.

⏩ L'association Antrapresse, à la création de laquelle notre syndicat avait contribué, ne s'était pas réunie depuis un an. J'ai participé comme secrétaire déléguée à la réunion qui se tint les 18 et 19 avril 2007 en présence de délégués de *Sud-Ouest*, de *la Dépêche du Midi*, de *Nice-Matin*, du *Progrès de Lyon*, du *Midi libre*, du *Dauphiné libéré*, de *la Montagne*, du SIP du *Monde*. Le débat de ces journées des 18 et 19 avril a conclu à la nécessité de demander à la Fédération d'organiser une réunion élargie avec la PQR du Sud portant plus spécifiquement sur les employés et la distribution.

⏩ De même une rencontre eut lieu à Montreuil, début mai, avec Michel Muller, le secrétaire général de la Filpac, qui exprima le souhait que le Syndicat des correcteurs présente un candidat aux prochaines élections du bureau de la fédération.

Le 22 mai 2007, le même Michel Muller était invité par le comité syndical afin de prendre contact avec celui-ci. Il réitéra sa proposition d'associer le Syndicat des correcteurs à la préparation du prochain congrès de la fédération, qui se tiendra à Lille du 5 au 9 novembre, et dont l'un des grands chantiers sera la question du repositionnement professionnel dans le numérique, la mise en place d'un groupe de travail qui s'attachera à monter une grille de qualifications plus adaptée à la réalité et l'examen du rapport de forces présent. Il est invité de nouveau au comité syndical le 2 octobre.

Dans le même cadre de la reprise de contacts avec tous nos interlocuteurs potentiels au niveau syndical, une rencontre avait été prévue avec Marc Norguez, secrétaire général du SGLCE, mais celui-ci n'est pas venu.

Le syndicat convoqua pour le 2 juin une commission des rouleurs et précaires. Le lien est à construire entre le syndicat et les rouleurs et précaires. La liste de diffusion perma-l y participera, tous sont invités à s'y inscrire. Les précaires désiraient s'exprimer sous forme de tribune libre dans ce bulletin de *Cantonade*. Ils sont invités à dénoncer les employeurs qui paient en agessa, à constituer une plainte groupée auprès des assedic.

Une commission de la presse eut lieu le 6 juin, une autre le 7 juillet. Y furent conviés plus particulièrement les délégués du personnel, d'équipe et syndicaux. Si elles sont un peu brouillonnes, ces commissions permettent une communication en direct indispensable sur la situation dans les différents titres.

Nominations

Médiafor.

Eric Zivohlava est désigné pour être le représentant des correcteurs à Médiafor, avec Chaâbane Lakel comme « adjoint ».

Mutuelle de la presse.

Anne Hébrard a été désignée pour être administratrice de la mutuelle pour le Syndicat des correcteurs. De délicats dossiers sont à gérer, notamment pour ce qui concerne la prise en charge des rouleurs par la mutuelle.

Formacom.

Désignation de Chaâbane Lakel, Franck Leclercq, Philippe Cols, Anne Hébrard et Michel Simongiovanni au conseil d'administration de Formacom.

Cotisations

La situation des cotisations est extrêmement préoccupante. Pour déterminer le nombre exact des adhérents du syndicat, le paiement des cotisations constitue bien évidemment l'un des premiers critères.

Les positions défendues par le comité sortant et les ambiguïtés qu'il n'a pas su lever ont abouti à une situation absurde : le cassetin du *Figaro* dit retenir les cotisations parce que les camarades désapprouvent un éventuel rapprochement avec InfoCom ; le cassetin du *Parisien* ferait de même parce qu'il reproche au syndicat de ne pas se rapprocher assez vite d'InfoCom.

C'est une situation intenable. En faisant de la rétention de cotisations – concept anti-statutaire – ces camarades se privent du droit d'exprimer leur opinion.

Les camarades du *Parisien* ont affirmé qu'ils mettraient fin à cette situation, mais cette mesure reste à être mise en œuvre. Pour ce qui concerne *le Figaro,* silence radio. Rappelons que dans ce cassetin, la politique du comité sortant a abouti à la perte de quatre postes pour le syndicat, perte de postes dont les camarades de la permanence sont les premières victimes.

Le lecteur attentif aura constaté que de nombreux camarades sont proposés à la radiation. C'est là la conséquence d'une carence sur plusieurs années des comités précédents en la matière. De nombreux camarades ont plusieurs années de retard mais continuent de recevoir des bulletins de vote. C'est une situation anormale, et particulièrement injuste envers ceux qui paient leurs cotisations. Il devient donc urgent de régler cette situation.

Rappelons cependant que la publication des propositions de radiation n'équivaut pas à des radiations. Les camarades concernés ont un délai statutaire pour régulariser leur situation. Rappelons également que pour voter il faut être à jour de ses cotisations.

Le comité syndical souhaite faire preuve de fermeté sur cette question, sans qu'il y ait une volonté d'exclure a priori. Nous souhaitons que les camarades comprennent que le syndicat a besoin de tous.

Qualification de rédacteur-réviseur

La définition de la qualification de rédacteur-réviseur devait être discutée par les syndicats de journalistes et le SPQN. Lesdits syndicats ont été contactés, afin que le Syndicat des correcteurs ait son mot à dire à ce propos.

Le 13 juin, lors d'une intersyndicale des journalistes, le SNJ-CGT mettait à l'ordre du jour ce point à la demande du SDC, afin de discuter de l'inscription conventionnelle et de la redéfinition de rédacteur-réviseur, qui selon nous doit être la même pour les pigistes et les futurs embauchés dans tous les journaux; du positionnement sur le plurimédia: un accord régional est souhaitable; des négociations sur la grille: le rédacteur-réviseur doit s'inscrire au même rang que le SR, il doit y avoir moins d'échelons sur la grille et le franchissement des échelons doit être lié automatiquement à l'ancienneté.

De façon réaliste, le comité doit de nouveau rencontrer les syndicats de journalistes, après l'adhésion du syndicat à la convention nationale des journalistes, puisqu'il est le mieux à même de défendre les intérêts de ses mandants auprès des journalistes et des patrons.

Le SNJ-CGT

Conformément aux motions votées par les AG successives du syndicat, le comité a pris contact avec le SNJ-CGT. Une rencontre détendue eut donc lieu avec Dominique Candille, la secrétaire générale de ce syndicat, le 20 avril, à l'occasion de laquelle elle nous déclara que l'accord SDC-SNJ CGT était un « accord tacite » et la reconduction d'un accord déjà existant. Nous l'avons invitée à la réunion du comité syndical du 12 juin et à la prochaine assemblée générale du syndicat. Il est à noter que le secrétaire délégué du syndicat des correcteurs doit, selon le projet de déclaration commune du Syndicat des correcteurs et du Syndicat national des journalistes CGT approuvé en AG le 27 janvier 2007, être associé au bureau national dudit SNJ-CGT. Aucune nouvelle jamais tant cet accord est tacite.

Nous constatâmes également que, lors de l'intersyndicale journaliste à laquelle le bureau du comité était invité à sa demande, le 13 juin, se trouvaient dans la délégation du SNJ-CGT un correcteur de la permanence qui n'est pas journaliste et une piétonne du *Monde,* tous deux prônant la double appartenance. Aucune concertation n'avait eu lieu avec le comité syndical sur la question. C'est là une situation extrêmement préjudiciable, significative des conséquences de la politique du comité sortant envers le SNJ-CGT et en particulier de la double appartenance. Les ambiguïtés de cette notion de double appartenance, dont les modalités n'ont jamais été précisées, conduit dans les faits à vider le syndicat de sa substance.

La présence de ces deux camarades dans la délégation du SNJ-CGT constitue incontestablement un acte inamical de la part de nos camarades du SNJ-CGT, attitude inamicale constatée une nouvelle fois lorsque le même permanent attaqua *l'Huma* en référé, et à travers le journal le bureau de placement, avec l'aide juridique du SNJ-CGT. Que penser d'un syndicat dit allié, qui récuse le bureau de placement, la notion de métier pour la correction au profit d'une fonction parmi d'autres du journalisme, et se tourne contre nous à la première occasion au lieu de rester neutre ?

Convention collective des journalistes

Le comité syndical a demandé à adhérer à la convention collective nationale des journalistes. Cette demande fait suite à l'initiative prise par la Filpac d'adhérer à cette convention collective. Etant adhérent à la Filpac, le Syndicat des correcteurs aurait pu se dispenser de faire cette demande mais il nous a semblé utile de confirmer notre point du vue sur la question. InfoCom a également adhéré à la convention des journalistes, et si le projet d'alliance syndicale voit le jour, nos deux syndicats seront sur la même longueur d'ondes.

Dans les faits, cette demande annule, s'il en était besoin, toutes les dispositions concernant la double appartenance, celle-ci n'ayant de sens que dans le cas de figure où notre syndicat n'était pas adhérent de la CNJ.

Il en résulte que les correcteurs gardent la liberté d'adhérer au SNJ-CGT s'ils le souhaitent, mais la cohérence veut que dans ce cas ils ne soient plus adhérents du syndicat des correcteurs.

Projet d'alliance syndicale

Le projet de règlement proposé par nos camarades rotativistes en mars 2007 stipulait que les parties prenantes du Comité inter disposaient d'une « période transitoire de douze mois », qui devait être « mise à profit pour mettre à plat les différends et dessiner collectivement les contours, le mode organisationnel et les plates-formes revendicatives propres à chaque secteur identifié dans le préambule ».

Dans le cadre de cette initiative, j'ai transmis au comité syndical un projet *(voir ci-dessous)* qui est soumis aujourd'hui à l'ensemble des syndiqués afin qu'ils prennent position lors de l'assemblée générale.

Au-delà d'une rapide analyse de la situation générale que propose ce projet, il est fait à la Chambre typo/InfoCom une proposition en deux points :

• « …entamer des discussions avec la Chambre typo-InfoCom afin que nous mettions en place une structure commune dans laquelle nos syndicats auraient à la fois l'autonomie juridique et une instance de coordination commune. C'est cette structure commune qui représenterait dans l'union syndicale la filière de métier des sièges éditoriaux ».

• « Le même processus pourrait s'engager à la fois pour nos écoles et nos sections de retraités respectives, ce qui conduirait à une modification profonde du paysage syndical. »

Ce projet s'inscrit absolument dans le cadre des motions votées par les assemblées générales des correcteurs qui insistaient sur le maintien de l'autonomie juridique de notre syndicat.

Certes, la proposition ne correspond sans doute pas à l'idée que nos camarades typos se faisaient, mais elle constitue une réelle avancée, dans la mesure où elle met également en jeu les écoles et les sections de retraités respectives.

Si ce projet était entériné par l'assemblée générale des correcteurs et par la Chambre typo/InfoCom, nous serions sortis honorablement d'une crise commencée voilà plus de deux ans.

Il sera alors possible d'aller de l'avant.

Dans la mesure où ce projet concerne à la fois le syndicat, l'école et la section des retraités, une délégation, composée de moi-même, secrétaire déléguée, d'un représentant des retraités et du président de Formacom a rencontré le secrétaire général de la Filpac pour lui en faire part. Michel Muller s'est montré très intéressé et a exprimé son approbation totale à ce projet. Il a renouvelé sa demande de voir un correcteur figurer au bureau fédéral après le congrès fédéral, qui doit se tenir en novembre, et a demandé en quoi il pouvait aider les correcteurs pour faire aboutir leur projet.

Projet
Proposition à la CSTP/InfoCom

Depuis trois ans maintenant s'est posée au Comité inter la question d'une réorganisation de notre structure régionale du Livre CGT.

Le principe de cette réorganisation n'est pas en cause. En effet, plusieurs éléments nouveaux sont survenus qui imposent cette évolution : la constitution de la section des imprimeurs rotativistes en syndicat ; la constitution du syndicat de SPPS ; le retour de la Chambre typo au Comité inter. A eux seuls, ces trois éléments suffiraient à justifier de reconsidérer le mode de fonctionnement de notre organisation.

Les mutations importantes survenues en presse parisienne constituent un autre fait justifiant cette réorganisation. Les ouvriers du Livre, on le sait depuis longtemps, sont ou vont passer progressivement au statut de journaliste.

Le Comité inter, mais aussi le Syndicat des correcteurs en dehors d'une courte période, ont toujours dit que cette évolution devait se faire au terme d'une négociation régionale, et non en ordre dispersé, entreprise par entreprise.

Enfin, les évolutions dans la structure capitalistique de la presse nécessitent une profonde réorganisation du Livre parisien.

Les solutions proposées ont suscité de profondes réserves de la part des correcteurs, même chez ceux qui étaient le plus favorables à une réorganisation. Pour beaucoup de correcteurs, la démarche semblait erronée. On nous proposait de constituer de manière volontariste une structure dans laquelle étaient invités à adhérer l'ensemble des personnels de la presse. Ce procédé choquait naturellement les usages, les habitudes acquises, les susceptibilités.

Si la légitimité de l'objectif n'est pas remise en cause, la méthode employée ne tenait pas compte du facteur humain.

Devant les réticences des uns et des autres – pas seulement celles des correcteurs –, un projet de règlement de l'union des syndicats de l'impression, de la distribution et de l'édition a été proposé, afin de mettre en place une « recomposition de notre structure de coordination régionale ». Un délai d'un an a été prévu pour parvenir à trouver un accord.

Le comité syndical actuel a considéré comme une priorité

de revenir dans la structure qu'il n'aurait jamais dû quitter : le Comité inter, et à la vie duquel il a très largement contribué.

Il n'est pas contestable que notre organisation régionale doit être adaptée au contexte d'aujourd'hui et il n'est pas envisageable que le Syndicat des correcteurs ne donne pas son avis sur cette question, afin « d'élaborer une politique syndicale à même de contrecarrer les offensives du patronat de la presse, du labeur et du secteur de la communication », comme le dit le projet de règlement de l'Uside.

Le Syndicat des correcteurs a adhéré à ce projet de règlement, lequel fixait une « période transitoire de douze mois », qui devait être « mise à profit pour mettre à plat les différends et dessiner collectivement les contours, le mode organisationnel et les plates-formes revendicatives propres à chaque secteur identifié dans le préambule ».

Si les réticences ou les réserves formulées par les camarades qui se sont trouvés en charge de notre syndicat pendant deux ans n'étaient pas entièrement dénuées de fondement, on peut cependant regretter que ces camarades n'aient pas su dépasser ces divergences et qu'ils n'aient pas su maintenir le dialogue.

Aujourd'hui, un premier pas a été fait dans notre adaptation à la situation nouvelle par notre demande d'adhésion à la convention collective des journalistes. Cette démarche peut contribuer à dépasser les divergences apparues sur la question de nos relations avec le SNJ CGT, sans que cela remette en cause la nécessité de relations suivies avec nos camarades journalistes de la CGT.

Le dialogue renoué avec l'Inter a fait apparaître la légitimité de certaines remarques que nous avons pu faire. Un certain nombre de préalables doivent être discutés concernant la représentation des correcteurs, leur capacité à négocier eux-mêmes des questions qui les concernent, et sur le fonctionnement de cette organisation.

Les correcteurs ne doivent pas engager cette discussion avec l'idée que le syndicat doit disparaître. Mais pour cela, le syndicat doit rester uni. Car nos militants demeurent encore maintenant un élément incontournable dans certains titres de la presse parisienne. Ces camarades doivent soutenir le comité syndical. Les syndiqués dans leur ensemble doivent soutenir le comité syndical.

Un pas doit être franchi avant le congrès de notre fédération en novembre.

Il est temps que le comité syndical propose à nos camarades de Blanqui d'entamer des discussions avec la Chambre typo-InfoCom afin que nous mettions en place une structure commune dans laquelle nos syndicats auraient à la fois l'autonomie juridique et une instance de coordination commune. C'est cette structure commune qui représenterait dans l'union syndicale la filière de métier des sièges éditoriaux.

La proposition que nous faisons reste conforme aux motions votées par nos dernières assemblées générales, motions auxquelles le comité syndical est tenu de se conformer. Ces motions exprimaient les réserves des correcteurs face au projet qui leur était soumis mais ne contestaient pas la nécessité de l'adaptation de la structure régionale. Ces réserves ne pourront s'effacer que progressivement, avec l'habitude du travail commun.

Il nous paraît utile de souligner que les correcteurs sont présents également dans d'autres secteurs que la presse, notamment l'édition, où un important combat a été gagné sur la question des Agessas : il appartiendra à la nouvelle structure de montrer qu'elle peut être un outil efficace dans la lutte des correcteurs dans ce secteur. Il lui reviendra de faire ses preuves.

Il est impératif que la situation progresse vite maintenant. Nous en appelons au réalisme de nos camarades de la Chambre typo afin qu'ils comprennent que si cette solution ne correspond peut-être pas à leur projet initial, elle constitue cependant une réelle avancée. Le même processus pourrait s'engager à la fois pour nos écoles et nos sections de retraités respectives, ce qui conduirait à une modification profonde du paysage syndical.

Ces discussions peuvent s'engager rapidement. De cette manière, nous aurions la possibilité de présenter à notre prochaine assemblée générale un projet sur lequel elle devra prendre position, et au prochain congrès de la Filpac un projet cohérent et global incluant à la fois nos deux syndicats, les écoles et les sections de retraités.

Dans l'état actuel des choses, et prenant en considération à la fois la situation du Syndicat des correcteurs et celle de la Chambre typo, la proposition que nous faisons est sans doute la seule qui soit susceptible d'aboutir à un résultat concret rapide et qui puisse constituer la base d'une évolution dans le sens d'un élargissement ultérieur vers d'autres champs de syndicalisation.

Il est temps que les correcteurs et les camarades de la Chambre typo s'unissent en vue des combats qui s'annoncent difficiles.

Il est temps qu'une structure régionale se mette effectivement en place pour organiser ce combat.

Il est impératif de renforcer notre organisation fédérale, la Filpac.

6e congrès de la Filpac

Le 6e congrès de la Filpac aura lieu du 5 au 8 novembre 2007.

Le comité syndical a adressé les textes préparatoires à ce congrès sur le forum syndical le 21 juin. Les syndiqués qui ne sont pas inscrits à ce forum pourront prendre connaissance de ces textes dans le présent numéro de *Cantonade*. L'assemblée générale extraordinaire statutaire aura lieu le même jour que l'assemblée générale ordinaire, à 11 heures.

Cinq correcteurs participeront au Congrès fédéral de la Filpac CGT :

Annick Béjean, retraitée, Anne Hébrard, secrétaire déléguée du SDC, Claire Delenclos, Eric Zivohlava et Richard Wilf. Ce dernier est candidat pour être désigné par l'AG comme délégué à la Fédé.

Formacom

Formacom emploie deux salariés à plein temps, deux salariés à mi-temps et une équipe de vacataires qui assurent les cours à l'école. L'association pratique une politique salariale équilibrée, tous les vacataires étant payés sur la même base salariale.

Formacom a fonctionné sans difficultés majeures jusqu'en 2005 où, à la suite de la loi sur la régionalisation de la formation professionnelle de 2004, deux stages ont été supprimés, ce qui s'est traduit par un déficit en 2005. La situation s'est redressée en 2006, grâce à une politique d'économie qui a permis de terminer l'année avec un exercice légèrement bénéficiaire. Cet équilibre est néanmoins précaire, en effet seul le stage long (lecteur-correcteur) était garanti, mais il ne suffit pas à équilibrer les comptes. D'autres stages nécessaires à cet équilibre financier dépendent d'une réponse positive du conseil régional d'Ile-de-France.

La situation matérielle appelle également des décisions urgentes. En effet le bail se termine le 15 mars 2008 et il sera difficile de trouver un local aussi avantageux du point de vue financier, mais une reconduction du bail nous engagerait pour trois ans.

Enfin, Denis Dutheil rappelle qu'il est démissionnaire à la rentrée et n'envisage pas de rempiler. Il faudra donc lui trouver un successeur dans une période délicate. Denis cependant guidera son successeur et le mettra au courant.

La période est délicate tant à cause des bouleversements en presse que dans le système de financement de la formation professionnelle, où s'annoncent des changements qui n'augurent rien de bon pour les écoles de la profession. Il va falloir faire des alliances avec d'autres écoles du Livre et/ou avec des écoles de journalistes et essayer de passer des accords avec des structures universitaires. Si on ne mène pas cette politique d'alliance, la situation de l'école, qui a eu un rôle important pour le SDC (adhérents, crédibilité), est menacée à très court terme.

Le diplôme de lecteur-correcteur est la propriété de l'école et est enregistré au répertoire des métiers avec une validation de cinq ans et est reconnu de facto dans la profession.

Conseil d'administration de Formacom. Il aura lieu vers le 15 septembre dans les locaux de Formacom. Ce conseil devra élire un nouveau président et un nouveau bureau, définir une politique et prendre un certain nombre de décisions urgentes et cruciales.

Correcteurs.com

Le syndicat était partie prenante d'une initiative qui avait pour projet :

• de permettre à des correcteurs ayant des revenus sous forme d'agessa de les toucher sous forme de salaires ;

• de prospecter des travaux dans des secteurs jusqu'alors « vierges ».

Cette initiative avait comme condition de son succès un investissement militant des camarades.

Il apparaît clairement aujourd'hui que ce projet est un échec. Aussi a-t-il été décidé d'y mettre fin. Si certains camarades souhaitent poursuivre l'expérience, ils le feront à titre personnel. Le comité syndical a décidé pour sa part de mettre fin à sa participation.

Une assemblée générale de Correcteurs.com se tiendra en septembre pour entériner cette décision.

Le comité syndical assumera ses responsabilités dans le seul cadre de cette cessation d'activité, et sur présentation des comptes de cette instance.

Le Syndicat de la presse quotidienne nationale

Nous avons rencontré plusieurs fois son directeur des affaires sociales et techniques, Jean-Pierre Guérin, afin de régler entre autres problèmes spécifiques aux correcteurs le départ régionalisé d'un rouleur recappable, qui attend toujours le décret du gouvernement ; la prise de ses vacations syndicales par le DS des Echos, appelé à être mandaté par le syndicat au bureau de la Fédé ; discuter de l'inscription conventionnelle de la qualification de rédacteur-réviseur dans le barème de la PQN et de notre volonté de poursuivre ces discussions en partenariat avec les syndicats de journalistes.

La situation dans les journaux

L'Humanité. Le bureau du comité s'est rendu au lendemain de son élection dans le cassetin de l'Huma afin de calmer les tensions. Au moment où ces lignes paraissent c'est chose faite. Le journal va toujours plus mal, l'immeuble de Saint-Denis est à vendre et un déménagement est prévu pour le premier semestre 2008. Les correcteurs y sont ouvriers du Livre.

L'Equipe. Négociations finalisées le 20 septembre. Trois postes sont à pourvoir contre quatre départs en Recapp. Ceci entraînera un sous-effectif qui devra être comblé par l'annexe III. Les correcteurs ont le statut journaliste.

La Tribune. L'accord suivant a été signé le 5 juin 2007 : deux départs en Recapp contre deux piétonnages, l'effectif devrait passer de sept services à six pour chaque parution. Depuis, le journal est à vendre, Bolloré est candidat au rachat. Les correcteurs restent ouvriers du Livre.

Investir. Trois piétonnes sous statut journaliste. LVMH souhaite garder le titre et la régie pub, vendre *la Tribune* et acheter *les Echos*.

Les Echos. Pearson souhaite vendre le titre. LVMH est sur les rangs, la société des journalistes refuse absolument ce nouveau patron. Deux piétonnages en vue après les Recapp, les correcteurs sont ouvriers du Livre. La direction souhaite accélérer les formations afin qu'ils basculent sous le statut journaliste sans attendre l'inscription conventionnelle de rédacteur-réviseur dans le barème PQN.

Le Monde. Le comité et l'Inter ont rencontré la direction en mai. Celle-ci ne voit pas la nécessité de départs

en Recapp et donc de remplacements. Après cette prise de contact interviennent l'épisode Colombani puis les vacances. L'inter doit recontacter la direction à la rentrée, pour les remplacements d'un départ à la retraite et de deux départs en Recapp. En septembre, les deux nouvelles correctrices ex-*Top Famille* intègrent le cassetin ; les correcteurs ont le statut journaliste. Il y a un problème concernant les pigistes : ils sont payés 30 euros de moins qu'un rouleur ouvrier du Livre auparavant.

Le Figaro. Le comité et l'Inter ont rencontré la direction fin mai. Même discours qu'au *Monde*, après le Recapp les directions sont libres d'embaucher qui elles veulent. L'Inter rappelle que l'accord Recapp a été mis en place pour résorber un sureffectif parmi les ouvriers du Livre et n'a pas vocation à combler un sureffectif journalistes. L'annexe III est le vivier dans lequel piocher, sinon elle n'a pas lieu d'être.

Le Parisien. Offensive de la direction qui voulait reléguer les correcteurs loin de la plate-forme rédactionnelle et leur demandait de former les journalistes à Prolexis. Nous assistons à une montée en puissance d'internet et du multimédia. Le projet Kill Bild est abandonné à la suite de l'avortement du semi-gratuit envisagé par le groupe Springer. Les correcteurs sont ouvriers du Livre.

JO. La dématérialisation s'accélère avec l'abandon du support papier, avec en vue un partenariat public/privé et un rapprochement du JO et de la Documentation française. Les correcteurs sont ouvriers du Livre.

France Soir. L'accord signé en mars par le délégué syndical InfoCom n'est pas satisfaisant pour les futurs embauchés correcteurs et les photograveurs, il doit être révisé, en accord avec l'Inter. Les correcteurs sont journalistes.

Accords

Deux accords ont été signés depuis la mise en place du nouveau comité : l'accord signé à *la Tribune*, évoqué plus haut ; et l'accord sur les négociations salariales avec le SPQN. Les négociations devaient dorénavant se dérouler en deux parties, à l'initiative du SPQN : d'une part pour les imprimeries et salariés assimilés, employés et NMPP ; d'autre part pour les sièges éditoriaux, de nombreux ouvriers du Livre étant passés sous statut journaliste, dont la structure de salaire n'est pas la même. A la suite de la grève de vingt-quatre heures déclenchée par le SGLCE pour marquer son opposition à ces négociations en deux parties, renversement de situation, tous les syndicats se retrouvent autour de la table, y compris les syndicats de journalistes, et décision est prise de procéder de la même manière à l'avenir. Il est convenu d'une augmentation de 0,8 % au 1er juin sur les barèmes, et d'une revoyure au quatrième trimestre 2007. Parallèlement, une commission de travail doit réfléchir aux spécificités des métiers de la presse et des coûts supplémentaires qu'elles entraînent (travail de nuit et transports individuels, loyers franciliens, etc.).

Compte rendu des réunions de l'Inter

16 avril 2007. Les autres membres de l'Inter, dont les secrétaires sont Gérard Letréguilly pour SIP (syndicat des imprimeurs), Marc Peyrade pour InfoCom (ex-CSTP) et Pascal Leboulch' pour SPPS (distribution), ont marqué leur satisfaction de voir le syndicat des correcteurs les rejoindre. Leur position à l'égard des correcteurs a changé depuis les visites pré-électorales des deux secrétaires, les typos sont passés de « niet » à « on discute ». Une déclaration de l'Inter prend acte de la nouvelle politique syndicale des correcteurs, qui s'inscrivent dans la démarche de l'Inter élargi du 15 mars 2007.

Plusieurs déclarations sont sur le feu : un courrier au groupe Springer pour que le journal à 50 cents en gestation soit fabriqué dans les conditions presse ; une déclaration du 1er Mai sur l'élection présidentielle et les évolutions des groupes de presse ; une réflexion sur la négociation salariale à venir.

23 avril 2007. Réunion rapide afin de préparer la manifestation du 1er Mai.

14 mai 2007. La responsable de la formation des correcteurs au JO est reçue à l'Inter afin de régler un problème interne. De la discussion naît la décision d'étudier le rapprochement des écoles de la profession à travers un groupe de travail. Au JO, remise de l'audit Coppé, qui ne remet pas en cause les accords signés. Les rotos subissent une baisse d'activité, et souhaiteraient remplacer deux rotos, en investissant le labeur-presse pour gagner de nouveaux marchés. L'Inter décide d'envoyer un courrier au secrétaire général du gouvernement pour lui demander quels investissements seront engagés. Les effets de la modernisation se font sentir pour les rotos, il faut rencontrer le SPQN pour aborder la gestion sociale du dossier. La prolongation du Recapp ne sera pas suffisante vu la pyramide des âges. Même chose pour le départ. La distribution doit se positionner sur une convention collective de niveau 2. Les NMPP et les autres opérateurs n'ont pas de cadre. La Poste s'installe en force sur le créneau du portage. Le poids de l'Inter est nul dans ce secteur. Si Lagardère lâche les NMPP, ce sera la remise en cause de la loi Bichet, qui mutualise la distribution des journaux. Pour la négociation salariale à venir, il est décidé de revoir le contenu des indices en y adjoignant les spécificités de la presse. Une dizaine d'imprimeries ont créé un comité de coordination des comités d'entreprise. Il faut en définir le fonctionnement. Marc Peyrade annonce qu'il est sollicité pour rejoindre la Fédé et que cela entraîne une réorganisation du secrétariat d'InfoCom.

21 mai 2007. Risque de troubles dans les imprimeries du Figaro. Il risque d'y avoir un plan social sur la distribution début juin. Il faut chez Amaury solliciter la direction à propos du supplément Kill Bild. 85 personnes au sein de la rédaction du *Parisien* sont d'accord pour une mobilité vers le web. Marc Peyrade annonce la venue d'Olivier Blandin et Antoine Peillon à la tête d'InfoCom et aux réunions de l'Inter. Au JO, Bollufer n'est plus préfet et François assure l'intérim. La dématérialisation s'ac-

célère, et aura un fort impact sur l'imprimerie, il faut mettre en place la phase 2 de l'application des accords et rencontrer les représentants du gouvernement car ces accords ne suffiront pas à résorber le sureffectif roto.

29 mai 2007. Le SGLCE a écrit au SPQN pour refuser la double négociation salariale. Un courrier doit être envoyé à Maurel pour connaître son interprétation du Recapp. L'accord roto est signé au *Figaro*, pour l'achat de deux rotos, avec le travail labeur réintégré dans l'entreprise. Si l'imprimerie du *Monde* fermait, 300 gars resteraient sur le carreau.

31 mai 2007, Inter élargi. Cet Inter est principalement consacré à la situation au *Monde*. Colombani n'a pas été reconduit à la direction, la Société des journalistes veut se recentrer sur le titre et ne pas suivre la stratégie industrielle précédente. Le groupe est endetté à hauteur de 80 millions.

3 juin 2007. Le débat porte principalement sur l'alliance Syndicat des correcteurs/InfoCom. Quelle stratégie suivre ?

11 juin 2007. Suite des négociations salariales. Proposition de définition d'une nouvelle grille d'indices. Nouvelle organisation du comité exécutif national à la Filpac. Grève chez Hafiba, 50 % Lagardère-50 %Bayard.

18 juin 2007. Accord salarial au 1er juin, + 0,8 % sur les barèmes. Au JO, attendre la nomination du nouveau préfet pour se faire confirmer le respect des accords. Les photograveurs ayant signé un accord unilatéral, les typos ont été obligés de suivre sur un effectif atelier graphique équivalent. Au *Monde*, un ticket Jeantet-Patinot se dessine, qui voudrait revendre le pôle Sud. Bolloré cherche à racheter un quotidien. *La Dépêche du Midi ?* Pour la distribution, l'Inter pourrait reprendre la main à travers les régleurs positionnés sur les gratuits. Correcteurs et typos devraient mettre au point un projet d'union syndicale pour la rentrée.

25 juin 2007. Muller a décidé de passer la main à la nouvelle équipe lors du congrès de Lille. Les syndicats de journalistes attaquent le groupe Ebra en justice à propos d'un accord signé entre la direction et les rotos les repositionnant sur le prépresse en cas de sureffectif. Le déficit de la Filpac atteint 1,5 million.

Anne Hébrard

Rapport de la secrétaire au placement

Etat des lieux de la permanence (2006-2007)

Rappel de la situation au 30 mars 2007

Au lendemain de l'élection du nouveau comité syndical, en investissant le local syndical, il est apparu qu'il n'y avait aucun document disponible sur la permanence, sur le placement en presse quotidienne, sur les cassetins, etc. Les fichiers n'étaient pas mis à jour, que ce soient les rouleurs ou les piétons, et il n'a pas été possible de communiquer avec le précédent secrétaire au placement.

Pour beaucoup de monde, la permanence était finie et on ne pouvait pas ranimer les morts. Le seul document reçu fut une liste manuscrite de rouleurs avec des numéros de téléphone et leur année de syndicalisation, liste censée correspondre à la fameuse annexe III. Après consultation des documents fournis par René Berthier sur le travail du secrétaire au placement, je m'aperçois que François Delcombre s'était trouvé dans la même situation en 2000 (cf Cantonade n° 194). Rien de nouveau dans la vie du syndicat, alors ?

Dorénavant le placement, c'est des listes et un portable, un secrétaire et des adjoints (1).

Nous avions défini avant l'élection les urgences à traiter et nous les avons respectées :

– Faire le tour des cassetins pour reprendre contact avec les chefs de service et faire le point sur l'offre et la demande ;

– Recenser les possibilités de départ en Recapp et leurs remplacements par des rouleurs ;

– Recenser les suiveurs plus ou moins légitimes, les préférences et les oublis ;

– Régler les cas de discorde entre équipiers et suiveurs et, selon les mots de Monthureux, « réparer certains dégâts commis à l'encontre de rouleuses et de rouleurs laissés à l'abandon alors qu'ils ont des droits à faire valoir ».

Le cassetin de *l'Humanité*, avec entre autres le cas Ros de La Grange, a été notre premier souci, et nous avons rendu visite à cette équipe dès la première quinzaine d'avril.

(Je vous renvoie au rapport d'activité d'Anne qui évoque cette affaire, les tenants et les aboutissants.) Puis nous avons rencontré les équipes de *la Tribune*, du *Parisien*, des *Echos*, du *Figaro*, du *Monde* pour finir en juin avec *Investir* et *le Journal officiel*... Partout, nous avons été bien accueillis, un peu sur la réserve certes mais dans un bon esprit, et nous avons écouté les inquiétudes des uns et des autres.

Cette visite des cassetins dans les premières semaines de notre mandat a regagné la confiance des chefs de service, et des rouleurs au fur et à mesure qu'ils reprenaient contact avec la permanence.

Ceux-ci se montrent inquiets à juste titre de la définition des critères d'attribution des services et des piétonnages éventuels. Nous avons alors réaffirmé le recours aux statuts du syndicat (article 8) et je reprendrai encore les écrits de René Berthier : « Ce n'est qu'après due information des intéressés que le bureau de placement examine les candidatures » (art.8) et que « le comité syn-

dical décide du passage dans la presse » (art.6), selon les critères que les rédacteurs des statuts, « dans leur grande sagesse, ont défini d'abord par la qualification professionnelle, puis par l'ancienneté syndicale et en dernier par l'activité syndicale ». Cela reste la démarche du comité 2007.

La demande de transparence est très forte et nous avons réuni les statistiques des cassetins pour 2006.

Voici les chiffres des services proposés à la permanence par les différentes équipes :

Le Monde (et *Le Monde 2*) : 89 services ; l*e Figaro* : 76 ; *Journal officiel* : 1 049 ; *l'Humanité* : 594 ; *le Parisien* : 967 ; *la Tribune* : 909 ; *France Soir* : 234 ; *les Echos* : 265 ; *l'Equipe* : 1 339 ; *le Journal du Dimanche* : 196 ; *Investir* : 289.

On voit tout de suite quelles sont les équipes qui sont passées en plan Recapp en 2005-2006 et quelles sont les équipes qui attendaient la vague. Depuis il y a eu quelques piétonnages plutôt mal ressentis par la majorité des suiveurs, si j'ai tout compris.

Les chiffres des services par personne attribués pour l'année 2006 sont disponibles pour consultation sur demande de tout syndiqué, chef, piéton ou rouleur en presse.

Les perspectives pour 2007-2008 sont maigres, mais chaque poste à pourvoir sera soumis à l'approbation du comité syndical.

Le problème des listes.

Rendue publique sur la liste de diffusion syndicale au printemps, l'annexe III des personnes autorisées à travailler en presse parisienne est sujette à multiples contestations ; elle dresse un tableau des suiveurs-rouleurs réguliers qui ne vivent pas que du travail en presse, de toute façon : il y a des jeunes, des vieux sur le départ ou non, et des gens qui attendent une place depuis des années et qui sont désabusés.

Après actualisation des derniers départs et piétonnages, il resterait une trentaine de personnes auxquelles fournir du travail en presse, voire une place stable dans le meilleur des cas. A ce propos, il apparaît évident au comité syndical que les suiveurs âgés de plus de 50 ans ne pourront pas espérer un piétonnage, étant donné le besoin de rajeunissement des équipes dans la logique du plan Recapp.

La fameuse annexe III est à la fois suffisante en période normale et insuffisante en période chaude ou de vacances ; déjà à Pâques nous nous sommes aperçus que les remplaçants étaient partis en vacances avec les piétons, et en août, ce fut pareil mais cette fois j'avais un peu prévu le coup. Il a donc fallu appeler des correcteurs qui ne figurent pas sur la liste validée par le SPQN, et même remonter jusqu'à des promos Formacom 2005 ! Il serait intéressant que les rouleurs qui se plaignent de manquer de travail dans l'année décalent un peu leur calendrier de vacances pour bénéficier de la permanence !

Chacun devrait comprendre son intérêt et ses contraintes, et il est toujours utile de communiquer avec la permanence.

La permanence hors presse.

Le comité a convoqué une assemblée des rouleurs et précaires en juin qui a eu le mérite de rassembler des correcteurs tous secteurs confondus. Même si l'assistance était peu nombreuse, les contacts qui en sont ressortis sont maintenus, et les annonces et offres d'emplois commencent à circuler sur la liste perma-l@correcteurs.org et celle de la commission de l'édition. N'hésitez pas à vous inscrire et à participer. Je remercie d'ailleurs Jacqueline Martinez pour sa coopération et son efficacité.

J'invite tous les correcteurs hors presse syndiqués à se manifester régulièrement dans les assemblées générales et les rencontres organisées par le placement ou les commissions, de façon à prendre toute leur place dans les futures évolutions du syndicat.

(1) La secrétaire au placement est à votre disposition pour toute réclamation (06-88-64-00-97), ainsi que ses adjoints, Chaâbane Lakel, Franck Leclercq et Eric Zivohlava.

Salutations syndicales
Claude Amour

2007	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Le Monde	9	7	15	14	35
Le Parisien	4	16	14	24	24
La Tribune	6	9	21	20	17
JO	3				
L'Huma		37	44	46	36
Total	22	69	94	104	131

Les équipes absentes soit attribuent leurs services de remplacement à leurs rouleurs réguliers (Equipe, JO, France Soir), soit n'ont presque pas de services à donner (le Figaro, les Echos).

Chaque équipe tient sa liste de permanents favoris et souvent les contacte sans l'intermédiaire de la permanence. Ce procédé, s'il reste souple, est toléré par la permanence dans la mesure où on lui communique le nom des rouleurs appelés et si elle juge que l'équipe ne lèse pas les intérêts d'autres rouleurs.

Le contact avec le placement est de nouveau régulier et fructueux pour tous, que ce soit les chefs de service, les rouleurs-suiveurs et le syndicat.

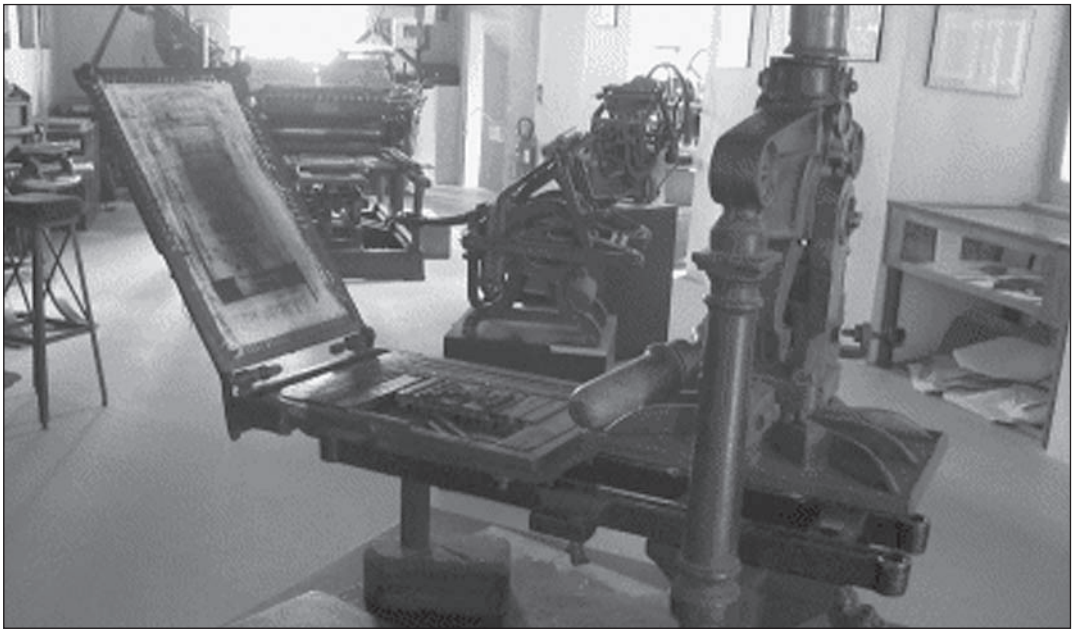

Rapport du trésorier

Ce rapport ne sera pas orthodoxe puisque aucun comitard n'a voulu assumer ce mandat, ni aucun correcteur actif. C'est un retraité, José Nuevo, qui remplit cet office pour la partie technique et ma pomme qui se cogne le boulot de petite main, pendant les nombreux loisirs que me laisse le mandat de secrétaire déléguée.

Il y a tout de même des motifs de satisfaction. Par exemple le plaisir de correspondre avec des camarades perdus de vue depuis parfois des années, par-delà les mers et jusqu'à l'île de la Réunion (rebonjour Régine), nonobstant le fait que c'est à travers les relances de cotisations.

Les sous ont retrouvé le chemin de notre compte en banque, rien que pour les mois de juillet et août, c'est plus de 10.000 euros en chèques qui attendent paisiblement le retour de notre trésorière adjointe. Pas de panique, tous les chèques seront débités à la mi-septembre.

Le côté obscur, c'est la liste des radiations potentielles, qui comporte encore 110 noms. Espérons que les correcteurs auront à cœur de maintenir en vie le syndicat qui leur a permis d'accéder à un emploi bien rémunéré, pour les piétons, de vivre à travers la permanence pour les rouleurs, pour tous de les défendre au sein d'un rapport de forces qui nous permet entre autres d'arracher des augmentations salariales que nul n'obtiendrait seul.

Nous sommes aux affaires depuis cinq mois au moment où j'écris, nous avons rencontré deux fois les agents de la Caisse d'Epargne, sommes en contact régulier avec Mme Adam, l'experte-comptable. Si un vrai trésorier était motivé, nous pourrions d'ailleurs peut-être nous passer de ses services car ce poste nous revient à 6.000 euros par an. Sinon tout va normalement, un rapport bien plus détaillé et complet sera présenté à l'AG élective de mars. Dans ce même numéro de *Cantonade,* vous trouverez le bilan établi par Mme Adam.

Mais foin des chiffres et des sujets sérieux, un bon moment de rigolade, vous l'attendez tous, voici le gag du jou : lisez plus bas la reproduction de deux courriers arrivés le même jour; l'un émane d'une chômeuse en fin de droits, en invalidité et avec deux enfants à charge ; l'autre d'un piéton de presse, nanti de deux enfants également. La différence de situation entre les deux est à peu près de 3.000 euros par mois.

« Chère camarade Hébrard
Voici un chèque de 84 euros pour mes cotisations en retard. Il couvre juillet 2006 à août 2007, à raison de 6 euros par mois, car je suis au chômage…
Salutations syndicalistes.
Madame X»

« Bonjour Anne
C'est inexact. Au dernier rappel, j'étais à jour à juin 2004. J'ai envoyé deux années de cotisations minimales certes, mais des années quand même. Je suis donc à jour à juin 2006 et te joins un chèque de 36 euros, soit six mois. Les raisons de la cotisation minimale n'ont pas changé, il n'y a qu'un salaire à la maison avec deux enfants à charge.
Ma position est donc que je serai à jour à fin 2006 dès que ce nouveau chèque sera tiré, si possible pas avant le 1er septembre.
Respectueuses salutations.
Signé Tartampion
PS : quant à me radier, est-ce bien judicieux ? »

Le comité a tranché de manière judicieuse et statutaire, l'une n'est pas portée sur la liste des radiations, l'autre y est maintenu.

Anne Hébrard

SYNDICAT DES CORRECTEURS page 1

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2007 au 30/06/2007 Présenté en Euros Edité le 03/09/2007

ACTIF	du 01/01/2007 au 30/06/2007 (6 mois)				Exercice précédent 31/12/2006 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	959	959				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	14 493	12 741	1 752	0,42	2 844	0,66
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	12 294		12 294	2,98	12 294	2,87
Créances rattachées à des participations	293		293	0,07	293	0,07
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	100		100	0,02	100	0,02
TOTAL (I)	***28 139***	***13 700***	***14 439***	3,49	***15 530***	3,63
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 840		6 840	1,66	4 522	1,06
. Autres	194 464		194 464	47,07	197 053	46,07
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	99 357		99 357	24,05	98 930	23,13
Disponibilités	94 842		94 842	22,96	111 568	26,08
Charges constatées d'avance	3 219		3 219	0,78	158	0,04
TOTAL (II)	***398 722***		***398 722***	96,51	***412 231***	96,37
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***426 861***	***13 700***	***413 161***	100,00	***427 761***	100,00

SYNDICAT DES CORRECTEURS page 2

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2007 au 30/06/2007 Présenté en Euros Edité le 03/09/2007

PASSIF	du 01/01/2007 au 30/06/2007 (6 mois)		du 01/01/2006 au 31/12/2006 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	299 969	72,60	301 458	70,47
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	***-2 774***	-0,66	***-1 489***	-0,34
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***297 195***	71,93	***299 969***	70,13
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 830	0,44		
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	579	0,14	321	0,08
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	113 557	27,48	127 471	29,80
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***115 966***	28,07	***127 792***	29,87
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***413 161***	100,00	***427 761***	100,00

SYNERGEC SMP

SYNDICAT DES CORRECTEURS page 3

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2007 au 30/06/2007 Présenté en Euros Edité le 03/09/2007

COMPTE DE RÉSULTAT	du 01/01/2007 au 30/06/2007 (6 mois)				Exercice précédent 31/12/2006 (12 mois)		Variation absolue (6 / 12)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	33 116		33 116	100,00	54 421	100,00	-21 305	-39,14
Chiffres d'Affaires Nets	**33 116**		**33 116**	100,00	**54 421**	100,00	**-21 305**	-39,14
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits					0	0,00		
Total des produits d'exploitation			***33 116***	100,00	***54 421***	100,00	***-21 305***	-39,14
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			35 207	106,31	57 658	105,95	-22 451	-38,93
Impôts, taxes et versements assimilés								
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 091	3,29	2 253	4,14	-1 162	-51,57
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			62	0,19	5	0,01	57	N/S
Total des charges d'exploitation			***36 361***	109,80	***59 917***	110,10	***-23 556***	-39,30
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**-3 245**	-9,79	**-5 496**	-10,09	**2 251**	40,96
Bénéfice attribué ou perte transférée								
Perte supportée ou bénéfice transféré								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			43	0,13	1 815	3,34	-1 772	-97,62
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			427	1,29	2 192	4,03	-1 765	-80,51
Total des produits financiers			***470***	1,42	***4 007***	7,36	***-3 537***	-88,26
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			0	0,00				
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières			***0***	0,00				
RÉSULTAT FINANCIER			**470**	1,42	**4 007**	7,36	**-3 537**	-88,26
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			**-2 774**	-8,37	**-1 489**	-2,73	**-1 285**	-86,29
Produits exceptionnels sur opérations de gestion								
Produits exceptionnels sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels								
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion								
Charges exceptionnelles sur opérations en capital								
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions								
Total des charges exceptionnelles								
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL								
Participation des salariés								
Impôts sur les bénéfices								
Total des Produits			***33 587***	101,42	***58 428***	107,36	***-24 841***	-42,51
Total des Charges			***36 361***	109,80	***59 917***	110,10	***-23 556***	-39,30
RÉSULTAT NET			**-2 774** *Perte*	-8,37	**-1 489** *Perte*	-2,73	**-1 285**	-86,29
Dont Crédit-bail mobilier								
Dont Crédit-bail immobilier								

SYNDICAT DES CORRECTEURS page 5

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2007 au 30/06/2007 DÉTAILLÉ Présenté en Euros Edité le 03/09/2007

ACTIF	du 01/01/2007 au 30/06/2007 (6 mois)				Exercice précédent 31/12/2006 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	**959**	**959**				
205000 LOGICIELS	*959*		*959*	0,23	*959*	0,22
280500 AMORT.LOGICIELS		*959*	*-959*	-0,22	*-959*	-0,21
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	**14 493**	**12 741**	**1 752**	0,42	**2 844**	0,66
218300 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	*14 493*		*14 493*	3,51	*14 493*	3,39
281830 AMORT.MAT.BUREAU &INFOR.		*12 741*	*-12 741*	-3,07	*-11 650*	-2,71
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	**12 294**		**12 294**	2,98	**12 294**	2,87
261000 PUBLICATIONS ELYSEES	*11 794*		*11 794*	2,85	*11 794*	2,76
261100 TITRES SCI CASSETIN	*500*		*500*	0,12	*500*	0,12
Créances rattachées à des participations	**293**		**293**	0,07	**293**	0,07
267100 CREANCE SCI CASSETIN	*293*		*293*	0,07	*293*	0,07
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	**100**		**100**	0,02	**100**	0,02
275000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	*100*		*100*	0,02	*100*	0,02
TOTAL (I)	***28 139***	***13 700***	***14 439***	3,49	***15 530***	3,63
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	**6 840**		**6 840**	1,66	**4 522**	1,06
445670 CREDIT DE TVA	*6 840*		*6 840*	1,66	*4 522*	1,06
. Autres	**194 464**		**194 464**	47,07	**197 053**	46,07
467000 DEBITEURS CREDIT.DIVERS	*19 793*		*19 793*	4,79	*27 389*	6,40
467100 PRETS SYNDIQUES	*23 794*		*23 794*	5,76	*23 578*	5,51
467200 AVANCE FORMACOM	*96 744*		*96 744*	23,42	*96 952*	22,66
467300 CORRECTEURS.COM	*53 981*		*53 981*	13,07	*48 981*	11,45
467400 GFA	*152*		*152*	0,04	*152*	0,04
Capital souscrit et appelé, non versé						

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Valeurs mobilières de placement	**99 357**		**99 357**	24,05	**98 930**	23,13
503000 VAL.MOBILIERES PLACEMENT	*79 357*		*79 357*	19,21	*78 930*	18,45
503100 PARTS CAISSE D'EPARGNE	*20 000*		*20 000*	4,84	*20 000*	4,68
Disponibilités	**94 842**		**94 842**	22,96	**111 568**	26,08
512000 CAISSE EPARGNE	*13 942*		*13 942*	3,37	*20 174*	4,72
512002 LIVRET A CAISSE D'EPARGNE	*68 237*		*68 237*	16,52	*78 237*	18,29
514000 CHEQUES POSTAUX	*12 661*		*12 661*	3,06	*13 156*	3,08
530000 CAISSE	*2*		*2*	0,00	*2*	0,00
Charges constatées d'avance	**3 219**		**3 219**	0,78	**158**	0,04
486000 CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	*3 219*		*3 219*	0,78	*158*	0,04
TOTAL (II)	***398 722***		***398 722***	96,51	***412 231***	96,37
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***426 861***	***13 700***	***413 161***	100,00	***427 761***	100,00

SYNDICAT DES CORRECTEURS page 7

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2007 au 30/06/2007 DÉTAILLÉ Présenté en Euros Edité le 03/09/2007

PASSIF	du 01/01/2007 au 30/06/2007 (6 mois)		du 01/01/2006 au 31/12/2006 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	**299 969**	72,60	**301 458**	70,47
106800 AVOIR SYNDICAL	*299 969*	72,60	*301 458*	70,47
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	***-2 774***	-0,66	***-1 489***	-0,34
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***297 195***	71,93	***299 969***	70,13
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**1 830**	0,44		
408100 FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	*1 830*	0,44		
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	**579**	0,14	**321**	0,08
445600 TVA DEDUCTIBLE S/ACHATS	*579*	0,14	*321*	0,08
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	**113 557**	27,48	**127 471**	29,80
467500 CAISSE D'ENTRAIDE	*20 074*	4,86	*20 074*	4,69
467600 CAISSE DE RESISTANCE	*76 225*	18,45	*76 225*	17,82
467700 CLSI	*2 795*	0,68	*2 795*	0,65
467800 EDUCATION SYNDICALE	*2 058*	0,50	*2 058*	0,48
468600 DIVERSES CHARGES A PAYER			*3 608*	0,84
468602 COTISATIONS FILPAC DUES	*7 077*	1,71	*14 153*	3,31
468603 COTISATIONS UD DUES	*5 104*	1,24	*8 558*	2,00
468607 COTISATIONS ANTRAPRESSE	*225*	0,05		
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***115 966***	28,07	***127 792***	29,87
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***413 161***	100,00	***427 761***	100,00

SYNDICAT DES CORRECTEURS page 9

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2007 au 30/06/2007 DÉTAILLÉ Présenté en Euros Edité le 03/09/2007

COMPTE DE RÉSULTAT	du 01/01/2007 au 30/06/2007 (6 mois)				Exercice précédent 31/12/2006 (12 mois)		Variation absolue (6 / 12)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	**33 116**		**33 116**	100,00	**54 421**	100,00	**-21 305**	-39,14
706000 COTISATIONS SYNDICALES	*33 116*		*33 116*	100,00	*54 421*	100,00	*-21 305*	-39,14
Chiffres d'Affaires Nets	**33 116**		**33 116**	100,00	**54 421**	100,00	**-21 305**	-39,14
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits					**0**	0,00		
Total des produits d'exploitation			***33 116***	100,00	***54 421***	100,00	***-21 305***	-39,14
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			**35 207**	106,31	**57 658**	105,95	-22 451	-38,93
604000 FRAIS BULLETINS SYNDICAUX			*7 717*	23,30	*5 539*	10,18	*2 178*	39,32
604100 SERVICES SYNDICAUX			*440*	1,33	*1 870*	3,44	*-1 430*	-76,46
606300 FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP			*1 696*	5,12	*1 782*	3,27	*-86*	-4,82
606400 FOURN.ADMINISTRATIVES			*978*	2,95	*1 451*	2,67	*-473*	-32,59
613200 LOCATION SALLE			*100*	0,30			*100*	N/S
615530 ENTRETIEN MAT.MOB.BUREAU			*7*	0,02	*86*	0,16	*-79*	-91,85
615600 MAINTENANCE			*53*	0,16			*53*	N/S
618100 DOCUMENTATION GENERALE			*89*	0,27	*425*	0,78	*-336*	-79,05
622600 HONORAIRES AVOCATS					*1 660*	3,05	*-1 660*	-99,99
622601 HONORAIRES COMPTABLES			*1 830*	5,53	*4 491*	8,25	*-2 661*	-59,24
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEU			*2 265*	6,84			*2 265*	N/S
623400 CADEAUX					*289*	0,53	*-289*	-99,99
623800 POURBOIRES DONS COURANTS			*1 900*	5,74	*400*	0,74	*1 500*	375,00
623801 SUBVENTION SECT.RETRAITES			*2 000*	6,04	*8 151*	14,98	*-6 151*	-75,45
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS			*542*	1,64			*542*	N/S
625600 MISSIONS					*1 398*	2,57	*-1 398*	-99,99
625700 RECEPTIONS			*690*	2,08	*1 188*	2,18	*-498*	-41,91
626100 FRAIS POSTAUX			*1 278*	3,86	*1 254*	2,30	*24*	1,91
626200 TELEPHONE			*2 464*	7,44	*5 553*	10,20	*-3 089*	-55,62
626400 FRAIS INTERNET			*175*	0,53	*300*	0,55	*-125*	-41,66
627500 SERVICES BANCAIRES			*228*	0,69	*209*	0,38	*19*	9,09
628100 COTISATION UD			*3 454*	10,43	*7 008*	12,88	*-3 554*	-50,70
628101 COTISATION FILPAC			*7 077*	21,37	*14 153*	26,01	*-7 076*	-49,99
628104 COTISATION ANTRAPRESSE			*225*	0,68	*450*	0,83	*-225*	-49,99
Impôts, taxes et versements assimilés								
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations			**1 091**	3,29	**2 253**	4,14	-1 162	-51,57
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.			*1 091*	3,29	*2 253*	4,14	*-1 162*	-51,57
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			**62**	0,19	**5**	0,01	57	N/S
658000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE			*62*	0,19	*5*	0,01	*57*	N/S
Total des charges d'exploitation			***36 361***	109,80	***59 917***	110,10	***-23 556***	-39,30

SYNDICAT DES CORRECTEURS page 10

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2007 au 30/06/2007 DÉTAILLÉ Présenté en Euros Edité le 03/09/2007

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2007 au 30/06/2007 (6 mois)		Exercice précédent 31/12/2006 (12 mois)		Variation absolue (6 / 12)	%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**-3 245**	-9,79	**-5 496**	-10,09	**2 251**	40,96
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés	**43**	0,13	**1 815**	3,34	-1 772	-97,62
768000 AUTRES PROD.FINANCIERS	*43*	0,13	*1 815*	3,34	*-1 772*	-97,62
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	**427**	1,29	**2 192**	4,03	-1 765	-80,51
767000 PRODUIT S/CESS.VAL.PLACEM	*427*	1,29	*2 192*	4,03	*-1 765*	-80,51
Total des produits financiers	***470***	1,42	***4 007***	7,36	***-3 537***	-88,26
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées	**0**	0,00				
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilères placements						
Total des charges financières	***0***	0,00				
RÉSULTAT FINANCIER	**470**	1,42	**4 007**	7,36	**-3 537**	-88,26
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**-2 774**	-8,37	**-1 489**	-2,73	**-1 285**	-86,29
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
Total des Produits	***33 587***	101,42	***58 428***	107,36	***-24 841***	-42,51
Total des Charges	***36 361***	109,80	***59 917***	110,10	***-23 556***	-39,30
RÉSULTAT NET	**-2 774** *Perte*	-8,37	**-1 489** *Perte*	-2,73	**-1 285**	-86,29
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Rapport de la commission de contrôle

La commission de contrôle s'est réunie le mercredi 29 août 2007. Elle a examiné les factures d'avril à août 2007 ainsi que les relevés de compte de La Poste et de la Caisse d'Epargne pour la même période. Elle n'a relevé aucune anomalie.

Par ailleurs, la commission de contrôle a examiné la facture du 5-8-2006 au 4-9-2006 du mobile attribué au secrétaire au placement. Elle a constaté que les appels relevés ne sauraient rentrer dans le cadre normal de l'activité d'un secrétaire au placement.

Fait à Paris le 29 août 2007

Pour la commission,
Silvio Matteucci et François Delcombre

Comptes rendus du comité syndical

Réunion du comité du 2 avril 2007

Composition du bureau :
Secrétaire déléguée: Anne Hébrard
Secrétaire adjoint: Philippe Cols
Représentant à l'Inter: Eric Zivohlava
Secrétaire au placement: Claude Amour
adjoints: Franck Leclercq, Chaâbane Lakel, Eric Zivohlava
Trésorier: Gilles Gomel
Trésorière adjointe: Isabelle Dessommes
Archiviste: Nathalie Turcovich
Responsable des publications syndicales: Christophe Dulieu
Commission de l'édition: Gilles Gomel
Commission juridique: Dominique Ros de La Grange
Chargés des relations avec Formacom: Chaâbane Lakel, Anne Hébrard
Commission du multimédia: Anne Hébrard avec Sylvie Standley et Didier Dufond

---

Réunion du comité du 10 avril 2007

Présents : Claude Amour, Philippe Cols, Christophe Dulieu, Béatrice Guibert, Anne Hébrard, Chaâbane Lakel, François-Georges Lavacquerie, Franck Leclercq, Michel Simongiovanni, Nathalie Turcovich, Eric Zivohlava.

Excusés : Claire Delenclos, Isabelle Dessommes, Gilles Gomel, Dominique Ros de la Grange, Zdenka Stimac, Susan Watelet-Riou.

Invité : Jean-Marc Duprey, pour Correcteurs.com

Expulsion des sans-papiers de la Bourse du travail (10e) : un second communiqué sera prochainement rédigé. Il proposera en substance la mise en place d'une délégation «mixte» syndicats-sans-papiers qui demandera notamment que ces derniers puissent disposer des locaux et de la logistique de la Bourse du travail pour continuer à mener leur action.

Médiafor et Capsag : contacts à prendre.

Formacom : pour compléter le conseil d'administration, sont élus Chaâbane Lakel, Franck Leclercq et Michel Simongiovanni.

L'Humanité : la secrétaire déléguée, le secrétaire adjoint et la secrétaire au placement ont rendu visite au cassetin de « l'Humanité » le 4 avril. La situation est complètement bloquée, les tensions entre correcteurs restant vives - et c'est un euphémisme. Un courrier va être adressé à la direction de l'Humanité, avant de la rencontrer.

Correcteurs.com : une avance de 5.000 euros a été votée pour Correcteurs.com (7 pour ; 1 contre ; 1 ne prend pas part au vote) afin qu'il éponge sa dette, vis-à-vis de l'Urssaf notamment. Se pose la question du maintien ou non de cette association, qui est actuellement en déficit, qui fonctionne poussivement, sans salarié et sans locaux, et qui souffre cruellement de l'absence de prospection commerciale. Un point de la situation sera fait dans six mois.

Admissions au Syndicat :
Pauline Pencrea'ch (marraine, Jocelyne Ginestet).
Raymond Laurent (marraines, Jocelyne Ginestet et Claude Pfeiffer).

Réadmission : Danielle Morand.

Au calendrier :
Réunion de l'Antrapresse les 18 et 19 avril à Clermont-Ferrand.
Rencontre avec Dominique Candille, secrétaire déléguée du SNJ-CGT.
Questions : Que peut induire la double appartenance SDC - SNJ-CGT pour les rouleurs ?
La prochaine AG devrait avoir lieu à la rentrée ; une Lettre de Cantonade serait éditée fin juin, suivie d'une commission de la presse.

Réunion du comité du 17 avril 2007

Présents : Claude Amour, Philippe Cols, Gilles Gomel, Anne Hébrard, Chaâbane Lakel, François-Georges Lavacquerie, Franck Leclercq, Dominique Ros de La Grange, Michel Simongiovanni, Nathalie Turcovich, Susan Watelet-Riou, Eric Zivohlava.

Excusés : Claire Delenclos, Isabelle Dessommes, Christophe Dulieu, Béatrice Guibert, Zdenka Stimac.

L'Inter :
Le retour des correcteurs à la table du comité Inter a été très favorablement accueilli, d'autant que plusieurs dossiers, dont ceux de l'Humanité, du Monde et du Figaro, ont été suspendus dans l'attente. Par ailleurs, se profile à l'horizon l'arrivée d'un nouveau gratuit, lancé par le groupe Springler, qui annonce 200 000 ex. sur Paris et 800 000 ex. en Province – 7 éditions régionales, confectionnées par une même équipe. Les annonces d'embauche pour la correction du journal – sous quel statut ? Mystère - a commencé il y a quelques semaines déjà, et les candidats se présentent donc individuellement. Les rotativistes entreront en négociation avec le groupe en juin ou juillet de cette année sur la question des sites d'impression, tandis que celle de la distribution reste en suspens.

Journaux officiels :
Prise de contact avec Pascal Turpin et Valérie Briand. Une visite aux trois équipes du JO est prévue dans les prochaines semaines.

L'Humanité :
Rencontre avec Mme Lherondel, DRH de la SGP.
Au calendrier :
Rencontre avec Alain Madelennat (direction de l'Humanité) dans la semaine.

Réunion du comité du 24 avril 2007

Présents : Claude Amour, Isabelle Dessommes, Christophe Dulieu, Gilles Gomel, Béatrice Guibert, Anne Hébrard, Chaâbane Lakel, François-Georges Lavacquerie, Franck Leclercq, Nathalie Turcovich, Susan Watelet-Riou, Eric Zivohlava.
Excusés : Philippe Cols, Michel Simongiovanni

Antrapresse :
Antrapresse (Association nationale des travailleurs de presse) n'avait pas tenu de réunion depuis près d'un an, notamment à cause d'une actualité lourde pour la presse quotidienne régionale en général, et a compté une trentaine de participants – « Sud-Ouest », « la Dépêche du Midi », « Nice Matin », « le Progrès de Lyon », « le Midi libre », « le Dauphiné libéré », « la Montagne », SIP le Monde, le Syndicat des correcteurs, etc. Le débat de ces journées des 18 et 19 avril a conclu à la nécessité de demander à la Fédération d'organiser une réunion élargie avec la PQR du Sud portant plus spécifiquement sur les employés et la distribution. Un compte rendu plus détaillé de cette rencontre sera diffusé sous peu.

L'Humanité :
Rencontre détendue avec Alain Madelennat, de la direction de « l'Humanité ». Une solution amiable est en cours de résolution entre Dominique Ross de la Grange et la direction du journal.

SNJ-CGT :
Rencontre tout aussi détendue avec Dominique Candille, secrétaire déléguée du SNJ-CGT. Les correcteurs : « Il nous faut engager un dialogue sur la durée. » Dominique Candille à propos de la déclaration commune, c'est « la réactualisation d'un accord existant ».

L'Inter :
Rencontre encore plus détendue avec l'Inter vu que tout le monde part en vacances ou presque. Préparation d'une déclaration pour le défilé du 1 er-Mai – rendez-vous devant la Bourse du travail à 12 h 30 pour le service d'ordre (5 correcteurs sont invités à y participer) — et à 14 heures pour le départ de la manifestation, angle boulevard Voltaire/place de la République.

Au calendrier :
Dominique Candille est invitée à la réunion du comité du 12 juin et à la prochaine AG. Rendez-vous est pris pour rencontrer les directions du « Monde » et du « Figaro » avec l'Inter.

Feuilleton :
L'ex-secrétaire a rendu le téléphone en sa possession, qui était bloqué depuis une semaine. Restitution également des bandes de l'AG et du matériel d'enregistrement, après un détour par la commission de contrôle. Le nouveau comité doit faire sans documentation et demande aux délégués d'équipe de lui fournir les documents récents style accords d'effectifs.

Erratum :
Contrairement à ce qui a été écrit la semaine dernière, le quotidien lancé par le groupe Springer n'est pas un gratuit – cette resucée du « Bild » sera vendue à un prix très modique censé, précisément, faire concurrence à la fois aux gratuits et à la presse quotidienne payante.

Réunion du comité du 2 mai 2007

Présents : Claude Amour, Philippe Cols, Gilles Gomel, Béatrice Guibert, Anne Hébrard, Chaâbane Lakel, François-Georges Lavacquerie, Dominique Ros de La Grange, Nathalie Turcovich, Eric Zivohlava.

Excusés : Claire Delenclos, Isabelle Dessommes,

Christophe Dulieu, Franck Leclercq, Michel Simongiovanni, Zdenka Stimac, Susan Watelet-Riou

Invité : Alain Denizo

Le comité a rendu visite au cassetin de *la Tribune*. Deux départs éventuels en Recapp restent en suspens. La direction doit être contactée.

Cotisations : pour déterminer le nombre exact des adhérents du syndicat, le paiement des cotisations constitue bien évidemment l'un des premiers critères. Un point sur cette question dans les cassetins sera fait pour la semaine prochaine.

Commission des rouleurs et précaires : une convocation sera adressée aux rouleurs pour cette réunion, fixée au samedi 2 juin, à 10 heures à la Bourse du travail, salle Ferrer. Il faut, pour maintenir la permanence malgré les changements de statuts, mettre sur pied un cadre régional pour les pigistes en PQN, une convention régionale est à construire.

La commission de la presse aura, elle, lieu le mercredi 6 juin à 10 heures. Y sont conviés plus particulièrement les délégués du personnel, d'équipe et syndicaux. Il faut savoir quels sont les interlocuteurs dans chaque titre.

Edition : si un correcteur engage une action aux prud'hommes contre son employeur, les frais d'avocat sont en principe pris en charge par le syndicat, remboursé en cas de victoire. La somme en jeu est en général de 1.000 euros.

Alain Denizo est venu faire lecture d'une mise au point concernant l'amendement à la motion qu'il a présentée lors de la dernière assemblée générale, et propose de mettre l'ajout litigieux du SGLCE «entre parenthèses» dans les discussions avec l'Inter, pour lesquelles il fournit par ailleurs quelques bases de réflexion sous forme de questions - concernant notamment le positionnement professionnel et la sécurité sociale professionnelle. Son intervention devrait être prochainement diffusée sur la liste syndicale par ses soins.

Calendrier : le comité rendra visite au cassetin du Parisien mercredi 9 mai à 18 heures, à celui des Echos jeudi 10 à 17 heures.

Réunion du comité du 9 mai 2007

Présents : Philippe Cols, Béatrice Guibert, Anne Hébrard, Chaâbane Lakel, François-Georges Lavacquerie, Franck Leclercq, Dominique Ros de la Grange, Nathalie Turcovich, Eric Zivohlava.

Médiafor :

Guy Berembaum (hors comité) a été désigné à l'unanimité des présents pour être représentant des correcteurs à Médiafor. Il formera Eric Zivohlava et Chaâbane Lakel «au métier».

Mutuelle :

Anne Hébrard a été désignée pour être administratrice de la mutuelle pour le Syndicat des correcteurs. De délicats dossiers sont à gérer, notamment pour ce qui concerne la prise en charge des rouleurs par la mutuelle.

Point cotisations dans les cassetins, arrêté au 31 décembre 2006 :

Le Figaro : 1 à jour sur 8 SDC, 2 SNJ, 3 non-syndiqués :

France Soir : 2 à jour sur 2 SDC ;

L'Humanité : 2 à jour sur 4 SDC - 1 cas particulier ;

Investir : 2 SDC à jour sur 2 ;

Le Monde : 11 à jour dans le cassetin quotidienne + **Monde diplo et Monde interactif :** 9 non à jour, 1 SNJ CGT ;

Métro : 2 SDC à jour sur 2 ;

Argus : 1 à jour sur 1 (délégué SNJ-CGT, double appartenance) ;

Les Echos : 6 SDC à jour sur 11 ;

L'Equipe : 9 SDC à jour sur 13, 2 double appartenance SNJ CGT ;

La Tribune : 3 SDC à jour sur 6 ;

Le Parisien : tous à jour, cotisations sous séquestre.

Le comité a visité ce jour le cassetin du *Parisien,* qui libère les cotisations et remet les services rouleurs à la permanence. Le point sur les rentrées de cotisation pour l'ensemble des adhérents du syndicat est en cours, avec état des lieux des forces vives du syndicat. Il n'y eut pas de réunion officielle de l'Inter ce lundi à Blanqui pour la deuxième semaine de suite à cause des vacances et des ponts. Les correcteurs, la distribution et un délégué syndical Infocom tinrent cependant un Inter « sauvage », comme il est prévu, chaque lundi.

Rencontres :

Les comitards en formation Inter ont rencontré Frédéric Ranchet, DRH du Monde.

Rencontre avec Jean-Pierre Guérin, secrétaire du SPQN.

Le rendez-vous prévu avec Christophe Victor, DRH du *Figaro,* s'est soldé par un lapin. Rendez-vous est repris pour la semaine du 20 mai.

Dans la foulée, le comité a rendu visite au cassetin du *Figaro.*

Huma :

La direction du journal, le délégué syndical et le comité syndical sont sur la même ligne: le placement est assuré par la permanence. Un rouleur doit bénéficier d'une formation. Le cassetin est difficile à apaiser mais le comité en a fait une priorité.

Est votée l'acquisition d'un PC et d'un écran pour la secrétaire déléguée (moins de 1 000 euros). Didier Dufond doit donner une estimation pour vendre d'occasion un des deux Mac du local syndical.

Est acquis le principe de comités élargis fréquents pour ouvrit les discussions sur l'avenir du syndicat, trouver des idées à soumettre à l'Inter.

Au calendrier :

Une commission des rouleurs est convoquée le samedi 2 juin de 10 heures à 13 heures salle Ferrer.

Une commission de la presse est convoquée le mer-

credi 6 juin de 10 heures à 13 heures. Un ordre du jour recto verso suivra.

Une deuxième commission de la presse sera réunie le samedi 7 juillet à 10 heures. La *Lettre de Cantonade* paraîtra pour cette occasion avec le compte rendu de l'AG du 31 mars 2007.

Réunion du comité du 15 mai 2007

Présents : Claude Amour, Philippe Cols, Claire Delenclos, Isabelle Dessommes, Gilles Gomel, Béatrice Guibert, Anne Hébrard, Chaâbane Lakel, François-Georges Lavacquerie, Nathalie Turcovich, Eric Zivohlava.

Médiafor :

Eric Zivohlava reprend le flambeau de la représentation des correcteurs à Médiafor. Il abandonne la permanence du vendredi, reprise momentanément par François-Georges Lavacquerie. Chaâbane Lakel est désigné à la majorité des présents pour être «plume de l'Inter».

Filpac :

Rencontre du bureau du comité avec Michel Muller, secrétaire général de la Filpac-CGT, qui souhaite que le Syndicat des correcteurs présente un candidat aux prochaines élections du bureau de la fédération.

Réunion de l'Inter :

C'est la formation professionnelle qui a occupé principalement les discussions de ce lundi. Diverses pistes sont à explorer pour assurer la pérennité de nos écoles (association des écoles du Livre, adossement aux universités, paritarisme sur la gestion des qualifications, etc.). Un groupe de travail, mêlant notamment typographes et correcteurs, et comprenant trois ou quatre correcteurs, est à réunir sur le sujet d'ici la fin mai – merci aux intéressés de se faire connaître rapidement auprès du comité syndical. Les négociations salariales commencent le 22 mai au SPQN. Les deux secrétaires y siégeront aux côtés de l'Inter. La définition du rédacteur réviseur est actuellement discutée par les syndicats de journalistes et le SPQN. Lesdits syndicats, dont le SNJ-CGT, doivent être contactés, afin que le Syndicat ait son mot à dire à ce propos.

Au calendrier :

Rencontre avec la direction du *Figaro*.

Le comité du mardi 5 est reporté au jeudi 7 juin : Michel Muller est l'invité du comité syndical, ainsi que les délégués syndicaux du Syndicat.

Réunion du comité du 22 mai 2007

Présents : Philippe Cols, Béatrice Guibert, Chaâbane Lakel, François-Georges Lavacquerie, Franck Leclercq, Nathalie Turcovich.

La secrétaire déléguée ayant été prise par une réunion à Médiafor, le représentant à l'Inter étant en vacances, idem pour la secrétaire au placement et peu de monde s'étant déplacé, la réunion fut rapide.

On peut noter toutefois que Marc Norguez, secrétaire du SGLCE, a pris contact avec le Syndicat pour rencontrer la nouvelle équipe. Il sera invité à un prochain comité.

Samedi 2 juin, 10 heures

Commission des rouleurs. Peu de monde, une vingtaine de personnes. Constitution d'une liste de diffusion des précaires, perma-l@correcteurs.org, pour échanger les infos et inciter les précaires à écrire une tribune libre dans le prochain Cantonade.

Appel est lancé pour dénoncer les employeurs qui paient en agessa, afin de constituer une plainte groupée auprès des assedic.

Mercredi 6 juin, 10 heures.

Commission de la presse. Une vingtaine de personnes. Empaillage sur la politique suivie et l'état des lieux à l'élection du nouveau comité; explication des différentes situations dans les cassetins. Au Parisien, un accord maison a été signé, qui explose les frontières de métiers et stipule qu'un journalistes sur le web filme, interwieve, monte son film, écrit pour le papier... Un cycle de rencontres se met en place entre syndicats de journalistes sur le redéploiement des métiers lié à l'avènement du multimédia. Le SDC doit absolument y participer.

Réunion du comité du 7 juin 2007

Présents : Claude Amour, Philippe Cols, Isabelle Dessommes, Gilles Gomel, Anne Hébrard, Chaâbane Lakel, François-Georges Lavacquerie, Nathalie Turcovich, Susan Watelet-Riou, Eric Zivohlava.

Invités : Michel Muller, Richard Wilf

Michel Muller, secrétaire général de la Filpac, est venu prendre contact avec le nouveau comité du Syndicat des correcteurs, notamment pour l'associer à la préparation du prochain congrès de la fédération, qui se tiendra à Lille du 5 au 9 novembre, et dont l'un des grands chantiers sera la question du repositionnement professionnel dans le numérique, la mise en place d'un groupe de travail qui s'attachera à monter une grille de qualifications plus adaptée à la réalité et l'examen du rapport de forces présent.

L'autre chantier d'importance concernera, lui, la politique de regroupement des fédérations actuellement conduite par la CGT et l'ensemble des confédérations européennes. Une idée force lors de ce comité: le syndicat des correcteurs a un rôle à jouer dans les bouleversements actuels, apporter ses idées, un correcteur doit siéger au bureau de la fédé, ce sera Wilf.

Réunion du comité du mardi 12 juin

Comité syndical, invitée: Dominique Candille, secrétaire du SNJ-CGT.

Présents : Monthureux (DS *Parisien*), Amour, Lakel, Leclercq, Dessommes, Guibert, Cols, Hébrard, Gomel, Turcovich, Lavacquerie.

Discussion sur l'inscription conventionnelle et de la redéfinition de rédacteur-réviseur, qui doit être la même pour les pigistes et les futurs embauchés dans tous les journaux; le positionnement sur le plurimédia: un accord régional est souhaitable; les négos sur la grille: le rédacteur-réviseur doit s'inscrire au même rang que le SR, il doit y avoir moins d'échelons sur la grille et le franchissement des échelons doit être lié automatiquement à l'ancienneté. Le lendemain, le SNJ-CGT invite à sa demande du SDC, lors d'une réunion avec tous les syndicats de journalistes, afin de discuter de tous ces points.

Puis **les retraités** offrent un pot déjeunatoire au nouveau comité. Délicieux et bienvenu.

Réunion du comité du 21 juin

Présents : Anne Hébrard, Franck Leclercq, François-Georges Lavacquerie, Gilles Gomel ; excusés, Nathalie Turcovitch, Philippe Cols.

Le document sur la préparation du 6e congrès de la Filpac est remis aux comitards. Il sera publié dans le *Cantonade* convoquant l'AG ordinaire de fin septembre et l'AG extraordinaire préparant ce congrès. Ce document figure en pièce jointe du compte rendu.

Le point principal à l'ordre du jour était la discussion et le vote sur l'adhésion ou non du SDC à la convention des journalistes. Rappelons que la Filpac a déjà signé l'adhésion à cette convention (ce qui a permis à la CSTP d'y adhérer à son tour). De nombreux correcteurs en presse quotidienne ont basculé et sont devenus journalistes, certains ont adhéré au SNJ-CGT en réservant une demi-cotisation au SDC. Cette situation présente à terme le risque d'une perte d'effectif.

Vu le peu de comitards présents, le vote est repoussé au comité suivant.

Cotisations :

Après pointage des fiches de cotisation, il apparaît que seuls 192 actifs sont à jour de leurs cotisations pour 2006 (pour comparaison les retraités sont 100 à jour de leurs cotisations). Des lettres de rappel ont été envoyées aux camarades en retard dans leurs cotisations.

Investir : Le Comité a rendu visite au cassetin où travaillent 3 correcteurs piétons ayant le statut de journaliste.

JO : la secrétaire déléguée rend le soir même visite aux équipes de l'après-midi et du soir.

Les Échos : mouvement de grève, AG hier, les correcteurs ont été particulièrement actifs dans cette lutte, rédigeant notamment tracts et communiqués. Ce matin, CE extraordinaire, les salariés y ont appris l'identité du nouveau propriétaire, Bernard Arnaud, déjà propriétaire de *la Tribune,* ce qui fait craindre aux syndicats des deux titres des suppressions d'emplois.

Après la grève lancée en PQN par le SGLC pour marquer son refus de négociations séparées imprimeries/sièges éditoriaux, le protocole d'accord avec le SPQN a été signé conjointement par les syndicats du Livre et les syndicats de journalistes, ce qui est une première, entérinée pour l'avenir.

Lakel, Hébrard et Zivohlava se sont rendus à l'Intersyndicale des journalistes afin de demander à participer aux réunions futures sur la définition du statut de rédacteur-réviseur et au cycle de discussions sur le positionnement sur les nouvelles formes de presse induites par le multimédia. Ils ont eu la surprise de tomber nez à nez avec les camarades Lapeyre et Stanley, présents pour le SNJ-CGT au titre de la double appartenance… Nous sommes convenus d'envoyer aux syndicats de journalistes notre définition du rédacteur-réviseur, et par manque de temps n'avons pu aborder le sujet de la grille.

A l'ordre du jour du prochain comité : la rédaction pour la rentrée d'un projet à présenter face à celui d'Infocom qui met les bouchées doubles dans sa communication. Les idées des correcteurs sur la stratégie à mener sont attendues par nos partenaires syndicaux.

Réunion du comité du 26 juin 2007

Présents : Anne Hébrard, Claude Amour, Chaâbane Lakel, Isabelle Dessommes, Franck Leclercq, Gilles Gomel, François-Georges Lavacquerie.

Excusés : Philippe Cols, Nathalie Turcovich, Christophe Dulieu, Eric Zivohlava.

Invité : Denis Dutheil, président de Formacom.

Assemblée générale :

Au sommaire du prochain numéro de septembre les comptes rendus des deux précédentes AG, le texte du projet fédéral du 6e Congrès de la Filpac CGT, les tribunes libres. Attention la date limite pour la remise des tribunes libres est le vendredi 31 août. Ce numéro comprendra une copieuse liste de radiations de syndiqués ne payant plus leurs cotisations.

Adhérents :

Nombre d'adhérents à jour de leurs cotisations au 31 décembre 2006, actifs, 192, retraités, 100. Des lettres de relance ont commencé à être expédiées aux camarades en retard dans le paiement de leurs cotisations.

Congrès fédéral de Lille :

Quatre correcteurs participeront au Congrès fédéral de la Filpac CGT : Annick Béjean, retraitée, Anne Hébrard, secrétaire déléguée du SDC, Eric Zivohlava et Richard Wilf, désigné pour être délégué à la Fédé.

Adhésion à la Convention nationale des journalistes : La discussion a repris sur l'utilité ou non pour le SDC d'adhérer à la CNJ (à laquelle adhère déjà la Filpac). Raisons invoquées :

– Prise en compte de la réalité : une bonne partie des correcteurs de la presse quotidienne ont basculé sous le statut journalistes, adhérer à la CNJ nous permettrait de défendre et représenter juridiquement ces camarades ;

– un certain nombre de correcteurs sous statut journaliste ne conservent au SDC qu'une demi-cotisation, ce qui est souvent le prélude à une sortie du SDC, adhérer à la CNJ nous permettrait de maintenir les cotisations pleines ;

– ayant adhéré à la CNJ, nous serons de plein droit présents aux négociations concernant les correcteurs sous statut journaliste ;

– enfin, nous serions sur un pied d'égalité avec Info. Com qui a adhéré à la CNJ.

La discussion ne fait pas apparaître d'inconvénients à adhérer à la CNJ ni d'opposition de principe. La question est mise au vote. Résultat du vote : 6 pour, 1 contre. Le SDC adhère à la CNJ ; la secrétaire déléguée est chargée des démarches (envoi d'un courrier au ministère de l'Emploi, avec lettre recommandée à tous les signataires de la convention).

Formacom :

Formacom emploie deux salariées à plein temps, deux salariés à mi-temps et une équipe de vacataires qui assurent les cours à l'école. L'association pratique une politique salariale équilibrée, tous les vacataires étant payés sur la même base salariale.

Formacom a fonctionné sans difficultés majeures jusqu'en 2005 où, suite à la loi sur la régionalisation de la formation professionnelle de 2004, 2 stages ont été supprimés, ce qui s'est traduit par un déficit en 2005. La situation s'est redressée en 2006, grâce à une politique d'économie qui a permis de terminer l'année avec un exercice légèrement bénéficiaire. Cet équilibre est néanmoins précaire, eneffet seul le long stage (lecteur-correcteur) est garanti, mais il ne suffit pas à équilibrer les comptes. D'autres stages nécessaires à cet équilibre financier dépendent d'une réponse positive du conseil régional d'Ile-de-France, la réponse à ces demandes de financement sera connue d'ici trois semaines. Si elle est négative, il faudra réorganiser l'activité de l'école et réduire la voilure. La situation matérielle appelle également des décisions urgentes. En effet le bail se termine le 15 mars 2008 et il faudra donc décider avant le 15 septembre de le reconduire ou non, en sachant qu'il sera difficile de trouver un local aussi avantageux du point de vue financier, mais qu'une reconduction du bail nous engage pour trois ans.

Enfin Denis Dutheil rappelle qu'il est démissionnaire à la rentrée et n'envisage pas de rempiler. Il faudra donc lui trouver un successeur dans une période délicate. Denis cependant guidera son successeur et le mettra au courant.

La période est délicate tant à cause des bouleversements en presse que dans le système de financement de la formation professionnelle où s'annoncent des changements qui n'augurent rien de bon pour les écoles de la profession. Il va falloir faire des alliances avec d'autres écoles du Livre et/ou avec des écoles de journalistes et essayer de passer des accords avec des structures universitaires. Si on ne mène pas cette politique d'alliance, la situation de l'école, qui a eu un rôle important pour le SDC (adhérents, crédibilité), est menacée à court terme.

Le diplôme (lecteur-correcteur) est la propriété de l'école et est enregistré au répertoire des métiers avec une validation de cinq ans et est reconnu de facto dans la profession.

Conseil d'administration de Formacom :

Il aura lieu le samedi 21 juillet dans les locaux de Formacom. Ce conseil devra élire un nouveau président et un nouveau bureau, définir une politique et prendre un certain nombre de décisions.

Réunion du comité du 3 juillet 2007

Présents : Anne Hébrard, Philippe Cols, Franck Leclercq, Eric Zivohlava, François-Georges Lavacquerie, Béatrice Guibert, Chaâbane Lakel. Excusée : Nathalie Turcovich. Invité : Jean-Marc Duprey, trésorier de Correcteurs.com.

Démission du trésorier :

Gilles Gomel n'a toujours pas officialisé sa démission devant le comité syndical. Pour l'instant, c'est José Nuevo (retraité et ex-trésorier) qui assume les tâches du trésorier sous le contrôle de la secrétaire déléguée ; Isabelle Dessommes, trésorière adjointe, s'occupant des adhésions et cotisations.

Convention collective nationale des journalistes :

La secrétaire déléguée a effectué les démarches administratives nécessaires à l'adhésion à cette convention.

Syndicat des sièges éditoriaux :

Le syndicat des correcteurs doit faire pour la rentrée des propositions concrètes concernant la constitution d'un syndicat des sièges éditoriaux membre de l'union syndicale regroupant les trois pôles : sièges éditoriaux, impression, distribution.

Des nombreuses discussions qui ont eu lieu avec les représentants de la Chambre typo/Infocom, il ressort que leur approche de la question est beaucoup plus souple qu'elle ne l'a été.

Le comité syndical pourrait proposer à la rentrée de constituer une structure commune regroupant InfoCom et le Syndicat des correcteurs, chacun conservant son autonomie juridique et statutaire. C'est cette structure commune qui représenterait les sièges éditoriaux dans l'Uside, selon des modalités à discuter.

Cette proposition est en conformité avec la motion votée lors de la dernière assemblée générale, qui mandatait le comité syndical à la fois pour garantir le maintien de l'existence du Syndicat des correcteurs et son insertion dans une organisation régionale.

Rapports avec le SNJ-CGT :

L'accord fantôme avec le SNJ-CGT doit-il être dénoncé ? La question se pose. Ce projet d'accord paru dans Cantonade n° 211 et voté en AG n'a semble-t-il toujours pas été approuvé par le comité national du SNJ-CGT et aucune invitation à participer à leurs instances ne nous a été faite. Par ailleurs, la secrétaire du SNJ-CGT, Dominique Candille, ne semble pas y attacher beaucoup d'importance, expliquant que cet accord « tacite » ne faisait que rappeler une « vieille tradition » de possibilité de double appartenance. Le SNJ-CGT considère que ce qui est notre métier n'est pour le SNJ-CGT qu'une fonction – entre autres – du métier de journaliste. La secrétaire du SNJ-CGT a dit le manque d'intérêt – et même l'hostilité du SNJ-CGT – pour le principe même du bureau de placement.

Correcteurs.com :

Le trésorier, Jean-Marc Duprey, a fait un rapport oral sur la situation de Correcteurs.com, qui est actuellement en sommeil et sans salarié (le travail de suivi étant effectué par l'ex-salarié à titre bénévole). Les comptes font apparaître, en dépit de l'aide du SDC, un déficit d'encore 3.000 euros. Ces déboires sont dus à des retards dans le paiement de l'Urssaf et à la défection d'un client régulier (10.0000 euros par an) en redressement judiciaire et qui laisse une ardoise de 1.690 euros. Il subsiste des imprécisions dans les comptes. Le comité attend d'avoir la totalité des pièces comptables pour se prononcer sur une dernière participation financière à Correcteurs.com. La vente du parc informatique devrait amortir le déficit résiduel. Le comité entend se détacher de cette initiative qui, du fait d'une gestion erratique et d'un manque d'investissement militant des syndiqués, n'a pas donné les résultats espérés.

Non-rencontre avec le SGLCE :

MM. Norguez, Ropert et Maréchal, du SGLCE, ne s'étant pas présentés au comité, sans explication, la rencontre prévue n'a pas pu avoir lieu.

Réunion du comité du 17 juillet 2007

Présents : Béatrice Guibert, François-Georges Lavacquerie, Anne Hébrard, Eric Zivohlava, Chaâbane Lakel.

Presse :

Le Monde. Les correcteurs pigistes sont payés 30 de moins que les ouvriers du Livre remplaçant autrefois les piétons. Est-ce la même situation dans les autres titres ? Les négociations pour des piétonnages sont en suspens depuis la non-réélection de Colombani. Le comité contacte la direction pour la rentrée avec l'Inter.

L'Huma. Deux typos passent sous statut journaliste en septembre, les trois autres en décembre.

France Soir. L'accord signé par le délégué syndical en début d'année est insatisfaisant pour les nouveaux entrants. Il est à revoir avec le secrétaire d'Info.com.

La Tribune, les Echos, journaux à vendre, situation toujours en suspens. Aux *Echos,* la direction a prévenu que les augmentations salariales, qui portaient jusqu'à présent sur l'intégralité du salaire, seraient désormais appliquées sur le barème de base, ce qui pourrait minorer fortement à l'avenir (jusqu'à de moitié) les augmentation de salaires des ouvriers du Livre devenant de « jeunes journalistes » (leur salaire étant alors composé d'un salaire de base et d'un complément de salaire afin d'arriver à leur salaire actuel). D'autre part, la direction a annoncé son intention d'avancer la formation des correcteurs. Elle s'échelonnait à sa demande pour des problèmes d'économies sur trois ans, 2007-2008-2009 ; elle serait effectuée entièrement dès 2008. Que penser de ce soudain effort budgétaire ? La direction a toujours dit attendre l'inscription conventionnelle de rédacteur-réviseur en PQN afin de parler du changement de statut des correcteurs. A-t-elle des assurances que cette inscription va se faire ? Ou a-t-elle décidé de faire comme dans d'autres titres un accord maison et ce dès 2008 (avant la fin du plan dit Recapp) ?

Solidarité :

Un secours a été accordé à Dominique Ros de La Grange. La secrétaire déléguée lui présentera les excuses du syndicat dans son rapport d'activité et lors de la prochaine assemblée de septembre pour les manquements graves du syndicat envers elle.

Cotisations et radiations :

Beaucoup de syndiqués sont en retard de cotisations – parfois de plusieurs années ! – La liste des radiations potentielles paraîtra dans le prochain *Cantonade* (15 septembre), les camarades auront alors trois mois pour se mettre à jour de cotisations, faute de quoi la radiation sera définitive. Seront considérés comme à jour les adhérents ayant réglé leurs cotisations jusqu'en décembre 2006 à la date de l'assemblée générale de septembre 2007. Les adhérents radiés ne peuvent pas participer aux assemblées du syndicat, et encore moins y voter.

Réunion du comité du 7 août 2007

Présents : Cols, Zivohlava, Lakel, Hébrard

Comité très light, vacances obligent.

Admission : Françoise Bouquenel, Formacom 2005, marraines : Jeanne El-Ayeb et Patricia Nerre.

Un jeune correcteur doit couvrir le congrès de la Filpac et corriger sa production.

Négociations à l'Equipe. Les remplacements ne couvriront pas les départs, ce sous-effectif doit être couvert par un volant de services rouleurs issus de l'annexe III.

Dominique Candille, secrétaire du SNJ-CGT, est invitée à l'AG du 29 septembre, comme convenu lors de notre prise de contact, le 20 avril.

Les Echos. Les journalistes se sont rendus à Londres, auprès du propriétaire Pearson, pour redire leur opposition à l'acquisition du journal par LVMH. Investir et la régie pub rejoindraient le groupe les Echos. Bolloré serait candidat au rachat de *la Tribune.*

Réunion du comité du 21 août 2007

Présents : Anne Hébrard, François-Georges Lavacque rie, Eric Zivohlava, Franck Leclercq Philippe Cols, Gilles Gomel, Claude Amour ; invitée : Élisabeth Proust.

Sommaire du prochain Cantonade :

– Listes des admissions et des radiations (rappel : les camarades radiés pour retard de cotisations ont trois mois pour régulariser leur situation à partir de la date de parution).
– Rapport d'activité de la secrétaire déléguée ;
– Comptes rendus des comités syndicaux ;
– Annexe IV de la convention de l'édition;
– Rapport de la commission de contrôle ;
– Rapport du trésorier et bilan comptable :
– Lettre d'adhésion à la convention collective nationale des journalistes ;
– Proposition faite à Info.Com ;
– Procès-verbal de l'AG du 31 mars 2007 ;
– Procès-verbal de l'AG non statutaire du 16 décembre 2006;
– Tribunes libres ;
– Rapport de la déléguée au placement ;
– Document préparatoire au 6e congrès de la Filpac.

Le comité a discuté de l'opportunité de réduire le nombre des comitards (il y a à ce jour 220 syndiqués actifs à jour de leurs cotisations avec un objectif de 300 à la fin de l'année). Cette réduction rendrait plus facile la constitution d'une liste proposant plus de candidats que de postes de façon que les syndiqués aient le choix lors de l'élection du prochain comité. Le nombre retenu est de 15 ; une motion en ce sens sera rédigée et inscrite à l'ordre du jour de la prochaine AG extraordinaire.

Gilles Gomel a enfin officialisé auprès du comité sa démission du poste de trésorier, effective depuis deux mois. Après appel à candidature, personne n'est volontaire au poste de trésorier. José Nuevo, retraité, continuera de remplir ce rôle sous le contrôle de la secrétaire déléguée.

Claire Delenclos corrigera les actes et communications du Congrès de la Filpac.

Élisabeth Proust a été reçue par le comité, elle a fait le point des cotisations des correcteurs du JO et a remis les chèques confiés par les camarades du JO.

Elle demande que soit proposé systématiquement aux adhérents un système de prélèvement automatique pour les cotisations afin de pallier les retards et de simplifier le travail du trésorier et des délégués d'équipe. Sa proposition a été acceptée, le formulaire adéquat sera inséré dans le prochain *Cantonade.*

Elle a attiré l'attention du comité sur la question des budgets de formation au *JO,* et de la nécessité que le comité, en liaison avec les délégués du *JO* et Formacom, fassent en sorte qu'une partie de ces formations soit assurée par Formacom.

Situation au JO. Il y a actuellement 40 correcteurs, nombre qui va baisser pour se stabiliser à 30 avec peut-être à terme un volant de 5 à 6 rouleurs de la permanence.

Réunion du comité du 28 août 2007

Présents : Anne Hébrard, Claude Amour, Philippe Cols, François-Georges Lavacquerie, Christophe Dulieu, Eric Zivohlava, Dominique Ros de La Grange.

Cantonade.

Le journal part à l'imprimerie le 7 septembre au plus tard, date limite de remise des textes le 31 août, jour du bouclage de la maquette.

La liste des radiés s'établit à ce jour à 210.

Rapport du trésorier : du fait de la défection du trésorier, et devant l'absence de candidat à son remplacement, c'est la secrétaire déléguée qui rédigera et présentera le rapport du trésorier.

Annexe III : Trente personnes (non piétonnées) y figurent ; elles sont prioritaires pour tout piétonnage à venir. Le comité usera de tout son poids et de celui de l'Inter pour que les postes à pourvoir le soient par des rouleurs qui figurent sur cette liste et non à la discrétion des patrons de presse. Dans la logique du Recapp, il paraît évident au comité syndical que les suiveurs âgés de plus de cinquante ans ne pourront pas espérer de piétonnages, étant donné le besoin de rajeunissement des équipes. Il faudra, dès la fin 2008, envisager des formations qualifiantes pour ces rouleurs, dans le cadre des formations du plan Recapp.

Réunion de l'Inter informelle puisque n'y participaient, en l'absence des rotos et de SPPS, que la CSTP et le SDC ; ce fut une excellente occasion pour parler de la mise en route d'une structure syndicale dans le prépresse, structure chapeautant la CSTP et le SDC – qui garderaient provisoirement leur autonomie juridique et de gestion. Nos camarades de la CSTP, ayant pris connaissance de nos statuts, ont pris acte du fait qu'une fusion n'est pas possible.

Rédaction du préambule des statuts d'un futur syndicat de l'édition. Cette structure (qui ne sera pas une union syndicale) sera membre de la Filpac et sera le pendant du syndicat de l'impression. Le texte du préambule sera communiqué à l'AG du 29 septembre et distribué lors du congrès de la Filpac en novembre.

Parallèlement à ce travail de rédaction, la première tâche sera d'assurer le développement des sections d'entreprise là où elles existent et leur création dans les sièges éditoriaux où il n'en existe pas encore. – En priorité également l'examen du statut et de l'avenir des écoles professionnelles (Formacom, Afir, Graphisme & Communication), avec un rapprochement entre ces trois écoles ou au moins deux d'entre elles.

Points divers. Anne Hébrard et François-Georges Lavacquerie se rendront à la réunion d'Antrapresse à Montpellier les 2 et 3 octobre.

Assemblée générale

du 31 mars 2007

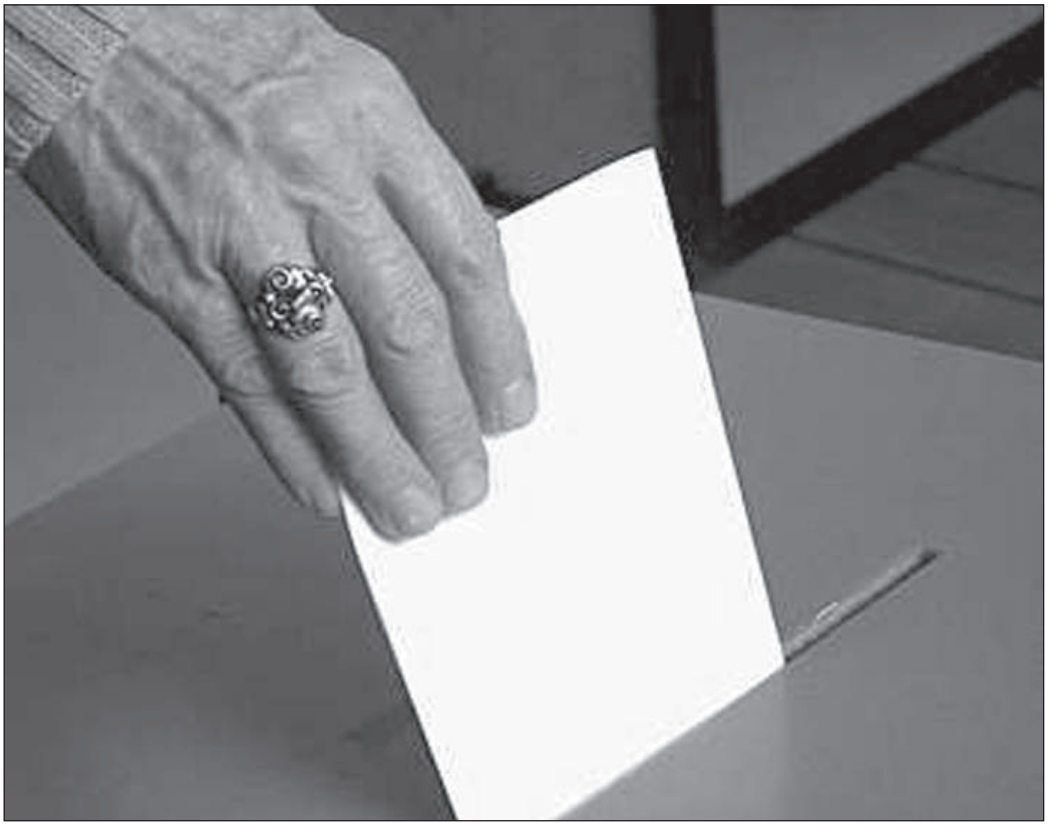

Jean-Marc Duprey. – L'assemblée générale est ouverte à 14 h 20. Point numéro un à l'ordre du jour : le rapport du trésorier.

Stéphane Violet. – J'aurais aimé commencer par une petite entorse à la règle. Si l'assemblée générale est d'accord, j'aurais préféré intervenir après le rapport de la commission de contrôle dans la mesure où, entre-temps, j'ai réuni des éléments de réponse aux interrogations qu'elle avait formulées.

Jean-Marc Duprey. – Non, elle interviendra après. Tu répondras à ce moment-là.

Stéphane Violet. – D'accord, je vais chercher mon rapport.

Jean-Marc Duprey. – Il y aurait un petit point à rajouter à l'ordre du jour : il manque l'approbation du compte rendu de l'AG précédente. Est-ce qu'on pourra le faire dans le cadre des « questions diverses » ? Je fais également un rappel général : la salle ferme à 18 heures précises. Il s'agira donc de demander à la plupart des intervenants d'être concis, la situation étant suffisamment confuse pour qu'on ne la délaie encore plus.

Stéphane Violet. – Chers camarades, je me réserve donc pour répondre tout à l'heure précisément à des interrogations légitimes de la commission de contrôle.

Je vais commencer par ce qu'il m'apparaît comme des chantiers auxquels je n'ai pas pu m'atteler, ou qu'imparfaitement, et qu'il appartiendra au prochain trésorier de régler. Un certain nombre d'entre vous ont dû recevoir leur reçu de cotisations, du moins ceux qui étaient à jour au 31 décembre 2006. On a donc opté pour une solution minimale, c'est-à-dire de servir dans un premier temps ceux qui étaient à jour et qui pouvaient faire valoir auprès de l'administration fiscale des cotisations complètes. Ça ne veut pas dire qu'on ne va pas envoyer des reçus correspondant aux sommes effectivement versées depuis la dernière déclaration, même si ça ne couvre pas une année complète. Après, ça laisse encore un peu de temps éventuellement aux camarades pour solder leurs cotisations s'ils ont envie de faire valoir une réduction plus importante auprès des impôts.

Un point que j'ai quelquefois évoqué peut-être pas assez, enfin, en tout cas, pas à cette tribune –, c'est l'aspect administratif dans la gestion des affaires courantes du syndicat, à savoir qu'un pli est souvent pris de demander au trésorier de s'occuper de tout ce qui relève, peu ou prou, de l'intendance. Quand en plus on est seul aux commandes, comme ça a été mon cas cette année, c'est d'autant moins facile. D'ailleurs, il faut être honnête, on ne peut pas dire que je me suis occupé de beaucoup de choses qu'on m'aurait demandé de faire. Simplement, ça induit un fonctionnement au coup par coup, avec des retards accumulés. Par exemple, concernant le matériel effectivement disponible pour du courrier, du papier à en-tête, des choses comme ça, on a souvent de mauvaises surprises au mauvais moment. Je pense qu'un inventaire du matériel disponible – et donc des commandes à faire – serait utile.

Plus grave : le traitement de tous les retours de courrier. Ça fait quand même quelques années qu'on a des retours de courrier dont on ne sait pas si leurs destinataires sont encore de ce monde, s'ils sont encore membres du syndicat. Pour le savoir, c'est tout bête, il faut faire des rapprochements, donc, à la fois entre ces retours, les fiches cartonnées et le fichier informatique. Ce n'est pas dantesque, mais ça demande du temps, un peu de méthode et quelques personnes. D'autre part, la suite logique de ce que je viens de dire, c'est que je dirais que le délai accordé de fait aux retardataires a tendance à s'allonger. Cette année, par exemple, nous avons relancé des retardataires au mois d'août – d'ailleurs ce n'est pas moi qui l'ai fait, je n'étais pas là, mais une camarade, qui a bien voulu s'en occuper. La limite, c'était : les adhérents n'ayant pas payé depuis juin 2004. Ça faisait déjà deux ans, c'est déjà beaucoup. Mais comme il n'y a pas eu, depuis, de rapprochement entre les paiements encaissés et la liste de ces retardataires, on ne sait pas exactement qui est encore en retard. Pour ça, évidemment, il suffit de consulter toutes les fiches une à une. Mais il n'y a pas eu de deuxième relance puisque le principe, c'est qu'on envoie deux relances à un mois d'intervalle. D'ailleurs, il faudrait vérifier dans quelle mesure c'est absolument nécessaire, c'est-à-dire statutaire, d'attendre que les noms apparaissent dans le bulletin. Je dois avouer que là je n'ai pas vérifié si, à un moment donné, l'absence de réponse ne suffit pas pour considérer que les gens ne sont plus du syndicat plutôt que d'attendre une publication dans le bulletin, une éventuelle réaction dans les trois mois, etc. On peut continuer à le faire, la seule chose, c'est qu'effectivement la prochaine liste de relance risque d'être assez lourde, parce que je pense que dix-huit mois c'est déjà un maximum pour relancer son monde. Pour ces affaires-là – comme pour d'autres que je n'aurais pas traitées dans les derniers jours –, je suis évidemment à la disposition du prochain comité, que j'en fasse partie ou non, pour assurer un intérim et un passage de relais.

Cela dit, je vais quand même aborder des sujets sur lesquels tout le monde donne son avis, donc pourquoi pas moi ? Ce sont des sujets sur lesquels, en plus, j'ai été interpellé plus ou moins directement…

Jean-Marc Duprey. – Pourrais-tu te concentrer sur le rapport du trésorier et repasser après, lors des « questions diverses » ?

Stéphane Violet. – Je peux, mais, à ce moment-là, je réserve cette intervention. Je voulais faire allusion à des interpellations au trésorier. Je peux en parler plus tard…

Jean-Marc Duprey. – Tu fais concis ?

Stéphane Violet. – On va essayer, oui. Je vais suivre mes notes scrupuleusement : dans plusieurs affaires, on a voulu faire jouer un rôle au trésorier qui n'est pas le sien, notamment par un détournement de cotisations au profit d'une camarade dans le besoin, puis par l'encaissement de cotisations avancées par la section des retraités en lieu et place d'un autre camarade, qui, lui, se vante de les séquestrer. Ainsi le camarade Chanliaud, de *l'Humanité,* m'a écrit à l'automne 2006 une lettre pour solliciter mon avis et mon aval à ce qu'il a appelé un « détournement de cotisations » au profit de la camarade Ros de la Grange. De même, peu avant, la camarade Renouf, du *Figaro,* m'avait interpellé dans un message à propos du refus du comité de prêter de l'argent à cette même camarade Ros de la Grange. Sans doute eût-il été plus simple alors de leur répondre à l'un et à l'autre. Je ne l'ai pas fait, c'est regrettable. Ce que je vous dis, c'est ce que je vais vous dire maintenant : mon silence n'était certes pas l'expression de l'indifférence ou du mépris, mais plutôt l'effet d'une situation personnelle difficile à ce moment-là, l'aveu aussi d'une

impuissance certaine, car le trésorier n'est pas plus qualifié qu'un autre pour aller contre les statuts du syndicat ou contre une décision souveraine du comité. Il n'est pas là pour atténuer par la bande la rigueur d'un vote auquel il n'a pas pris part et que, en l'occurrence, il n'approuvait pas. Mon silence ne valait donc approbation ni des décisions prises ni d'un arrangement financier non statutaire, et l'interpréter comme un encouragement de ma part à généraliser cette pratique du détournement de cotisations – comme je l'ai lu peu après – relève pour le moins de l'abus, voire de la manœuvre.

Que dire de plus aujourd'hui qui déjà n'était l'évidence même ? L'implication à titre personnel d'un syndiqué en faveur d'une cause, d'une association, d'une personne, fut-ce par solidarité avec un autre syndiqué, ne regarde que lui. Elle n'engage pas la communauté syndicale, ni dans ses orientations ni dans ses dépenses – ou, en l'occurrence, dans un défaut de recettes. Ou, si on pense le contraire et si on tient à mobiliser la collectivité sur ce thème, il faut militer en ce sens et alerter les instances concernées : comité syndical, commission de contrôle, section des retraités, assemblées générales ordinaire et extraordinaire. Cela a d'ailleurs été fait et, quoi qu'on pense du résultat ou de l'absence de résultat, je n'avais pas à me substituer auxdites instances. Quant à l'octroi d'un prêt, je pensais que c'était là une bonne occasion d'avancer dans le sens de l'apaisement en créant des obligations de part et d'autre. Pour le comité, c'est de venir en aide à une camarade dans l'attente de lui trouver une suite régulière ; pour la camarade, c'est d'accepter des suites où que ce fût. Pour l'un, accorder un prêt, et pour l'autre, l'accepter, signifiait la reconnaissance par tous des règles du placement, sans préjuger de la résolution ou de la non-résolution du conflit sur son lieu d'origine – à *l'Humanité* même. Je n'ai pas été entendu et j'ai l'impression qu'en l'espèce les crispations personnelles et partisanes ont été les choses les mieux partagées, au point que, dans cette affaire comme dans bien d'autres – et comme la détestable habitude en a été prise dans notre syndicat –, chacun excipe des erreurs et manquements de l'autre pour justifier les siens propres. Ainsi, quand je viens en appel au soutien financier en faveur d'une camarade qui n'aurait ni le temps ni l'intérêt d'accepter des suites parce qu'elle prépare son procès contre un titre de la presse parisienne, les bras m'en tombent.

Rappelons un usage tacite, mais intangible : attaquer un titre de la PQN, c'est attaquer le paritarisme, fût-il mal employé, c'est attaquer le syndicat, fût-il mal dirigé ; et c'est se placer en dehors de lui. Le minimum pour espérer bénéficier du placement syndical et/ou d'un prêt, c'est d'accepter cette règle. Et j'espère donc que tout le monde l'entend ainsi. Je m'arrête là. Le rapport proprement dit du trésorier figure dans *Cantonade*.

Jean-Marc Duprey. – Annick Béjean souhaite intervenir par rapport à cette contribution.

Annick Béjean. – Il faudrait d'abord être très clair : ce n'est pas une attaque contre le trésorier. Je ne veux pas qu'il se sente visé. Cela dit, c'est la première fois que je vois que lors d'un changement de comité syndical, on n'a pas de rapport de trésorerie. C'est impossible de voter le rapport de trésorerie alors qu'on ne l'a pas. Ça n'est pas possible. *(Interventions dans la salle.)* Enfin, il y en a qui ne l'ont pas reçu. En tout cas, moi, je ne l'ai jamais vu.

Deuxièmement, effectivement, les retraités ont payé la cotisation de quelques camarades parce qu'il n'était pas question que ce soit pour des problèmes d'argent qu'ils ne se présentent pas au comité syndical – dont Dominique Ros de la Grange. Elle n'avait pas de salaire, elle ne risquait pas d'avoir des sous pour payer sa cotise. Alors, évidemment, on retourne dans le problème de Dominique Ros de la Grange. Si Dominique a attaqué la direction de *l'Huma,* c'est parce que le syndicat ne l'aidait pas. Quand un syndiqué est encarté, quand il a des difficultés professionnelles, c'est vers son syndicat qu'il se tourne ; et je dirais même que, là, à ce moment-là, le syndicat aggravait les choses. Je ne vois pas en quoi ça peut être choquant que les retraités, par solidarité, payent les cotises d'un syndiqué ou d'une syndiquée pour qu'il puisse démocratiquement se présenter aux affaires. Je ne vois pas où est le problème. Alors, bon, Stéphane, c'est bien gentil, tu dis : « Dominique n'a pas respecté les règles du placement… » Je dirais que c'est le comité syndical qui n'a pas respecté les règles du placement.

Et voilà, c'est tout, j'aurai l'occasion d'intervenir tout à l'heure, mais je voudrais quand même signaler qu'on est quelques-uns – je ne sais pas combien – à ne pas avoir reçu *Cantonade* du tout. C'est quand même con, c'est moi qui envoie les étiquettes. Et puis je n'ai pas reçu non plus *la Lettre de Cantonade* sous le prétexte qu'il n'y avait pas d'étiquettes de retraités. Or, il se trouve que, quand il y a des élections, j'envoie deux jeux d'étiquettes, qui sont régulièrement perdus. Quand *Cantonade* était prêt, c'est le jeu d'étiquettes que j'avais envoyé, par prudence, à Zivo qui a servi à l'envoyer aux retraités – et j'avais fourni deux jeux d'étiquettes. Comme d'habitude, ça a été perdu. Enfin, bon, je répète : je ne vois pas comment on pourrait voter le rapport du trésorier alors que peu de gens l'ont eu dans les mains.

Ah oui ! Je voudrais quand même signaler le prix de… J'ai vu la commission de contrôle, je me demande à quoi ça ressemble, je n'ai jamais vu un truc comme ça… Montre-moi le texte de la commission de contrôle. Je ne sais pas, vous, comment vous faites vos courses, mais alors un matériel d'enregistrement à 1 165 €… et qui ne marche pas, je voudrais qu'on me le montre. C'est celui-là ? Ça, ça vaut 1 165 € ? Vous ne cherchez pas à faire faire des économies au syndicat. On n'a pas besoin d'un truc à 1 165 € pour enregistrer une assemblée générale ! Alors ça, c'est du gaspillage. Je répète : il n'y a pas de trésorerie à voter.

Jean-Marc Duprey. – Néanmoins, ça figure à l'ordre du jour, Annick. Donc, est-ce que les gens acceptent de faire un vote ou s'abstiennent ? Le rapport du trésorier a été reçu par un certain nombre de personnes.

Stéphane Violet. – Camarades, on ne sollicite pas votre vote sur ce que j'ai dit précédemment puisque ça n'engage que mon point de vue de trésorier et que j'ai fait exprès, justement, de scinder une intervention orale d'un rapport écrit.

Le rapport écrit, pour ceux qui ne l'auraient pas reçu, est sommaire :

« Chers camarades, entrons dans le vif du sujet sur le détail du bilan de l'actif, supplément comptes annuels au 31/12/2006, page 3, chapitre 4. Vous noterez le maintien du montant global de nos titres et comptes bancaires dont la

répartition a évolué comme suit : une baisse de nos valeurs mobilières de placement de près de 40 000 €, une hausse de nos disponibilités d'un montant équivalent. Il s'agit donc d'un mouvement de fonds au détriment de titres qui rapportent fort peu, moins qu'un Livret A, qui se traduit par l'augmentation des soldes disponibles en banque.

» Dans le même esprit, j'ai acheté les dites « parts sociales » de la Caisse d'Épargne, mieux rémunérées, mais réalisables une fois l'an, d'où le choix de limiter ce placement non immédiatement disponible à 20 000 €.

» Au titre des recettes, vous ne serez pas surpris, je pense, de constater une baisse notable des cotisations de 15 000 €, soit – 21 %, sous l'effet d'une mutation difficilement réversible de la base sociologique de notre syndicat, d'où la réduction tant du nombre de cotisants chez les piétons et suiveurs que du montant des cotisations des intermittents et précaires. Peut-être est-ce aussi la conséquence d'un retard de cotisations plus important qu'à l'accoutumée, dû notamment aux incertitudes sur le devenir et la pérennité de notre association sous la forme d'un petit syndicat de métier indépendant à tout point de vue.

» Nous nous sommes bien sûr acquittés de nos cotisations à la Filpac et à l'UD-CGT qui, fondées sur les encaissements supérieurs de l'année 2005, apparaissent d'autant plus lourdes en proportion : près de 39 %. Rappelons que la réforme du système de cotisations des syndicats confédérés à la CGT entre en vigueur cette année, en 2007, et que s'ensuivra une notable augmentation de la quote-part de notre syndicat, de l'ordre de 50 %, pour ne conserver le bénéfice que d'un tiers seulement des cotisations perçues.

» Au chapitre de nos aides à des structures para-syndicales, le remboursement du prêt par Formacom continue son bonhomme de chemin tandis que la subvention à Correcteurs.com atteint désormais un seuil critique – 49 000 euros sur trois ans –, qui appelle une pause pour le moins.

» Enfin, nos dépenses de téléphone restent très élevées alors que le nombre de services syndicaux a baissé des trois quarts. Les économies constatées sur ce dernier poste ainsi que sur celui de la formation syndicale – nous n'avons financé aucun stage cette année – contribuent à maintenir les dépenses en 2006 à un niveau similaire à celui observé en 2005.

» Avec mon meilleur salut syndicaliste, Stéphane Violet. » Voilà.

Jean-Marc Duprey. – Je pense que, ce point n'étant pas sujet à polémique, en suivant l'ordre du jour, je peux soumettre le rapport du trésorier au vote de l'assemblée générale. Qui est pour ? Une trentaine de voix pour. Qui est contre ? Aucune. Qui s'abstient ? Quatorze abstentions. Et qui ne prend pas part au vote ? Un qui se distingue en ne prenant pas part au vote. Donc, il y a une majorité pour adopter le rapport du trésorier. Ah, non, j'ai oublié la commission de contrôle. J'ai fait une erreur tactique. La commission de contrôle, tu n'as rien à rajouter ? Non ? Bon, le rapport du trésorier est adopté comme dans toutes les associations qui fonctionnent bien. Les admissions, maintenant.

Élisabeth Proust. – Je voudrais demander une chose, c'est que pour l'avenir, on essaie d'avoir plus qu'une année de comparaison parce que, là, c'est gênant, la situation est quand même grave.

Jean-Marc Duprey. – On pourrait, mais ce n'est pas à l'ordre du jour. Soyons pragmatiques. Les admissions : nous avons un certain nombre d'admissions. Qui est pour admettre les gens présentés ? On lit ? Non, on ne va pas lire. Ou alors : qui est contre les admissions ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui ne prend pas part au vote ? Un ne prend pas part au vote. Les admissions sont acceptées. Bienvenue à ces nouveaux camarades.

Maintenant, nous passons au point trois : le rapport du secrétaire.

Je préfèrerais qu'il n'y ait pas trop d'interventions dans la salle. Soyons quand même un peu polis et respectueux. Le point quatre sera la discussion, les gens sont conviés à s'inscrire dès maintenant, dans le silence, merci.

Éric Moreau. – Tout le monde pourrait comprendre qu'une vieille barque comme le Syndicat des correcteurs tombe amoureux de Laure Manaudou : elle est délicieuse, c'est la fraîcheur mouillée, elle est l'image de cette France moderne, elle « met en avant les valeurs d'excellence, le sens de l'entreprise et des valeurs d'effort », dixit François Pinault, son mécène. Ça, c'est une dépêche de l'agence Reuter : « Pendant que la championne française truste les titres mondiaux de natation à Melbourne, l'usine Arena, marque dont elle est la figure emblématique, ferme ses portes à Libourne, en Gironde, pour délocaliser sa production en Chine et en Grèce : 169 salariés vont être licenciés le 1er juin. » Belle image de communication. « "On a été sacrifiés sur l'autel de la rentabilité. Cette usine était performante. Elle gagnait de l'argent. Mais les investisseurs voulaient en gagner plus", assure Francisca Bouquet, après avoir rangé dans sa voiture un paquet contenant deux maillots de bain offerts par la direction. »

Mais revenons à nos affaires. Chez nous aussi, des syndicats font de grandes campagnes de communication. Puisque tout le monde n'a pas eu le rapport d'activité, donc, je vais me baser là-dessus pour qu'à la fois les retraités qui n'ont pas pu l'avoir puissent en prendre connaissance, et puis parce que c'est là-dessus que des questions ont été soulevées par des camarades. Eh bien, il y a quelques réponses. La liste des questions n'est pas exhaustive, mais disons que ça peut permettre un début de débat.

« Cette assemblée générale va se tenir à quelques semaines de l'élection présidentielle, mais la seule élection dont nous avons la charge et qui nous préoccupe sera celle du renouvellement du comité syndical et de son bureau quelques jours plus tard. Le Syndicat des correcteurs ne serait plus le Syndicat des correcteurs si nous dérogions à cette attitude constante dans l'histoire de notre syndicat. Cette attitude nous est d'autant plus facilitée par l'indigence et le manque d'imagination des professions de foi des candidats en présence et par le fait que nous n'avons rien à attendre, sinon renforcer nos organisations syndicales et nous battre sur notre propre

terrain, quels que soient le président élu et le gouvernement qui sera constitué. »

Douze ans après, il était tentant d'écrire le même paragraphe d'introduction du rapport d'activité d'un *Cantonade* d'avril 1995. Pourtant, un certain nombre de contradictions sont apparues. La contradiction de la liste des candidats au comité, dont on vient déjà de parler. Les correcteurs CGT du *Parisien,* suivant dans une « formidable » unanimité le secrétaire précédent, ont suspendu leurs cotisations pour quitter le Syndicat des correcteurs (?) et le déclarer solennellement sur Internet, adhérer précipitamment à un autre syndicat que celui des correcteurs, Info'Com. Certains espéraient-ils faire tache d'huile ? Entraîner une grande partie des piétons de presse parisienne ? En tout cas, créer un précédent et affaiblir le syndicat qui a voté en assemblée générale, le 24 juin 2006, une motion qui mandate impérativement le comité syndical pour le maintien du Syndicat des correcteurs. Ça n'a pas marché si vite. Et maintenant deux piétons du *Parisien,* l'un piétonné récemment sans l'aval du Syndicat des correcteurs – 2001, sans formation –, se présentent néanmoins comme candidats à la direction du syndicat. L'objectif vise-t-il à miner de l'intérieur ce qu'ils n'ont pu faire de l'extérieur ?

Le trésorier de la section des retraités s'est chargé de payer les cotisations qui font défaut, puisque les cotisants les ont retenues. L'atmosphère délétère, voire de lynchage (virtuel) systématique sur la liste de diffusion du syndicat appelée avec une perversité évidente le « merdoduc » a écœuré des camarades qui ont demandé à ne plus être inscrits sur la liste. Le comité ne s'est pas défendu – et il avait raison, puisque les « oppositeurs » s'étaient constitués en peloton d'exécution pour un lynchage (virtuel) de tout membre du comité syndical, délégué ou militant, du moment qu'il avait le chapeau pointu de la personne vouée à l'autodafé parce qu'il respectait et cherchait à mettre en application le mandat de l'assemblée générale du 24 juin 2006 : le maintien du Syndicat des correcteurs.

Cependant, il faut bien reconnaître que le comité a failli en n'informant pas les syndiqués sur la situation et en ne réunissant pas la commission de la presse comme il l'avait souhaité et s'y était engagé.

La calomnie systématique dirigée contre le secrétaire au placement, lui-même en conflit avec la direction de son entreprise et qui fait l'objet de pas moins de cinq tentatives de licenciement en raison de son activité syndicale. Le Syndicat des correcteurs a engagé une procédure contre la direction de *l'Argus* pour entrave et discrimination syndicale. Mais, aux dernières nouvelles, la secrétaire de la section des retraités du Syndicat des correcteurs et une candidate au prochain comité (candidate dont on a pu constater la délicatesse des e-mails) ont entrepris une démarche auprès de l'Union départementale CGT visant à remettre en cause le mandat de délégué syndical de notre camarade et donc son statut de salarié protégé. Une liste à Jules enjoint de rayer les comitards sortants ainsi que leurs supposés partisans. Devant cet inventaire non exhaustif de contradictions, le comité a pris la décision d'organiser des élections, une assemblée générale dans les plus brefs délais, et de rendre les clés. Il convient cependant de répondre aux accusations colportées contre le comité en les confrontant à l'épreuve de la réalité dans le contexte des entreprises.

Première accusation : « Nous serions prématurément passés journalistes rédacteurs-réviseurs. Il fallait attendre une négociation régionale. »

Mais la négociation a eu lieu précisément dans le cadre régional, dans le cadre de l'Inter. Les typos ont entraîné toutes les autres catégories du prépresse dans le basculement dans la convention collective nationale des journalistes. Mesurons bien le risque que nous aurions pris en restant les seuls ouvriers du Livre du prépresse. Pour gagner quelle autonomie, quelle marge de manœuvre pour défendre notre métier en tant que syndicat ? Et au prix de quel isolement sur les plateaux rédactionnels ? Tout de suite sont venues les mises en application dans les entreprises, « les accords portant sur l'évolution professionnelle des ouvriers du Livre ». Là, la politique de l'autruche n'est plus possible. On peut mettre la tête dans le sable en se disant : « Je suis ouvrier, je suis ouvrier. J'ai un statut d'ouvrier. » Mais, quand on sort la tête, c'est le désert. Il n'y a plus personne.

Le *Figaro.* La Sirlo a fermé, camarades – la Sirlo c'est la société prestataire de services qui employait les ouvriers du Livre du *Figaro.* Et le *Figaro* est parti. Il a même déménagé de la rue du Louvre au boulevard Haussmann. Pour ceux qui connaissent l'immeuble, les ouvriers correcteurs auraient peut-être pu rester rue du Louvre et ouvrir un grand squat. Précisément situé à côté de l'école de journalistes dans laquelle leurs camarades typos et photograveurs viennent effectuer leur stage de formation pour devenir journalistes. Soyons sérieux, il n'y avait guère d'autre choix que celui de basculer journalistes.

Au *Monde,* pas un élu, pas un délégué, pas un responsable (sauf les candidats au départ en Recapp) ne contesteraient la nécessité de « prendre le statut de journaliste » (selon les termes de l'accord correcteurs du *Monde*) afin d'éviter au service de correction d'être marginalisé, d'éviter de se retrouver hors des « séquences de la chaîne éditoriale ».

Deuxième accusation : « Le comité, le secrétaire, le responsable du placement bazardent la permanence. »

Certes, les accords du Recapp ont été « vachement » bien rédigés. Et le principe de la permanence a été maintenu. N'oublions pas quand même que le principe de non-remplacement est répété pratiquement à chaque paragraphe. Le non-remplacement est même la philosophie des accords du Recapp (régime exceptionnel de cessation d'activité en presse parisienne) et de la convention-cadre État-SPP-Capsag. N'oublions pas non plus qui nous sommes : 70 % des correcteurs sont éligibles au Recapp. Enfin, il y a certes 55 permanents listés qui font donc partie des effectifs de la presse parisienne ; 55 pour, au mieux, 10 équivalents temps plein – ce qui est perçu toujours comme une aberration absolue pour les rotos, par exemple. C'est à partir de cette situation que

le comité se bat pour chaque poste dans les entreprises.

Troisième accusation : « Partout où nos secrétaires sont passés, nos permanents se sont fait baiser la gueule parce que les correcteurs partants ont été remplacés par des mutations internes. Sans aucune réaction de notre direction syndicale. »

Rappelons le contexte dans lequel nous nous trouvions au *Figaro* : 4 camarades avaient été auparavant titularisés dans le cassetin. Je vais aller plus loin, si on remonte à 2003, toute l'équipe a changé au *Figaro,* il n'en reste plus qu'un de l'ancienne équipe, il ne reste plus que Michel Rolland. Sur 9 correcteurs, 8 sont arrivés et ont été titularisés au *Figaro.* C'est aussi le moment où FO, au *Figaro,* saisit la justice pour empêcher la montée en rédaction des ex-typos comme journalistes éditeurs-réalisateurs ; 4 salariés non CGT du *Figaro,* afin d'éviter un licenciement, postulaient pour être correcteurs et sont partis en formation à Formacom – Formacom les a acceptés. Nous n'avons pas cessé d'alerter l'Inter sur cette question, avant le départ en formation, pendant tout le déroulement de la formation, qui dure six mois. Info'Com nous rétorque que ce n'est pas son problème : les ex-typos deviennent journalistes et ils n'ont plus de permanence. Et puis on nous dit qu'on n'est pas là, à l'Inter, pour faire ses courses.

Et surtout les correcteurs risquent de se retrouver en sous-effectif, de ne plus pouvoir assumer toute la charge de travail. Quand on ne peut plus assumer toute la charge de travail, la charge de travail s'en va, elle nous échappe. Et des textes du journal risquent d'être corrigés par d'autres, en dehors du service de correction – et de la CGT. Ça commence par les suppléments et, en sous-effectif, on ne peut pas tout corriger. Accepter l'entrée de 4 non CGT, c'était à la fois sauvegarder le cassetin des correcteurs – c'est la décision que nous avons prise avec la déléguée et la secrétaire adjointe pour *le Figaro,* qui était également secrétaire au placement –, et c'était aussi interpeller le comité Inter et le mettre devant ses contradictions.

Aujourd'hui, un départ est encore envisageable. Une journaliste FO – en fait, elle est manipulée par FO, mais elle n'est pas FO – est en stage à Formacom. Elle a passé trois tests avant d'entrer à Formacom. Quinze jours auparavant, alors que ses listes de stagiaires étaient fermées, Formacom a rouvert la liste pour que cette collègue puisse intégrer la formation. Effectivement, bien sûr, *le Figaro* paye plein pot et c'est une formation qui rapporte de l'argent, et c'est ce qui rapporte le plus – les formations d'entreprise. Un départ est encore envisageable, le Syndicat des correcteurs et l'Inter ont annoncé qu'ils s'opposaient à un reclassement supplémentaire au détriment d'un permanent listé dans les effectifs de la presse parisienne. Quand il s'agit d'un, on peut tenir : au pire, on perd le poste, au mieux, il y a un permanent qui est titularisé. Entre les deux, il y a des services de permanence pour un, la charge de travail ne risque pas de s'échapper, on peut tenir. Mais quatre, c'était beaucoup plus difficile.

Au *Monde,* nous avions signé un accord d'effectifs en octobre 2005 avec une clause de revoyure. On a fait comme l'Inter, selon les méthodes de l'Inter. Il y avait encore 6 départs prévus. C'est-à-dire qu'il y a un accord d'effectifs. Il y avait évidemment plus de départs que de sureffectif constaté, et donc le problème allait se poser. Ça fait un an qu'on attend. Ça fait un an que plusieurs rendez-vous avec Colombani ont été annulés au dernier moment. La position de la direction jusqu'à récemment, c'est : il n'y a pas de départs parce qu'il n'y a pas de sureffectif. Nous avons adressé un message à la direction indiquant, d'une part, que « ces départs devaient avoir lieu en même temps car il était impossible de continuer avec une équipe à deux vitesses encore pendant deux ans » et, d'autre part, que ces départs « devaient être remplacés non pas par d'autres salariés en interne mais par des permanents correcteurs, qui attendent cette opportunité, certains depuis dix ans. En effet, l'accord du 30 novembre doit revenir à des gens listés, sur les noms desquels les pouvoirs publics ont débloqué des fonds et ces postes doivent être la contrepartie à l'abandon du statut ouvrier pour les autres ».

Ces remplacements étaient un *casus belli* et seraient « réglés régionalement si nous ne parvenions pas à nous entendre ». Nous avons sollicité l'Inter. Des rendez-vous formels ont même été pris dans le cadre de l'Inter avec le directeur, M. Colombani. Mais ils ont été annulés à chaque fois, au dernier moment.

Dans le même temps, l'Inter – Syndicat des correcteurs compris – est parvenu à un accord avec le SPQN sur les « dispositions applicatives de l'accord du 30 novembre 2004 » avec un paragraphe concernant les remplaçants : « Conformément aux engagements de la profession auprès des pouvoirs publics et des principes fixés par ces derniers dans le cadre du plan social, les remplaçants n'ont pas prioritairement vocation à remplacer les titulaires partant dans le Recapp. Les remplacements de personnels interviennent, en fonction de l'activité des entreprises, notamment des variations de charge, dans le cadre des accords d'effectifs et des accords de remplacement. »

Pour nous : « N'ont pas prioritairement vocation à remplacer », ça veut dire qu'il n'est pas interdit de remplacer. Et c'est nouveau dans le Recapp, à la différence de la Caats – la Caats, on n'est pas arrivés jusqu'au bout du remplacement.

Tout restait bloqué au *Monde* jusqu'à la fermeture du magazine *Top Famille.* La direction du *Monde,* l'Inter, Info'Com, tout le monde s'entend pour reclasser deux salariées de *Top Famille* au service de correction. D'autant plus qu'elles ont adhéré à Info'Com (c'est la CGT, alors…). Les permanents correcteurs regardent le train partir. Il y a de quoi s'interroger sur le dénouement de *Top Famille* : une grande campagne de communication – ça m'a fait penser à Laure Manaudou ou le contraire – d'Info'Com pour aboutir à 40 licenciements, direction l'ANPE. Sur les 40, plus exactement : 37 licenciements ANPE, une qui va à *Courrier international* et les deux autres chez les correcteurs. En tout et pour tout, 3 ou 4 reclassements, dont 2 chez les correcteurs – ça me

fait penser aux maillots de bain.

La direction du *Monde* et le délégué Info'Com s'accordent à trouver la formation de correcteur trop longue, trop chère ; ils souhaiteraient une formation au rabais. Le métier de correcteur est reconnu, la formation est validée paritairement, mais il a quand même fallu insister lourdement pour que les deux collègues de *Top Famille,* des « camarades » puisqu'elles sont à la CGT, puissent avoir la formation de Formacom – formation reconnue par la CPNEF, qui est la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation ; le président, c'est Peignier, le vice-président, c'est Michel Brunot. Donc, un métier reconnu, mais la formation était trop chère. On a insisté et, au moins, les fonds ont été débloqués. Je reviens sur les effectifs…

Sylvie Standley *(de la salle)***.** – Info'Com reconnaît l'argument patronal – c'est donc Ranchet – disant que la formation chez les correcteurs était trop chère et trop longue, voilà. C'est la seule reconnue, et il a fallu faire pression par le chef de service et par toi pour qu'on fasse accepter que ces deux salariées de *Top Famille* soient reclassées chez les correcteurs après formation à Formacom. Voilà comment ça s'est passé.

Éric Moreau. – Je reviendrai sur la formation parce que je crois que ça sera le nœud capital dans l'évolution du prochain comité, et on saura très vite à quoi s'en tenir. Je reviens sur les effectifs : 5 candidats au départ en Recapp (3 sont nés en 1952 ; 2 en 1953) et 1 départ en retraite.

On passe au *Monde* : le premier Recapp ne serait pas remplacé, c'est la volonté de l'équipe elle-même, qui souhaite ne plus tourner pour faire les remplacements au *Monde 2*, mais que ceux-ci soient effectués par des permanents parce qu'on travaille plus au *Monde 2* qu'au quotidien – ce sont les contradictions au sein des équipes. Donc : remplacement par la permanence pour les vacanciers du *Monde 2* ; pour les 2 départs en Recapp suivants, il y a *Top Famille,* donc pas de permanent ; enfin, il y a un départ en retraite normal, qui, logiquement, ouvre un poste. Restent les deux de 1953. J'ai tenté une mutation interentreprises, ce qui permettait de faire rentrer la permanence, mais ça n'a pas marché. Ce n'est pas la peine de s'étendre là-dessus, mais cela fait que les deux qui sont nés en 1953 attendront.

J'ajouterai qu'il faut aussi que chacun se mette devant ses responsabilités : à partir du moment où on a un accord d'effectifs et qu'il n'y a plus de sureffectif, ceux qui souhaitent partir, ils vendent leur départ. Il n'y a pas d'autre mot.

Et puisqu'il n'y a plus de sureffectif, il faut trouver un autre accord d'effectifs qui réduisent les effectifs, et donc il y a des possibilités pour le prochain comité d'avoir des remplacements sur les deux derniers – en théorie – et d'essayer, puisqu'on a fait cadeau, on a résolu le problème de *Top Famille,* d'avoir une compensation et des permanents. D'autant plus qu'il y a les élections à la direction de l'entreprise et que M. Colombani pourrait peut-être faire un geste. Cela dit, la dernière fois que j'ai rencontré M. Ranchet, ce n'était pas du tout ça. Ils ne sont pas pressés du tout. Je dirais plutôt qu'un autre titre du groupe fermera et qu'il y aurait peut-être des reclassements chez les correcteurs – plus ça va, plus je pense aux maillots de bain. Je vois le Syndicat des correcteurs comme une côte de bœuf, petite certes, mais qui sert à reclasser par Info'Com des salariés du groupe. Et là, on est dans le cadre de l'Inter.

À *l'Équipe,* l'accord d'effectifs était dans les tuyaux : 5 départs et 5 remplacements, avec la disparition progressive au rythme des départs de 3 postes d'équivalent temps plein effectués par la permanence. C'était dans les tuyaux bien avant que j'arrive, déjà pratiquement négocié par Gersin et, somme toute, 5 départs pour 5 remplacements, ça pouvait s'entendre – le sureffectif étant la permanence, et on arrive quand même à faire entrer la permanence par la fenêtre. On arrive encore à ce que ça puisse tourner.

Je reviens sur *le Figaro* et la permanence : en 2003, il y avait pas de problème, c'était le Livre. Tout le monde était ouvrier du Livre, on était à l'Inter, mais la permanence au *Figaro* en 2003, sous Berthier et Denizo, c'était : 0. Ce n'est pas de leur faute, mais il n'y avait pas de permanence. Aujourd'hui, paradoxalement, on est journalistes et il y a de la permanence pour les remplacements maladie, pas vacances puisqu'il y a un accord sur les vacances, mais les remplacements maladies et formations. Et donc il y a de la permanence. On peut même dire : « Ce n'est pas trop technique », c'est vrai. Ces permanents ne sont pas au niveau du salaire des ouvriers devenus journalistes. À l'équivalent du point 100 – c'est le point 236 du journaliste –, ils sont à 175, c'est-à-dire là où commence le correcteur. Enfin ils sont au 175 plus une prime de transport, plus une prime de dimanche, plus la prime de précarité, ce qui fait qu'ils arrivent en salaire net exactement au point 100.

De la même façon, au *Monde,* puisqu'il y a une grille hiérarchique des salaires particulière, les permanents ne sont pas au K210 comme les piétons, mais ils sont au point K200, et avec la prime de précarité, ça revient à peu près au même.

Donc 5 départs et 5 remplacements avec la disparition progressive au rythme des départs des 3 postes d'équivalent temps plein effectués par la permanence. L'embauche définitive des 5 camarades suiveurs a été validée par le cadre correcteur, interlocuteur de la direction.

On avait rencontré à ce sujet la direction sous ma mandature précédente avec la secrétaire au placement de l'époque, et la direction avait dit que c'était le cadre qui avait sa confiance pour déterminer dans les permanents correcteurs qui était susceptible d'être embauché.

Donc, 15 correcteurs de *l'Équipe* ont rejoint la convention collective des journalistes ; 2 d'entre eux sont en bonne place – ils sont plus qu'en bonne place puisqu'ils ont été élus – pour être élus aux élections professionnelles dans le collège journalistes. Ce qui porte à 33 le nombre de nos ressortissants aujourd'hui dans la convention collective nationale des journalistes en presse quotidienne. Quatre équipiers restants, à *l'Équipe,*

se sont déclarés volontaires au départ en Recapp – bien qu'il n'y ait plus de sureffectif –, ce qui implique une nouvelle négociation d'effectifs.

La négociation portait également sur le coefficient d'entrée dans la grille hiérarchique des salaires interne à l'entreprise. Et cette négociation a son importance. Il ne s'agit pas tant de « caillasse », mais de positionnement professionnel. Plus la qualification de rédacteur-réviseur est haut placée dans la grille hiérarchique des salaires, et plus le métier est reconnu. C'est une évidence.

À *l'Équipe,* nous sommes parvenus à un « hors-coefficient » provisoire (en attendant l'aboutissement de la négociation entre la direction et les syndicats de journalistes, tant au niveau régional qu'en interne) qui correspond au point 236 journalistes, l'équivalent de notre point 100 ouvriers, plus un complément de salaire variable de l'ordre de 20 %. (Les horaires de nuit sont mutualisés et donc le salaire est plus élevé que dans d'autres titres.)

Ce n'est pas « un accord au rabais », comme l'a affirmé Info'Com (qui n'a pas signé) dans un tract rageur, mais un accord de positionnement. Il suffit pour s'en convaincre de prendre connaissance de la minute de discussion que nous avons paraphée conjointement avec le contrat de travail que signent les salariés : « Les correcteurs n'ayant pas fait le choix du Recapp deviennent journalistes et ont la fonction de "rédacteur-réviseur" définie dans la convention collective nationale des journalistes et qui correspond à leur métier. À ce titre, ils s'inscriront dans les nouvelles grilles de qualifications telles qu'elles seront négociées et reconnues au niveau régional pour la PQN, et dans l'entreprise. De ce fait les deux parties sont convenues que le "hors-coefficient" est une mesure provisoire et qu'elles trouveront des solutions dans cette négociation. Une formation professionnelle sera mise en place, tant dans le secteur journalistique que dans celui du "métier". Ces formations auront lieu dans les écoles reconnues de la profession, CPJ ou autres, et Formacom. »

Rappelons que, dans la convention collective des journalistes, là où il existe en presse spécialisée ou en presse hebdomadaire, le rédacteur-réviseur est au point 110 ou 120, un peu plus que le Smic. C'est la moitié de l'équivalent du point 100 ouvriers, notre salaire régional actuel. Plus haut nous nous positionnerons dans les grilles des entreprises et plus nous aurons d'éléments pour être bien placés dans la grille des « minima mensuels garantis des journalistes » de la PQN au moment de la négociation régionale.

Une autre raison, tactique, a incité Info'Com à ne pas signer cet accord : les élections professionnelles. Ayant peu d'espoir d'avoir des élus dans le collège journalistes, les Info'Com ont retardé leur basculement, sûrs d'avoir des élus dans le collège ouvriers. Mais les typos Info'Com exercent des fonctions de journalistes sans en avoir le statut, et cette situation ne saurait durer.

À *France Soir,* le délégué syndical (Info'Com) a signé un accord sur l'entrée dans la grille de qualifications des journalistes que les photograveurs et les correcteurs n'approuvent pas. Les ex-typos devenus SR seraient aux points 184 et 225 journalistes ; les photograveurs et les correcteurs aux points 155, 175 et 184. Les carrières des uns finissent là où commencent celles des autres. Curieuse crispation catégorielle pour un syndicat dont l'objectif est de parler et de représenter tout le monde. Dans un communiqué, les photograveurs et les correcteurs font appel à leurs secrétaires pour régler la question.

Et j'ai ici un autre communiqué qui date d'hier et qui dit :

« Quand la CGT fait perdre la CGT – c'est à propos des élections. Une nouvelle fois je vous sollicite – c'est un appel aux secrétaires du délégué des photograveurs – pour attirer votre attention sur la situation lamentable que nous vivons à *France Soir* durant cette période préélectorale, malgré les discussions que nous avions pu avoir entre nous (CGT) à l'entreprise durant la négociation sur le protocole électoral.

» Je vous rappelle que le délégué syndical Info'Com, soutenu fortement par une militante de son syndicat, avait annoncé officiellement que, pour le premier tour, tous les candidats potentiels pourraient se présenter. La CGT reste le seul syndicat existant et reconnu dans l'entreprise. Nous étions intervenus pour expliquer que légalement il ne pouvait y avoir plus de candidats que de postes à pourvoir et cela n'avait pas manqué de créer altercations et tensions.

» Dans un esprit d'apaisement, j'ai proposé au délégué syndical de réunir au plus vite les six candidats : trois CGT et trois non syndiqués afin de trouver un compromis garantissant à tous d'être représentés sachant qu'il n'y a que quatre postes à pourvoir : deux titulaires, deux suppléants.

» Cette réunion ne s'est jamais tenue et, pis encore, un secrétaire d'Info'Com est venu tenter de convaincre les trois candidats non syndiqués de faire une liste commune avec leur candidate d'Info'Com. Cette proposition ridicule a été rejetée par les journalistes et notre délégué syndical a eu l'excellente initiative de modifier la liste illégale des six candidats par une liste reprenant les trois candidats CGT : un typo et un photograveur pour les titulaires et un correcteur pour le poste de suppléant, et sans en informer personne. Je vous laisse imaginer les effets négatifs de cette liste sachant que les rédacteurs souhaitaient un mandat de titulaire.

» Après avoir une nouvelle fois sollicité le délégué syndical afin de réunir l'ensemble des candidats au plus vite, le premier tour ayant lieu le 5 avril, et, lui ayant expliqué la démarche sans issue qu'il avait initiée, celui-ci me répondit que les salariés ne comprendraient pas qu'une troisième modification de la liste intervienne, et, que faute de temps (J – 7) avant le premier tour, la liste partirait en l'état.

» Après avoir discuté avec les journalistes candidats non syndiqués, ils vont sans difficulté appeler au boycott du premier tour afin de déclencher un second tour où ils présenteront leur liste et probablement tout rafler. Composition de la rédac : vingt rédacteurs, quatorze

journalistes techniques (ex-ouvriers du Livre), quatre employés et quatre cadres. Sachant qu'il n'y a que quatre postes à pourvoir : deux titulaires et deux suppléants.

Je conclus : « La CGT peut, malgré son vécu et son histoire, dans une entreprise comme *France Soir,* perdre toute représentativité. La possibilité de négocier une liste commune de quatre candidats pour le probable deuxième tour est la priorité. Cela ne va pas être simple. Surtout que je soupçonne d'autres journalistes d'attendre patiemment le deuxième tour pour se manifester et se présenter. Encore un bravo à Info'Com, le syndicat rassembleur qui nous manquait en rédaction. Signé : Franck Cartelet, photograveur. »

Aux *Échos,* 2 suiveurs en CDD depuis deux ans ont été embauchés. Il y a 4 départs échelonnés sur 2007 et 2008, et des services de remplacement pour les suppléments occasionnels ont été abandonnés. Les correcteurs restent ouvriers du Livre en attendant la reconnaissance au niveau régional de la qualification de rédacteur-réviseur. Ce qui n'est pas forcément rassurant dans un titre de la presse économique, le secteur qui investit le plus dans Internet, là où les ouvriers du Livre sont absents.

À *la Tribune,* situation actuelle : 6 piétons, 7 services par jour, 2 suiveurs à plein temps et des services pour les rouleurs ; 2 départs de plus de 56 ans, donc mutualisés – donc, ça ne coûte rien de plus que ses cotisations Capsag à la direction. Laquelle a fait une proposition de passer à 6 services par jour ; 3 titulaires passeraient journalistes ; 1 titulaire et les 2 suiveurs resteraient ouvriers. À suivre – on n'a pas pu avancer pour l'instant.

À *l'Huma,* nous n'avons pas pu appliquer la décision de l'assemblée générale de réintégrer Ros de la Grange comme suiveuse dans le cassetin. La direction n'en veut pas. Et l'équipe a exprimé dans une lettre au comité son souhait qu'une solution soit trouvée en dehors de *l'Huma.* Une suite d'un mois au *Monde 2* a été proposée. Nous avons inscrit Ros de la Grange comme suiveuse au *JO* et cela peut déboucher sur du concret. Mais Ros de la Grange se considère comme la propriétaire d'une suite à *l'Huma.* Le prochain comité prendra contact avec la direction, reprendra le dossier en toute sérénité.

Bien des questions restent en suspens au moment du bouclage de ce bulletin. Nous avons négocié le passage au statut journaliste parce que c'était inévitable. Attendre que tout soit réglé au niveau régional nous enlève toute marge de manœuvre – mais c'est peut-être le but des adeptes de la disparition du syndicat –, et nous laisse à la merci des restructurations syndicales. Nous n'avons pas pris la grosse tête parce que certains ouvriers correcteurs sont devenus journalistes. Simplement, nous entrons dans une convention collective où il y a déjà un Syndicat de journalistes CGT, et ce n'est pas en le piétinant qu'on arrivera à construire l'unité.

Nous avons respecté le mandat des deux assemblées générales précédentes, qui était le maintien du Syndicat des correcteurs ; la double appartenance avec le SNJ-CGT (qui date de 1991) est dans nos statuts (art. 34 du règlement intérieur, p. 45), c'est dans cette logique qu'a été rédigée la déclaration commune. Nous avons évité le fourre-tout de « tout le monde passe SR et la division des tâches intervient après », ce que souhaitaient les patrons. Et les déclarations d'Info'Com selon lesquelles les métiers, c'est fini, et les syndicats de métier, c'est dépassé, avaient de quoi inquiéter.

Rédacteur-réviseur est une qualification qui correspond à notre métier et qui existe déjà dans la convention collective des journalistes. Il suffit de s'y glisser et de la faire reconnaître en PQN. L'Inter a échoué sur cette question simplement parce que c'est l'intersyndicale des journalistes qui est l'interlocuteur en la matière.

Un autre poste de combat avec la convention collective pour défendre le métier, c'est la formation, sa reconnaissance dans les groupes paritaires (la reconnaissance du métier). Au groupe paritaire emploi formation (GPEF), nous avons établi la liste des différents métiers qui concourent à la fabrication d'un quotidien. Ces travaux servent de référence à la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation (CPNEF) et à Médiafor pour établir les critères prioritaires en matière de formation. Un budget supplémentaire – les « périodes de professionnalisation » – existe et il peut parfaitement s'appliquer à la formation de rédacteur-réviseur. Une démarche volontariste peut permettre d'assurer la pérennité de notre école. Les piétons et les suiveurs doivent faire la formation de rédacteur-réviseur. C'est un acte militant, cela devrait même être un critère reconnu paritairement et indiscutable pour l'embauche.

Reconnaissance de rédacteur-réviseur en PQN, reconnaissance de la formation de rédacteur-réviseur dans notre évolution professionnelle, présence de correcteurs dans les instances paritaires de formation, sauvegarde des effectifs et de la permanence, tels sont les objectifs que nous nous sommes fixés, telles sont les garanties nécessaires et incontournables au sein de l'Inter – je reviendrai sur cette question plus tard.

Une assemblée générale de l'Inter a eu lieu le 15 mars 2007, de laquelle est sortie une déclaration que nous avons amendée le moins possible, remplaçant seulement « trois syndicats de filières de métiers » par « syndicats de métier et de filières de métiers ». Notre objectif était : être partie prenante de l'Inter et respecter le mandat donné par nos deux assemblées générales. Nous sommes allés au bout de cette logique.

Souvenons-nous d'une déclaration des rotos lors de leur hébergement par les correcteurs en 1998 : « Nous ne voulons pas que d'autres que nous, grâce aux règles centralisatrices du fonctionnement majoritaire, parlent et négocient à notre place les problèmes qui nous concernent. Nous ne demandons pas aux partisans du syndicat d'entreprise ou du syndicat unique de changer d'opinion ou de renoncer à leur projet : nous voulons être reconnus pour ce que nous sommes, parler pour ceux que nous représentons et construire librement, dans la CGT, l'outil syndical dont nous croyons avoir besoin. »

Alors je vous lis la déclaration et c'est fini :

« Déclaration des syndicats parisiens réunis en assemblée générale le 15 mars 2007… »

Vous avez aussi sur la table des documents : le projet de règlement de l'Inter que je vous ai envoyé avec *la Lettre de Cantonade* et une motion qui vous est présentée sur le règlement de l'Inter, qui s'est contentée de faire des modifications dans l'esprit du préambule.

Mais il y a une petite anecdote à donner sur cette déclaration des syndicats parisiens réunis en assemblée générale, alors je vous la lis, je vous donne les modifications minimales qu'on avait faites – puisqu'on discute encore en tant que Syndicat des correcteurs, on négocie en tant que Syndicat des correcteurs, on n'est pas encore arrivés aux trois syndicats.

Je vous la lis :

« Les secrétaires de SIP CGT – les rotos –, d'Info'Com CGT, de SPPS CGT, du Syndicat des correcteurs CGT, les représentants des sections syndicales d'entreprise et responsables de SIP, d'Info'Com, de SPPS, les délégués syndicaux de l'ensemble des entreprises de la presse parisienne (sièges éditoriaux, imprimeries, distribution), réunis en assemblée générale le 15 mars à 11 heures, sur la présentation du projet de fonctionnement d'une nouvelle union syndicale professionnelle CGT à Paris, décident, pour répondre aux évolutions des secteurs de la presse, du labeur et de la communication et mettre fin à la division entre les différents syndicats et sections professionnelles du CILP, de proposer des modifications du règlement du comité Inter détaillées ci-après, afin de constituer une nouvelle union syndicale.

» Ces modifications s'inscrivent pleinement dans le projet de réorganisation – alors leur proposition était : dit des "trois syndicats de filières de métiers", l'amendement proposé, c'est "dans le projet de réorganisation dit des syndicats de métier et de filières de métiers" (impression, sièges éditoriaux et distribution). On n'est pas encore à l'arrivée. On n'a pas dit que c'était trois, ce n'est pas tout à fait exclu, mais on discute encore en tant que Syndicat des correcteurs et en tant que tel.

» Elles visent en outre à en fixer le rythme, les modalités et le contenu revendicatif. La recomposition de notre structure de coordination régionale passera par la voie du dialogue et de la décision collective avec pour visée, au terme d'une période de transition qui ne pourra pas excéder un an, la création d'une union – la même chose, à la place de "trois syndicats de filières de métiers", nous proposons : "d'une union de syndicats de métier et de filières de métiers" – dédiés à la défense des qualifications et de leurs cadres conventionnels.

» La diversité et la particularité des métiers qui concourent à la fabrication de la presse quotidienne nationale invalident la volonté des représentants du CILP, telle qu'elle s'est exprimée en 1989, d'opérer l'unification des syndicats parisiens dans une entité appelée "syndicat unique", qui ne répond objectivement ni aux enjeux d'aujourd'hui ni à une efficacité syndicale renforcée.

» Il convient cependant, à la lumière des insuffisances et des échecs passés, de bâtir une coordination rénovée sur la base des différents secteurs et filières de métiers, dans le but d'élaborer une politique syndicale à même de contrecarrer les offensives du patronat de la presse, du labeur et du secteur de la communication.

» Le présent règlement prend en compte la position exprimée par les représentants du SGLCE, qui refusent la mise en œuvre d'une structure de coordination de syndicats de l'édition, de l'impression et de la distribution. Si cette position venait à évoluer, les représentants de l'Union des syndicats examineraient les conditions d'intégration du SGLCE.

» L'ensemble des participants à l'assemblée générale s'accorde dès à présent sur la détermination du cahier revendicatif suivant : sécurité sociale professionnelle ; positionnement professionnel dans les sièges éditoriaux et les plates-formes plurimédia ; positionnement dans les sièges éditoriaux de presse gratuite ; renforcement de la charge de travail et modernisation des imprimeries ; négociations sur la pénibilité ; maintien du système coopératif de distribution ; reconnaissance des qualifications ; statut de la distribution ; développement des structures logistiques adaptées.

» Pour faire aboutir ces revendications et faire un point régulier sur l'avancement de la réorganisation, il décide du calendrier de fonctionnement suivant : réunion du bureau de l'Inter tous les lundis matin ; réunion de l'Inter élargie tous les mois. Parallèlement, il est convenu que les discussions continuent sans délai avec toutes les composantes de cette nouvelle union syndicale, notamment avec le Bureau parisien des cadres. »

Nous avons donc proposé ces deux modifications minimales, et plus de réponse. Et nous avons constaté qu'arrivait dans tous les titres un communiqué de l'Inter des trois syndicats Info'Com, les rotos SIP et SPPS. Il n'y avait pas le Syndicat des correcteurs, et il était entériné. Il y avait des correcteurs, mais pas le Syndicat des correcteurs et, sans aucune discussion, la version initiale des « trois syndicats de filières de métiers » est passée. Nous étions mandatés par l'assemblée générale précédente pour discuter sans oukase. Il me semble que, en l'occurrence, il s'agit d'un oukase. Et donc, je laisse ça à votre appréciation pour ouvrir le débat, et je reviendrai plus tard.

Jean-Marc Duprey. – Il y a actuellement neuf personnes inscrites plus deux motions à voter et l'approbation, donc si on pouvait se restreindre à dix minutes chacun, réponse du secrétaire délégué comprise, ça serait très bien. Le premier à s'exprimer, c'est Franz Lefrançois-Baillard.

Franz Lefrançois-Baillard. – Bonjour camarades, je vais intervenir sur trois points. D'abord, j'ai déjà eu l'occasion d'écrire un certain nombre de choses que je pensais sur les outrances verbales qui ont été relevées ces derniers temps. Donc, je maintiens qu'attaquer quelqu'un qui est atteint d'une affection douloureuse et pour l'instant incurable, c'est quelque chose qui, au-delà du syndicalisme, de quelque point de vue qu'on le prenne, de la morale religieuse ou laïque, c'est quelque chose qui est insupportable.

Prétendre faire la charité avec le pognon des autres, c'est aussi quelque chose qui, universellement, est inacceptable. Et donc, je pense qu'il faudrait que ça s'arrête.

Par ailleurs, il y a des gens qui sont père de famille. Dans *Cantonade,* il y a écrit qu'ils sont des mafieux ou des escrocs, ils sont quasiment obligés de planquer le bulletin syndical parce qu'ils veulent pas que leurs gosses voient leur père traité de « mafieux » dans un journal. La place d'un bulletin syndical, ce n'est pas à côté des DVD pornos en haut de l'armoire ou à côté du Colt 45. Normalement, un bulletin syndical, ça doit pouvoir se lire et il est bien que les enfants des militants syndicaux puissent lire les bulletins syndicaux sans voir de telles choses. Bref. Sur la deuxième chose.

Franck Leclercq *(de la salle).* – Il n'y a rien de tel dans le bulletin syndical.

Franz Lefrançois-Baillard. – Sur la deuxième chose, concernant la précarité d'un certain nombre de camarades. Il y a eu le cas de Dominique Ros de la Grange. Moi, j'ai reçu récemment un camarade que vous avez tous plus ou moins connu, que vous connaissez peut-être encore, qui est au bord de sombrer. Ça, ça pose un véritable problème parce qu'on est dans une situation de crise grave. On est une organisation où se côtoient des gens qui sont dans les tranches supérieures de l'impôt sur le revenu et d'autres qui sont des crevards – on va dire les choses simplement. Et ça, à un moment ou à un autre, ça va nous poser des problèmes. Qu'est-ce qu'on va faire le jour où on verra des camarades qu'on a croisés dans les cassetins dans les tentes de Médecins sans frontières : on va leur filer 100 balles, une clope ? Comment ça va se passer ?

Le troisième point sur lequel je voulais intervenir : j'ai ici un document qui est signé des « ouvriers relevant de la convention nationale des imprimeries de labeur et des industries graphiques ». Est-ce que ça dit quelque chose à quelqu'un, ça ? Les retraités, peut-être ou. « Labeur » avec un « L » cap, ça vous dit quelque chose ? C'est un tract qui est signé d'un « comité de défense sociale », qui est une organisation de défense légale et sociale non sectaire se basant sur la lutte de classe, et prenant fait et cause pour les intérêts de tous les travailleurs.

Alors, ils réclament : la libération des militants d'Action directe, des Corses, des Basques, ils se réclament de leur organisation sœur aux USA (le « Partisan Defense Committee »), la chasse aux sorcières raciste dernièrement sur l'aéroport de Roissy. Enfin il y a tout un tas de choses, ils réclament la libération de tout le monde.

Pourquoi je vous parle de ça ? Parce que ce type de petits pains pourris, on pourrait les multiplier. Là, en l'espèce, il s'agit d'un groupe pseudo-trotskiste, mais je peux avoir le même modèle en pseudo-anarchiste, en pseudo-situationniste, en pseudo-conseilliste, en pseudo-ultra-gauche. Donc je voulais attirer votre attention, camarades, sur ce type de problème. Je vous remercie.

Jean-Marc Duprey. – La parole est à Malika Mouaci.

Malika Mouaci. – Alors, je vais lire mon texte, ça sera plus facile. Je travaille au *Journal officiel* – je précise – et je suis responsable de la formation professionnelle des correcteurs. Je vais vous lire un extrait d'un texte qui a été mis en ligne sur le merdoduc, site qui, soit dit en passant, porte bien son nom, duquel je demande à être désinscrite :

« Il faut vous dire, Monsieur, que la correction des *Journaux officiels,* c'est l'arche de Noé. Aveugle gourou de secte militantesque, suicidaire, pensionnaire alimentaire professionnel, handicapé guérissant miraculeusement sous l'onction de l'année pré-caatsable ou pré-recappienne, etc. Mais leur lutte acharnée et désintéressée ne fut pas vaine. Ils partirent à 110, ils arriveront à 12, etc. »

Ce texte est signé par le président actuel de Formacom, Denis Dutheil. Même si on le lit au troisième, voire quatrième degré, autant dire que c'est l'hôpital qui se moque de la charité. J'aurais préféré, pour la première fois que je lisais un texte du président de l'école prenant part ainsi au débat qui traverse le syndicat, qu'il le fasse en tant que président sortant nous présentant un état des lieux de Formacom, ses orientations et ses perspectives d'avenir, avant notre assemblée générale d'aujourd'hui, notamment s'exprimant dans *Cantonade.* Pas même.

Au lieu de cela, quand ce n'est pas l'omerta sur les comptes et activités de l'école, c'est le mépris de la section correction *JO,* qui, pourtant, je le précise, est le plus gros client de l'école sur l'ensemble des titres de la presse parisienne ; *JO* qui a permis et qui permet toujours à de nombreux correcteurs en difficulté de travailler.

Aujourd'hui, il me paraît primordial, en fonction des motions votées lors des deux assemblées précédentes, que l'ensemble des syndiqués prenne en main la question de l'avenir de notre école – grande absente, à mon sens, du débat actuel – école qui reste avant tout une école syndicale, et non appartenant à un clan plutôt qu'à un autre comme cela semble être le cas depuis plusieurs années. Car, avons-nous aujourd'hui la moindre information sur le renouvellement du bureau de Formacom ? Non. Sur son bilan comptable ? Non plus. Sur ses orientations ? Pas même.

Dans le même sens, la présentation d'un bilan de la gestion de Correcteurs.com à l'ensemble des syndiqués me semble urgentissime.

Denis, puisque tu es présent aujourd'hui, pourrais-tu nous renseigner sur l'avenir de ces deux entités ?

Pour finir, à la lecture en diagonale de quelques textes de merdoduc, j'ai cru comprendre qu'une poignée de correcteurs, actifs ou en préretraites, s'automandatait afin d'espérer peser dans les négociations régionales actuelles en contrepoids au comité sortant. Cette pratique, indigne d'anciens comitards ou de syndiqués, me laisse à penser que, Denis, que tu n'es pas le seul à avoir péter les plombs. Y a de l'espoir. *(Applaudissements.)*

Jean-Marc Duprey. – Le prochain intervenant est René Berthier. Je pense qu'il répondra pour Correcteurs.com, et Denis Dutheil est après Anne Hébrard. Donc, il répondra assez rapidement.

René Berthier. – Si j'ai bien compris le commentaire de Moreau, les quelques commentaires qu'a faits Éric sur le rapport d'activité, il sera très attentif à veiller à ce que le nouveau comité réussisse tout ce à quoi lui-même a échoué. On verra bien.

La coutume veut que le secrétaire rédige un rapport

d'activité qui est publié au moins quinze jours avant l'assemblée générale de façon que les correcteurs puissent en prendre connaissance et qu'ils puissent en juger au moment de l'assemblée générale. Lors de celle-ci, le secrétaire fait un rapport d'activité oral qui couvre la période allant de la publication du rapport écrit au moment de l'AG. Or, Éric a au moins fait une innovation pendant ses deux années de mandat, il a introduit la lecture *in extenso* du rapport écrit qui a été publié, ce qui fait perdre à peu près une petite heure de débat pour les syndiqués.

Alors, sur ce rapport d'activité proprement dit, il est évidemment impossible de faire une analyse de ce texte dans la mesure où il est parvenu – pour ceux à qui il est parvenu – la veille de l'assemblée générale. Ce qui est, là encore, une innovation incontestable. Au point que je me demande même si le comité syndical a pris connaissance de ce rapport d'activité et s'il l'a approuvé. J'aimerais bien qu'on réponde à cette question. Alors, vous aurez sans doute compris que je ne voterai pas ce rapport d'activité pour un certain nombre de raisons.

La première : c'est que j'estime que lorsque les syndiqués reçoivent un rapport d'activité la veille de l'AG, ils sont en droit de se demander si on ne se moque pas d'eux. Le bulletin statutaire du syndicat, *Cantonade,* nous est parvenu quelques jours plus tôt. Certains syndiqués, d'après ce que j'ai compris, ne l'ont même pas reçu, et il n'y a pas de rapport d'activité dans ce bulletin. On se demande pourquoi, dans *Cantonade* – je parle de *Cantonade,* pas de *la Lettre de Cantonade* –, il n'y a pas eu de rapport d'activité. La secrétaire du bureau des retraités, Annick Béjean, a reçu deux jours avant l'AG un coup de fil d'Éric Moreau à 7 heures du matin. Il l'informait qu'un quatre-pages allait être expédié mais qu'il n'y avait pas d'étiquettes pour les retraités – c'est-à-dire que les retraités ne recevraient pas le rapport d'activité. De qui se moque-t-on ? Les adresses des actifs comme celles des retraités sont sur un fichier informatique – elles l'étaient en tous cas à l'époque où j'étais secrétaire –, et il suffit de mettre le papier adéquat dans une imprimante et les étiquettes sont imprimées. C'est aussi bête que ça. Suffit en gros d'appuyer sur un bouton. Cette affaire-là n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres du mépris de notre direction syndicale envers les statuts mais aussi envers les syndiqués.

Le deuxième point, c'est que le rapport d'activité est mensonger et calomniateur. On apprend ainsi dans ce texte que la secrétaire de la section des retraités du Syndicat des correcteurs aurait, je cite, « entrepris une démarche auprès de l'Union départementale CGT visant à remettre en cause le mandat de délégué syndical de notre camarade – il s'agit de Lionel Rousseau – et donc de son statut de salarié protégé ».

C'est absolument invraisemblable de lire une chose pareille ! Le rédacteur du rapport d'activité – je dis bien le « rédacteur du rapport d'activité », parce que je ne sais pas qui l'a écrit, ce rapport d'activité – semble ignorer que la secrétaire de la section des retraités du Syndicat des correcteurs a adressé une très vive protestation à l'inspection du travail qui est chargée du dossier

de Rousseau pour protester contre ce licenciement ; et puisqu'on en est à la lecture de texte, je vais vous en faire un, c'est la lettre qui a été signée d'Annick Béjean, il n'est pas très long :

« La section des retraités du Syndicat des correcteurs CGT entend vous faire savoir qu'elle proteste énergiquement contre la procédure de licenciement engagée contre notre camarade Lionel Rousseau, délégué syndical à *l'Argus*.

» Nous pensons que le licenciement d'un délégué syndical CGT constituerait un précédent extrêmement fâcheux dans les relations au niveau régional entre l'organisation syndicale CGT et les employeurs de presse périodique comme de presse quotidienne.

» La presse traverse en ce moment une période difficile de mutation à laquelle les ouvriers du Livre, les salariés de ce secteur dans son ensemble, doivent faire face dans un contexte de restrictions générales de l'emploi.

» C'est dire que, même si l'inacceptable survenait, le replacement de notre camarade dans une entreprise de presse, selon les usages établis, dans ce secteur poserait de réelles difficultés.

» Il nous semble clair que la direction de *l'Argus* a engagé depuis longtemps une offensive contre la CGT dans son entreprise, c'est pourquoi nous estimons que notre camarade Lionel Rousseau, délégué syndical depuis dix ans, ne doit en aucun cas être licencié, recevez, Monsieur, etc. »

À cette lettre ont été ajoutées des annexes, que je ne vais pas vous citer, qui reprenaient un certain nombre de points publiés dans *Cantonade* depuis presque dix ans. Des passages de *Cantonade* qui font un peu l'historique du conflit qui dure depuis très longtemps entre la direction de *l'Argus* et Lionel Rousseau et le syndicat.

Donc, dire que la secrétaire de la section des retraités a manœuvré pour faire retirer le mandat syndical de Rousseau, c'est un vrai scandale. Et ce courrier que je vous ai lu d'Annick Béjean a été envoyé à tous les membres du comité syndical, il a été adressé à tout ce que la CGT du Livre compte de structures et de militants connus. On ne peut donc pas dire que ce fut un texte confidentiel.

Quant à la « candidate au prochain comité » qui est désignée dans ce rapport d'activité, qui n'est pas nommée, mais on suppose que c'est Anne Hébrard, accusée, elle aussi, d'avoir commis le même crime qu'Annick Béjean – si c'est bien d'elle qu'il s'agit –, elle est déléguée syndicale elle-même, et elle s'est au contraire associée à la démarche des retraités pour tenter d'empêcher le licenciement de Lionel Rousseau. D'ailleurs, si vous interrogez les syndiqués dans tous les cassetins de presse, ils sont unanimes : Lionel Rousseau doit rester à *l'Argus*.

Le rapport d'activité est un tissu de mensonges et de manipulations, et il s'appuie sur le fait qu'il parvient aux syndiqués la veille de l'AG, empêchant pratiquement toute réfutation. Ainsi, page 1, deuxième colonne, le rédacteur du rapport d'activité tente une manipulation inacceptable : « Le secrétaire au placement » serait l'objet de « calomnies systématiques » alors qu'il est lui-même, je cite, « en conflit avec la direction de son entreprise ». Qu'est-ce qu'on doit comprendre ? C'est qu'on n'a pas le droit de critiquer l'activité d'un secrétaire au placement et que les critiques de son activité sont condamnées à être assimilées à de la calomnie. On comprend également que le fait que le secrétaire au placement fait l'objet de tentatives de licenciement l'absout totalement de toute critique. C'est cela qui est implicitement dit dans le texte.

Raison suivante – j'ai fini : l'inconséquence du rapport d'activité. Alors on apprend, par exemple, que le comité a décidé de convoquer une assemblée générale au plus vite. C'est incroyable ! C'est une assemblée générale statutaire ! Comme s'il nous faisait la grâce de convoquer une assemblée générale.

Page 2, deuxième colonne, il s'agit de l'introduction dans le cassetin de 4 correcteurs non syndiqués au *Figaro*. Cette introduction de 4 correcteurs est présentée comme étant une initiative permettant de préserver l'emploi. Mais à la troisième colonne de cette même page, en haut toujours, au *Monde,* on a une situation à peu près identique de reclassement, mais là ce n'est pas bien. C'est-à-dire que là où, au *Figaro,* on met 4 correcteurs non syndiqués, on sauve l'emploi, mais quand on en met 2 au *Monde* qui sont syndiqués, certes pas au Syndicat des correcteurs, mais à la CGT, là, c'est une affaire tout à fait critiquable. C'est totalement inconséquent ! Les permanents sont lésés au *Monde* mais pas au *Figaro*.

Pour terminer, je mentionnerai un dernier point qui ne tient pas au contenu du rapport d'activité, mais qui relève tout de même de l'activité du comité syndical. La rubrique « Tribune libre » de l'embryon de *Cantonade* qu'on a reçu contient curieusement des tribunes libres de Jacques Dumeunier répondant à Bruno Monthureux et à moi-même, ce qui est une excellente chose, mais on y chercherait en vain les textes qui ont suscité les réponses de Dumeunier. J'ose espérer que Jacques n'est pour rien dans ces manœuvres inadmissibles – je ne pense pas, d'ailleurs. En tous cas, c'est un procédé particulièrement caractéristique du comité syndical actuel, qui doit être sanctionné.

Mais surtout, j'avais envoyé au comité syndical une tribune libre cosignée par trois autres camarades intitulée : « Pourquoi il faut sanctionner la politique du comité syndical. » Le titre même de cette tribune libre doit expliquer évidemment pourquoi le comité syndical a jugé préférable de ne pas la publier. Alors, évidemment ce texte faisait quatre pages, mais comme il est cosigné par trois autres personnes, ça ne fait quand même guère plus qu'une page par personne. Tout cela montre bien que le syndicat…

Jean-Marc Duprey. – On t'a toujours dit que tu faisais trop long.

René Berthier. – Oui ! J'ai fait moins long que Moreau, qui n'a fait que relire un texte qu'il avait déjà publié. Tout cela montre bien que le syndicat n'est pas celui des syndiqués, mais celui d'une petite clique qui s'efforce de présenter aux syndiqués une seule option : la sienne ; et empêche l'expression de toute opinion contraire à la sienne. C'est la raison pour laquelle je ne

voterai pas le rapport d'activité.

Éric Moreau. – Il y aura une déclaration commune de l'UD et du comité syndical, parce que je ne sais pas, peut-être que l'UD, c'est des menteurs, peut-être qu'ils n'ont rien reçu d'Annick Béjean et d'Anne Hébrard, peut-être qu'ils n'ont pas reçu ce qu'il y avait sur le merdoduc qui les a horripilés ! En tout cas, je dirais qu'il n'y a pas de fumée sans feu, et l'UD, je ne vois pas pourquoi ils se seraient manifestés sans raison.

Sur *le Figaro* et sur *le Monde,* je l'ai déjà dit, mais on a marché au *Figaro* comme au *Monde*, avec l'Inter. On a alerté l'Inter pendant six mois, pendant toute la formation et avant la formation des 4 syndiqués, qu'il y avait un problème. On nous a dit : « Vous n'êtes pas là pour faire vos courses à l'Inter. » La charge de travail s'en va et, en accord avec la déléguée, avec la secrétaire adjointe, le meilleur moyen pour garder la charge de travail, c'était celui-là.

Le Monde, on a fait comme l'Inter, et comme le disait le secrétaire de l'Inter : « Faites votre liste des 6 départs, 6 remplacements, et on aura rendez-vous avec Colombani, et puis ça sera réglé. » Sylvie était là, elle peut en témoigner, et puis il n'y a rien eu jusqu'à *Top Famille.*

Et puis, eh bien, on verra si les autres feront mieux – et ils ont quelques billes pour le faire –, mais on peut penser que la direction du *Monde* joue la montre, et il y aura bien encore un titre du groupe qui se cassera la figure, et puis on trouvera des reclassements.

Jean-Marc Duprey. – La parole est à Anne Hébrard.

Anne Hébrard. – Bonjour. Je m'étonne, moi, d'abord de l'absence du secrétaire au placement, Lionel Rousseau. On ne peut pas dire qu'il se passe beaucoup de choses au placement, mais ça aurait été bien d'avoir son explication. Il n'était pas là à l'avant-dernière AG, qui n'en était pas une, il était là à la dernière. Il s'était bien mis derrière tout le monde pour compter quand on votait contre ses motions à 2 contre 40.

Cela dit – je lis mon intervention – : le syndicat vient de traverser une période de turbulences extrêmes, espérons que les élections d'aujourd'hui y mettront fin. Si les syndiqués avec lesquels je me présente sont élus avec une majorité suffisante pour pouvoir faire quelque chose, nous aurons à rebâtir sur un champ de ruines. Ce qui nous a unis jusqu'à présent, nous, les fractionnistes, c'était le refus. Nous étions contre, contre une bande de mafieux qui laisse un syndicat exsangue. Contre des pratiques dévoyées. Contre un clan qui a exclu du bureau de placement des camarades dont l'ancienneté syndicale remonte à plus de vingt ans pour placer ses jeunots ou autres méritants. J'arrête là. Tout est répertorié sur le merdoduc. Merci à Dufond.

Nous devrons maintenant, si nous sommes élus, travailler pour : pour le redressement du syndicat, pour son retour dans les discussions que le nouvel Inter mène sans nous depuis des mois. Nous devrons faire preuve d'une énergie folle, d'une bonne volonté sans faille pour démontrer notre bonne foi. Retrousser nos manches comme jamais pour aller à contre-courant d'une histoire écrite contre le syndicat dans ses principes et contre le correcteur lambda qui, comme moi et beaucoup d'autres, n'a rien compris pendant longtemps de ce qui se passait, par manque d'intérêt ou des intérêts placés ailleurs. C'est la preuve que nous devons prendre nos affaires en main, ne laisser à personne le soin de régler ce qui nous semble au premier abord si technique et si difficile. Ça l'est, et c'est effrayant, et c'est ce sur quoi a joué la bande à Moreau : le désintérêt, l'ennui à endosser des responsabilités, la fainéantise, et le laisser-aller de la majorité d'entre nous.

Notre désintérêt pour le syndicat plus les mensonges et les hold-up de la bande à Moreau ont donné le résultat que l'on sait. (Et tes enfants pourront lire éventuellement.) Tout cela est fini aujourd'hui avec les élections, enfin, je l'espère ! Passons donc à demain.

Afin de remettre le syndicat sur pied, toutes les énergies positives, toutes les bonnes volontés seront requises. Le nouveau comité devra travailler de façon élargie, c'est-à-dire avec les délégués d'équipe, avec les délégués syndicaux. Avec tous ceux qui ont des idées à apporter. Il ne vous aura pas échappé que l'équipe des comitards qui se présente est en majorité composée de néophytes de la politique syndicale. Nous aurons donc besoin de votre aide et de vos connaissances. Ce n'est pas honteux de le demander. J'attends les gros bras et les forts en gueule aux prochaines élections puisqu'ils ne se sont pas présentés à celles-ci.

Notre postulat est simple et basique : faire redémarrer la permanence syndicale dans tous les cassetins en PQN ; le comité devra renouer des contacts avec tous les cassetins, surtout avec ceux qui se sont autonomisés et exploitent une mini-permanence en circuit fermé. La permanence fonctionnera selon les statuts qui devraient toujours prévaloir : ancienneté syndicale, réelle connaissance du métier attestée par Formacom ou par un test, etc.

Nous devrons renforcer la coopération avec l'école en lien avec la permanence. L'école et la permanence représentent le futur des correcteurs. S'il n'y a pas d'école et de placement, en presse ou avec Correcteurs.com, les correcteurs disparaîtront, avec ou sans l'Inter, le SNJ-CGT ou n'importe quel autre partenaire.

Pour l'école, l'idée est de développer le paritarisme, de la faire vivre avec la reconnaissance du SPQN. Nous devons renouer le contact avec tous les syndiqués, avec les piétons, qui, pour certains – et pour beaucoup même –, travaillent sans s'occuper du syndicat, qui leur a fourni leur emploi et leur salaire. Avec les rouleurs qui, désabusés, se sont détournés du syndicat et de la permanence.

Si nous voulons redéployer notre métier et nos emplois sur les secteurs non exploités, le multimédia entre autres, chaque contact nous sera utile, surtout dans les équipes sans délégué. La bonne volonté sera essentielle.

Nous devrons renouer tous les contacts qui ont été perdus, avec Antrapresse, par exemple – l'Association nationale des métiers du Livre et de la presse –, dont les dirigeants sont dans l'expectative en attendant les résultats de nos élections. Nous devrons nous redévelopper

vers la presse périodique et l'édition, parents pauvres du syndicat. Ce sera peut-être plus facile si la convention, celle de journaliste, est la même pour les correcteurs de presse périodique et quotidienne.

La commission des statuts devra se réunir, bien évidemment, pour réfléchir à un moyen d'éviter que ne se reproduise ce que nous venons de vivre, avec peut-être la possibilité de donner de plus grands pouvoirs à l'assemblée générale, à la commission de contrôle, afin que le syndicat ne se retrouve pas dans sa grande majorité opposé au comité sans pouvoir réagir. Je proposerai également, à partir de la prochaine mandature, que le comité soit élu pour deux ans au lieu d'un, afin d'être plus en harmonie sur la durée avec nos partenaires de l'Inter ou d'autres instances qui, dans les périodes d'instabilité, voient défiler les secrétaires du Syndicat des correcteurs.

Enfin, je proposerai une rotation obligatoire des mandats dans les équipes pour deux raisons : que ce ne soit pas toujours les mêmes qui s'y collent et qui deviennent parfois des potentats locaux, et que chacun participe une fois de près à la vie du syndicat. C'est passionnant et ça évite par la suite des critiques trop acerbes envers ceux qui sont aux affaires. De plus, ça aurait peut-être le mérite de réduire le désert syndical dans lequel nous nous retrouvons aujourd'hui, voir à ce propos le peu de candidats qu'a suscité la crise, pourtant majeure, que nous venons de surmonter de justesse.

Quelques mots brefs sur le rapport d'activité, reçu hier, vendredi, dans *la Lettre de Cantonade*. Alors, je ferai bref : c'est un tissu de mensonges. Le comité résiduel est aux abois. Votez contre ce rapport. Si vous suivez les affaires du syndicat, vous savez pourquoi, sinon, c'est à désespérer, il n'y a plus rien à faire.

Et je voudrais, par exemple, citer, page 3, troisième colonne, tout le chapitre sur l'école, la permanence, etc. Enfin, c'est beau. Selon le rapport oral, c'est une profession de foi pour un comité qui est resté deux ans aux affaires. Alors, une profession de foi après deux ans, c'est tout de même assez curieux quand même. Voilà, ça devrait être un bilan, et non pas une profession de foi. J'ai terminé. *(Applaudissements.)*

Jean-Marc Duprey. – La parole est à Denis Dutheil.

Denis Dutheil. – Je ne vais pas vous lire un texte. Je veux simplement vous faire un peu de commentaires oraux parce que, effectivement, je suis plus un homme de l'oralité que de l'écrit. Et quelquefois, quand j'écris, la polémique prend le dessus sur la raison. Mais ça, c'est après des mois et des mois d'insultes. Même si elles ne sont pas dirigées contre moi, c'est dirigé contre un certain nombre de camarades, de gens qui ont été traînés dans la boue, et fait de contrevérités absolument inadmissibles.

Prenons un sujet très précis, celui du *Figaro* : je ne reviendrai pas sur ce qui s'est passé. Il y a eu des embauches au *Figaro,* elles existent avant les deux dernières mandatures de ce comité, elles ont été faites par une autre équipe, elles ont précédé et anticipé ce qui allait se passer effectivement à cause du Recapp.

Je ne reviendrai pas sur les quatre candidats qui sont passés par Formacom, parce que cela a été négocié par le syndicat et par l'équipe du *Figaro.* C'est de leur responsabilité, chacun en appréciera ou non l'opportunité et la réalité. Mais la réalité, c'est effectivement quatre anciens journalistes, dont un seul était syndiqué, au SNJ en l'occurrence. Il est vrai que le président d'honneur du SNJ-CGT est toujours membre d'honneur du SNJ – pour ceux qui ne le sauraient pas –, puisque c'est un membre du SNJ qui avait créé le SNJ-CGT. Donc, il y a des liens historiques importants. Que cette négociation ait lieu, je ne m'en mêlerai pas. Ça concerne le comité syndical et l'ensemble de la collectivité correctorale.

Ce qui est une réalité, ce sont les obligations de l'école. L'école ne peut refuser personne sous prétexte qu'il s'agit de gens non syndiqués ou syndiqués. On ne leur demande pas la carte quand ils se présentent au test. Il s'agit simplement de répondre aux critères du test. Et c'est là-dessus que l'école a les agréments des autorités gouvernementales qui la gèrent. Donc, une position syndicale avait été prise d'accepter quatre non syndiqués – dont deux documentalistes et deux journalistes – dans le cadre de reconversions internes. C'est de la pleine responsabilité de ce comité syndical.

S'agissant de la journaliste dite « apparentée FO », je n'ai pas été voir dans son portefeuille si elle avait la carte ou non. Par contre, je m'en suis inquiété quand Christophe Victor, qui est le super DRH du groupe Dassault pour la presse écrite, pour la presse quotidienne, m'a appelé quelques semaines avant le début du stage en me demandant si quelqu'un pouvait passer ce test. Je lui ai dit que j'étais fort surpris qu'il n'y ait pas eu de négociations avant au sein de l'entreprise, et il m'a répondu textuellement : « Monsieur, nous avons eu une négociation importante avec le secrétaire du Syndicat des correcteurs. Il est tout à fait clair que le choix des correcteurs et des futurs correcteurs est de la responsabilité de la direction du *Figaro,* mais que, par contre, évidemment, pour que les gens deviennent des correcteurs, il faut qu'ils passent avec l'onction de l'école. »

Donc, nous étions dans ce cas de figure : je ne pouvais m'affranchir de toutes les règles, y compris les règles qui sont inscrites dans les règles administratives, où il y a des tests prévus et, si les gens ont la capacité, grâce à ces tests, de passer le stage, à moins de faire de l'interdit professionnel, il est absolument impossible de s'opposer à leur candidature. Pour cette journaliste dite « de FO », je vous répète que nous n'avons pas été vérifier – et d'ailleurs, on aurait été bien incapables, au sein même des délégués du *Figaro,* de m'expliquer tout à fait sa nocivité. Après tout, ce qu'on m'a dit, c'est qu'elle n'était pas très bonne, mais qu'elle n'était pas très dangereuse d'un point de vue syndical. C'est à peu près textuellement les mots qu'on a employés quand j'ai essayé d'avoir des informations sur cette affaire. Parce que, évidement, même si le secrétaire voulait tenir ses engagements avec le DRH, moi, je ne me sentais pas, compte tenu de mon ancienneté dans ce syndicat et de ma position, dans l'obligation de le suivre sur ce terrain si on

avait eu affaire à quelqu'un qui effectivement pouvait faire du tort syndicalement. Donc, on s'est contentés de lui faire passer le nombre de tests nécessaire pour qu'elle ait la note requise, qui était de 14/20. Au premier test, elle a eu 12,80 ; au deuxième, qu'elle a passé deux jours plus tard, 13,60 ; et au troisième test, 14,40. Donc, on a appliqué les règles, point barre. Et c'était la seule chose qu'on pouvait faire. La négociation au sein du *Figaro* ne concerne pas l'école, elle concerne le Syndicat des correcteurs et le comité syndical. Faut pas mélanger les genres. Sinon, on se retrouverait effectivement devant des situations d'interdit professionnel. Première partie de ma réponse.

La deuxième est sur l'avenir de l'école. J'en suis absent, pour des raisons sur lesquelles je ne m'étendrai pas, depuis quelques mois. Il faut quand même rappeler que nous avons obtenu, du temps où Frédéric Ranchet n'était pas encore DRH du *Monde* mais directeur des affaires sociales du feu SPP, la reconnaissance du diplôme de lecteur-correcteur comme indispensable pour exercer le métier de correcteur dans la presse quotidienne nationale. Ce que certains m'ont reproché en disant que, du coup, on diminuait les mérites – et je rappelle que les statuts de lecteur-correcteur dans l'édition sont un statut de cadre. C'était la première pierre de l'édifice. Donc, nous l'avons obtenu, ce qui explique que l'école continue à avoir une reconnaissance professionnelle dans les instances, y compris patronales. Il y a eu des changements de règles dans l'homologation.

Depuis cette année, le diplôme est garanti pour une période de cinq ans et appartient à l'école. Le cursus et l'appellation de « lecteur-correcteur » appartiennent à Formacom et figurent au répertoire national des métiers. Donc, c'est tout de même une garantie de pérennité de la profession et des conditions pour l'exercer pour cinq ans. Ce n'est pas rien.

Reste que, effectivement, il va falloir que des discussions aient lieu avec d'autres instances, parce que la structure de l'école en tant que telle ne peut pas reposer sur le seul lecteur-correcteur. Tout le monde se doute bien que, compte tenu de ce qui se passe en presse quotidienne nationale, ça va changer radicalement les équilibres financiers et qu'il faudra bien qu'on trouve des débouchés pour assurer la pérennité de ce métier. Donc, ça passera certainement par des discussions, soit avec des structures universitaires, soit avec d'autres écoles professionnelles. Ce sera non seulement de la responsabilité de l'école et de son conseil d'administration, mais aussi, évidemment, de la responsabilité du comité syndical.

Troisième partie de mon intervention : je voulais répondre ici à un tissu d'insanités qui est répandu sur le merdoduc et ailleurs, en l'occurrence, sur le fait que les syndiqués du *Parisien* ne seraient plus syndiqués au Syndicat des correcteurs. À ma connaissance, à part un ou deux cas individuels à vérifier, l'ensemble des correcteurs du *Parisien* est toujours syndiqué au Syndicat des correcteurs. Simplement, ils ont suspendu le versement de leurs cotisations, compte tenu des différends qui existaient avec ce comité syndical. Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit Berthier, je ne fais pas de suivisme, mais je le partage pleinement. J'avais d'ailleurs proposé, un peu tardivement, d'associer ma signature au texte de Berthier, Cols, Hébrard et Béjean. Donc, je ne reviendrai pas sur cette position.

Jean-Marc Duprey. – Tu conclus ?

Denis Dutheil. – Reste Correcteurs.com, qui a été aussi évoqué. Effectivement, des sommes assez importantes ont été investies dans Correcteurs.com depuis trois ans – 49 000 euros de subventions, comme l'a précisé le trésorier. Nous l'avons fait sans mentir sur les comptes, c'est-à-dire qu'à chaque fois nous l'avons dit au comité syndical. Quand il a pris la responsabilité de reverser une deuxième subvention, nous ne lui avons pas dit que c'était une structure fiable. C'est une structure qui sera encore déficitaire. Dans l'exercice précédent, nous avons essayé de diminuer ce déficit, et d'ailleurs, je crois qu'on arrivera à atteindre les objectifs fixés, qui étaient, globalement, de 10 000 euros de déficit pour l'exercice 2006 – et je pense que c'est l'objectif qu'on atteindra. Donc, on n'a jamais menti.

Je ne reviendrai pas, parce que ça serait trop long, sur les objectifs. Je crois qu'ils ont déjà été développés à plusieurs reprises, mais, très clairement, ces sommes ont été votées en connaissance de cause par le comité syndical. D'ailleurs, j'étais un de ceux qui pensaient qu'on ne pouvait pas continuer avec un déficit important et qu'il faudrait trancher dans le vif. La première mesure qu'on a prise – mais qui ne sera certainement pas suffisante, mais ce sera au nouveau comité syndical d'en décider –, c'est de suspendre le contrat de travail du salarié. C'est principalement une société de coût, dont la seule activité est la correction. Alors, il faut bien un salarié, qui fait à la fois du travail de correction et d'administration.

Pour la remarque qui a été faite sur mon texte – c'est juste une citation qui a été faite, mais je n'enlève rien –, je lirai juste ce qui l'accompagnait : « Cher René, cher Silène et *tutti quanti,* pouvez-vous faire part de ma pleine adhésion, signature comprise, d'une part, à la tribune libre intitulée "Pourquoi il faut sanctionner la politique de (notre direction) syndicale" – j'avais mis entre parenthèses "notre direction" –, et, d'autre part, à la motion présentée principalement par mes camarades du *Parisien.* »

Parce que, oui, ce n'est pas concomitant, d'ailleurs Berthier n'en est pas signataire, mais moi je suis plutôt partisan de la double appartenance à Info'Com, compte tenu qu'on est arrivés à un point de non-retour à mon avis – mais c'est seulement mon avis.

« Je vous laisse la charge d'en faire part à ce qui est appelé une "direction syndicale" pour demander que mon nom figure parmi les autres signataires de ces deux textes. Vous trouverez en pièce jointe un début d'explication de ma position. Je n'ai pu m'empêcher d'être polémique, hélas ! La partie dite sérieuse, etc. Vous pouvez faire ce que vous voulez de ce texte, liste restreinte, merdoduc ou corbeille, mais cela m'emmerderait. Amicalement, Denis. »

Voilà. Je vous remercie de m'avoir écouté. J'ajouterai ce tout petit commentaire dû à Berlioz : « Jetez-moi des

cailloux, j'en ferai un piédestal. »

Éric Moreau. – J'ai juste un petit caillou à jeter dans la mare. J'ai essayé de te joindre plusieurs fois, Denis, sans réponse. Il avait été décidé au conseil d'administration de Correcteurs.com de quitter les locaux de la rue Victor-Hugo, qui appartiennent aux rotos – le déménagement a été fait pour Formacom. Les rotos disent qu'ils n'ont jamais été mis au courant. Toi-même, tu m'avais même dit que tu avais du mal avec eux, avec les jeunes, que tu préférais les vieux. Qu'en est-il ? Est-ce que les loyers en retard ont été réglés, alors qu'on devrait être partis depuis le 1er janvier ? J'ai, toutes les semaines, un coup de téléphone de Didier Lolisse, le responsable de l'Afir. Je ne comprends pas : est-ce qu'on veut ajouter à la note, et dans quel but ? Ça m'étonne.

Ensuite, ce que je voudrais dire, c'est plus général, je vais le dire maintenant : quelle que soit l'orientation syndicale prise, quel que soit le prochain comité syndical, il y a peut-être quelque chose qui devrait normalement nous rassembler, ou alors je n'ai pas compris, mais, a priori, tout le monde est d'accord là-dessus : sur la défense du métier. Tout le monde semble maintenant d'accord avec – ou contre – le fait qu'on devienne tous SR et qu'on redistribue les tâches ensuite. Donc, normalement, le métier de correcteur, qui s'appelle rédacteur-réviseur, existe toujours. À Médiafor, il y a un renouvellement de l'équipe du conseil de gestion en juin prochain.

Jean-Marc Duprey. – Fais court !

Éric Moreau. – Oui, oui, je fais court, mais c'est une question incontournable. Comme c'est une commission paritaire, tous les deux ans, la présidence change. Là, c'est pour juin prochain. En ce moment, c'est une présidence ouvrière, c'est Michel Brunot d'Info'Com. À partir de juin, ce sera un patron. Traditionnellement, c'est la Filpac qui désigne les camarades qui siègent à Médiafor, et il y a 8 Filpac sur 15 dans le collège salarié.

Je crois qu'on va se rendre compte tout de suite. En juin, est-ce qu'il y aura encore un correcteur ?… Je ne dirai pas ça pour moi puisque je suis au conseil de gestion à Médiafor. Mais s'il n'y a pas de correcteur et que c'est Info'Com qui gère pour les correcteurs, est-ce qu'il n'y a pas un risque ? Ça me paraîtrait bizarre. Jusqu'à présent, ça fait des années d'ailleurs, tous les métiers ne sont pas représentés, mais il y a un correcteur, un photograveur, un roto au SGLCE.

Jean-Marc Duprey. – C'est hors sujet !

Éric Moreau. – Ce n'est pas du tout hors sujet. C'est capital ! Et donc, ce que je conseille au prochain comité, c'est d'être bien vigilant sur ce point. Encore une fois, on établit à Médiafor et dans les groupes paritaires emploi-formation la liste des métiers qui concourent à la fabrication d'un journal. C'est une priorité qu'il y ait un correcteur. Voilà, rendez-vous en juin.

Jean-Marc Duprey. – La parole est à Annick Béjean.

Annick Béjean. – D'abord, je vais répondre directement à quelque chose qu'Éric vient de dire. Si Info'Com gère les affaires des correcteurs, ça ne peut pas être pire que ce que les correcteurs ont fait eux-mêmes au *Figaro*. Cinq postes hors CGT qui échappent à nos permanents, au Syndicat des correcteurs, j'avoue, chapeau ! Il vaudrait mieux laisser Info'Com gérer nos affaires, ça serait moins pire.

Je vais d'abord vous annoncer une mauvaise nouvelle : notre camarade Huguette Bouffartigue est décédée en fin de matinée. Elle a été bousculée par un scooter mercredi, et était en coma dépassé. Elle est donc décédée ce matin. Pour ceux qui ne la connaissaient pas, elle était au bureau des retraités, à la commission de contrôle des retraités.

Bien. On va reprendre ce pauvre rapport d'activité. Il faut dire que, sans être très perspicace, on décèle quand même une certaine incompétence chez ce malheureux comité syndical qui, à deux reprises, a raté le bulletin. L'autre fois, une assemblée générale n'a pas été statutaire puisqu'on n'avait pas eu le bulletin. Ce coup-ci, il y en a qui l'ont reçu et d'autres qui ne l'ont pas reçu ; et parmi les heureux élus qui l'ont reçu, certains ont aussi eu le rapport d'activité, mais le rapport d'activité n'a pas atteint tout le monde. En plus, un rapport d'activité qui arrive la veille… Et c'est pareil pour la trésorerie ! Ce n'est pas facile de lire un rapport de trésorerie, il faut du temps pour comprendre comment ça marche. Enfin, tout est fait en dépit du bon sens.

Alors, nous avons donc des gens incompétents, nous avons des menteurs. Un comité syndical qui affirme que des gens adhèrent précipitamment à un autre syndicat que le Syndicat des correcteurs, faut le prouver. C'est honteux de dire ça. Et dire qu'ils se présentent à la direction du syndicat !

« L'objectif – disent-ils – serait de miner de l'intérieur ce qu'ils n'ont pu faire de l'extérieur. » C'est-à-dire que ces gens-là seraient des ennemis du Syndicat des correcteurs ? Mais je trouve ça dégueulasse de dire des trucs comme ça ! Il faut prouver que ces gens-là sont dans un autre syndicat ! Ils n'ont pas donné leur démission ! En fait, ces gens-là ne sont pas de votre avis, c'est tout ! Ils ont le droit de venir dire qu'ils ne sont pas de l'avis du comité syndical. C'est dégueulasse de dire des choses pareilles.

Je lis : « Le comité syndical cherche le maintien du Syndicat des correcteurs. » C'est une surprise, parce que – je vais vous faire une confidence –, quand ce comité syndical est arrivé ici, j'ai réuni les retraités dans ma petite maison ; il faisait beau, c'était l'été. J'ai dit : « Ce comité syndical va mettre la clef sous la porte. » Je pense que si les camarades ne s'étaient pas un petit peu émus de la situation et n'avaient pas tenté de faire un nouveau comité syndical, ça serait la vérité.

En ce qui concerne les méchancetés que j'aurais faites à Rousseau, Berthier a répondu. C'est de la diffamation, je ne comprends pas. En fait, je vais vous dire, quand on est délégué syndical du Syndicat des correcteurs, qui en plus fait partie des trois personnes qui ont les charges les plus importantes du syndicat, je suis très surprise.

Jean-Marc Duprey. – Pas de choses personnelles, s'il te plaît, il y a beaucoup de gens qui attendent d'intervenir.

Annick Béjean. – Oui, mais si le secrétaire n'intervenait pas à chaque fois que quelqu'un intervient et ne

lisait pas son rapport d'activité, il y aurait peut-être plus de monde qui pourrait intervenir. Ça suffit comme ça.

Voix féminine *(depuis la salle)***.** – Ça, c'est bien vrai !

Jean-Marc Duprey. – Fais concis, s'il te plaît.

Annick Béjean. – Demande au secrétaire de ne pas nous réciter les œuvres de La Fontaine ou Saint-Exupéry, ou je ne sais pas quoi.

Je suis quand même étonnée qu'il n'y ait pas eu plus de mobilisation lors de la manifestation devant *l'Argus* : ils étaient quatre ! Un comité syndical qui veut défendre un délégué syndical devrait faire une plus grosse mobilisation. Je l'ai appris longtemps après, je n'avais jamais entendu parler de ça. Je pense que les retraités y seraient allés. J'ai même une autre idée : il faudrait organiser, à l'intérieur de l'entreprise, une pétition des salariés dont il est le délégué syndical. Je suis absolument certaine que ce serait un argument pour qu'il ne soit pas licencié. On ne peut pas accepter qu'un délégué syndical soit licencié. Il faut des circonstances exceptionnelles, c'est certainement le personnage le plus protégé de tous les salariés. C'est quand même surprenant, je ne comprends pas qu'il n'y ait pas eu une mobilisation du comité syndical. C'est à ce moment-là que nous, les retraités, nous avons décidé d'être solidaires ; c'est tout. À mon avis, il doit y faire du bon boulot, c'est peut-être pour ça qu'ils veulent le licencier.

Alors, maintenant on aborde la liste à Jules. La liste à Jules, c'est les actifs qui l'ont inventée. C'est une très, très vieille histoire. Pourquoi est-ce que les retraités ont repris la liste à Jules ? Tout simplement parce que nos retraités sont éparpillés dans toute la France et qu'on ne peut pas discuter comme ça. Donc, on leur envoie un petit mot et on leur dit : « Bon, voilà ! Là, je pense que ça serait bien et, là, je pense que ça ne serait pas bien. » Les actifs eux-mêmes la font, la liste à Jules, sauf qu'ils sont sur place. Ils se parlent, ils se téléphonent, ils se voient dans les cassetins. La liste à Jules, tout le monde la pratique. Moi, j'ai été victime de la liste à Jules – c'était la bande à Toublet qui avait fait rayer mon nom, et il y est arrivé d'ailleurs. Ça ne m'a pas choquée, c'est normal que les gens disent entre eux : « Faut pas voter pour Béjean. » Bon, eh bien, ne votez pas pour Béjean, c'est la règle du jeu. Il n'y a pas de quoi en faire une maladie ! Oui, je sais, je suis un peu longue.

En ce qui concerne le *Figaro*. Oui, ce comité syndical est un liquidateur. Cinq postes… Alors, les postes sont fournis, c'est très bien, la charge de travail est respectée, mais les cinq postes échappent au Syndicat des correcteurs. Imaginez que ça se passe un peu partout, le Syndicat des correcteurs va s'éteindre ! Là-dedans, il est dit qu'ils ont demandé à l'Inter. Est-ce que vous pouvez comprendre qu'un comité syndical qui s'allie avec les ennemis de l'Inter sort de l'Inter ? Et puis un jour, il va voir l'Inter et dit : « Faut nous aider. » On ne fait pas son marché comme ça. Ils se sont mis hors de l'Inter naturellement, en faisant des alliances, en s'alliant avec les ennemis des typos et des rotos, c'est tout. Et après, ils disent : « On a demandé à l'Inter », mais, l'Inter, ce n'est pas une boniche, hein ! Faut pas non plus exagérer.

Quant à Ros de la Grange, qu'ils n'ont pas réussi à réinsérer à *l'Huma*. J'avais entendu dire à un comité syndical qu'ils demanderaient aux retraités. J'ai fait une demande officielle, ils ne m'ont pas répondu. Je suis persuadée qu'ils ont fait tout ce qu'ils ont pu, en accord avec la direction, pour que Ros ne soit pas réintégrée – et je reprends les termes d'Anne, parce qu'apparemment ils ont les oreilles plus fragiles que la conscience, c'est un comportement de « mafieux ». C'est-à-dire qu'ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour écarter de leur chemin ceux qui pouvaient empêcher le placement des gens de la bande à Moreau. Je pense que vous avez compris que je ne voterai pas le rapport d'activité.

Et je voudrais ajouter que dans *Entre nous,* vous avez le texte de Berthier, « Pourquoi il faut sanctionner la politique de notre direction syndicale ». Je vous conseille de le chercher – il y a plus d'informations que dans *Cantonade* –, et de le distribuer dans toutes les équipes, à toutes les catégories, comme ça, ils seront au courant.

Jean-Marc Duprey. – La parole est à Alain Denizo.

Alain Denizo. – Camarades, il y a deux motions qui vont être soumises au vote. Il y en a une qui propose un projet de règlement pour le nouvel Inter qui préserve l'existence de notre syndicat et qui essaie de respecter les champs de syndicalisation de chaque syndicat. Il y en a une autre qui vise à inscrire le syndicat dans le projet de l'Inter. Seuls trois syndicats subsistent en bout de course, dont le syndicat de l'édition, qui regrouperait tous les syndiqués des sièges éditoriaux – avec une double appartenance à Info'Com. Donc, il va y avoir un vote, et ce vote va mandater le futur comité.

Pourquoi est-ce que j'ai présenté cette motion ? Parce que je n'ai pas varié. Je pense qu'il faut toujours discuter librement entre nous. Il faut être informé. Il faut discuter avec les autres syndicats, avec les autres organisations syndicales CGT, Filpac – ou non Filpac d'ailleurs, parce que je ne vois pas pourquoi on ne discuterait pas, dans le cadre d'une coordination régionale, de la présence du SNJ-CGT, parce qu'il est indispensable de coordonner les revendications et les actions contre les patrons. Quand on lit certaines informations, on voit que s'ouvre une nouvelle situation, extrêmement effrayante, destructrice d'emplois. Ce n'est plus de la Caats ou je ne sais quoi, c'est la fermeture pure et simple de journaux.

Je pense qu'il faut discuter librement. Par exemple, je considère que fixer l'objectif et le cadre à quatre syndicats, dès le départ, d'une arrivée à trois syndicats n'est pas une discussion. Il y a forcément un oukase, d'une façon ou d'une autre. Donc, il faut renoncer à ça. Il faut obtenir qu'on continue à discuter sans cet oukase. Je pense qu'il faut vraiment discuter avec tous nos camarades sans exclusive. Je ne vois pas pourquoi quatre syndicats ne permettraient pas de présenter un front unique. Très franchement, je ne sais pas. Puisqu'il s'agit de ça – présenter un front unique –, je ne vois pas pourquoi un règlement d'union de syndicats devrait obligatoirement se traduire par la disparition d'un syndicat. Enfin, disons la « disparition », laissons tomber cette histoire de « on se dissout » ou je ne sais pas quoi. C'est aberrant. Disons que le syndicat serait absorbé, les militants seraient donc

adhérents d'une autre structure.

Par ailleurs, si ce que le secrétaire vient de nous dire est exact, à savoir que nos camarades de SIP, Info'Com et SPPS ont publié une déclaration, le 21 mars, qui implique le Syndicat des correcteurs sans tenir compte des amendements proposés par le Syndicat des correcteurs, du point de vue de la démocratie syndicale, ça n'est pas une très, très bonne chose – c'est le moins qu'on puisse dire.

Donc, je pense qu'il faut discuter. Pourquoi est-ce qu'il faut engager cette discussion, sur cette base que j'ai proposée – c'est-à-dire, en fait : tous les syndicats de métier restent au cœur de l'action pour la défense des métiers, des qualifications et des conventions ? Il faut discuter parce qu'on ne sait pas exactement ce que signifie « sécurité sociale professionnelle ». Qu'est-ce que ça signifie, « statuts du salarié » ? Qu'est-ce que ça signifie un statut « qui dépasse les frontières du statut et des métiers » dans la bouche de nos camarades d'Info'Com ? Je ne sais même pas si c'est aussi dans la bouche de nos camarades de SIP ou du SPPS. Est-ce qu'il s'agit de défendre les postes de travail ? Les emplois ? Est-ce qu'il s'agit de s'opposer aux destructions des emplois ?

Dans un quatre-pages *le Monde*-Bayard-Info'Com CGT, on peut lire un certain nombre de choses qui sont très inquiétantes : on annonce la fermeture de 20 titres de Lagardère, la suppression de 350 emplois chez Hachette, la fermeture de 5 magazines chez Bayard – chiffre provisoire –, mais on nous dit aussi que l'avenir, pour s'opposer à ça, c'est la « gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et les reclassements intergroupes ». Et ça, ça serait « l'ébauche d'une authentique politique de sécurité sociale professionnelle » – c'est une citation que je poursuis –, « politique qui servirait l'intérêt évident des entreprises et groupes associés, ainsi que celui de leurs salariés. Une telle démarche, qui n'est plus utopique, bénéficierait, soyez-en persuadés, du soutien de la CGT ». Donc, ça consisterait en congés de mobilité, en bourse de l'emploi, en coordination des évolutions démographiques, donc, la pyramide des âges, etc.

Pour cela, camarades, il faut, citation encore, la « coopération de toutes les bonnes volontés, qu'elles soient syndicales, professionnelles ou patronales ». Moi, je ne sais pas exactement ce que c'est la « bonne volonté patronale » –, d'où cet appel lancé aux patrons qui licencient de mettre en œuvre des partenariats de solidarité au nom du salut de leur indépendance et de la sauvegarde de leurs moyens de production. Tout ça est accessible, c'est le site Info'Com CGT du *Monde*.

Donc, là, je crois qu'on n'est plus du tout, du tout dans le paritarisme. On peut comparer ces extraits à la formulation qu'un ami m'a envoyée il n'y a pas très longtemps : « Qui est le mieux placé pour réconcilier les revendications et le marché, c'est le syndicat ! »

C'est extrait d'une brochure de la CGT pour un séminaire qui aura lieu à Amsterdam, et qui est sponsorisé par l'Union européenne. Je ne crois pas qu'on puisse engager les syndiqués sur cette voie-là, et je ne pense pas qu'on puisse fixer comme objectif d'intégrer un syndicat de l'édition sur ces bases sans avoir discuté des questions dont j'ai parlé tout à l'heure. On ne peut pas éviter ces discussions avant de décider si on sera composé de trois ou quatre syndicats à la fin. On ne peut pas s'engager sans savoir s'il y a encore des salariés et des revendications à défendre ou bien s'il y a un nouveau statut du salarié qui veut qu'on accompagne au mieux les licenciements pour servir l'intérêt évident des entreprises.

Voilà. Ce sont des questions essentielles pour l'avenir des syndiqués, du syndicat et des travailleurs en général. C'est à vous de trancher, parce que je pense que le syndicat, ce sont les syndiqués. J'ai terminé.

J'ajoute juste une chose quand même, ça m'a chiffonné tout à l'heure. J'ai parlé de « gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences », et la camarade Standley, ou quelqu'un d'autre, a dit ici qu'il était prévu deux mois de formation pour les jeunes femmes reclassées de *Top* ; c'est ça ?

Sylvie Standley. – Ils trouvaient que la formation de Formacom était beaucoup trop longue et qu'on pourrait peut-être s'en passer, arriver à trouver quelque chose de beaucoup moins long.

Alain Denizo. – Voilà. La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, ce n'est pas des qualifications, des compétences, c'est : « Vous serez bien capable de faire ça », c'est tout ! Et deux mois, ça suffit bien ; et les qualifications, c'est autre chose.

Jean-Marc Duprey. – La parole est à Sylvie Standley.

Sylvie Standley. – Sylvie Standley, du *Monde*. Alors, je n'ai pas préparé mon intervention car je suis aussi secrétaire du CHSCT, et secrétaire du CHSCT d'une entreprise de 600 salariés, ce n'est quand même pas rien. Néanmoins, ce que je voudrais dire, c'est que s'il y a des menteurs dans cette salle, enfin si Éric est un menteur, il n'est certainement pas le seul.

Ensuite, sur l'histoire du *Figaro,* je n'y reviendrai pas, on a suffisamment alerté le comité Inter. Je m'inscrirai totalement dans ce qu'a écrit Éric dans son rapport en ce qui concerne les négociations au *Monde,* car il a dit strictement la vérité.

Sur Info'Com. Il faut savoir que c'est une stratégie de longue date, qui a été menée par Peyrade, en collusion avec la direction du *Monde,* et qu'Info'Com est une belle imposture. En tout cas, l'histoire de *Top Famille,* c'est une totale imposture, qui a seulement servi à nous reclasser deux *Top Famille* qui sont des SR journalistes. On est là en plein paradoxe : on dénonce à droite, au *Figaro,* ce qu'il ne fallait pas faire ; et à gauche, Info'Com nous impose deux salariés de *Top Famille* – et en plus, sans formation. Il a fallu qu'on aille guerroyer pour avoir cette formation à Formacom, et tu le sais, Denis. Il n'est même pas là…

Voilà, c'est tout. Je voulais préciser ça parce qu'on est en plein paradoxe. Info'Com, pour l'instant, au *Monde,* n'est encore rien, en tous cas, chez les journalistes. Ils ont besoin de nous, ils ont besoin du nouveau comité. De toute façon, la nouvelle stratégie, c'est *le Monde. (Protestations dans la salle.)* Si, si, si. Tu protestes, mais il y a des choses dont on a discuté par merdoduc interposé, il y a pas mal de questions.

Jean-Marc Duprey. – Pas d'attaques personnelles.

Sylvie Standley. – Pas d'attaques personnelles. Pour l'instant, Info'Com veut nous amener à la fusion, et je pense qu'il y a énormément de questions à leur poser, des questions qui font mal. Et nous aimerions faire partie de cette commission de travail avec Info'Com pour voir un peu où ils veulent nous amener – mais on le sait déjà, on a déjà la conclusion avant le postulat.

C'est tout ce que je voulais dire, soyons vigilants, et je pense qu'aller chez les journalistes sans tenir compte des journalistes puisque nous sommes passés journalistes… *(Protestations dans la salle.)* Pas partout ?… mais alors, justement, Monthureux, comment fallait-il faire pour ne pas passer ? Mais si ! j'ai signé mon contrat !

Bruno Monthureux *(de la salle)***.** – Tu n'as pas l'inscription conventionnelle, tu n'es pas encore journaliste.

Sylvie Standley. – Mais si enfin ! C'est écrit sur ma feuille de paye, je te la montre si tu veux ? En plus, ce contrat a été régional, c'est Peyrade qui nous l'a sorti, nous n'avons fait que l'entériner au moment où on ne pouvait plus faire autrement. Et je te pose la question : que fallait-il faire, comment fallait-il faire pour ne pas passer ? Letréguilly était tout à fait au courant, il a été mis au courant tout le temps, et donc, qu'on ne nous dise pas que l'Inter ne le savait pas. Si Moreau ment, il n'est pas le seul.

Jean-Marc Duprey. – La parole est à Michel Delachair.

Michel Delachair. – Je vais être très, très court bien que je sois encore au *Journal officiel* pour quelque temps. Il est clair que le *Journal officiel* est de plus en plus la portion congrue, donc je vais m'adapter, y compris dans mon temps de parole. Mais, rassurez-vous, de toute façon, je ne parle pas au nom du *Journal officiel* puisque je n'ai pas de mandat. Simplement, j'y travaille depuis près de trente ans, ce n'est rien d'autre.

Alors, en ce qui concerne le *Journal officiel* – je vais essayer de me centrer là-dessus pour être au plus court – , il y a une question que je me pose et que je pose à l'ensemble du prochain comité. Je ne serai plus là pour défendre ces questions-là directement dans l'entreprise puisque je serai en Recapp, mais le prochain comité syndical va, à mon avis, devoir se pencher sur une question très importante, qui est l'initiative que prennent certains de remettre les statuts de la Sacijo sous une nouvelle forme, une nouvelle mouture.

Pourquoi s'intéresser à cela ? Parce que c'est une question qui, à mon avis, est complètement reliée aux problèmes que nous posait et qu'a soumis à la réflexion tout à l'heure Alain Denizo, à savoir, les questions du respect de notre métier, du respect de notre qualification et, donc, de la nécessité, me semble-t-il, pour l'avenir encore, d'un syndicat de notre métier, d'un syndicat de notre qualification, d'un Syndicat des correcteurs CGT de Paris – y compris à la Sacijo.

Qu'est-ce qu'il s'y passe ? Personnellement, je n'étais pas pour, mais bon, il faut s'y adapter : il y a eu des accords de révision d'effectifs. Au nom de cela, il y a actuellement une révision des statuts de la Sacijo. Alors, que la direction « ouvrière » de la Sacijo opère une remise à jour, notamment, des effectifs dans les statuts, pourquoi pas ? Faut bien s'adapter, c'est une société qui est en train de voir ses effectifs drastiquement réduits.

Que cela soit exprimé dans les statuts, c'est une chose, mais ça va beaucoup plus loin d'après les projets que j'ai eu sous les yeux, bien que je sois en vacances. Ça va beaucoup plus loin qu'une simple question de mise à jour en fonction des accords qui ont été passés, on parle maintenant dans les statuts – qui, je le répète, sont ceux, normalement, d'une société du Livre, une société ouvrière –, d'unités de production mutualisées avec l'administration : est-ce que c'est nécessaire, aujourd'hui, de devancer ? D'aller vers quelque chose qui n'est même pas encore au point techniquement et qui serait inscrit dans des statuts, et, en plus, des statuts qui modifieraient complètement les frontières ?

De la même façon, vous savez bien qu'il y avait 400 actionnaires de la société Sacijo. Quatre cents actionnaires. Ils étaient répartis proportionnellement dans les statuts : « Article 1er : en fonction des catégories professionnelles des métiers du Livre. » Il était dit : « Section des correcteurs : 101 ; section des photograveurs : 16 ; section photocomposition : 224. » On arrivait à 400, et il y avait 66 ou 68 rotos – je ne me souviens plus exactement du chiffre.

Maintenant, il semblerait qu'au nom du changement des effectifs, on ne parlerait plus de ces questions-là. On parlerait des « composantes professionnelles » – des « composantes professionnelles… » Et quand on voit plus loin qu'on parle aussi des « unités de production Saci-administration », des unités de production dans lesquelles entreraient pour l'avenir 30 correcteurs, comment allons-nous nous y retrouver ? Trente correcteurs d'une unité de production dans laquelle il n'y aurait pas forcément des gens du Livre – si j'entends bien – puisque ce sont des unités de production mutualisées. Et pourtant des statuts, où il faudrait expliquer le nombre d'effectifs d'ouvriers du Livre encartés, représentés par des sections ? Mais est-ce que c'est ça qu'on appelle la « gestion prévisionnelle des effectifs » ? C'est-à-dire, est-ce que c'est ça une gouvernance, une gouvernance d'entreprise, où il n'y aurait plus les statuts, il n'y aurait plus les garanties conventionnelles des ouvriers du Livre et de la Sacijo, avec le métier, avec les sections, avec des chiffres précis ? Nous voulons des chiffres. On veut bien discuter, mais à la faveur de cela, qu'on adapte au moins à proportions égales. Et le maintien des effectifs. Je propose donc au prochain comité syndical qu'on planche sur ces questions, parce que vous savez bien l'importance qu'a la Sacijo. Je pense qu'ils resteront 30 pour l'instant. Il s'agit en tout cas que les correcteurs restent des correcteurs, qu'il y ait un avenir au syndicalisme et qu'on ne passe pas à la nouvelle gouvernance des entreprises.

Jean-Marc Duprey. – La parole est à Nelly Derré.

Nelly Derré. – Je voulais revenir sur ce qu'Anne disait sur le fait d'être mandaté pour deux ans.

Enfin, je vais vous lire ce que j'ai rédigé, comme ça, ça ira plus rapidement : il est important de ne pas prendre

de mesures d'exception pour lutter contre des dysfonctionnements. Chaque syndiqué peut se présenter cinq ans d'affilée, le secrétaire délégué peut assumer ses responsabilités plusieurs années d'affilée également. L'AG est souveraine et je pense qu'il est important que le fonctionnement du syndicat continue à avoir comme règle de conduite que l'AG est souveraine et qu'on ne nomme pas pour deux ans des responsables qu'on ne contrôlera pas forcément. Donc, c'est pour ça que je pense qu'il n'y a pas à prendre de mesures d'exception pour lutter contre deux ans d'approximation.

D'autre part, je reviens sur ce que disait Denis et, également, sur le problème des personnes qui, dès qu'il y a un désaccord dans ce syndicat, bloquent les cotisations, ne les payent plus – chacun fait son propre fonctionnement. On ne peut pas non plus continuer de cette façon-là parce que, si on veut diminuer la force du syndicat, on procède comme ça et on ira plus rapidement à Info'Com.

Je vais revenir sur le texte que j'avais écrit sur le merdoduc, parce que c'est le seul lien que j'avais avec les camarades, et sur le projet du nouveau règlement du comité Inter. Je ne vais pas, moi, vous lire ce que j'ai écrit. Je pense que certains ont eu la gentillesse de me répondre et je les remercie ici. Mais, bon, je n'ai pas voulu entamer le débat puisque je pense que le merdoduc est bien, mais la réactivité peut être très préjudiciable à certains propos. Donc, je voulais juste reprendre ce que je proposais pour ce nouveau règlement de l'Inter. Je demande un moratoire d'un an à compter de l'assemblée générale du 31 mars 2007 – c'est-à-dire pas de double appartenance – pour que le Syndicat des correcteurs en tant que tel se détermine sur la place qu'il entend occuper dans Info'Com tout en privilégiant la politique régionale par sa participation à l'union des syndicats de l'impression, de la distribution et de l'édition.

Je continue à avoir cette position et je pense que les forces vives des correcteurs se doivent de défendre les intérêts des correcteurs – y compris la défense de notre permanence, et non pas la défense de responsables permanents d'Info'Com.

Jean-Marc Duprey. – La parole est à Gilles Gomel.

Gilles Gomel. – Je vais sensiblement écourter mon intervention. Je vais juste parler de la motion. Je ne sais pas si c'est prématuré ou pas. Je parle de la motion qui a été présentée par les camarades du *Parisien,* principalement, que je cite : « Le comité nouvellement élu est mandaté pour inscrire le Syndicat des correcteurs dans le projet de l'Inter en acceptant la période transitoire d'un an pendant laquelle la double appartenance avec Info'Com sera de mise. Négocier durant cette période des garanties de représentativité, qualifications et formations des correcteurs et tout autre point qui paraîtrait nécessaire, et ce, en faisant publicité de ces démarches. Au bout de la période transitoire d'un an, convoquer une assemblée générale extraordinaire pour que celle-ci se prononce sur l'engagement ou non du Syndicat des correcteurs dans ce projet. »

Je me suis arrêté sur cette histoire de double appartenance. J'en ai fait part aux membres du site Merdoduc, j'ai interrogé, évidemment, les signataires de cette motion – les premiers signataires. Je leur ai posé deux questions. Je n'ai pas abordé le fait que cette question de double appartenance nécessite un changement des statuts, je pense que ça n'avait échappé à personne. Deux questions, donc. Premièrement, « une double appartenance à Info'Com : pour quoi faire ? » Deuxièmement, « cette double appartenance se fera-t-elle à titre individuel, au gré des choix de chacun ou se fera-t-elle à titre collectif ? L'ensemble des cotisations serait donc, je présume, reversé pour moitié à Info'Com ? » Je considère que je n'ai pas franchement eu de réponse. J'ai eu un peu une réponse de Bruno Monthureux, mais qui me semble extrêmement floue, je crois qu'il n'y a rien d'autre à retenir.

Alors, je reviens à la deuxième question : « Cette double appartenance se fera-t-elle à titre individuel ou à titre collectif ? » Moi, j'y réponds puisque je n'ai eu aucune réponse : cette question avait pour but de démontrer l'absurdité de cette motion. Si la double appartenance devait se faire à titre individuel, elle ne se serait plus « de mise » comme le préconise la motion. Si, en conséquence, cette double appartenance devait se faire à titre collectif, cela signifierait que, moi, Gilles Gomel, je serai tenu d'adhérer de force à un syndicat dont je n'ai jamais souhaité devenir membre, un syndicat dont je ne considère pas qu'il soit à même de représenter mes intérêts – et cela avant même que toute discussion avec ce syndicat ait été entamée. En somme, le Syndicat des correcteurs deviendrait pendant un an un faux nez d'Info'Com, syndicat qui, justement, prône notre disparition en tant que syndicat autonome. En pratique, cela signifierait que tout nouvel adhérent au Syndicat des correcteurs serait contraint *de facto* d'adhérer à la Chambre typo-Info'Com. Et je suppose que, si je refusais d'être membre de ce syndicat, je n'aurais plus d'autres choix que de quitter le Syndicat des correcteurs – ce qui serait tout de même un comble.

Tout cela est évidemment absurde et par ailleurs tout à fait déplaisant. Comme est déplaisante et inacceptable la seule réponse possible à la première question – question étant : « Une double appartenance avec Info'Com, pour quoi faire ? » La seule réponse possible, c'est celle que m'avait donnée en substance Bruno Monthureux : pour resserrer les liens avec l'Inter. Resserrer les liens avec l'Inter, c'est très bien, mais dans l'esprit de cette motion, cela ne se ferait pas n'importe comment. Il s'agit là de montrer notre absolue bonne volonté à l'autre partie en lui faisant allégeance d'emblée, sans discussion préalable, en approuvant implicitement sa politique agressive à notre égard.

Donc, bien évidemment, non seulement je ne voterai pas cette motion, mais il me semble qu'elle ne peut qu'être retirée, pour l'absurdité de cette histoire de double appartenance avec Info'Com pendant un an.

Jean-Marc Duprey. – Je vous prie de m'excuser, j'ai un peu laissé déborder les débats concernant les motions. Compte tenu du nombre de personnes inscrites, il serait

souhaitable que les gens n'interviennent qu'une seule fois, dans l'ordre d'inscription. La prochaine intervention concerne Philippe Cols, qu'il essaie de se limiter à cinq minutes.

Philippe Cols. – Bien, je vais faire court, ce qui veut dire qu'il y a certains points que je n'évoquerai pas. En particulier, on trouve dans *Cantonade* un compte rendu infidèle de l'assemblée du 27 janvier, où il est dit des choses qui mériteraient que je proteste énergiquement. Ça sera pour une autre fois, on a le temps de se retrouver sur ces aspects de la négociation à *l'Équipe.*

Donc, je m'en tiendrai au rapport d'activité. Un petit point de détail : ce n'est pas pour te répondre, Sylvie, mais par rapport à *Top Famille,* si tu as lu comme moi le dernier numéro d'*Impac,* il y a un petit encadré sur le fait que cette publication du *Monde* avait une très bonne pub, un bon niveau de pub, et que, comme par hasard…

Sylvie Standley. – C'était de la pub gratuite, c'étaient des échanges de pubs. On s'est vraiment penchés sur le dossier. Excuse-moi, je t'arrête.

Philippe Cols. – Je cite le rapport de la Filpac, qui dit que c'est étrange, et qui se borne à constater que la chute de la publicité de 1,4 million à rien du tout a été faite comme par hasard juste avant qu'on annonce qu'on souhaitait se débarrasser du titre – fin de parenthèse, je livrais une information, je n'en sais pas plus sur le sujet.

Pour ce qui est des deux camarades qui étaient SR à *Top Famille,* qui sont actuellement dans leur période de préavis et qui vont donc ensuite être à Formacom pour faire un stage de correctrice, elles sont effectivement à la CGT. Elles ne sont pour l'instant pas précisément ni Syndicat des correcteurs ni à la Chambre typo-Info'Com.

Dans le rapport d'activité, page 3, première colonne, tu dis qu'une autre raison tactique à inciter Info'Com à ne pas signer cet accord, ce sont les élections professionnelles. Je suis d'accord avec toi, et j'étais d'accord avec cette attitude à *l'Équipe* pour dire : « Il faut conserver une représentation ouvrière » dans une période où, justement, on ne voit pas très bien comment les choses vont tourner, pas plus à l'Inter qu'au SNJ ; et je me suis réjouis, comme toi, qu'il y ait – certes, suite à un accord électoral – des correcteurs et des photograveurs présents sur les listes de journalistes puisqu'ils sont maintenant sous cette convention-là ; et je me réjouis fort qu'il y ait, en effet, et bien élus, des ouvriers correcteurs, ex-typos et photograveurs à *l'Équipe.*

Dans la colonne suivante, tu dis en parlant des *Échos* : « C'est un titre de la presse économique, le secteur qui investit le plus dans Internet, là où les ouvriers du Livre sont absents. » Eh bien, je te renvoie à la déclaration des syndicats, qui est donc la der du quatre pages, où parmi les points du cahier revendicatif, on trouve en « 2) » le positionnement professionnel dans les sièges éditoriaux et les plates-formes plurimédia – je pense que, peut-être, on aura là l'occasion de se retrouver.

Bien, comme le temps presse, je voudrais intervenir sur la motion que tu proposes, Alain, c'est très, très court. En fait, c'est une réécriture dans 1, 2, 3, 4, 5 points du préambule et de l'article préliminaire du projet de l'union ; et je lis simplement le changement que tu proposes dans le préambule – le premier changement : « Une union regroupant les syndicats SIP, Info'Com, Syndicat des correcteurs et le Bureau parisien du syndicat des cadres et des techniciens du Livre, les parties prenantes respectant les champs de syndicalisation de chacun. » Eh bien, je ne peux pas voir ça sans réagir : il n'y est pas fait mention du syndicat de la distribution ! Il n'est donc pas question que je signe une telle motion en l'état.

Jean-Marc Duprey. – La parole est à Élisabeth Proust, en l'enjoignant, même si cela sera difficile pour elle, de faire très court.

Élisabeth Proust. – Chers camarades, vous allez avoir dans les minutes qui suivent la responsabilité d'arbitrer entre deux motions. La première, présentée par le camarade Denizo, s'inscrit dans le cadre des motions que vous avez déjà adoptées de façon très claire le 24 juin 2006, puis le 27 janvier 2007. En la votant, vous reconduirez cette position qui nous a fait nombreux, je crois, nous lever pour dire que nous voulons garder le Syndicat des correcteurs. Nous voulons garder notre syndicat de métier parce que nous avons un métier, à la différence d'autres catégories qui ont perdu le leur. Sur cette base, nous sommes d'accord pour entrer dans des négociations, que nous avons souhaitées – nous l'avons fait connaître et nous l'avons écrit longuement –, avec nos camarades de l'Inter. Pour voir ce que, effectivement, nous pouvons concevoir ensemble et mettre sur pied afin de participer à un redéploiement de la CGT, que nous estimons nécessaire, mais sans pour autant dire d'entrée de jeu : eh bien, nous allons disparaître.

Ce débat, ça fait six mois que nous l'avons et même davantage, puisque nous avons commencé, en réalité, en novembre 2005 à nous le poser clairement. Nous sommes ainsi arrivés jusqu'au 27 janvier dernier, et à cette conclusion que la position que je vous rappelle là est bien la nôtre. Cette position, elle est réaffirmée clairement par la motion que nous présente notre camarade Denizo.

Je vais personnellement la voter. Je vous demande, avec le maximum de conviction, de le faire également. Parce que c'est en affirmant cette position qui est la nôtre que nous avons obtenu de pouvoir discuter et qu'il soit admis que, dans le projet à venir, nous aurions notre place, le camarade Berthier dit « ès qualités », c'est-à-dire en tant que représentants de notre métier, habilités à discuter de nos propres affaires à la table des négociations.

Et, pour faire vite, je rappellerai que c'est d'abord ce souci qui nous a fait discuter avec nos camarades du SNJ-CGT de façon que, si Info'Com nous retirait toute possibilité d'être présents en face des patrons, au moins, par le biais du SNJ-CGT, nous puissions y être. Je vous rappelle aussi que cette déclaration commune avec le SNJ-CGT a été avalisée par vous, qu'elle n'a jamais été négociée ou signée en sous-main. Vous l'avez avalisée avec une grande cohérence, et c'est sur cette base, comprenez-le bien, que nous sommes arrivés à avoir un rap-

port de force nous permettant, effectivement, d'entrer dans des discussions la tête haute, avec notre syndicat plein et entier.

À l'opposé, nous avons la motion proposée par nos camarades, on va dire du Parisien – parce qu'il y en a beaucoup, mais il y a d'autres signataires, même si René Berthier n'en est pas. Cette motion propose elle aussi des discussions. Nous sommes d'ailleurs en accord avec elle sur un certain nombre d'autres points. Ainsi, lorsqu'elle conclut que nous allons avoir des rapports avec le SNJ-CGT, nous ne sommes évidemment pas en divergence. Mais nous avons en revanche avec cette motion deux divergences essentielles. D'une part, la double appartenance proposée, qui est de toute évidence antistatutaire et qui, bien pis, dit d'entrée de jeu que, à terme, nous n'aurons plus de syndicat ; et d'autre part cette phrase qui déclare que nous nous inscrivons dans le projet de l'Inter, car le projet actuel de l'Inter, c'est celui des trois syndicat de filières de métiers – pas quatre. La motion Denizo n° 2 prévoit, au contraire, que nous puissions être quatre au sein du nouvel Inter, pour discuter de nos propres affaires.

Je vais conclure rapidement, mais je tiens quand même auparavant à m'élever contre un certain nombre de contrevérités qui viennent d'être dites. La première, je vais l'exposer immédiatement parce qu'elle fait lien avec la motion des camarades du Parisien. On nous a dit tout à l'heure – je pense qu'Annick était sincère – que personne n'était passé, ni même n'avait jamais envisagé de passer de l'autre côté du cheval, c'est-à-dire à Info'Com. Peut-être bien que personne, en réalité, n'est passé de l'autre côté du cheval, à Info'Com, et j'en suis très heureuse si on peut le dire, l'affirmer comme tel. Au demeurant, si les camarades du Parisien sont parmi nous aujourd'hui, c'est bien évidemment le cas. Mais je voudrais quand même lire tranquillement les quelques phrases qui finissaient une longue déclaration parue, il y a quelques mois, sur le merdoduc, et que certainement Annick n'avait pas lue. Elle concluait comme suit : « Soucieux de créer ainsi une force syndicale qui puisse regrouper tous les salariés du prépresse désirant créer un syndicat qui les représente et à l'édification duquel ils veulent participer, les correcteurs du Parisien quasi unanimement entrent dans Info'Com CGT, prémices du futur syndicat de l'édition. » Donc, il ne faut pas nous dire que ce n'est pas vrai, que les camarades ne nous ont pas dit ce qu'ils nous ont dit. Personnellement, je suis contre la scission, je suis contre le fait que nous nous séparions. Donc, je ne relève pas ça. Car ce qui m'importe bien davantage, c'est que les copains soient là avec nous et qu'on discute ensemble.

Jean-Marc Duprey. – Tu prends le temps d'expression des gens.

Élisabeth Proust. – Bon, alors, sur le rapport d'activité, je veux simplement souligner que l'on a reproché au comité – d'ailleurs je n'étais pas aux affaires, ce dossier ne me concerne pas spécialement – la négociation telle qu'elle s'est passée au Figaro. Mais ce que j'ai bien compris, à l'époque, c'est que c'est contraints et forcés que les camarades avaient arbitré comme ils l'ont fait, en se disant : pour ne pas laisser partir la charge de travail, on va accepter la proposition de la direction, prendre des camarades issus de mutations internes ; ils vont se former, de journalistes, ils vont passer correcteurs, pour qu'on ne perde pas le boulot. Quand Annick nous dit : « Oui, bien sûr, mais vous avez été contraints à cela parce que vous aviez attaqué l'Inter... » Eh bien non, tout cela se passait avant. À une époque où, au sein de l'Inter, on essayait par tous les moyens d'obtenir le soutien des autres catégories dans la négociation du Figaro. En vain. C'est pourquoi on a été obligé d'accepter les mutations internes, et c'est pareil au Monde.

La seule différence, au Monde, c'est qu'on avait eu la promesse de l'appui de l'Inter pour obtenir le remplacement, par des permanents, de nos départs Recapp. Et ça, je pense que si le camarade Letréguilly ne l'a pas réussi, c'est fondamentalement que ce n'était pas, en réalité, si facile que ça que de l'obtenir. Mais par contre, ce à quoi nous avons assisté dans la foulée, c'est que non seulement il y a eu, au Monde, au bout du compte, un accord de reclassement pour deux journalistes de Top Famille, dans le même esprit que cela avait été fait au Figaro, mais qu'en plus, en sous-main, Info'Com a fait adhérer les deux camarades concernées à Info'Com (Protestations dans la salle.), alors même que Sylvie Standley avait eu la promesse qu'elles adhéreraient chez nous. Et on voit bien là toute la problématique Info'Com...

Jean-Marc Duprey. – Bon, rappel à l'ordre.

Élisabeth Proust. – C'est la vérité des prix ! Et pour terminer – c'est le rapport d'activité également –, quand on parle de l'école : bien sûr qu'elle nous tient à cœur. Je voudrais m'élever encore une fois, Annick, contre ce que tu as dit. Ce n'est pas vrai que ça nous est égal qu'Info'Com ou quiconque s'occupe de notre école. C'est

l'école de notre métier, on l'a fondée, elle doit rester nôtre, on doit être à Médiafor, et c'est toute la logique de la motion que je vous propose de voter massivement.

Intervenant (de la salle). – Je ne comprends pas : on parle du rapport d'activité ou des motions, là ?

Jean-Marc Duprey. – Les gens ont dérapé. Il reste trois intervenants sur le rapport moral, plus la réponse du secrétaire délégué, plus, malheureusement, Bruno Monthureux, qui s'était inscrit tout à fait normalement sur les motions ; c'est lui qui sera pénalisé – je te prie de m'excuser. Et René Berthier reviendra sur les motions. Les gens sont donc invités à faire quatre minutes maintenant, et non plus cinq.

Châabane Lakel. – Bonjour, on me demande maintenant quatre minutes, c'est un peu difficile mais, par rapport à ce pseudo-rapport d'activité, j'aimerais dire une chose que j'ai affirmée à plusieurs reprises, et j'y reviens. Je ne vais pas avoir le temps de développer, mais je voudrais dire une chose qui est fondamentale. On est dans un débat vicié, je considère qu'il y a un débat vicié qui s'est développé parce qu'il y avait un élément important qui avait été acté à l'époque de Denizo, quand il était secrétaire, et qui a été maintenu par Bruno Monthureux, c'est que nous ne devions pas sortir pendant un temps de la convention des ouvriers du Livre. À partir de là, tout le développement qui vient et qui est, je dirais, malaxé d'une manière un peu douteuse dans ce pseudo-rapport d'activité, c'est de dire que nous étions obligés de basculer dans certains titres en tant que journalistes.

J'aimerais aussi dire autre chose. J'étais à un moment donné à l'Inter, entre septembre 2005 et mars 2006, et ce qui avait été fixé, c'était, d'une part, la mise en place du Recapp et, deuxième élément, la défense des permanences. Nous étions concernés, nous, correcteurs, et les rotos aussi. Donc, ça, c'étaient les deux éléments importants par rapport à notre positionnement dans les titres de presse. Je dirais même que ces aspects-là ont été très rapidement remis en cause.

Pourquoi je reviens constamment sur le cas du *Figaro* ? Là, on nous dit – je trouve ça incroyable – qu'au *Figaro,* on a maintenu un cassetin. Non ! C'est une vue de l'esprit ! À partir du moment où il ne reste que neuf correcteurs arrimés au Syndicat des correcteurs, et que d'autres n'y sont pas, nous ne sommes plus dans la préservation du cassetin, nous ne sommes plus dans la capacité de développer les cassetins. Les deux éléments sont liés : si des piétons disparaissent peu à peu et qu'ils ne sont pas remplacés par des gens qui sont au sein du Syndicat des correcteurs – ou une autre structure syndicale où les correcteurs sont représentatifs –, la permanence s'assèche mécaniquement parce que ceux qui sont hors du Syndicat des correcteurs, s'ils sont malades ou quoi que ce soit, ce n'est pas le Syndicat des correcteurs qui va les remplacer. Il y aurait d'autres éléments à développer, je n'ai pas le temps. Là, on est au départ d'un processus qui a démarré avec ce comité et qui ne mène nulle part.

Éric Moreau (depuis la salle). – Du temps des ouvriers du Livre, il n'y avait pas de permanence au *Figaro*...

Jacques Dumeunier. – Dans l'ordre du jour, il est prévu un point 4 « discussion », il n'y a pas de discussions tronçonnées, donc, tous les points doivent être abordés.

Cela dit, je vais quand même parler du rapport d'activité. Nous nous sommes séparés donc, au mois de janvier, par le vote d'une motion qui mandatait le comité pour reprendre les discussions avec le Comité intersyndical du Livre parisien. Ces discussions ont effectivement repris puisqu'il y a un projet de nouveau règlement qui a été présenté, et cette motion disait qu'il fallait faire prévaloir la liberté de discussion. C'est donc le point où nous en sommes. Il y a effectivement un projet qui a été présenté, mais qui pose un problème dès le départ puisqu'il prévoit dès le départ le point d'arrivée. Donc, ça, ça ne peut pas être la liberté de discussion.

Quand on engage une négociation, on engage une négociation libre et on ne détermine pas à l'avance le point de départ. Or, ce point de départ est déterminé deux fois puisqu'il est dit dès le départ qu'il n'y aura plus que trois syndicats – donc on va disparaître – et, deuxièmement, il est dit dès le départ qu'on va doublement appartenir à un autre syndicat dans lequel on doit entrer d'office – donc, un point de non-retour. Ceux qui nous disent qu'on discutera et que, au bout d'un an, on pourra revenir, si on accepte que certains de nos camarades adhèrent parallèlement à Info'Com, ils nous mentent, c'est totalement faux.

Le deuxième élément pour renforcer cette idée, c'est ce qu'on vient d'apprendre là : que, doublant ce projet de règlement de l'Inter, il y a eu une proposition de déclaration commune d'ouverture de discussions qui a été présentée à une réunion de ce qu'on appelait jadis le « comité Inter élargi » et, d'après ce que dit le comité syndical, celui-ci ne l'a pas adoptée, il a proposé des modifications. Or, ces modifications n'ont apparemment même pas été discutées, et ledit projet a été diffusé – c'est ce qu'on nous a dit, j'ai vu d'ailleurs un exemplaire – avec les sigles de trois des syndicat concernés, c'est-à-dire SIP, Info'Com et le syndicat SPPS, une des parties du futur syndicat de la distribution qu'Alain Denizo a oublié dans sa motion. Donc, ça a été diffusé par ces trois syndicats avec un texte qui implique le Syndicat des correcteurs alors que le Syndicat des correcteurs n'a pas donné son accord à ce texte.

Ça présage mal, quand même, de la liberté de discussion et des marges de manœuvre qu'on aurait si effectivement on rentrait dans Info'Com, même avec les garanties que demandent les camarades de la motion 2. Parce que cette motion est habile : outre le fait qu'elle préconise la double appartenance, ce qui veut dire qu'on se lie les mains, elle parle de « négocier les garanties de représentativité, de qualification et de formation des correcteurs », mais pas en maintenant le Syndicat des correcteurs, en entrant dans Info'Com. Or, on voit dans la pratique actuelle qu'on peut nous promettre tout ce qu'on veut, quand on pratique comme ça, on peut quand même être circonspect.

Ensuite – comme l'a dit tout à l'heure Alain Denizo –, il y a le fond de la nature d'Info'Com ou du futur syndicat de l'édition. Quel type de syndicat on aura ? Est-ce

que ça va être un syndicat comme on a connu, c'est-à-dire qui défend les conventions collectives, les qualifications et les métiers, qui pratique le paritarisme, c'est-à-dire la négociation à égalité avec les patrons ? Ou bien, est-ce que c'est un syndicat qui défendra les salariés en tant que salariés, c'est-à-dire, indépendamment de leur qualification et de leur convention collective, qui participera à la gouvernance des entreprises avec le patronat pour défendre les intérêts individuels par-delà les intérêts collectifs ? Ça, c'est une question essentielle à examiner.

C'est pour ça qu'avant de s'engager dans des discussions, nous devons lever tout préalable. Nous sommes d'accord pour discuter, mais nous refusons de dire au départ quelle en sera l'issue. Nous allons discuter entre syndicats égaux pour aboutir à une nouvelle union, mais nous refusons de dire au départ que le résultat sera notre disparition. Sinon, il est évident que le résultat sera effectivement notre disparition. Parce que si la fusion dans le syndicat de l'édition est adoptée, il y a des camarades qui iront, il y a des camarades qui n'iront pas, il y a des camarades qui iront ailleurs et il y a des camarades qui n'iront nulle part. (Inaudible.) C'est le résultat qu'on aura parce que, sans démocratie, sans adhésion volontaire, il ne peut pas y avoir de syndicalisme.

Jean-Marc Duprey. – La parole est à Nathalie Turcovich. Ensuite, je propose Bruno Monthureux, et ensuite le secrétaire délégué, le vote du rapport, le vote des motions dans le cadre des questions diverses, et on arrivera peut-être à finir à l'heure.

Nathalie Turcovich. – Chers camarades, je suis venue soutenir la motion qui a été signée majoritairement par le *Parisien* et qui demande au « comité nouvellement élu d'inscrire le Syndicat des correcteurs dans le projet de l'Inter en acceptant la période transitoire d'un an pendant laquelle la double appartenance avec Info'Com sera de mise ; négocier durant cette période des garanties assurant représentativité, qualification et formation des correcteurs, et tout autre point qui paraîtrait nécessaire, et ce, en faisant publicité de ces démarches. Au bout de la période transitoire d'un an, convoquer une assemblée générale extraordinaire pour que celle-ci se prononce sur l'engagement ou non du Syndicat des correcteurs dans ce projet ; et poursuivre et consolider le dialogue engagé avec le SNJ-CGT », car il n'est évidemment pas question de bousiller nos rapports avec les syndicats de journalistes, comme n'arrête pas de le rabâcher certain.

Maintenant, je sais que ce qui turlupine le plus les syndiqués, c'est la question de la double appartenance avec Info'Com. Je rassure d'abord les plus anxieux, l'assemblée devra nommer une commission qui se chargera d'étudier une éventuelle modification des statuts. Ce n'est donc pas fait.

Pourquoi je défends cette idée de double appartenance malgré que certain l'ait qualifiée de « zèle néophyte » ou de maladresse ? C'est peut-être une maladresse effectivement d'y être allé sans gants, comme ça, mais je pense vraiment que l'idée d'une réorganisation du Livre en trois syndicats par filières de métiers, c'est une bonne idée. Nous, correcteurs, on intervient dans le même domaine que les typos, Info'Com, qui sont désormais SR. Il ne faut pas oublier qu'il y a beaucoup d'adhérents du Syndicat des correcteurs qui sont SR. Je pense que l'idée de s'associer avec eux et de créer un syndicat, c'est une bonne idée, parce que, quand je regarde autour de moi, là, ce qui se passe, il n'y a quand même pas beaucoup de monde aujourd'hui, alors que cette assemblée est censée être déterminante pour l'orientation syndicale du Syndicat des correcteurs. La relève, elle est où ? Ce que je vois depuis six mois, c'est que des retraités mènent le débat sur l'orientation de ce syndicat. Je n'ai rien contre les retraités en question, mais je me demande quand même : où est la relève ? Qu'est-ce qui fait encore l'énergie au sein du Syndicat des correcteurs ? Moi, je ne vois rien. Le métier ? Bon, le métier, ça ne suffit pas tout seul. La double appartenance avec Info'Com, je pense que c'est nécessaire parce que c'est avec les typos qu'il faut qu'on voit si on peut travailler ou pas – le plus tôt sera le mieux. On ne peut pas continuer éternellement à voter des motions qui nous font aller à la prochaine AG pour voter encore une motion, etc. *(Interventions dans la salle.)* On a un an pour voir si on peut s'entendre avec les typos, si effectivement, on peut leur faire mettre un peu d'eau dans leur pinard. Je pense qu'il faut essayer.

Jean-Marc Duprey. – Il ne faut pas dire des choses comme ça, les gens vont s'énerver. La parole est à Bruno Monthureux.

Bruno Monthureux. – Bonsoir à tous. Je ne suis pas adhérent d'Info'Com CGT. Je me suis déjà expliqué longuement d'ailleurs, mais sur une liste de diffusion syndicale qui s'appelle la liste de diffusion syndicale non reconnue par le comité. C'est comme ça. C'est d'ailleurs sur cette liste de diffusion syndicale qu'ont lieu la plupart des débats. Débats que j'avais proposé d'ouvrir il y a déjà de cela fort longtemps puisque, cette proposition, je l'avais faite en juin 2005, au moment où je remettais mon mandat.

On nous dit que les typos sont de vilains staliniens, ils ont un syndicat stalinien. Oui, nous, on a un syndicat bonapartiste, comme ça tout va bien – bonapartistes et staliniens, on est bien montés, tous.

Alors, Sylvie, ce n'est pas parce qu'il est écrit sur ta fiche de paie « journaliste » que tu es journaliste. C'est tout le débat qu'on a depuis fort longtemps. Il faut une inscription conventionnelle. Cette inscription conventionnelle, nous ne l'avons pas. On a beau dire aujourd'hui – je vois bien, à lire le rapport d'activité ou, encore une fois, d'inactivité, d'ailleurs –, ce n'est pas de notre faute, c'est parce qu'il y a les méchants typos, il y a les méchants rotos, il y a l'Inter qui se fait tirer l'oreille. Oui, et alors ? Depuis déjà un bout de temps, il y a eu des textes, des motions qui ont été ici adoptées souverainement, avec des alliances ; ce que je constate, c'est qu'elles ne sont pas très productives. On dit qu'il faut du temps, etc., certes, on verra, mais enfin, pour l'instant, on n'y est pas.

Surtout qu'il y avait d'autres méthodes, d'autres façons de procéder, et on le voit bien d'ailleurs à enten-

dre certains arguments : oui, nous avons tremblé, nous avons chié dans nos braies parce que les patrons sont méchants. Ils nous ont dit que tel cassetin menaçait d'être détruit si on n'acceptait pas ceci ou cela. Mais tout ça, c'est des âneries, il faut être un peu sérieux. Il y a deux entreprises dans lesquelles nous nous sommes arc-boutés sur les accords signés en presse parisienne – et sans faire intervenir les gros bras d'ailleurs, pas une seule fois ! Pas une seule fois, on est allés pleurnicher auprès de l'Inter pour qu'ils viennent s'occuper de nous aux *Échos* ou au *Parisien,* faut arrêter de raconter des conneries. Il suffisait de faire appliquer les accords signés, signés y compris par la part patronale, signés par l'État. Je vous rappelle que pour pouvoir bénéficier de la convention Recapp, ils s'étaient engagés à un certain nombre de choses. Il faut faire respecter les choses dans les entreprises, ça n'a pas été fait.

Et ça n'a pas été fait pour diverses raisons. Il y a effectivement des forces centripètes, effectivement des gens qui, dans l'ombre, manipulent pour faire en sorte qu'on ne puisse pas faire aboutir nos revendications. Et puis, il y a aussi les gens qui, dans les cassetins, pour des raisons diverses, pour des raisons d'intérêt, parce que le Recapp n'était pas quelque chose de suffisamment favorable, ont préféré une autre voie. Il y a eu une rencontre entre les intérêts particuliers de certains correcteurs en presse et les intérêts des patrons.

Maintenant, pour ce qui est de la double appartenance, c'est la réponse du berger à la bergère. Effectivement, elle n'a pas de sens, mais pas plus de sens que la double appartenance avec le SNJ-CGT ; et comme ça vient d'être dit, la procédure – parce qu'il faut une procédure pour que la double appartenance soit effective –, eh bien, elle est longue. Il faut une commission, il faut que cette commission élise un rapporteur, etc. Donc, on s'en moque complètement, la question n'est vraiment pas là. Ça rejoint d'ailleurs l'intervention de Nelly Derré. Quand elle dit : « Il faut un moratoire d'une année », ça revient à ça, la double appartenance. C'est ni plus ni moins qu'une question de moratoire, de fait.

Il faut en finir avec cette fable de l'autonomie juridique qui nous comblerait depuis toujours de ses bienfaits. Notre particularisme est celui de notre inscription dans un ensemble qui est celui du Livre et de la place que nous avons su y prendre – encore faut-il la prendre, la garder et la faire évoluer si besoin est.

Ce n'est pas le métier en tant que tel, le fait que nous sachions bien pousser les virgules à droite ou à gauche, le fait que nos patrons soient épatés par notre science de l'accord du participe passé qui nous a assuré des positions solides en presse. Nos redoutes les plus sûres, celles qui faisaient le ciment du syndicat, étaient le fruit de notre capacité à tisser des alliances avec nos partenaires traditionnels. Elles reposaient également sur une inscription conventionnelle, la permanence et le contrôle de l'embauche.

Depuis deux ans, nous sommes passés d'un statut d'animateur du comité Inter à celui de victime dudit comité, qui nous aurait lâché en rase campagne ; c'est ce qu'on croit lire entre les lignes, même un peu plus qu'entre les lignes, à la lecture bissé du rapport d'activité. Cette vision des choses, si elle ranime la flamme du seul contre tous, de l'apartitude, nous affaiblit considérablement. Elle fait de nous des orphelins, des enfants abandonnés de tous, irresponsables, puérils, en quête de nouveaux protecteurs, de tuteurs qui pourraient se substituer à des pères et des frères indignes.

À mon sens, c'est le syndicat lui-même qui s'est éjecté de l'orbite du Livre sans bien même le comprendre ou, le comprenant, cherchant à dissimuler les dégâts induits. C'est la politique erratique suivie depuis deux ans – donc, de fait, l'absence de politique –, qui nous a menés là où nous en sommes. C'est-à-dire nulle part, en tous cas pour ce qui est des correcteurs de la presse, dans un *no man's land* statutaire, conventionnel et syndical.

D'ailleurs, j'ai entendu répéter à deux reprises au moins, ici, à cette tribune, que désormais il y avait 33 correcteurs journalistes. Nous sommes encore 70 correcteurs à statut du Livre, si on compte le *JO* et les cassetins qui n'ont pas basculé, plus les camarades qui sont dans le Recapp et qui partiront jusqu'en 2009. La recherche de boucs émissaires, hier les rotos et aujourd'hui les typos, masque à grand-peine nos propres carences. Ce ne sont ni les rotos ni les typos qui nous ont forcé la main pour signer des accords d'entreprise qui s'affranchissent de la politique régionale et des règles du paritarisme. Parce que, là, tout s'est fait vraiment en dehors des règles du paritarisme, c'est-à-dire, tout ce que vous craigniez, vous l'avez fait ! *(Protestations dans la salle.)* Mais je m'en fous d'Info'Com, je ne parle pas d'Info'Com. Ça c'est un vieux débat qu'on a avec Dumeunier. Je parle du syndicat de filières de métiers, qui n'est pas Info'Com. J'ai suffisamment dit ce que j'avais à dire dans l'organe officiel du syndicat sur l'Europe, le traité constitutionnel, la CES, la politique défendue par la confédération, la fédération, ça va, hein ! Il suffit de relire les numéros, c'est signé de mon nom et, bien que je chuchote – pas toujours d'ailleurs –, j'ai dit un certain nombre de choses sur toute cette thématique.

D'autres dans le syndicat, justement, dont le camarade Dumeunier, d'autres encore, Denizo, ont cherché à rattraper la connerie sans nom de la désinscription conventionnelle de notre métier en presse parisienne. Ils l'ont fait de mon point de vue sans ordre, relégitimant une équipe syndicale qu'il aurait fallu sanctionner très tôt. Que l'on ne se méprenne pas, même si je persiste à penser que la politique régionale déterminée sous l'ère Denizo était la bonne, me bornant pour ma part à lui donner une traduction contractuelle avec le SPP, je ne suis pas enfermé dans un ouvriérisme hors d'âge, aveugle à la réalité du terrain. C'était la bonne politique car elle n'était pas faite d'abandons honteux, dissimulés, et nous permettait de gagner du temps, celui de la négociation entre 2003 et 2007, et celui de l'application de la convention Recapp jusqu'en 2011. J'avais alerté en mon temps le comité pour lui faire part de la possibilité du basculement dans la convention collective des journalistes. Au cas où, en listant l'ensemble des problèmes que

cela posait, deux scénarios étaient possibles. Primo : le basculement à la fin de la période d'interdiction d'embauche – 2011 pour les ouvriers – avec intégration ou requalification des permanents listés. Secundo : la bascule dès maintenant pour tous au terme d'une négociation régionale prenant en compte et s'appuyant sur ce que le syndicat, les patrons et l'État avaient signé : accord de positionnement professionnel, accord sur les grilles de salaire, etc.

À titre d'exemple, nous aurions pu nous battre pour un statut du remplaçant relevant de la convention collective des journalistes dont la gestion sociale aurait pu être confiée à une institution bâtie sur le même modèle que l'Ipsar, qui va s'occuper des remplaçants à statut Livre. Cette institution vient d'être créée. Le syndicat est à l'origine de la création de cette institution, il y a de ça deux ans. Ça fait deux ans qu'on n'en entend plus parler, évidemment.

Ces deux scénarios étaient de nature à préserver réellement le syndicat en trouvant une traduction nouvelle de ce qui le fonde : la permanence et le contrôle de l'embauche. Ce n'est plus le cas depuis que d'un titre à l'autre, à l'exception des *Échos* et du *Parisien,* sont négociés des accords maison hors convention qui, s'ils préservent, selon des bonheurs divers, les conditions des transferts d'une convention à l'autre, passent par profits et pertes la permanence et les listés. *(Protestations dans la salle.)* Mais bien sûr que c'est vrai.

Plus que jamais, il va falloir imposer, comme nous l'avons fait en 2003 au moment où Chaisemartin dénonçait l'inefficacité du SPP et du paritarisme, le retour à une politique régionale négociée entre le syndicat patronal – le SPQN – et les organisations de salariés représentatives. Faute de quoi, les DRH et directeurs techniques feront à leur sauce les accords d'entreprise, sapant les bases des conventions collectives nationales ou régionales.

Dans ce contexte ardu, où tout menace de partir dans tous les sens, où les intérêts corporatistes et les pétitions de principe prendront le pas sur la solidarité, il me semble, à moi et à un certain nombre de camarades, pour le moins adéquat, vital même, que le Syndicat des correcteurs s'inscrive dans un projet de réorganisation syndicale. Il y a le projet de l'Inter avec la création de trois syndicats de filières de métiers et d'une union syndicale à même de renforcer la Filpac, et des projets concurrents qui s'appuient sur l'éclatement de la Filpac et la constitution de nouvelles fédérations, voire d'un syndicat national des contenus occupant tout l'espace d'une fédération dédiée à l'intelligence.

La séparation des centres d'impression des sièges éditoriaux voulue par les patrons a affaibli le Livre, c'était le but poursuivi, sans toutefois l'achever, loin s'en faut. Voulons-nous participer, malgré-nous victimisés, à ce projet létal, où sommes-nous en mesure de négocier pied à pied avec l'Inter nos conditions : défense de notre qualification, représentation ès qualités des correcteurs dans les différents secteurs où ils sévissent encore, projet pour l'école qui tienne compte des dures réalités du temps ? Telle est la question.

C'est à vous de voir. Le débat a fini par avoir lieu en dépit des tentatives de l'étouffer. Pour ma part, je vous invite fermement pendant l'année qui vient à renouer avec l'Inter, qui a besoin de tous ses militants pour veiller aux intérêts des salariés des sièges éditoriaux, des centres d'impression et de la distribution. Et ce sera suffisant cette fois-ci. *(Applaudissements.)*

Jean-Marc Duprey. – La parole est à Éric Moreau pour répondre. Dans la foulée, nous allons voter le rapport et l'on verra ce qu'on peut faire avant la fin.

Éric Moreau. – Juste quelques observations sur la réalité : 55 permanents listés, qui font partie des effectifs de la presse parisienne ; à tout casser, 10 équivalents temps plein. Donc, c'est bien d'avoir le principe de la permanence, la réalité, c'est qu'il y a 10 équivalents temps plein maximum.

Intervenant *(de la salle)***. –** Il y en a combien qui ont été piétonnés depuis l'avènement de cette liste ?

Éric Moreau. – Dix.

Intervenant *(de la salle)***. –** Il n'y en a pas 10. Plus que ça, tu viens de dire déjà : 8 au *Figaro,* 5 au *Monde,* 2 au *Parisien.* Faut arrêter de dire des conneries.

Éric Moreau. – Quand on était ouvriers du Livre au *Figaro,* jusqu'en 2003, encore une fois, permanence : 0. Ce n'est pas de votre faute. Aujourd'hui, il y a de la permanence au *Figaro* bien qu'ils soient journalistes. *Le Monde,* pareil, on introduit de la permanence, avec le statut journaliste.

Sur les mêmes bases, sur le même salaire, à un niveau de salaire qui est la même chose que le point 100 ouvriers. Donc, on avance. Bien qu'on ait changé de convention collective, la permanence existe encore. Même quand on a eu des divergences avec l'Inter, et quand on a négocié à *l'Équipe* avec quelques divergences, on sait bien qu'à chaque fois qu'on a pu négocier, c'était grâce aux acquis de l'Inter, et donc on, est bien sûr, dans la perspective de rester à l'Inter.

Ce qu'on a évité pendant ces deux ans, c'est le projet patronal et le projet d'Info'Com : tout le monde SR et on voit après s'il y aura des tâches redistribuées pour les correcteurs. Au moins, on a servi à ça. Maintenant, que je serve de fusible, entièrement d'accord, aucun problème.

À un moment donné, on est arrivés au bout de la logique des deux motions qui ont été votées par l'assemblée générale – dont la motion du 24 juin, dont les premiers signataires, par ordre alphabétique, étaient, et j'en oublie, Claude Amour, Anne Hébrard, etc. On a essayé d'appliquer à la lettre ces motions. La motion dite « Denizo », on l'a appliquée, et reprendre des contacts avec l'Inter, on a essayé de le faire aussi. Dans le dialogue sur la déclaration, eh bien, encore une fois, on a essayé d'avancer là-dedans avec des propositions. Maintenant, libre au prochain comité de défendre un certain nombre de postes et d'avoir des garanties pour les correcteurs ès qualités.

Je répète encore une fois : la défense du métier dans les organismes paritaires, c'est quelque chose d'incontournable. Passer tout de suite journaliste ou… attendre

VOITURE PROPRE Cette fois, c'est parti
Page 8
0,90 €
Edition de Paris
le Parisien
PARIS
Trois vigiles des HLM agressés dans le XVIIe
Page I du cahier central
MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2006
www.leparisien.com
N° 19301
Mais si, la presse écrite a un avenir !
MEDIAS. Cet après-midi, le conseil d'administration de « Libération » examine les conditions de la survie du quotidien. Cette crise illustre la mutation brutale de la presse. L'écrit doit désormais affronter l'émergence de l'Internet et des médias numériques. Pourtant, certains hebdos et quotidiens tirent leur épingle du jeu en renforçant leurs exigences éditoriales. Notre journal raconte ces changements historiques qui doivent permettre à chaque média de trouver sa place.

pour passer journaliste, c'était le meilleur moyen d'avoir les mains complètement liées. Il fallait attendre régionalement, n'avoir que les négociations d'effectifs dans les entreprises et on aurait vu après si, avec l'Inter pour le coup, on aurait pu, devant les patrons, devenir journalistes ? Ce n'est pas réalisable. Ce n'est pas réalisable au *Monde,* ce n'était pas réalisable au *Figaro.* Et les accords d'effectifs qu'on a eus partout, à *l'Équipe,* c'était tributaire du passage dans la convention collective des journalistes. Il n'y aurait pas eu d'embauches à *l'Équipe,* on en serait encore au même point ; et puis il y a un risque, celui du *Monde.*

Au *Monde,* toujours en restant dans le cadre de l'Inter, il n'y aura pas de sureffectif et donc on veut des remplacements, des départs. Bien, résultat : il y a *Top Famille.* Et je dirais qu'Info'Com, ce qui me fait peur, avec l'expérience que j'ai, là, maintenant, au *Monde,* c'est qu'Info'Com, c'est *Top Famille* : 40 salariés, 37 licenciés et 2 correcteurs. Pour ça, il fallait bien passer en même temps journalistes tout en gardant le principe de la permanence. Voilà, au prochain comité de s'amuser là-dessus.

Jean-Marc Duprey. – Je vais faire une intervention personnelle, même si ce n'est pas autorisé. On peut parfaitement travailler en tant que journaliste, sans carte, et ne pas subir la décote de 30 %, l'abattement sur les cotisations sociales. Il faut le demander, insister et, dans les entreprises, on vous l'accorde.

Maintenant, on peut voter le rapport d'activité… si les gens sont là. On peut appeler les gens là-bas, dehors ?

Concernant le rapport du secrétaire délégué. Qui est pour ? 15. Contre ? 20. Qui s'abstient ? 15. Qui ne prend pas part au vote ? Tout le monde a vraiment compris et a pu prendre sa décision ? C'est fantastique. Donc, le rapport n'est pas adopté une deuxième fois.

Maintenant dans la foulée, nous allons voter les deux motions parce qu'il faut aller vite. Les gens qui souhaitaient s'exprimer sur les motions, là, est-ce qu'ils tiennent vraiment à s'exprimer encore ? René s'est inscrit, et après, Alain…

René Berthier. – J'ai entendu Denizo tout à l'heure poser des questions, en quelque sorte, aux composantes de l'Inter : « Que signifie ceci, que signifie cela : l'inscription conventionnelle, les qualifications, etc. ? » J'ai entendu Sylvie Standley poser aussi des questions – enfin, qui disait : « Il y a des questions à poser. » J'ai entendu Dumeunier dire : « De quel type de syndicat s'agit-il ? » – en parlant d'Info'Com. C'est très bien aussi.

On avait quand même deux ans pour poser ces questions. Le comité syndical avait deux ans pour poser ces questions aux différentes composantes de l'Inter, qu'il s'agisse des rotos, des copains du SPPS – « De quel syndicat s'agit-il ? » – ou à Info'Com. Je m'interroge : pourquoi est-ce qu'on ne les a pas posées ? Pourquoi se dit-on maintenant : « Il faudrait peut-être poser des questions ? »… Ça, c'est le résultat de l'activité du comité actuel. La question du rapport d'activité a été réglée.

Sur la motion 2, je pense que la notion de double appartenance est inutile. Parce que, comme l'a dit très justement Dumeunier – et je suis d'accord avec lui –, elle pose comme point de départ quelque chose qui devrait être un point d'arrivée. Un point d'arrivée optionnel. Donc, je pense que cette notion-là est inutile. Pour le reste, je suis d'accord avec cette motion 2, sauf qu'il y a aussi une ambiguïté sur la question de double appartenance. Si vous lisez le règlement, il n'est pas question de double appartenance avec Info'Com, c'est double appartenance avec l'union syndicale. *(Protestations dans la salle.)* Relisez le texte ! C'est clair !

Le deuxième point de la motion 2 parle de négocier des « garanties de représentativité ». S'il s'agit de garanties de représentativité pendant l'année de transition, c'est inutile puisqu'elles sont dans le règlement provisoire de l'union syndicale. Donc, je m'abstiendrai sur cette motion. Je m'abstiendrai également sur la motion de Denizo, à moins qu'on ne rajoute une phrase disant que le syndicat réaffirme son appartenance à la Filpac – et qu'on ajoute évidemment le SPPS, qui manque dans l'énumération.

Jean-Marc Duprey. – La parole est à Alain Denizo. Élisabeth Proust, il faudra que tu fasses très court.

Alain Denizo. – Berthier va voter la motion Denizo. Évidemment, l'histoire de la Filpac… Rien, nulle part, dans ce qui a été proposé ne remet en cause l'appartenance à la fédération. Au contraire, je suis même pour que le SNJ-CGT fasse partie de la Filpac. Je suis pour que le SNJ-CGT fasse partie du comité Inter. Je suis pour qu'on discute sur ces bases-là. Je suis pour qu'on laisse la porte ouverte – comme c'est fait –, mais qu'on entame des vraies discussions avec le SGLCE. Bien évidemment, camarade Cols, c'est un oubli de ma part…

Philippe Cols *(de la salle)***. –** Je l'espère bien !

Alain Denizo. – Oui, en fait, c'est la difficulté de rédiger une formulation qui laisse les portes ouvertes et effectivement, au bout d'un an, on tranche. Mais pour l'instant, les portes doivent rester ouvertes ; et donc, j'ai fait une formulation qui, je l'espère, peut satisfaire, j'espère que les camarades de la distribution me pardonneront…

Philippe Cols *(de la salle)***. –** On ne leur dira pas.

Alain Denizo. – Mais tu peux leur dire ! Donc, dans

la motion, on garde tout sauf, après le Syndicat des correcteurs, il faudrait écrire : « … et un syndicat de la distribution selon les formes qu'auront choisi le syndicat SPPS et la section messagerie du SGLCE ». Voilà, il suffit d'écrire ça. Là, les portes sont encore ouvertes ; là, la discussion est encore ouverte ; là, tout peut encore se construire, mais il faut en discuter, et librement, pas sous forme d'oukase comme ça a été fait.

Jean-Marc Duprey. – Élisabeth Proust, et c'est l'ultime intervenante.

Élisabeth Proust. – Comme j'ai fait l'appel à voter pour la motion n° 1, la motion Denizo, je vais faire l'appel à voter contre la motion n° 2 ; et c'est simple de comprendre pourquoi. On nous dit : il faudrait nous expliquer quel est ce syndicat machin, truc, de l'édition... Vous n'avez qu'à regarder dans votre Cantonade n° 210. Cela y est clairement expliqué : ce syndicat de l'édition est un syndicat fondé sur des sections d'entreprise, un syndicat non pas de métier mais de salariés. Marc Peyrade a très bien développé cet aspect, à plusieurs reprises – ça aussi, c'est dans votre Cantonade –, en disant qu'on n'avait plus besoin de la notion de métier, que c'était caduc, les métiers, et que par contre, ce qu'il fallait, c'est être, en tant que salarié, au coude à coude, journalistes, employés, correcteurs et compagnie. Il n'y a plus trace de métier dans la perspective du syndicat de l'édition, et c'est pour ça qu'on est en désaccord avec le projet d'Info'Com.

Or, là, qu'est-ce qui nous est dit dans cette motion n° 2 ? Que nous nous inscrivons dans le projet de l'Inter, dit des « trois syndicats de filières de métiers », dans lequel le syndicat de l'édition n'est pas autre chose qu'Info'Com – même s'il devait s'appeler autrement. Donc, pour moi, c'est clair, il n'y a aucune ambiguïté. Et, maintenant, si on nous dit qu'on nous appelle à discuter plus avant, c'est qu'on a réussi à obtenir de remettre en cause cela : la disparition de toute référence à notre métier. On demande aujourd'hui à discuter pour représenter notre métier, mais quand j'ai demandé cela en novembre 2005, on m'a dit : « Pas de ça, Suzette, les métiers, c'est caduc. » Et plus récemment, en octobre, quand on est allés voir Info'Com – ou fin septembre, je ne sais plus –, on nous a dit : mais votre projet d'union, où vous êtes là en tant que syndicat de métier aux côtés d'Info'Com dans l'Inter, on n'en veut pas, parce que c'est contraire au projet Info'Com. Donc, il est clair qu'il faut voter contre la motion n° 2.

Jean-Marc Duprey. – Bien, on va voter les motions à la hussarde, sans les relire. Les gens ont largement eu le temps de s'exprimer. La motion 1 présentée par Alain Denizo, qui correspond à des rajouts sur le projet d'union des syndicats. Qui est pour ?

Intervenant *(de la salle)***. –** Sur les amendements ?

Jacques Dumeunier *(de la salle)***. –** Non, non.

Jean-Marc Duprey. – Globalement pour en fonction de… Il faut se faire une idée avant de décider, assez de… Gardez les mains levées ! On n'arrive pas à compter pareil. Pour : 33.

Franck Leclercq *(de la salle)***. –** Non, non ! Les retraités et préretraités n'ont pas à voter des orientations !

Jean-Marc Duprey. – Qui est contre ?

Franck Leclercq *(de la salle)***. –** Vous déconnez. Torchez-vous avec les statuts ! Mais vous êtes barges ou quoi ?

Jean-Marc Duprey. – Qui est contre ? 7. Qui s'abstient ? 7. Qui ne prend pas part au vote, n'ayant pas été suffisamment informé ou n'ayant pas tout compris ? Je ne sais pas, bon, allez hop, adoptée.

La motion n° 2, issue du *Parisien,* en faveur d'une double appartenance. Qui est pour ? 6. Qui est contre ? 24. Abstentions ? 19. Qui ne prend pas part au vote ? Un ne prend pas part au vote.

Maintenant, nous avons le résultat des élections. La parole est à José Nuevo.

José Nuevo. – On va commencer par les retraités, c'est le plus rapide.

Pour les retraités :

Inscrits : 189 ; exprimés : 97 ; nuls : 2	
Monnin	95
Desobry	95
Lagrue	92
Duberne	95
Kolar	94
Béjean	93
Bertrand	95
Devriendt	93
Roux	94
Vigier	95

Pour la commission de contrôle.	
Fontaine	94
Joncourt	94
Laurant	94
Nuevo	95
Bouffartigue	95

Pour les actifs. Inscrits : 684 ; exprimés : 295 ; nuls : 18. (Dans les 684 inscrits, il y a 495 actifs et 189 retraités.)	
Pour le comité	
Lapeyre	63
Violet	117
Lefrançois-Baillart	113
Simongiovanni	183
Leclercq	150
Lakel	142
Hébrard	183
Moreau	64
Dulieu	200
Turcovich	178
Amour	202
Dessommes	210
Delenclos	165
Lefèvre	106
Watelet-Riou	189
Casabonne	83
Cols	183
Zivohlava	207 ;
Guibert	189
Gomel	208
Ros de La Grange	159
Rousseau	69
Stimac	199
Lavacquerie	166
(Ne sont donc pas élus : Lapeyre, Violet, Lefrançois-Baillard, Moreau, Lefèvre, Casabonne et Rousseau.)	

Pour la commission de contrôle	
Matteucci	260
Delcombre	236
Brocquet	244

Jean-Marc Duprey. – Cela clôt l'assemblée générale, cinq minutes avant la fin. C'est très bien. Ah oui ! Un petit oubli dans les « diverses », l'approbation du compte rendu de la précédente assemblée. Qui est pour approuver le compte rendu de la précédente assemblée qui figurait dans… En même temps, est-ce indispensable ?

Réunion du 16 décembre 2006

Adhésion à la convention des journalistes

Annexe IV de la convention de l'édition

Plan Recapp

Stages Formacom

Annick Béjean. Cette assemblée générale n'est pas statutaire, c'est une réunion de débats, il ne sera pris aucune décision, il n'y aura aucun vote.

Depuis un moment, il n'y a pas eu de débats, donc nous allons en profiter pour débattre. J'avais proposé qu'il y ait une assemblée générale en janvier. D'autres disaient que c'était un peu près de l'assemblée générale de mars, qui est statutaire et où il y aura les élections. Tout cela fera partie du débat tout à l'heure, mais j'ai entendu que les syndiqués demandaient une assemblée générale en janvier.

Depuis pas mal de temps, on s'est éloigné des statuts, et on propose que les propositions de candidatures au prochain comité soient closes au 31 décembre, comme d'habitude, que l'assemblée générale ait lieu en mars, et que le bulletin soit reçu quinze jours avant l'assemblée générale. Il faut retourner à l'application des statuts.

Il faudrait qu'il y ait une commission de la presse une fois par mois. Eric proposait le deuxième mardi de chaque mois. La base de la démocratie, c'est que les gens puissent discuter de leurs affaires.

Dumeunier a proposé que la commission de contrôle soit proche de tout ça, qu'elle vérifie et qu'elle aide le comité syndical à respecter ces points des statuts. Le problème, c'est que la commission de contrôle a l'air d'être pas mal amputée, et ce serait peut-être bien que l'on trouve aujourd'hui deux ou trois personnes qui s'y collent.

Dominique voudrait filmer notre réunion, il semblerait que cela se soit déjà fait. Moi, je ne m'étais rendu compte de rien. Il y en a qui sont contre, il y en a qui sont pour. Ce serait bien que vous décidiez, peut-être qu'il y en a que ça gêne. Je n'ai pas beaucoup d'opinion.

Dominique Ros de La Grange. Je peux dire un mot là-dessus ?

A. B. Calmement hein.

D. R. de la G. Qu'est-ce qu'il y a ? Ça fait deux mois et demi que je n'adresse plus la parole à…

A. B. Non, non, on n'est pas là pour ça…

D. R. de la G. Hé, ho… doucement.

A. B. Tu dis les choses calmement.

D. R. de la G. En six mois, j'ai perdu confiance dans tous les camarades. Alors maintenant, on me parle correctement. OK ? C'est ça le premier point. Pour moi, vous êtes des gens, des citoyens…

A. B. Dominique, on ne parle que de la caméra.

D. R. de la G. D'accord, mais tu me fous la paix.

A. B. Oui, Dominique

D. R. de la G. Merci. Je rappelle que si on garde ce comité que nous avons destitué…

A. B. Tu ne dis pas ça, le débat n'est pas commencé. Dominique, ce n'est pas de ça que tu dois parler.

D. R. de la G. La seule responsabilité historique de cette réunion, c'est de dégager les mafieux qui nous dirigent. OK ?

A. B. Ce n'est pas le sujet.

D. R. de la G. En ce qui concerne le film, cela fait exactement deux ans et demi que je filme la presse. Personne n'a rien vu contre. J'ai filmé les commissions de la presse, dans les cassetins, toute sorte de choses. Je vous rappelle que les camarades ouvriers du livre de Médiafor m'on payé ma formation de cinéaste, et en ce qui concerne mon travail de correctrice ces derniers temps, il m'est quand même vraiment refusé, je ne sais pas si vous avez remarqué. Alors, je tourne un film, c'est ce que je fais, c'est ça mon travail, c'est ça ma responsabilité historique par rapport à qui nous sommes et qui nous allons finir d'être, d'ailleurs. C'est la dernière AG, ou non-AG, et je continue mon travail. Si je dois mettre dans ma caméra simplement : « Nous t'avons interdit de filmer », je mets dans ma caméra : « Nous t'avons interdit de filmer », tout simplement. Personne n'avait rien trouvé à redire, et le comité avait dit, je le rappelle, qu'il n'était pas d'accord avec la position de Mikel Lapeyre, qui m'a envoyé une lettre recommandée sur ce sujet. D'ailleurs, avec tous les services qu'il a en presse maintenant, il pourra me payer des dommages…

X Oh, Dominique…

A. B. Est-ce qu'il y a des gens que ça dérange vraiment ?

D. R. de la G. Ah, rajoute-leur qu'ils seront floutés…

Dans la salle. Non seulement (inaudible) (…) et en plus on nous traite de mafieux…

A. B. Difficile d'éviter les insultes.

(Brouhaha.)

Eric Moreau. Il s'agit d'un film privé. Ceux qui iront à InfoCom' pourront constater – j'étais au dernier congrès – que c'est filmé ; il y a en même temps les orateurs sur un grand écran, et c'est comme à la CGT, et tout va bien ; c'est un film syndical. Là, il s'agit d'un film privé, qui va peut-être se réjouir de nos ennuis et de la chute des ouvriers du Livre. Je pense que ce film n'est pas le bienvenu, c'est un film privé, pas un film syndical, il ne sera pas remis au syndicat, c'est un film privé, donc il n'y a aucune raison que ce film ait lieu.

A. B. Qui est pour le filmage ? Je compte : 19. Qui est contre ? Nettement moins. Donc c'est réglé.

Je lis le merdoduc, comme beaucoup d'entre vous, et je voudrais demander aux gens d'être polis, je voudrais demander aux camarades d'avoir un ton syndical, de ne pas commencer les insultes comme Dominique l'a commencé, on ne se traite pas de mafieux. On peut dire des choses fermement mais sans grossièretés et sans insultes. Je suis désolée, mais Dominique a commencé alors que ce n'est pas pour cela qu'elle intervenait.

Pas trop long, il vaut mieux faire court et revenir pour répondre aux camarades. Essayez d'éviter les insultes comme ce que j'ai vu dans le merdoduc. Et si vous êtes en colère, vous ne tapez pas sur la présidente. Merci.

Je pense que nous avons tous besoin de ce débat, je vois ce qui se passe sur le merdoduc, il commence à y avoir un vrai débat, et on a l'impression que les gens sont très frustrés d'un débat dans le syndicat. C'est pourquoi on a demandé au comité de remettre les commissions de la presse régulièrement pour que les gens puissent débattre.

Le point important qu'il s'agit de régler, Eric, c'est de savoir si on a une assemblée générale en janvier. Ce

serait bien que vous preniez une décision assez rapidement. Il faut déjà qu'on règle ce problème-là.

Premier thème de discussion : la date de la prochaine assemblée générale.

Jacques Dumeunier. On a discuté de ce que pouvait faire cette assemblée. A partir du moment où le bulletin n'est pas arrivé à temps pour que l'ensemble des syndiqués soit au courant, on ne peut pas considérer que c'est une assemblée statutaire. Cela dit, comme il y a quand même pas mal de monde qui est là, c'est logique que l'on discute, sans qu'une décision quelconque soit prise. Maintenant, ce qui compte, c'est que, pour que le syndicat puisse fonctionner, que l'on aille le plus rapidement possible aux élections, c'est-à-dire dans les délais statutaires : 31 décembre, clôture des inscriptions. L'assemblée traditionnellement, logiquement, se tenait deux mois après, c'est-à-dire fin février, début mars. Il faut le faire, et il faut que le nouveau comité, qui sera proclamé lors d'une assemblée, coïncide avec des décisions qui soient prises à cette assemblée. Ainsi il n'y aura pas de rupture. Le problème c'est qu'il faut que la période qui nous sépare de ce nouveau comité soit la plus courte possible, et que, puisque aucune décision n'a été prise, qu'on suspende toute initiative en ce qui concerne l'avenir du syndicat. Cela dit, le syndicat ne peut pas ne rien faire pendant deux mois. Tout ce qu'il est nécessaire de faire en ce qui concerne la gestion syndicale et les discussions avec les employeurs, etc., doit être tenu, évidemment. Pour que ce calendrier soit tenu, nous avons un deuxième organisme élu dans notre syndicat qui est la commission de contrôle, qui a en principe deux rôles : un rôle de contrôle financier et une instance d'appel. Cela dit, elle est élue, on peut lui demander, non pas de faire le travail à la place du comité, mais pour ceux qui n'ont pas confiance dans le comité, qu'elle contrôle que les choses se passent correctement jusqu'à l'assemblée qui proclamera le résultat des élections. C'est-à-dire pas de prendre son travail, mais de veiller à ce qu'au 31 décembre la liste des candidats soit établie, que la réception des articles se fasse un moins avant l'assemblée, que le bulletin soit fabriqué dans les délais pour qu'il soit reçu, etc. Il ne s'agit donc pas de faire le travail à sa place, mais de contrôler que le travail est fait. Je crois qu'on a des garanties que ce qu'il s'est passé aujourd'hui ne puisse pas se renouveler.

Faire une assemblée entre-temps si on en fait une fin février début mars, cela veut dire que le comité ne peut pas faire grand-chose – si, faire de la gestion syndicale. Entre l'assemblée de janvier et l'assemblée de mars, c'est pareil, il ne va pas pouvoir faire grand-chose de plus que faire la politique syndicale. Donc, que l'on ait une assemblée de discussion, oui, mais à mon avis, il faudra reporter les décisions au mois de mars, sinon on ne va pas s'en sortir. Si, par exemple, cette assemblée de janvier prend des décisions contraires à ce qui a été fait actuellement, je vois mal le comité actuel, en un ou deux mois, appliquer ces décisions-là. Il vaut mieux repartir sur de nouvelles bases, avec un nouveau comité. On ne sait pas ce qu'il sera ce nouveau comité, mais ce sont les syndiqués qui le décideront en votant.

Anne Hébrard. Syndiquée de 1982. J'étais au comité, je n'assiste plus aux réunions depuis septembre parce qu'il ne s'y passe strictement rien et j'ai horreur qu'on se foute de ma gueule. Je propose que l'actuel comité soit gelé, qu'on ait une AG en janvier avec des élections immédiatement, qu'il y ait une espèce de commission des sages qui reprenne les affaires courantes. Par exemple, la permanence : c'est intéressant, le secrétaire au placement a foutu le camp. De toute façon, il ne gérait plus grand-chose. Catherine Renouf m'avait dit par téléphone, s'il se passait quelque chose dans ce genre-là : « Moi, je suis prête à reprendre la permanence pendant un mois », malgré son travail, parce que maintenant elle est cadre au *Figaro*, elle a beaucoup de boulot. Je pense que c'est quelqu'un qui a l'entière confiance de tous les rouleurs, elle pourrait tout de suite reprendre langue – enfin j'espère – avec tous les cassetins, reprendre tous les services qui existent encore, de manière à faire travailler tout le monde, et non pas tous les copains. Comme ça, Dominique Ros de La Grange retrouverait du boulot, à l'*Huma*, par exemple. La permanence c'est quand même très important dans notre syndicat, il y a des gens qui ne travaillent plus du tout en ce moment. Il faut être une vieille de la vieille comme moi pour arriver à se démerder. Que toutes les bonnes volontés s'y mettent, qu'on reprenne les discussions et surtout langue avec l'Inter, c'est le plus important pour moi. Evidemment, qu'on ne vote pas la proposition SNJ-CGT, ça me semble évident, parce que sinon les gens d'InfoCom' ne voudront pas discuter avec nous.

A. B. Tu sors du cadre, là, Anne.

Anne Hébrard. Je dis tout en bloc.

A. B. Non, tu reviendras après, c'est mieux. Il faut vraiment qu'on décide maintenant si on a une assemblée générale en janvier ou en mars. Après, il y a le débat.

Anne Hébrard. Je termine en disant qu'il y a beaucoup de gens qui attendent des résultats de cette AG, enfin de cette réunion. J'ai eu pas mal de gens au téléphone qui me disent : « Si lundi il ne s'est rien passé, je me casse », alors qui au SNJ-CGT, qui à InfoCom' – il y en a qui sont prêts mais qui ont suspendu leurs intentions pour le moment –, qui dans la nature. Donc il n'y aura plus de syndicat. D'ici mars, faites comme vous voulez, mais ce sera sans moi de toute façon.

René Berthier. Je pense que l'intervention de Dumeunier est pleine de bon sens. Mais je n'ai pas très bien compris s'il y avait deux assemblées, une en janvier et une en mars, qui serait l'assemblée élective. Je pense qu'il faut précipiter les choses, mais conserver des délais qui soient réalistes. Le comité peut très bien décider de faire une assemblée générale élective anticipée d'un mois, en février, ce qui laisse largement le temps – parce que là, d'ici la fin de l'année, les gens ne feront plus grand-chose – de mettre sur pied un *Cantonade*, d'envoyer les convocations, de préparer l'assemblée générale. Je propose qu'on fasse ça courant février, ce qui est un compromis entre l'AG de janvier et de mars. Ce qui n'empêche pas qu'il y ait une réunion-débat entre-

temps, une ou plusieurs – commissions de la presse ou tout ce qu'on veut, on a des tas de moyens pour organiser des informations et des débats –, on peut faire ça en attendant.

Guy Berenbaum. Récappé depuis avril 2006. Janvier ? Mars ? J'avoue que l'assemblée pourrait être avancée, les élections pourraient être avancées. Apparemment, d'après ce que je peux lire, ce que je peux entendre, manifestement, les choses sont bloquées, il y a des inimitiés qui se créent. Il ne faudrait pas recommencer ce que j'avais déjà vu à une commission de la presse l'année dernière : le mauvais débat, ou le non-débat en tout cas, ou le débat qui n'a pas eu lieu à temps lorsqu'il s'agissait de l'hébergement des rotos, qui n'a pas été suffisamment explicité à temps. Qu'on ne recommence pas ce risque de cassure qu'on a connue. J'ai l'impression – je ne veux pas m'avancer sur le débat qu'on va avoir – mais, malgré tout, cela rejoint, dans la mesure où, si on veut avancer une assemblée ou même la tenir en mars, il faudrait peut-être savoir quels sont les tenants et les aboutissants. Moi qui suis récappé, qui ai de temps en temps des informations soit sur le merdoduc, où des copains ou des copines me les passent, puisque je ne suis pas inscrit, ou des discussions sur le forum officiel du syndicat, j'avoue que si on me demandait : est-ce qu'on va plutôt vers InfoCom' ou est-ce qu'on va plutôt vers le SNJ-CGT, il y a des arguments qui sont pour chez les uns, et des arguments pour chez les autres, et réciproquement des arguments contre chez les uns et chez les autres. Mais je suis un peu perdu. Or, je crois que les uns comme les autres, sauf peut-être quelques camarades, on est tous d'accord pour préserver l'indépendance du syndicat, de son placement, et de la défense de ses mandants. Or, apparemment, ce sont des points de vue opposés. Je suggère, que ce soit en janvier ou en mars, qu'on soit réellement au courant. Surtout qu'il y a des militants qui participent à toutes les discussions, qui sont bien au courant du pour et du contre d'un côté ou de l'autre ; d'autres, qui sont des militants, qui sont déjà un peu perdus ; mais les syndiqués de base, qui n'ont pas les informations, qui ne sont pas dans des cassetins de presse, ou qui ne sont pas organisés, etc., à part *Cantonade* ou des réunions ou des informations réellement envoyées par le syndicat, à l'en-tête du syndicat, je ne vois pas comment on peut éventuellement s'intéresser à la discussion et surtout prendre une décision en toute connaissance de cause. Il faudrait – ce que j'avais soumis, je sais bien que c'était difficile – faire une feuille envoyée par le syndicat, un quatre-pages ou un six-pages, etc., avec des points de vue pour et contre, préparatoires à une assemblée de discussions, réellement, avec les différents points de vue. Il y en a déjà qui sont passés, donc on peut demander aux camarades d'un point de vue ou de l'autre de sélectionner leurs textes, qui ne soient pas injurieux, mais que, philosophiquement ou syndicalement, ils exposent quelques chose, et que ce soit envoyé à tous les syndiqués pour qu'ils puissent venir à une assemblée, pour pouvoir discuter, pour ensuite, quand on va élire un comité, qu'on sache qui on élit, quelle est l'orientation des camarades qui se présenteront au comité : pour l'alliance avec le SNJ-CGT ou pour l'alliance, la fusion, je ne sais pas quoi, avec InfoCom'. D'autre part, aussi, il serait peut-être bon, je le répète, d'inviter les camarades aussi bien du SNJ-CGT que d'InfoCom', donc de la Chambre typo, à venir présenter leur point de vue. Après ou en même temps.

Philippe Cols. J'interviens maintenant, il faudra que je réintervienne au cours de la réunion. Mais puisqu'on parle de calendrier, il y a des échéances à prendre en compte, et on en reparlera tout à l'heure, donc je dis juste une phrase sur le propos : il est urgent qu'il y ait une délégation auprès de la Chambre typo pour qu'on se parle. Ce qui implique que, quelle que soit la date qu'on choisit pour une AG, il faut – et je le demande au comité – autoriser, dès maintenant, la constitution d'une délégation qui peut prendre langue dès après les fêtes, début janvier, avec la Chambre typo. Pour des questions de calendrier, j'explique jute ça pour l'instant : c'est que « leur train », comme ils disent, avance, et qu'en février ou mars il aura déjà fait d'autres gares, ils ne seront plus dans la même disposition pour nous écouter. Je réinterviendrai tout à l'heure sur le sujet, c'était juste en rapport avec le calendrier.

A. B. Le problème, Philippe, c'est que cette réunion n'est absolument pas statutaire. On ne peut pas prendre de décisions maintenant. S'il y a une délégation… D'abord, c'est compliqué ce que tu dis : l'actuel comité syndical n'est pas dans l'orientation de discuter avec Info'Com. Eric ? Si ? On ne peut pas dire ça ? De toute façon, il faut que cette délégation soit élue, et on ne peut pas le faire aujourd'hui. On ne peut le faire que dans une assemblée générale statutaire. On ne peut pas élire qui que ce soit, décider quoi que ce soit aujourd'hui. C'est un débat aujourd'hui.

Philippe Cols. C'est pour ça que je me tourne vers le comité pour qu'il puisse prendre une décision sur ce point, parce que c'est urgent.

Elisabeth Proust. On y reviendra sûrement tout à l'heure. Mais c'est vrai que nous avons rencontré l'essentiel de nos camarades, certains plusieurs fois, d'autres qu'une fois…

A. B. Tout à l'heure, tout à l'heure…

Elisabeth Proust. Non, mais c'est juste pour répondre à la question. Et nous sommes plutôt demandeurs, au sein du comité, à poursuivre ce travail-là, sur les bases qui sont les nôtres. Mais avec une perspective d'ouverture. Il n'est pas question de dire qu'on ne veut pas rencontrer la Chambre typo. J'ai même croisé Gérard Letréguilly en lui disant l'autre jour : « Est-ce que tu serais d'accord pour qu'on se revoie avant la prochaine réunion de l'Inter – qui sera refondatrice de l'Inter – et qu'on aille voir aussi la Chambre typo ? » ; il m'a dit : « Bien sûr, il faudra se remettre autour de la table. » Donc, nous, nous ne sommes pas du tout hostiles à cette démarche, étant entendu que notre comité par la suite pourra reprendre langue par la suite, sur d'autres bases éventuellement, mais que là on est tout à fait disposés pour poursuivre le travail, et l'approfondir. C'est vrai qu'on n'a pas eu assez

de temps, et que ça nécessité qu'on y revienne, et qu'on voie les camarades qu'on n'a pas vus, notamment SPPS.

A. B. C'est un peu en dehors du sujet, parce qu'on est toujours sur l'assemblée générale en janvier ou en mars.

François-Georges Lavacquerie. Je suis à correcteurs.com. Je voudrais simplement rappeler ce qu'a dit Annick. Ce n'est pas une assemblée statutaire, donc on ne peut pas prendre de décisions. Il va bien falloir quand même qu'on en prenne une, au moins, c'est quand on va se réunir à nouveau d'une façon statutaire pour prendre des décisions. Et, à mon avis, il n'y a qu'une seule décision que cette AG peut prendre, c'est celle-là. Toutes les autres sont en suspens. Tout à l'heure, Philippe a fait remarquer qu'il y avait des urgences parce que l'histoire n'attend pas. Bon, il arrive qu'il y ait des trains qui s'arrêtent quand même en gare, ne serait-ce qu'en cas de conflits sociaux ! Il me semble que tout doit être gelé, et que ces arguments soient un argument de plus pour demander que l'assemblée générale se réunisse tôt. Après quoi il y a eu des gens qui ont dit : « Pour négocier quoi ? Comment ? » Ben, il me semble que les gens qui vont se présenter, s'il s'en présente plus que le nombre de postes, ils feront connaître d'une façon ou d'une autre quelles sont leurs orientations : pour ou contre Info'Com, le SNJ, etc. La liste de discussion a montré que les avis étaient très partagés, qu'il n'y a pas de consensus. Non seulement il y a des positions très tranchées, mais il y a énormément de gens qui ne sont ni pour ni contre, bien au contraire. Donc, il va bien falloir que tout ça se décante. Il me semble qu'il y a aussi beaucoup de polémiques sur l'action du comité, sur ce qu'il a fait, sur ce qu'il n'a pas fait. Ça me paraît difficile de lui confier le soin de continuer comme il a fait avant, puisque c'est justement le problème. Donc, la question c'est : quelle date pour avoir une réunion, et qu'à ce moment-là des décisions puissent être prises d'un point de vue statutaire ? Et je ne crois pas qu'il y ait d'autre décision que cette assemblée puisse prendre. Et puis il y a un dernier point qui est quand même un point de détail mais qui est important : c'est que si on est dans cette situation c'est parce que *Cantonade* n'est pas paru à temps, alors que la réunion a déjà été repoussée deux fois. La prochaine réunion se tiendra statutairement si *Cantonade* est paru à temps et a été expédié à temps. Est-ce qu'on peut faire confiance aux mêmes gens, d'autant que le chargé des communications syndicales n'est pas là ? Ça c'est une vraie question. Il me semble que peut-être la commission de contrôle pourrait suppléer à ces éventuels manquements.

Stephan Viaux-Peccate. Correcteur à *l'Équipe*, membre de la commission de contrôle. Je veux juste prendre la parole sur un point. Annick Béjean a évoqué le fait que la commission de contrôle était déjà amputée d'un certain nombre de ses membres. A ce jour, la commission de contrôle n'est amputée que d'un seul de ses membres, Bruno Monthureux, qui s'est déjà inscrit dans InfoCom. Autrement, la commission de contrôle est constituée de cinq membres, moins Bruno Monthureux. Il en reste donc quatre. En ce qui me concerne, je suis toujours à la commission de contrôle, au Syndicat des correcteurs, même si j'ai dit publiquement que, effectivement, je souhaitais m'orienter vers une adhésion à InfoCom. Pour l'instant je suis toujours à la commission de contrôle, et nous sommes encore quatre membres de la commission de contrôle.

René Berthier. C'est vrai que l'AG d'aujourd'hui n'a pas la compétence pour prendre des décisions. Mais il n'empêche qu'il y a des camarades qui sont venus, qui ont été convoqués. Donc, je ne pense pas que le comité syndical soit en mesure de ne tenir aucun compte de ce qui sera dit dans cette réunion, qui n'est plus une AG. Or, il y a un certain nombre de choses qui ont été dites, et je pense que le comité devra en tenir compte. Notamment sur la question de la gestion courante, qu'ils ne prennent pas de décisions de fond sur l'orientation du syndicat, comme par exemple la nomination d'un délégué syndical photograveur à *France Soir* ou des choses comme ça. Et dans la mesure où cette réunion a lieu, et qu'il y a quand même du monde, notre direction syndicale est en position d'expliquer à ses partenaires quelle est sa situation. Elle a les moyens de ne pas perdre la face. Sur la question du bulletin qui devra être fait, si c'est que ça, moi je veux bien m'en charger. Je l'ai fait pendant des années, et il arrivait à l'heure. C'est pas compliqué, il suffit de s'y prendre à temps et d'en mettre un bon coup, ça c'est pas très compliqué. La commission de contrôle, elle, elle a été élue, donc elle a une fonction statutaire, elle est légitime, et elle peut, non pas se substituer au comité, mais assister le comité dans un certain nombre de tâches, ou de conseils, y compris dans le fait de – en attendant qu'une décision soit prise, parce que c'est ça que moi je souhaite – c'est que le syndicat en tant que tel prenne une décision dans un sens ou dans l'autre, mais que préalablement il y ait un débat, une information, et ensuite une prise de décision. Après, bon ben, à Dieu va, le syndicat qui prendra l'une ou l'autre décision, en tant qu'institution, en tant que structure légitime, il assumera ses décisions. Mais que cette décision soit prise. Vu la situation, je souhaite que ce débat, ces informations préalablement à un débat – parce que je ne vois pas de quoi on peut débattre si on n'a pas des informations – et que cette prise de décision puissent se faire dans des délais raisonnables, c'est-à-dire pas après-demain, mais pas à la saint-glinglin. C'est pour ça que je proposais le mois de février. Cette commission de contrôle, en attendant, peut constituer la base d'une délégation qui rétablira un dialogue avec l'ex-Inter. Parce que, de fait, l'Inter dans sa forme, la forme qu'on avait connue dans le temps, n'existe plus, c'est autre chose maintenant. Juste une précision, sur Monthureux : je l'ai eu au téléphone hier et, à ma connaissance, il n'a pas démissionné du syndicat. Le syndicat n'a pas reçu de lettre de démission de Monthureux. Il m'a simplement dit qu'il ne viendrait pas à cette AG parce que ça risquait de perturber le déroulement des débats. Mais il ne m'a pas dit qu'il avait démissionné du syndicat. C'est juste une information que je voulais vous livrer.

A. B. Dans nos statuts, il n'y pas de double appartenance. Il y a SNJ-CGT et correcteurs, mais il n'y a pas InfoCom et correcteurs. Alors, même s'il continue à payer ses cotis aux correcteurs, et qu'il paye en même temps InfoCom, il y a une double appartenance qui ne va pas avec les statuts. Et puis, on ne voit pas très bien quelqu'un qui est aussi à InfoCom venir intervenir dans un débat : « Faut-il aller à InfoCom ? », et puis voter. Ça me semble un peu curieux… Cela dit, je propose que l'on ne passe pas toute la journée sur la date de l'assemblée générale. Il y a d'abord Denizo. Je propose qu'Eric intervienne pour nous expliquer brièvement la position, l'orientation du comité syndical, et puis ensuite je pense que le débat de fond pourra commencer. Vous êtes d'accord ?

(Brouhaha inaudible dans la salle.)

A. B. Sur l'assemblée générale ? Parce que tout à l'heure tu n'as pas… Non, non, pas tout de suite. Il y a quelqu'un avant toi, Denizo. Parce que tout à l'heure tu n'as pas été réglo, tu as dis que c'était sur la caméra, et puis tu as dit autre chose. Alors, j'aimerais que tu sois réglo, comme tout le monde. OK. Dominique ? Et pas de grossièretés ni d'insultes. Tu fais ce que tu peux.

Alain Denizo. Je suis tout à fait d'accord avec les propositions du camarade Berthier et des camarades qui sont passés ici, sur le fait qu'il faille accélérer, faire au plus vite. Le comité est, bien évidemment, seul responsable du fait qu'il n'y a pas eu de bulletin et que cette assemblée ne peut pas être statutaire. En même temps, ce qu'on voit, c'est que les camarades sont présents. Ce qu'on voit sur le site merdocuc, depuis trois ou quatre semaines, ce sont vraiment des discussions très intéressantes. Je dis que ce syndicat a de la ressource, et donc il faut en profiter, et il faut battre le fer quand il est chaud, c'est-à-dire il faut vraiment, là, maintenant, prendre des dates. Février, d'accord. Mais quand en février ? Quelle date en février pour l'assemblée générale ? Quinze jours avant, le bulletin, c'est le minimum. Une autre réunion entre-temps ? C'est possible, il faut le faire, il faut débattre entre nous. C'est trop grave, les camarades, eux, ils sont correcteurs, ils veulent savoir ce qu'ils vont devenir, c'est tout. Il faut décider, il faut donc discuter, et ça c'est le rôle du comité syndical. La seule chose pour laquelle je ne suis pas d'accord avec le camarade Berthier : je ne pense pas que la commission de contrôle puisse faire autre chose que contrôler, aider et conseiller. Elle ne peut pas faire une délégation à l'Inter, c'est pas possible. On ne peut pas s'écarter des statuts à ce point-là. Déjà, là, on lui donne une tâche qui est… bon. Si le comité syndical juge que Berthier est apte, est volontaire pour envoyer les bulletins et s'occuper de tout ça, très bien, qu'il le fasse. Mais on a élu un comité, il est ce qu'il est, mais c'est comme ça, c'est ce comité-là, tant qu'il est là, c'est ce comité-là. Ensuite, il y a une commission de contrôle, qui peut contrôler l'activité du comité. Mais il faut se mettre d'accord sur des dates, là, un calendrier.

Dominique Ros de La Grange. Chers camarades – quoique je finis pas douter. On parle toujours de la violence du fleuve, on ne parle jamais de la violence des rives qui l'enserrent (proverbe palestinien). C'est pour continuer à conforter mon stock d'ennemis…

A. B. On parle de la date de l'assemblée…

D. R. de la G. Je parle de la date de l'assemblée. Arrêtons de se croire dans une cour de récréation. Les responsabilités historiques sont importantes. Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire viennent aisément. Si *Cantonade* n'est pas paru, c'est que le comité est absolument inepte, et ça n'est pas son pire défaut. Parce que, au moins, il pourrait avoir simplement une insuffisance. La seule chose qu'ils ont gérée, depuis quand même deux mandatures, c'est le pillage, c'est un truc de pilleurs de guerre…

A. B. On parle de l'assemblée générale.

D. R. de La G. Je parle de la date de l'assemblée générale.

A. B. Non, tu ne parles pas de l'assemblée générale.

D. R. de la G. Si. Comment, aujourd'hui, ce comité qui a failli depuis déjà deux mandatures, je rappelle, comment InfoCom n'est pas quelque chose qui vient de surgir de la nuit, maintenant…

A. B. Tu ne peux pas t'en tenir à l'assemblée générale ?

D. R. de La G. Il y a dix-huit mois qu'on nous demande de parler d'InfoCom. Je suis d'accord avec le camarade Denizo. Le Syndicat des correcteurs a effectivement d'immenses ressources. Nous devons absolument virer ceux qui ont rendu le Syndicat des correcteurs pour ce qu'il est aujourd'hui…

A. B. Bon, écoute Dominique, tu n'es pas réglo, tu ne parles pas de…

(Brouhaha incompréhensible.)

D. R. de La G. … le plus vite possible.

(Brouhaha incompréhensible.)

A. B. Mais ce n'est pas encore le débat !

D. R. de La G. Ah, ben mince, alors !

A. B. Il faut qu'Eric présente l'orientation du syndicat, puis après il y a un débat.

(Brouhaha dans la salle.)

D. R. de La G. Mais Eric je ne lui accorde aucun droit de…

A. B. Je te signale que c'est le secrétaire.

D. R. de La G. Mais on peut quand même parler… Je ne le reconnais plus comme secrétaire.

A. B. Peu importe, pour l'instant il est secrétaire.

(Brouhaha dans la salle.)

D. R. de la G. … je ne suis pas propriétaire de quoi que ce soit. Je dis simplement que ce débat de refondation syndicale n'est pas un débat récent. Il y a dix-huit mois, deux fois neuf mois, deux fois le temps de faire un enfant, bon sang, que cette question est posée, elle a été évacuée par des gens qui en ont encore plus rien à foutre du Syndicat des correcteurs. Car il faut regarder qui sont les liquidateurs. Les liquidateurs c'est ceux qui depuis ces deux mandatures… (Rumeurs dans la salle.) Excusez-nous, mais vous avez quoi ? Des peaux de phoque devant les yeux ? Vous les voyez pas faire ? Vous voyez pas que même les négociations qui consistaient à comprendre quel était le sujet, c'est-à-dire garder notre

alliance historique avec l'Inter, parce que c'était ça le sujet, c'était garder, dans la déferlante libérale que tout le monde connaît, où on a tout perdu, jusqu'au documentaire animalier où les espèces se sont fait décimer, les unes derrière les autres. On voyait très bien qu'il fallait prendre des décisions sur… Il s'agissait, vous le savez, il s'agissait de discuter pour embarquer dans une structure transitionnelle le maximum… (Intervention inaudible.) Le caractère politique du Syndicat des correcteurs – excuse-moi, je discute de la seule chose qui nous importe : le fait que le Syndicat des correcteurs perdure ou pas. C'est maintenant que c'est en train de se décider.

A. B. C'est pas le moment du débat, on discute de l'assemblée générale, je suis désolée…

(Brouhaha.)

A. B. Chaâbane ? C'est sur l'assemblée générale ?

Chaâbane Lakel. Euh… Non.

A. B. Pour l'instant, on débat de la date de l'assemblée générale. C'est pas clair ?

Chaâbane Lakel. Non, mais attends Annick. Tu dis que c'est pas une assemblée générale.

A. B. Non, mais il faut s'organiser pour les discussions !

Chaâbane Lakel. Là, on est dans une réunion, tu nous dis qu'on va parler d'une orientation. C'est pas le statut de cette réunion de parler d'une orientation. Donc tu poses la date de l'assemblée générale, et tu ouvres un débat des syndiqués, et pas du secrétaire délégué qui va donner son orientation. C'est pas une assemblée générale. Ni (…) ni ordinaire.

A. B. (inaudible) … on doit débattre, Chaâbane.

Chaâbane Lakel. Et ben non, tu peux pas nous dire que c'est une réunion, et après nous dire qu'on va nous proposer une orientation.

A. B. (inaudible) …

Chaâbane Lakel. Alors il faut que tu te mettes au clair avec toi-même par rapport au statut de cet endroit où on est, maintenant. Donc, c'est pas clair, alors…

A. B. Bon, écoute, laisse la parole…

Chaâbane Lakel. Non, non, non. Moi j'admets pas qu'on nous lise une orientation maintenant.

Eric Moreau. C'est sur le sujet de l'assemblée générale. Il est bien que ce bulletin a du retard, pour un tas de raisons, cette assemblée ne peut pas être statutaire…

Dans la salle. Quelles raisons ?

Eric Moreau. Il est souhaitable qu'il y ait le plus de réunions possibles d'information pour que tout le monde puisse, parce que tout le monde n'a pas internet, et ne suit pas la liste de diffusion syndicale… (Interruptions inaudibles de la salle.) Il est souhaitable qu'il y ait le plus de réunions possibles pour débattre et parler, et parler en connaissance de cause de l'orientation syndicale. Parce que, là, les quelques réflexions que j'ai entendues, à mon sujet, il y a des calomnies, des contrevérités, et des gens qui apparemment ne lisent pas bien les motions, les déclarations communes, qui ont été produites par le comité et par les assemblées générales. Ce qu'il serait souhaitable : une assemblée générale le plus tôt possible. Un bulletin avant février, moi ça me paraît court, parce qu'il y a encore un tas de contributions à donner. Ce qui serait plus souhaitable, mais on le décidera en comité, peut-être avec la commission de contrôle, mais ça serait plutôt une assemblée générale en janvier, où on débattra de l'orientation syndicale et on discutera et, en mars, l'assemblée générale élective. Ce qui fait qu'en mars il y aura un mandat. Les camarades qui seront élus auront un mandat. Faut-il faire une assemblée générale en janvier d'abord pour les débats ? Ou est-il souhaitable que simplement des commissions de la presse, élargies – parce que la liste de diffusion syndicale ça suffit pas ? Qu'est-ce qui est le plus souhaitable ? Ben, c'est à débattre. J'ai tendance à penser qu'il faudrait que cette assemblée générale, qui devait avoir lieu aujourd'hui, qui ne peut pas avoir lieu puisque, ce qui la convoque, c'est le bulletin, et tout le monde ne l'a pas reçu… même s'il y a du monde…

Dans la salle. C'est quand même l'essentiel ce que tu es en train de nous raconter, là. Excuse-moi mais…

Eric Moreau. Il serait souhaitable qu'on fasse une…

Dans la salle. Pourquoi il a pas été envoyé à temps ?

Eric Moreau. Parce qu'il a pas été envoyé à temps pour un tas de…

Dans la salle. (inaudible) … assemblée générale extraordinaire et assemblée générale ordinaire peuvent pas avoir lieu. C'est quand même…

Eric Moreau.: Pour un tas de raisons dont la dernière, c'est la grève de la Poste, et c'est vrai. Allez voir à la Poste du 10e. Il y a un tas de raisons, c'est vrai, mais c'est comme ça, il faut faire avec… (brouhaha) Il y a une autre… Donc, cette assemblée n'est pas statutaire. Ou on fait une assemblée en janvier, et elle sera statutaire, et on envoie un courrier avec l'ordre du jour de l'assemblée, qui arrivera sensiblement en même temps que le bulletin.

Dans la salle : … il ny aura pas d'agenda.

(Brouhaha incompréhensible.)

A. B. Bon, écoutez, laissez-le parler, vous prendrez votre tour après, parce qu'on comprend pas ce qu'il se passe dans la salle…

Dans la salle. On comprend très bien…

Eric Moreau.: Il y a deux solutions. Il y a la solution qu'a proposée, et qui se défend, Jacques, c'est-à-dire des réunions, des commissions de contrôle, une information, non, pas des commissions de contrôle, des commissions de la presse, une information la plus large possible, avant une assemblée générale, dans les délais, avec, comme dans les statuts. Il y a le samedi 3 mars, par exemple, avec remise des copies pour le bulletin le 3 février, ou même fin janvier. On a largement le temps d'avoir le bulletin à un mois d'intervalle…

Dans la salle. Ça fait deux semaines à peu près.

Eric Moreau. Ou remise des copies fin janvier. On a un mois entre l'impression et la réception. Normalement, c'est bon, on est sûr de pas se tromper. Entre-temps, il y a des réunions, et on peut proposer même – d'ailleurs c'est une proposition, je sors un peu du sujet, d'Elisabeth Proust en 1995 – de faire des commissions de la presse

régulières, à dates précises, par exemple le premier mardi ou le premier mercredi de chaque mois. Bon, ce sera encore les vacances au mois de janvier, peut-être le deuxième, mais avec des dates précises. Pourquoi n'a-t-on pas pu faire de commissions de la presse ? A chaque fois on voulait en faire une, puis les réunions se bousculaient, et à chaque fois on a été pris par le temps. Donc, là, si on met des commissions de la presse et qu'on institue ça, ça peut permettre qu'il y ait un débat régulier. Ou on fait une assemblée générale en janvier, qui sera décisionnelle, mais le temps, les délais pour un autre comité, de toute façon, ça peut être que début mars, le temps d'avoir la sortie du bulletin, avec le plus d'informations possibles pour avoir une assemblée générale début mars qui soit décisionnelle et qui puisse donner un mandat précis au prochain comité. Sur le fond, il y aurait à débattre, là, maintenant, sur « est-ce que le mandat de la dernière assemblée générale décisionnelle a été respecté ou pas ? ». Il y a de quoi démontrer que oui.

A. B. Je prends maintenant les interventions.

Dans la salle. On décide pas d'une date, là ?

A. B. D'après ce que j'ai entendu, c'est le comité syndical qui va décider, non ?

Dans la salle. Non, non, non… Alors, là, on est repartis pour un tour de manège !

Bernard Chanliaud. En pied à *l'Humanité*. On me dit que le *Cantonade* tel qu'il est là, s'il était sorti il y a un mois, cette réunion serait statutaire, on discuterait…

[fin face A de la cassette 1]
[début face B de la cassette 1]

A. B. C'est tout ?

(Applaudissements dans la salle.)

A. B. On dit effectivement assemblée générale le 27 janvier. Est-ce que ça convient à tout le monde ?

(Brouhaha.)

A. B. (…) Il y aura un courrier. Est-ce que ça vous convient ?

(Brouhaha, plusieurs dates sont évoquées dans la salle : le 8, le 13...)

A. B. Maintenant on commence le débat syndical.

Elisabeth Proust. Je répète simplement…

Dans la salle. Un courrier sera envoyé.

Elisabeth Proust. Voilà. Moi, je voulais proposer simplement…

A. B. Le courrier va être fait.

Elisabeth Proust. Voilà, tout à fait. Ce que je voulais dire, c'est qu'on a intérêt tous à ce que la situation actuelle ne perdure pas longtemps. Donc, je suis entièrement d'accord quant au fait que, sans attendre un nouveau bulletin, on fasse une lettre pour dire qu'on fait l'assemblée générale statutaire le 13 janvier – c'est le jour de mon anniversaire, c'est parfait – et puis en attendant on continue à alimenter les débats, tant sur la liste de diffusion que par des commissions de la presse. On fait du mieux qu'on peut pour éclaircir la situation et la simple lettre qu'on enverra sera convocation régulière. Si vous trouvez que statutairement on est dans les clous, on fera cette assemblée générale statutaire pour décider de l'orientation, et en mars, on reprend le fonctionnement normal, on élit le nouveau comité, sachant comment les gens se positionnent par rapport aux orientations et au débat qui aura évolué et aura mûri dans toutes les têtes. Si ça vous convient, je trouve que c'est sage.

A. B. Je signale quand même qu'il y a deux assemblées générales : une extraordinaire et une ordinaire. Ça veut dire qu'il faut au moins commencer la première assemblée générale extraordinaire à 1 heure. Il y a deux assemblées générales, comme c'était prévu aujourd'hui. Donc, ça veut dire au moins 1 heure.

(Brouhaha.)

A. B. L'ordre du jour sera signalé dans le courrier qui va être envoyé. De toute façon, il est dans *Cantonade* que vous allez recevoir cette semaine.

(Brouhaha.)

Dans la salle. Il n'y a pas d'ordre de jour.

A. B. Ah bon ? Bon, maintenant vous pouvez commencer le débat syndical. Qui veut commencer le débat ?

Chaâbane Lakel. Je veux revenir sur…

A. B. Je répète : pas de grossièretés, pas d'insultes…

Chaâbane Lakel. J'insulte personne. Je reviens sur des petits points parce que ça me fait tinter les oreilles d'entendre qu'il y a les fêtes, etc., et que maintenant, par miracle, le fonctionnement syndical va reprendre et il y aura des courriers qui vont être envoyés, etc. Ce qu'on est en train de nous dire c'est : l'actuel comité qui a failli va continuer à faire un travail syndical de négociation, etc., parce que je vois pas en quoi le laps de temps qui va être laissé à ce comité va être utilisé à autre chose qu'à des rencontres bilatérales, certains sont mis sur la touche, d'autres sont rencontrés beaucoup plus régulièrement, et je vois pas pourquoi ce travail ne continuerait pas à être fait, puisqu'on est en train de nous dire : « Oui, tout ça c'est pas grave, le comité garde la main, va pouvoir donner ses dates, etc. » Non, le comité n'a pas à donner ses dates, etc., je trouve inadmissible qu'un comité qui méprise les syndiqués depuis un an et demi… (Interruption inaudible.) Non, non… méprise les syndiqués depuis un an et demi, va faire croire qu'il va mettre en place des commissions de la presse, instaurer une discussion. D'autre part, je vois pas pourquoi on va accélérer un processus qui n'a pas eu lieu, alors que depuis juin 2005, ce qui a été demandé, c'est pas de débattre – moi, les discussions entre le café et le sucre, ça m'intéresse pas –, je demande aux syndiqués un véritable travail sur les questions qui nous concernent. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'il faut qu'il y ait des gens, là, il faut un aréopage de syndiqués qui ont des compétences dans tel ou tel domaine et qui pourront se saisir de tout ce qui nous concerne. Je veux dire : premier point, on est en train de vivre une crise du salariat ; quelle réflexion a été apportée par ce comité par rapport à ça ? Il y a une modification de la sensibilité globale. Il faut pas oublier que les grands… Quand on parle des processus de transformation du travail dans la presse, ça concerne toute la société. Nous sommes actuellement soumis à une déferlante libérale qui considère qu'on est en train de vivre la

troisième révolution industrielle, qui est liée à la numérisation de la société. Que pensent les syndiqués ? Que pense le comité ? Que pense le Syndicat de cet aspect des choses ? Microsoft travaille à fonds perdus sur ce qu'on appelle la « maison intelligente », la domotique. Ça veut dire quoi ? Que tout va être relié : le frigo, le téléviseur, l'ordinateur qui aura une unité centrale qui va gérer toutes les fonctions de la maison. On est en train de nous construire une société où il va y avoir une transformation radicale de la société. Ça pose la question de la fracture Nord-Sud. Ça pose la question des riches et des pauvres, etc., etc. Quelle est la réflexion des syndiqués ? Je demande un… Quand on dit : ouais, on est dans un syndicat, on a des ressources, etc. Où elles sont ces ressources ? Je veux dire, là, quand on prend… Parce que, on peut voir par le petit bout de la lorgnette, c'est-à-dire uniquement la presse, l'administration, l'e-économie, l'e-administration, etc. Non, c'est un vaste projet qui est en train d'être travaillé dans différents pays, et qui consiste à modifier les relations humaines. Je veux dire : nous l'avons vécu, exactement, dans ce syndicat. Par quel intermédiaire nous avons communiqué ? Par le domaine du virtuel. Nous nous sommes… La seule chose de positif cet après-midi, c'est qu'enfin on peut se rencontrer et se voir. Et je dirais que, si vous désirez réellement travailler, il faut vous saisir vous-mêmes de vos problèmes, et ne pas permettre encore une fois à ce comité de vous dicter la méthode et le timing. Je ne suis pas d'accord. Maintenant, qu'on prenne des arguments fallacieux pour nous présenter les choses en nous disant : mars, c'est bon ; février, c'est pas mal ; janvier, etc. Non. Il faut des réunions, entre-temps, il n'y a pas besoin de considérer que c'est une assemblée pour discuter des problèmes qui nous concernent. Par contre, je trouve normal que les syndiqués demandent que les élections soient en février puisque les statuts n'ont pas été respectés de A à Z depuis un an et demi. Alors je vois pas pourquoi on va demander à ceux qui ne les ont pas respectés de le faire maintenant. Donc, on peut organiser et l'assemblée générale, extraordinaire et ordinaire, au mois de février, et les élections dans la foulée de cette assemblée au mois de février. Il n'y a pas de raison de considérer qu'on va attendre le mois de mars. Et pourquoi pas le mois d'avril ? Parce que je vois pas en quoi… Parce que je doute, moi, sur le courrier qui va être envoyé, parce que s'il faut six mois pour faire ce bulletin, comme le précédent où il y avait trois fois rien, mais il y avait reproduction des écrits de la Chambre typo, des Imprimeurs, etc., trois fois rien du Syndicat des correcteurs, on peut… Moi, je suis d'accord avec la proposition de René. Pourquoi ? Parce qu'on peut refaire un autre bulletin qui soit le reflet réel de nos discussions, et qui peut être lié à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire élective du mois de février. D'accord ? (…) Ce n'est pas les individus qui portent les négociations, je dirais, il faut qu'on mène une réflexion au préalable. Le comité qui sera élu au mois de février va continuer le travail. Je l'ai dit et redit : moi, j'ai pas voulu imposer ma position, ma préférence, etc., c'était pas mon rôle, j'ai demandé – et je considère que j'ai respecté mon mandat à la lettre jusqu'à maintenant – j'ai demandé, quand j'étais au comité, pendant plusieurs mois, on m'a envoyé dans les cordes. Je rappelle que Bruno Monthureux a fait une proposition où sont contenues les mêmes choses que la pseudo-motion – je dis bien une pseudo-motion antistatutaire – de Dumeunier. C'est-à-dire qu'il proposait un véritable débat ; il disait qu'il y avait dix-huit mois… Excuse-moi, je parle, ne parle pas derrière mon dos. On avait dix-huit mois pour mettre en place des commissions de travail, pour prendre en compte la manière – je l'ai écris mais je le redis aujourd'hui – pour prendre en compte notre travail aujourd'hui, qu'est-ce qu'il est ? Cassetin par cassetin, etc. On travaille pas de la même manière au *JO* qu'au *Parisien* ou au *Monde*, etc. Qu'on fasse un vrai travail. Est-ce qu'on en est capables ? Je pose la question. Qu'on fasse un véritable travail sur la réalité. L'idéologie qui est balancée ici et là, ça m'intéresse pas. On est dans un syndicat, un outil de lutte et de négociations, on n'est pas dans un parti politique, je tiens à le dire, donc l'idéologie n'a que faire dans cet aspect qui concerne le métier et ses évolutions. Prenons en compte les évolutions qui vont avoir lieu. D'autre part, moi, je regrette… j'aime bien qu'on soit très très précis dans la manière de développer son argumentation. Faire croire, par exemple, qu'on va rapprocher deux syndicats de métier en parlant du SNJ : il y a un syndicat de métier, le Syndicat des correcteurs ; il y a un syndicat qui est arrimé à une convention où il y a une multiplicité de métiers. Parlons des choses clairement. Donc, etc., etc., etc. Qu'on pose les termes du débat. Que les syndiqués fassent leur choix, en conscience, et qu'on vienne pas leur apporter quelque chose de tout prêt dans lequel ils vont se poser. Et puis je regrette, je ne supporte pas – parce que Coluche, dans un sketch, en parlant d'experts, etc., disait quoi ? Eh oui, je vous pose la question : quelle est la différence entre un peigne ? Aujourd'hui, on dit la même chose : quelle est la différence entre un accord ? Ben oui ! Non, non, mais c'est ça ! Quelle est la différence entre un accord ? Ben, c'est le non-choix. Le non-choix qui est le choix. Donc, je demande que les élections aient lieu en février, l'assemblée générale extraordinaire en février, et qu'on ouvre le débat à travers des réunions, même si le comité ne veut pas ou évite de faire ces réunions, les syndiqués sont assez grands, vous êtes majeurs et vaccinés, pour vous réunir et discuter de vos problèmes.

Bernard Chanliaud. De *l'Huma*. Je vais être bref. Lamentable, mais bref. Lamentable parce que j'ai mal dormi, j'ai lu *Cantonade*, je l'ai eu hier soir. J'étais en colère pour des choses que j'ai vues dedans. (Intervention inaudible.) Non, c'est M. Lapeyre, lui-même, pardon, le camarade Lapeyre lui-même qui me l'a donné de la main à la main, tout fier. D'ailleurs, il y a plein de têtes masquées dans les illustrations, je (n'aime) pas du tout les gens masqués. J'ai mal dormi, mais j'ai rêvé, après, j'ai rêvé qu'on avait l'assemblée générale statutaire, qu'il y avait une motion Berthier-Dumeunier, on était tous d'accord, on votait comme un seul homme, ou un seul couple, hétérosexuel si vous voulez… Alors j'espère que

dans un mois on l'aura, la motion. Parce que, moi, je suis toujours pas fixé entre les deux. J'ai rêvé qu'on avait tous tout pardonné à Didier Dufond ses écarts de langage sur le merdoduc en août, septembre ; il était très en colère à cette époque-là. On l'est tous à *l'Huma* depuis février-mars ; on lui pardonne tout parce qu'il nous a sauvé le merdoduc, et puis… voilà, c'était sous le coup de la colère. J'ai rêvé aussi que l'affaire à *l'Huma* de Ros de La Grange était réglée, c'est-à-dire que c'était elle qui revenait au cassetin et Lapeyre qui repartait. Parce que, dans le *Cantonade*, j'ai lu des gros mensonges, sur la révocation, prétendument, de la camarade Ros de La Grange de *l'Huma*. Moi, j'ai pas entendu parler d'une procédure de révocation, on m'a pas interviewé pour ça, pourtant je suis piéton là-bas, et donc je sais pas du tout comment c'est fait. S'il y a une formule pour prononcer la révocation, en tout cas, je veux bien en inventer une, ici, là, c'est : « Abracadabra, je demande la révocation du camarade Lapeyre. » Je la demande, voilà, je demande à ce qu'il s'en aille. Et puis ça fera de la place pour Ros de Lla Grange. Et puis peut-être que, s'il y a une formule de révocation pour le comité actuel, je formule. Et puis, vous avez vu dans le merdoduc qu'on a essayé de soutenir matériellement Ros de La Grange, c'est lourd à porter, je propose une autre formule que le prêt qui est demandé. Ce ne sont peut-être pas vos références, moi ce sont les miennes : dans la Bhagavad-Gîta, vous avez Krishna qui se présente sur le champ de bataille et qui décide de donner toutes ses forces à un camp, et toute son amitié à l'autre. Eh bien, plutôt que de donner mes forces, mon argent, à Dominique Ros de La Grange, et puis de supporter M. Lapeyre dans le cassetin, je préfère donner mon argent à M. Lapeyre, et demander à Ros de venir travailler. Donc, le prêt, on va le faire au camarade Lapeyre, ça lui laissera le temps de terminer le *Cantonade* qui va paraître dans trois mois. C'est tout ce que j'avais à dire.

(Applaudissements dans la salle.)

Nelly Derré-Favry. Piétonne aux *Echos*. Je venais juste pour dire que j'aurais aimé qu'on discute aujourd'hui du statut de rédacteur-réviseur, ou d'un autre statut. Comment ça se passe dans les autres cassetins ? Par ces deux questions, effectivement, vous pourrez constater que j'ai un manque d'information flagrant, et que, même s'il y a une AG en janvier, ce sera difficile pour moi de me décider pour InfoCom – quoique je suis déjà décidée puisque je connais certaines personnes d'InfoCom, donc, mon choix est déjà fait : je n'irai pas… (Rires dans la salle.) – et quant au SNJ-CGT, pareil, j'ai des exemples au sein de l'entreprise où je travaille, qui laissent rêveur quant à un rapport de forces avec ce syndicat. Donc, ça va être très difficile, en tout cas pour moi, de me déterminer. J'aurais aimé aussi pouvoir parler en tant qu'équipière d'une équipe, mais je parle en mon propre nom, puisque même dans notre équipe l'information passe très mal, bien qu'on ait deux comitards, un délégué syndical, un délégué du personnel. Les informations ne passent pas et le peu d'information que j'ai, c'est grâce au merdoduc, qui me prend beaucoup de temps, et c'est pas toujours facile. J'ai une autre question, et je voudrais avoir la réponse : pourquoi on n'a pas reçu *Cantonade* ? C'est idiot de poser la question, mais c'est bien d'avoir la réponse. Ça, c'est une chose. D'autre part, à vouloir multiplier les réunions, dire qu'il faut des commissions de la presse avant l'assemblée générale, avoir deux assemblées générales…, je veux dire ça, c'est noyer le poisson. Plus on multiplie les rendez-vous, moins il y a de personnes, et je trouve dommage que le comité syndical, dans lequel je n'ai plus du tout confiance – mais ça on le savait déjà – ne dise pas exactement où ils veulent en venir, parce que moi, en tout cas, depuis quelques années, j'ai eu une activité syndicale entre parenthèses pendant deux ans pour des raisons personnelles, mais en tout cas, moi, je vois que certains responsables syndicaux, qu'ils soient au comité syndical ou dans d'autres mandats, se la jouent en ce moment en pensant qu'ils négocieront mieux seuls qu'en tenant informée la base. Et ça, ça commence à m'énerver un petit peu, parce que je fais partie de cette base, et que je tiens pas à être mangée tout cru par les uns ou par les autres. C'est tout ce que j'avais à dire.

A. B. Eric ? La réponse sur le statut de rédacteur-réviseur ?

Eric Moreau. Je vais en dire un peu plus. Je vais pas lire le pré-rapport d'activité que j'avais fait. Je vais commencer par la fin. Alors, bien sûr, ça va en gêner quelques-uns, parce que ça leur plaît pas, ils disent que c'est anti-statutaire : soit la motion adoptée par l'assemblée générale – qu'ils appellent « motion Dumeunier » – en juin dernier, soit la déclaration commune du Syndicat des correcteurs et du SNJ-CGT, soit la proposition qui est donnée, en accord avec le SNJ-CGT, de la nouvelle définition de rédacteur-réviseur – ça suffit pas la définition, et ça suffit pas qu'il y ait simplement rédacteur-réviseur dans les entreprises. Encore faut-il l'inscrire dans une grille hiérarchique des salaires de la convention collective de la presse quotidienne nationale, et ça c'est les syndicats de journalistes, qu'on le veuille ou non, qui le négocient –, et enfin, c'est peut-être pas statutaire, mais je vais quand même lire un article des statuts sur la double appartenance avec les journalistes. Alors, la motion, vous l'avez déjà lue, mais je crois qu'il n'est pas inutile de répéter ce qu'elle dit, parce que c'est assez précis, parce qu'il y avait des objectifs bien précis, qui étaient : on garde le syndicat et on discute, et on a des rencontres bilatérales. (Intervention inaudible dans la salle.) Je suis secrétaire, j'adopte, je me suis abstenu, et j'adopte les décisions de l'assemblée générale, et si j'étais pas d'accord, j'aurais démissionné. Je suis d'accord avec cette motion. Alors, ce serait une autre partie du rapport d'activité, mais je veux commencer par là, même si c'était la fin. Je me suis rendu compte – pas moi tout seul, le comité syndical et ceux qui ont assisté aux réunions avec l'Inter et avec les patrons – que la motion avait toute sa justification, en particulier pour la recherche du statut de rédacteur-réviseur, parce que c'est pas du tout l'idée, c'est pas du tout la tasse de thé d'InfoCom. Je vous relie la motion, adoptée par l'assemblée générale ordinaire

du 24 juin 2006 : « Les correcteurs réunis en assemblée générale ordinaire le 24 juin 2006, saisis de projets de nouvelles formes de regroupement des syndicats parisiens de la Filpac, considèrent que l'association dans un syndicat propre de tous les professionnels de la correction, par-delà leurs différences d'intervention et leurs références conventionnelles, demeure un outil essentiel de défense de leur métier et des intérêts matériels et moraux de la population spécifique qu'ils constituent.

Adhérents d'un syndicat fédéré dès sa naissance et confédéré depuis la création de la CGT, ils restent conscients que cette défense ne peut être efficacement assurée qu'en liaison avec les autres regroupements syndicaux de la profession et confirment leur attachement à la coordination des orientations et des actions au niveau parisien.

Dans cet esprit, ils se déclarent :

– favorables à toute proposition visant à renforcer l'action et le rôle de coordination du CILP, et à le constituer en Union syndicale ;

– ouverts à toute proposition susceptible d'aboutir à un rapprochement structurel de l'ensemble des syndicats du prépresse, lequel pourrait également prendre la forme de l'Union syndicale, cette forme d'association, largement en usage à la CGT, unissant librement des syndicats qui gardent, selon les principes du fédéralisme, leur autonomie d'orientation et de gestion, chaque composante s'interdisant d'empiéter sur le champ de recrutement d'une autre – en conformité avec les statuts confédéraux.

Afin de vérifier la compatibilité des différentes propositions avancées avec ce qui précède, l'assemblée générale invite le comité syndical à entamer un cycle de rencontres bilatérales avec nos partenaires parisiens de la Filpac : CSTP, SGLCE, Imprimeurs rotativistes…

Elle engage dans le même temps le comité à rencontrer sans délai le Syndicat national des journalistes CGT, afin d'examiner en outre avec lui les conditions et conséquences du prochain rattachement conventionnel des correcteurs de la presse parisienne.

Si l'avenir de la CGT dans les différents secteurs de la presse et de la communication dépend sans aucun doute de sa capacité à renouveler ses formes d'intervention, il ne sera assuré que dans la transparence et la démocratie. »

Il faudra m'expliquer pourquoi elle est anti-statutaire. Mais, à part une position et une déclaration d'intention, je vois pas en quoi elle est . La déclaration commune – c'est aussi dans le bulletin – du Syndicat des correcteurs CGT et du Syndicat national des journalistes : il faudra m'expliquer en quoi elle est pas statutaire et elle est pas conforme au mandat qu'on avait de cette assemblée générale.

« Conscients de la nécessité absolue, pour les syndicats CGT de la presse,

– d'ignorer les querelles et divisions actuelles ;

– et d'unir leurs forces afin de lutter efficacement

• contre la précarisation des emplois et la diminution des effectifs,

• pour la défense des statuts et des conventions collectives,

• et pour une presse d'information libre et de qualité,

le SNJ-CGT et le Syndicat des correcteurs (SDC-CGT) décident :

– d'étendre à la presse quotidienne l'accord de double appartenance syndicale qui régit, depuis quinze ans, leurs relations en presse magazine ;

– de présenter des listes communes aux élections professionnelles (comité d'entreprise et délégation du personnel) ;

– de participer ensemble à la concertation nécessaire pour la nomination des délégués syndicaux CGT, des représentants CGT au CE, etc., dans les centres éditoriaux ;

– de se concerter et de s'appuyer mutuellement dans les négociations, face à la partie patronale ;

– d'associer le secrétaire délégué du SDC CGT (actuellement Eric Moreau) au bureau national du SNJ CGT ;

– de faire reconnaître et figurer, dans l'avenant à la convention collective des journalistes de la presse quotidienne, la qualification de rédacteur-réviseur (déjà existante en presse magazine) et de négocier le coefficient de cette qualification en presse quotidienne dans la grille hiérarchique des salaires ;

– d'œuvrer ensemble, dans le respect mutuel de leur spécificité professionnelle, à la défense et à la revalorisation du métier de journaliste et de la qualification de rédacteur-réviseur, en vue de garantir la fiabilité et la qualité de l'information requises par la presse dans un pays libre et démocratique ;

– de favoriser le rapprochement et la coordination des différentes représentations CGT dans les sièges éditoriaux, afin d'atteindre les objectifs communs dans le respect de l'identité de chacun.

Le présent accord entrera en vigueur après avoir reçu, d'une part, l'avis favorable du comité national du SNJ CGT et, d'autre part, le vote favorable de l'assemblée générale statutaire du SDC CGT. »

En quoi cette déclaration commune n'est pas statutaire ? En quoi elle outrepasse le mandat de notre dernière assemblée générale ? Qui va discuter de la qualification et de l'entrée dans la grille hiérarchique des salaires des rédacteurs-réviseurs en presse quotidienne ? Si c'est pas les journalistes, les syndicats de journalistes, au niveau de la branche, devant les patrons ? Je vous lis l'avenant, la proposition d'avenant « presse parisienne » – on n'a pas encore la date, ce sera en 2007 – de la convention collective nationale des journalistes relatif aux définitions de fonction de journaliste, en ce qui concerne la définition de rédacteur-réviseur :

« Préambule [c'est une citation du code du travail, et ça a son importance]

Le rédacteur-réviseur est un journaliste professionnel car c'est un collaborateur direct de la rédaction. Au sens de l'article L. 761-2 du code du travail, il apporte une collaboration intellectuelle et permanente à une publi-

cation quotidienne ou périodique en vue de l'information des lecteurs. [C'est ce qui définit le journaliste, et cela s'appuie sur une jurisprudence du code du travail.]

Définition :

Ce journaliste, sous la responsabilité éditoriale de la rédaction en chef, est chargé d'effectuer la lecture critique des copies avant et après leur mise en page : lecture à l'écran, contrôle des pages montées, et de faire les rectifications nécessaires, tant sur le fond que sur la forme, en concertation avec les secrétaires de rédaction.

Il veille à l'exactitude des données formelles de l'information. Il contrôle notamment les noms propres, les dates et les citations, il rectifie les erreurs manifestes et peut être amené à effectuer une réécriture légère.

Il relit et corrige le contenu rédactionnel pour garantir un emploi correct de la langue française.

Il assure le respect de l'orthographe, de la syntaxe, des règles typographiques de composition et de présentation, ainsi que le respect de la charte graphique et de la marche orthotypographique maison, à l'établissement desquelles il contribue.

Il enrichit en amont et gère les outils d'aide à la correction tels que Prolexis, en coordination avec la direction de la rédaction.

Il contribue ainsi à la qualité de l'écrit : clarté, lisibilité, cohérence, dans le cadre de l'organisation rédactionnelle. »

Il s'agit d'un mix entre les différents accords qu'on a dans les entreprises – il y avait des choses bien à prendre au *Figaro*, à *l'Equipe* –, entre la définition actuelle dans la convention nationale des journalistes de rédacteur-réviseur en presse magazine, et des accords du 30 novembre.

On a proposé ça au SNJ-CGT. Ils ont fait quelques corrections ; par exemple : avant, dans la convention nationale des journalistes, on n'était pas sous la responsabilité éditoriale de la rédaction en chef, mais sous l'autorité du secrétariat de rédaction. Ils ont accepté cette modification, et c'est pas rien. Mais il fallait pas oublier les SR, évidemment, et donc on a : « de faire les rectifications nécessaires, tant sur le fond que sur la forme, en concertation avec les secrétaires de rédaction ». On intervient tant sur la forme que sur le fond. Quand on parle de réécriture légère, on n'empiète pas sur le champ professionnel des journalistes et des secrétaires de rédaction. On n'intervient pas dans la hiérarchie de l'information, c'était dans l'accord de *l'Equipe*, mais on n'a pas trouvé utile d'insister là-dessus.

Cette proposition, on va aussi l'envoyer au SNJ autonome. De son côté, le SNJ CGT va militer auprès du SNJ autonome pour qu'il l'agrée. Parce que c'est bien d'avoir écrit : on est rédacteur-réviseur, rattachés à la convention collective dans les journaux, et qu'on le fasse titre par titre, mais c'est mieux qu'on ait un accord de branche. Ça me paraît évident. Et qui va négocier cet accord de branche ? C'est pas l'Inter. Et l'Inter n'a rien à imposer. L'Inter n'a pas à imposer les typos en rédaction. Ils voulaient faire éditeur-réalisateur, ça a pas marché, ils sont secrétaires de rédaction, et la qualification existait déjà dans la convention nationale des journalistes. Après, sur la préparation, on peut expliquer aussi le deal qu'il y a eu, qui est un peu la casse de la convention collective des ouvriers du Livre, et la future casse de la convention nationale des journalistes. Mais je veux pas m'étendre sur les commentaires.

C'était le troisième document que je vous lisais. Je ne vois pas en quoi ça c'est, en quoi la déclaration commune avec le SNJ CGT pour défendre ça est, en quoi la motion adoptée par la dernière assemblée générale serait...

Enfin, sur la double appartenance : effectivement, il n'y a pas de double appartenance dans nos statuts avec InfoCom, qui cherche à empiéter sur les plates-bandes de tout le monde et qui veut syndiquer tout le monde, et qui dit, ouvertement maintenant : les métiers c'est dépassé, et les syndicats de métier, c'est ringard. Avec la double appartenance avec le SNJ CGT, on garde un syndicat des correcteurs, et on peut aussi négocier, en tant que tel et en tant que correcteurs, en étant journaliste, et dans le cadre de la convention nationale des journalistes. Je rappelle le paragraphe du règlement intérieur intitulé « Journalistes » (art. 34) : « Les correcteurs appelés à exercer des fonctions rédactionnelles et qui adhèrent au Syndicat national des journalistes – on passe journaliste, ça peut être logique d'adhérer au Syndicat national des journalistes CGT – peuvent conserver des liens syndicaux avec le Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction moyennant le paiement d'une cotisation. Ils participent aux élections du comité syndical et de la commission de contrôle mais ne peuvent y être élus. » Je ne vois pas en quoi cet article serait... Avec cette précision que maintenant, en presse parisienne, comme on va être un certain nombre à passer sur la liste, il est évident qu'il y a une nécessaire modification de ces statuts, puisque, même si en plus on l'a fait, l'usage faisait que des camarades qui étaient au SNJ CGT étaient aussi au comité syndical. C'est arrivé dans le passé, après ça s'est plus fait. Il y aura une nécessité de modifier cette partie des statuts, et c'est pas très long à faire, et ça devrait pas trop demander de travail à une commission de révision des statuts. Le résumé de tout ça – la motion de l'assemblée générale, la déclaration commune avec le SNJ CGT pour obtenir la qualification de rédacteur-réviseur en presse quotidienne, la proposition d'avenant de rédacteur-réviseur et les statuts – faudra m'expliquer en quoi tout ça est… et en quoi c'est antinomique même avec nos relations avec nos camarades ouvriers du Livre de l'Inter, ou ex-ouvriers du Livre de l'Inter.

A. B. Elisabeth va vous expliquer maintenant pourquoi *Cantonade* est en retard.

Élisabeth Proust. Je pense qu'il est clair que c'est la responsabilité du comité, et, en tant que secrétaire adjointe, je me sens pas fière du fait que ce *Cantonade* ne vous est pas parvenu alors que l'on est dans une période vitale pour l'existence du syndicat, et donc il n'est pas question à cet égard d'éluder nos responsabilités, ni que j'élude les miennes, pour ce qui me concerne. Le retard s'explique tout bêtement, comme ça se passe quand les choses foirent. C'est-à-dire qu'il y a eu un cumul de

circonstances : certains textes ont été rendus trop tard, par ailleurs on a eu du mal à trouver tout simplement une voiture pour aller porter les choses à l'impression. L'impression a été faite dans les délais très courts, le brochage un peu moins. Pareil pour aller chercher avec une voiture, qui nous a fait défaut, l'ensemble du tirage, et puis ainsi de suite… Il faut que vous ayez à l'esprit qu'on est, dans ce comité, très peu, puisque dès l'origine nous avons eu deux camarades qui ne sont pas venus au comité, ensuite nous avons eu pratiquement deux malades qui nous ont fait défaut, et aussi des camarades qui, du fait de l'organisation du travail, ne pouvaient pas réellement animer les débats, ou alors ne pouvaient pas apporter quelque chose de très tangible dans le travail du comité. Donc, il faut que vous ayez à l'esprit qu'on a travaillé régulièrement à six ou sept pratiquement, et que c'était lourd dans une période qui était tout de même ramassée dans le temps, parce que c'est vrai qu'on a été élus fin juin, mais on avait, par exemple, pris date pour des rencontres avec les camarades rotos dès juillet, il y a eu de leur part impossibilité de respecter les dates déjà prises, alors qu'on en avait pris deux par mesure de sécurité, on s'est retrouvés en septembre et les choses se sont produites dans un calendrier extrêmement serré, c'est-à-dire qu'on avait des réunions, souvent deux par jour, et des rencontres comme on a pu. Ensuite, dans un contexte où on a quand même qu'un camarade qui est détaché, tout le monde travaillant par ailleurs, c'était pas évident de faire les comptes rendus si vite que ça, et donc tout ça s'est accumulé. Donc, encore une fois, on est certainement responsables, on reconnaît que c'est une carence, j'allais dire impardonnable, dans les circonstances. Il n'y a pas de mystères, il n'y a pas de traquenard, on l'a pas fait exprès.

Maintenant je ne sais pas si vous voulez, comme j'avais eu cette demande, je ne sais pas si elle vous agrée ou si elle vous semble inutile : certains camarades m'ont fait remarquer que puisque vous n'aviez pas eu le bulletin à temps, pour ceux du moins qui ne sont pas abonnés à la liste de diffusion et n'ont pas eu un résumé de ces rencontres, si vous voulez que je vous fasse ce résumé, je suis prête à le faire ; si vous jugez que c'est inutile, que ça encombre les discussions, je ne le fais pas.

(Question inaudible dans la salle.)

Je veux savoir si vous voulez que je fasse un résumé de la façon dont se sont tenues les rencontres que nous avions mandant d'organiser, ou si, étant entendu que vous avez eu, suffisamment nombreux ici, un suivi des affaires par la liste de diffusion, ça vous semble superflu et qu'il vaut mieux discuter au fond, à partir des éléments que vous avez. Autrement dit, y a-t-il une demande d'information complémentaire sur le mandat qui était le nôtre, et la façon dont on l'a rempli – imparfaitement ou totalement, c'est selon, mais sans vous demander un vote là-dessus, puisqu'on est hors vote –, est-ce que vous avez besoin d'explications complémentaires ? Je suis prête à vous résumer un petit peu les rencontres et le climat dans lequel elles se sont tenues. Ou est-ce que cela vous semble superflu, par rapport à l'intérêt que peuvent représenter les débats tout de suite au fond ?

A. B. On verra au fur et à mesure des interventions. Merci.

René Berthier. A mon avis il y a un faux débat. On se focalise sur l'affaire d'InfoCom. En fait, c'est pas ça le problème. Le problème, et je fais référence à la décision du comité de se rapprocher des journalistes SNJ-CGT, le problème, c'est que nous étions dans un ensemble, une sorte de symbiose avec les rotativistes et les camarades de la distribution qui était efficace, extrêmement efficace. L'éventualité de l'acquisition du statut de journaliste et de la qualification de rédacteur-réviseur aurait dû se faire dans ce cadre-là et ça n'aurait posé absolument aucun problème. Avec le poids de l'Inter, ça ne posait pas de problème. Donc, la vraie question, c'est : faut-il rester dans l'orbite traditionnelle de l'Inter, avec les rotativistes et les copains de la distribution, ou faut-il le quitter ? On ne peut pas faire les deux choix. C'est pas possible, dans la vraie vie, ça se passe pas comme ça. En tout cas, dans l'esprit de nos camarades de l'Inter, ça ne se passe pas comme ça. Et si, là-dessus, se surajoute l'affaire d'InfoCom, c'est à la limite un épiphénomène, parce que c'est pas ça qui est important. Parce que nos camarades de la Chambre typo se retrouvent dans cette structure, qui était constituée par les composantes de l'ex-Inter, ils se trouvent dans la même situation où nous on était, c'est-à-dire à bénéficier d'un parapluie. Et, sous ce parapluie, je pense qu'il y avait de la place pour deux. Et on aurait pu se faire une place sous ce parapluie-là. Et ça a été donc… *(Intervention inaudible dans la salle.)* Ben, on l'a échangé contre un coin qui n'est pas de paradis justement. Et notre situation là-dedans aurait pu se négocier. C'est-à-dire : on discute, on n'est pas d'accord, on trouve des compromis, on trouve des arrangements. Ça, ça aurait pu se faire. Ça aurait pu se faire dès le début. Le problème c'est que on… – quand je dis « on », c'est parce que je suis gentil – on a perdu dix-huit mois pendant lesquels il n'y a eu aucune discussion de notre part, de la part de nos élus, ça c'est un fait. Bon, on n'avait pas d'idées, je ne sais pas ce qui s'est passé, et à la limite je m'en fous maintenant, parce que ce n'est pas la peine de revenir là-dessus, mais ça s'est passé comme ça. Des tas de choses auraient pu se négocier. Par exemple, la Chambre typo envisageait de réactiver l'Ustecom. L'Ustecom c'était un projet d'union syndicale typos-correcteurs qui avait été discuté et qui avait été assez loin même, à l'époque, en 1988. Ils avaient pensé réactiver ça. Et si on avait eu des représentants à l'Inter avec un minimum d'imagination, ça aurait pu se faire. Mais, ça ne s'est pas fait, et dix-huit mois plus tard, ou deux ans plus tard, on ne peut plus reprendre les choses au même niveau où elles étaient à ce moment-là. Donc, on fait une fixette sur InfoCom, qui à mon avis n'est pas justifiée. Alors ça, ça a été à mon avis une erreur stratégique.

Le projet d'accord avec le Syndicat des journalistes, c'est une erreur tactique. Il est évident que, si on va acquérir – et beaucoup de correcteurs l'ont déjà acquise – la qualification de rédacteur-réviseur, à statut journaliste, il est évident qu'on ne peut pas tourner le dos aux

journalistes. Donc, naturellement, on doit discuter avec eux. Mais, à ce moment-là, la signature d'une déclaration commune, qui vaut quasiment accord avec les journalistes, était une erreur tactique. Parce que je pense qu'il aurait fallu que le syndicat négocie la qualification de… le statut de journaliste et la qualification de rédacteur-réviseur en tant que syndicat, dans un cadre régional, avec les patrons, c'est-à-dire avec un certain nombre de conditions. Parce que ça les arrange, les patrons : ils payent beaucoup moins de charges sociales, etc., ça les arrange qu'on fasse journaliste. Donc on aurait pu, institutionnellement si je peux dire, dans un cadre régional, négocier un certain nombre de choses, y compris le maintien d'une forme de permanence syndicale. Il y avait eu des pistes qui avaient déjà été engagées là-dessus, il y a plusieurs années. C'est-à-dire qu'il est certain que la permanence n'aurait plus existé dans sa forme actuelle, qui consiste en fait à placer des correcteurs dans les entreprises sans aucun contrôle, même des patrons. Il y aurait eu une forme de fonctionnement paritaire entre l'école – qui « fabrique », si je peux dire, des correcteurs –, nous, le syndicat – qui a encore une permanence, en théorie –, et les employeurs. On n'aurait pas eu la même marge de manœuvre qu'avant, mais ça conservait une forme de contrôle de l'embauche, ça, c'était possible de négocier. Mais il est évident que nous tous seuls, c'est pas possible. Et je ne suis absolument pas certain que, dans le cadre d'une « alliance » avec les journalistes, ça soit possible. Les journalistes n'ont pas de permanence, ils s'en tapent qu'on ait une permanence. Donc, ça a été à mon avis une grosse erreur.

Maintenant, pour terminer, je fais exceptionnellement court, je veux raconter mon expérience des relations avec la direction du syndicat CGT des journalistes sur la question de la double appartenance. Pour Diard, c'était une incongruité. Un jour il m'a demandé : « Mais ça date de quand ce truc-là ? » Et j'étais incapable de lui répondre, parce que j'en savais rien, je pensais que ça datait de Mathusalem. En fait, j'ai regardé récemment, ça date de 1991, et ça a permis à deux copains, je crois – il y en avait un en tout cas, c'est Guerrier – qui ont été élus au bureau national du SNJ, et puis c'est tout. Il y avait quelques correcteurs, rédacteurs-réviseurs, qui adhéraient en même temps au Syndicat des correcteurs et au SNJ-CGT. Et c'était tellement une incongruité que lorsque – les plus anciens s'en souviendront peut-être – au début de mon mandat de secrétaire j'ai constaté qu'il y avait beaucoup de correcteurs qui votaient et qui ne cotisaient plus depuis des années, donc on les a radiés. Et on a reçu – enfin j'ai reçu en tant que secrétaire – une lettre du secrétaire général du SNJ CGT, disant : « De quel droit vous radiez de votre syndicat des gens qui n'y sont pas ? » C'est-à-dire que, pour lui, le fait que les correcteurs soient au SNJ-CGT et au Syndicat des correcteurs, c'était quelque chose de totalement incongru. Il faut savoir ça. Et si, actuellement, le Syndicat des journalistes accepte cette idée, c'est pour des raisons qui tiennent à la politique propre du SNJ. Ça peut ne pas

forcément être une mauvaise chose, ils ont le droit de changer d'avis. Mais je tenais à faire cette précision pour que vous sachiez exactement dans quoi on s'engage.

[fin face B de la cassette 1]
[début face A de la cassette 2]

Gilles Gomel : Je vais vous expliquer pourquoi moi j'aurais voté pour le rapport d'activité, brièvement.

Il y a un certain nombre de questions qui ont été débattues hier, un certain nombre d'évènements et de questions qui s'entrecroisent et on a du mal à faire la part des choses. Alors, on parle beaucoup du comité actuel, à mon avis de façon un peu outrée. J'ai participé à beaucoup de comités et je vois les choses de manière un peu plus indulgente, plus que certains qui n'en ont pas fait partie. D'abord, je trouve que ce *Cantonade* est très bien. Il est de très bonne qualité. Il est arrivé, certes, très en retard, on peut dire que c'est une faute. C'est vrai qu'au sein du comité, ils ne sont pas très nombreux. C'est vrai que c'est quelque chose qui compte, comme dans beaucoup de comités, il y a beaucoup de gens qui ne font rien et qui sont prêts à se retourner contre le comité auquel ils participent. Mais on mélange ces questions-là, il y a la question du comité, je pense qu'on devrait laisser un peu tomber maintenant et passer à des choses un peu plus sérieuses, en tout cas plus importantes. Il y a la question de la convention collective, c'est vrai que pour ma part j'aimerais avoir des avis un peu plus… j'aimerais être un peu plus éclairé. J'ai jamais compris quel était l'intérêt de passer journaliste parce que moi j'ai jamais compris où était l'intérêt. Je suis d'accord avec Nelly, il faudra que quelqu'un me l'explique. Il y a l'histoire d'InfoCom, il y a, dans l'histoire, quelque chose dont on parle assez peu, il y a au final l'existence du syndicat. Comme avait dit un camarade l'année dernière, à la dernière assemblée : « Le problème était de savoir si le syndicat allait se suicider ou s'il allait mourir de sa belle mort ? » Et personnellement, je pense qu'on est nombreux sur ce point de vue, je souhaite que le syndicat vive jusqu'au jour où il disparaîtra de sa belle mort ! Et cette question-là, si on regarde ça comme ça, il me semble que les choses s'articulent différemment ! C'est-à-dire que… C'est pour ça que j'approuve le rapport du comité, c'est que le comité, à mon avis, a agi de façon tout à fait rationnelle en examinant les choses, en disant que si on rentrait à InfoCom, d'une manière ou d'une autre, le syndicat disparaissait, donc qu'il fallait écarter cette solution et qu'est-ce qui restait ? Et bien, il restait le fait, notamment, qu'InfoCom était prêt à bouffer un certain nombre de syndicats, dont le SNJ-CGT. De ce fait-là, le SNJ-CGT et le Syndicat des correcteurs se trouvaient sur une sorte de pied d'égalité, en tout cas dans le même bateau. Après, il y a cette histoire de convention collective puisque beaucoup de correcteurs ont choisi d'adhérer à la convention collective des journalistes, donc, forcément le rapport avec le SNJ-CGT, en fait la question des rapports avec le SNJ-CGT se posait ! L'idée de faire une alliance et de proposer la double appartenance, c'est quelque chose qui me semble naturel, alors moi, je vous dis tout de suite : je suis contre le principe de la double appartenance mais j'approuve tout de même le comité, je vais vous dire pourquoi : le problème, c'est qu'il faut agir au coup par coup, et dans les circonstances, je ne vois pas ce que le syndicat aurait pu faire d'autre, c'est quelque chose de tout à fait censé et rationnel, à mon avis.

Cette double appartenance me semble un peu aberrante parce qu'on ne peut pas avoir un pied dans un syndicat et un pied dans un autre. Alors, c'est vrai, René l'a rappelé, c'est quelque chose qui existe depuis quinze ans. Il y a beaucoup plus de gens, comme tu as l'air de le dire, qui ont eu cette appartenance. Tous ceux qui étaient dans la presse périodique pendant longtemps avaient cette double appartenance et ils étaient assez nombreux. Moi, dans mon souvenir, ça n'a vraiment pas bien marché cette histoire. Mais pour l'instant moi j'approuve le comité d'avoir fait cette proposition-là parce que c'est la seule solution, provisoirement. Un autre syndicat a fait la même chose, ce sont les photograveurs. Qui disent eux-mêmes que actuellement ils ont proposé la double appartenance à leurs camarades mais c'est quelque chose de provisoire. Et on peut faire des choses provisoires, voir si ça marche, et puis si ça ne marche pas faire autre chose. Mais en tout cas je voudrais revenir à la raison pour laquelle je suis pour, il faut poser comme conditions préalables que le syndicat ne disparaîtra pas. On ne veut pas que le syndicat disparaisse. Et dès lors, et bien, on prendra les dispositions qu'on pourra. Bonnes… mauvaises, on pourra se rattraper, etc.

Michel Delachair. Au *Journal officiel* pour quelques mois encore. Le premier constat que je voulais faire, c'est que, bon, on doit tous se plaindre de la non-sortie de *Cantonade* à temps. En même temps, moi, je trouve qu'il y a beaucoup de monde à cette assemblée générale. C'est le moyen privilégié, le média comme on dirait, qui convoque l'assemblée générale, il n'empêche que, même sans *Cantonade*, il y a encore du militant, il y a encore de la ressource. Ça, c'est quand même un constat très important. Ça a déjà été évoqué tout à l'heure je le sais mais il faut quand même le redire, même si c'est pas faire une piqûre de ciment. Faut dire quand même les choses quand elle vont dans le bon sens surtout qu'il n'y a quand pas matière à se réjouir actuellement qu'on soit dans la presse classique ou au *Journal officiel*. Donc, ça, c'est déjà un premier élément. Le deuxième élément que je voudrais aborder, c'est… Tout à l'heure, le camarade Chanliaud faisait des rêves et bien moi aussi j'aimerais bien faire le rêve que, à l'assemblée générale du 13 janvier, je crois, et bien pourquoi pas, certains camarades qui émettent des options, non pas : qui discutent, qui ne discutent plus, ou avec d'autres mais viennent démocratiquement et seront démocratiquement dans notre assemblée pour débattre de la question du Syndicat des correcteurs. Parce que finalement aucun sujet n'est tabou, quand on est un syndicat comme le nôtre qui est un syndicat démocratique, parce que, quand même, quand on regarde dans ce pays, il n'y en a pas tant que

ça des syndicats qui discutent à ce point, qui, régulièrement, ont deux assemblées générales, qui réélisent leur direction annuellement sur une orientation et ça a été encore le cas au mois de juin dernier. Cette question-là, mes camarades, c'est quand même très important. Et c'est la preuve que la démocratie, c'est un ciment, c'est pas du tout un élément de division. C'est tout le contraire. C'est les oukases, les discussions qui se discutent ailleurs que dans les cadres des structures que dans le cadre de nos institutions qui font du mal à notre syndicat. Mais au contraire, dès lors qu'on discute ici comme on a toujours su le faire et comme on sait pas le faire autrement. Ça serait terrible qu'ici on devienne atone et sur une seule orientation. C'est quasiment pas envisageable. Mais moi je pense une chose, c'est que cette tradition-là, il n'y a que le Syndicat des correcteurs qui en est porteur et ça sera certainement pas une fusion organique sur l'idée d'un agent de production dont on ne sait pas quelle serait sa fonction ultérieure qui fera qu'il y aura un syndicat vivant à l'avenir chez les ouvriers du Livre. Je n'en crois pas un mot. Pour moi, c'est évidemment dans les vieux pots qu'on fait les bonnes soupes et en la matière je crois que le rêve que, pour les citer, les camarades du *Parisien* soient présents à la prochaine assemblée et faire en sorte que, dûment, ils soient convoqués même si je ne doute pas qu'ils soient au courant du débat que l'on a actuellement dans notre réunion, viennent et continuent à poser leur position. Pourquoi il faut aller, pour eux, à InfoCom, qu'ils viennent discuter de cette question. Moi, en ce qui me concerne, et je sais qu'il y a d'autres camarades comme moi, la religion, elle est faite. Je pense qu'il faudra coûte que coûte maintenir le syndicat de métier, je pense que la reconnaissance conventionnelle de notre métier est indispensable. Ça doit être la recherche constante et le souci permanent de quiconque est correcteur aujourd'hui et si, effectivement, camarade Chaâbane, tu disais tout à l'heure qu'il fallait peut-être tenir compte des évolutions, parce qu'effectivement il faut tenir compte des choses qui évoluent, il faut en même temps, parce que ça c'est évident, nous ne sommes plus dans la période de la FFTL, des années soixante-dix, ça, c'est clair. Mais les évolutions, c'est aussi quand même à un moment donné considérer que la coupe commence d'être pleine, parce que d'évolution en évolution, de regroupement en regroupement, de fusion de métier en compétences ajoutées, plus de métier du tout. Je pense que la prise en compte là maintenant que la seule survie du Syndicat des correcteurs est indispensable. Le problème sinon, les évolutions, c'est la mort ! Là maintenant il est clair, je vous le rappelle quand même le cercle Montaigne du Medef a fait des vœux pour 2007 et parmi, je crois qu'il y a dix ou treize vœux de répertoriés, parmi ces treize vœux, c'est la fin du monopole d'embauche dans le Livre et le monopole d'embauche, c'est précisément les positions du bureau de placement de chacun des syndicats de métier… On peut se cacher mais à un moment donné, on ne pourra pas éviter, chacun en son âme et conscience de répondre à cette question que la défense du métier, ça passe par la défense du Syndicat des correcteurs-CGT, c'est pour moi indispensable.

Philippe Cols. Mon intervention, elle est pour dire que le comité en juin avait en effet à travers la motion devoir de prospection. Moi, je dis le devoir de prospection n'a pas été mené à bien. Je suis d'accord avec tout ce que tu as dit tout à l'heure, Eric, en présentant le travail accompli, sauf qu'il manque des marches, il manque des pièces. Alors, je vais faire court et pas trop d'historique : le problème est que ce comité justement a fait, pour prendre langue avec les typos, a fait des erreurs. Ce qui fait que, dit rapidement, la Chambre typo n'a pas discuté, nous on vous reçoit pas. On pourrait en déduire qu'ils sont bien cavaliers ces gens-là ! Ils nous traitent par le mépris ! Encore une fois quand on refera l'histoire, on verra que on s'y est mal pris et mon opinion, c'est plus qu'une opinion, c'est une conviction, c'est qu'en revanche la porte n'est pas fermée. Que le mouvement d'humeur de Peyrade, c'est un mouvement d'humeur ! et que la discussion n'est pas close. Le mandat pour le faire étant toujours valide, ben, faut y aller, je le disais tout à l'heure, et bien faut pas y aller après-demain, il faut y aller. A titre personnel, des contacts avec des typos qui confirment qu'ils sont prêts à nous écouter. Pas simplement à nous recevoir pour être gentils, mais à nous écouter, y compris on n'est pas d'accord avec vos tentatives d'absorption et donc ils sont prêts à négocier, y a peut-être pas grand-chose à négocier, on verra en y allant et peut-être que la réponse sera en effet de dire : désolés ! On reste Syndicat des correcteurs si vous ne nous proposez pas autre chose que de nous absorber, nous on n'est pas mangeables ! Et puis c'est tout ! Mais faut y aller et faut y aller vite ! Je me répète parce que je suis déjà intervenu pour le dire. Il faut donc que le comité reprenne langue et s'il ne peut pas le faire qu'il donne des délégations rapidement à des gens pour le faire. Il faut savoir qu'une telle délégation, comme elle sera habilitée par le comité, y compris de tout, de ce qui fâche, y compris de choses importantes, il faut des gens de l'école des correcteurs, il faut des gens de Formacom, il faut bien sûr des comitards, je pense que c'est statutaire en plus mais il faut des gens qui, justement, voient ce qu'il y a à négocier : je suis disponible ! Merci d'avance au comité. Et à titre personnel, je souhaite que René Berthier y participe parce que c'est aussi quelqu'un qui connaît bien ce champ de mines. J'espère que le comité tiendra compte de ma demande. Merci.

Alain Denizo. En ce qui concerne l'activité du comité syndical, effectivement, il faut distinguer deux choses, s'ils ont fait de discuter avec les différents syndicats, oui, ça c'était le mandat donné, oui, ils ont respecté, sauf apparemment SPPS, ça a été reporté. Et par ailleurs, ce qui est assez lamentable et incroyable d'ailleurs c'est que ces discussions avec les syndicats sont assez riches, que les argumentations qui sont données par ceux qui ont rédigé, notre comité syndical, sont assez riches également. Mais ce qui est incroyable c'est que les syndiqués ne l'ont pas eu, on n'a pas su au fur et à mesure le déroulement, etc., etc. On n'a pas été informés ! Ça, c'est stu-

péfiant ! De la même façon qu'on a pas le bulletin en temps et en heure ! Moi, je trouve déplorable, si… Moreau, je ne peux pas te défendre, Moreau, là c'est pas possible ! Berthier se proposait de faire des bulletins, déléguer à Berthier le fait de faire des bulletins…, le camarade de l'information, il est incapable de faire un bulletin… Qu'est-ce que tu veux que je te dise ! Il y a un décalage incroyable entre… En fait comme il n'y avait pas d'information, je pensais que ces mecs-là passaient leur temps au bistrot, c'est vrai qu'on rencontrait personne ! Y avait rien qui transpirait ou alors fallait être dans les sommets, j'en sais rien ! Donc, voilà ! Il faut réduire cette fracture-là ! Par exemple, je souhaiterais dire que c'est une excellente idée pour bousiller le syndicat que de référer en justice contre le camarade Dufond ! Moi, je trouve ça formidable ! Ça fait partie de ces choses quand même stupéfiantes et de la même façon le comportement avec la camarade Ros de La Grange. Il faut que le comité accepte de dire qu'il a fait une connerie, c'est tout ! Et il faut trouver une solution ! Il faut sortir de cette merde ! On est déjà là dans une situation extrêmement difficile et extrêmement compliquée ! Les camarades se sont déplacés, les camarades écrivent… Dufond a sorti les statistiques, 73 camarades qui ont visité le site Merdoduc… Et il y a des contributions extrêmement riches. Par ailleurs, si on parle de démocratie syndicale, c'est bien de réunir les syndiqués… On va les réunir le 13 janvier. Est-ce qu'il n'est pas possible de mettre à leur disposition sous une forme que décidera le comité avant cette assemblée précisément ce qui est paru sur le Merdoduc sous la forme la plus positive qui soit. Est-ce si difficile que ça ? Je ne crois pas que ce soit difficile ! Je crois que tous les camarades pourraient, les camarades qui le souhaitent, et qui communiquent ça à leurs coéquipiers qui eux n'ont pas forcément d'ordinateur, accéder à ce truc-là ! Il faut donner à débattre de l'orientation à partir des informations. Le camarade Chaâbane Lakel dit qu'il faut partir de la réalité concrète, etc., etc., oui c'est vrai, bien sûr, il a raison ! Il y a une discussion riche à publier mais il y a aussi des informations sur la réalité. Qu'est-ce qui se passe ? Par exemple, au *Figaro,* ils sont tous passés journalistes mais me dit un autre camarade, aux *Echos,* ils sont tous à Boétie Compo, ouvriers du Livre, et ailleurs, c'est comment ? A *la Tribune,* c'est comment ? Comment se fait-il qu'on ne sache pas ça ? Parce que ça c'est aussi important pour qu'on puisse se déterminer dans la question de l'orientation ! Quel choix on fait ? On est déjà tous sur la liste ou bien encore ouvriers du Livre, quelque part ? La réalité, c'est celle-là ! Qu'est-ce qu'on nous propose demain ? Qu'est-ce que les directions ont dans la tête ? Au moins, le camarade Monthureux, bon je ne suis pas d'accord avec lui, personne peut l'accuser d'être une bille, le camarade Monthureux dit : moi, je pense qu'il faut aller en amont ou en aval, voilà ! je pense qu'il faut faire ci, il faut faire ça, etc. Je ne suis pas d'accord avec lui, mais au moins il a le mérite de dire la situation exacte, des qualifications et de proposer quelque chose ! Là, on n'a rien ! Donc, il faut engager cette discussion sur les questions professionnelles, sur les questions de qualification, sur les questions de protection sociale, sur la réalité, où on en est, où est-ce qu'on va parce que si on arrive pour relancer la discussion sans avoir confronté ces situations, sans avoir travaillé sur cette réalité, et bien on va avoir une discussion idéologique avec les camarades du Comité inter ou de la Chambre typo. Dufond, il dit que c'est un choix à la con… Oui mais on a été placés dans cette situation-là ! C'est pas nous qui avons voulu ça ! Faut quand même pas l'oublier, ça ! La décision, elle a été prise il y a bien longtemps de façon unilatérale par la Chambre typo, voilà, faut dire les choses comme elles sont ! Ensuite, la façon d'avancer, ça a été un petit peu tortueux ! Maintenant, on y est ! C'est tout ! On n'a jamais choisi ça ! Il n'a jamais été question pour le Syndicat des correcteurs de se dissoudre ! Enfin, à ma connaissance ! Or on est arrivés là, ici, maintenant dans cette situation où faudrait qu'on choisisse ? Est-ce qu'on est vraiment obligés de choisir ? Ça dépendra de la réalité effectivement, ça dépendra des discussions ! Comment est-ce qu'on peut faire, aujourd'hui, pour sortir de cette impasse provisoirement, en tout cas au moins, il faut faire un effort, effectivement, il faut reprendre les discussions, je suis d'accord avec le camarade Cols, j'ai fait une proposition, je dis voilà : le comité syndical, il n'a qu'à s'adresser aux rotos, c'est-à-dire aux syndicats des imprimeries et il dit : *« Camarades, on est bien mal engagés, on va jamais sortir de ce pétrin et qui est-ce qui trinque là-dedans, c'est les salariés et c'est la CGT. »* Et faut dire les choses franchement. On ne s'en sortira pas si on ne reprend pas les discussions au départ, mais au départ, ça veut dire qu'il n'y a pas d'a priori, pas d'oukases, sauf une chose, quand même ! C'est que nous, comme dit Cols, on n'est pas mangeables ! On a un métier, on est correcteur, on a un syndicat, c'est le Syndicat des correcteurs, on veut être rattachés conventionnellement et c'est tout ce qu'on veut. Au Livre, aux journalistes, aux employés. Mon camarade Dumeunier avait même proposé : ils n'ont qu'à négocier un truc de technicien du Livre. Mais pourquoi pas, avant les cadres il y avait le SNCTL, ils se sont autodissous. Il faut leur dire qu'on va reprendre la discussion dès le départ, nous il n'y a que trois points qui ne sont pas négociables, vous ne pouvez pas nous demander de nous saborder en tant que syndicat, vous ne pouvez pas dire qu'on n'a pas de métier, après on se positionne, etc., et il faut qu'on soit rattachés à une convention, d'une façon ou d'une autre quelle que soit l'entreprise. Donc, ça, à partir de là, je pense qu'on peut arriver à une issue à ce merdier et quand je dis merdier je pèse mes mots et je le dis pour mes camarades parce que moi l'unification du syndicat dont parle Monthureux, non, j'ai beaucoup de respect pour le camarade Devriendt, mais c'est pas parce que j'ai beaucoup de respect pour le camarade Devriendt que je veux garder le Syndicat des correcteurs, c'est parce qu'il y a encore des correcteurs et qu'il faut défendre les correcteurs, point à la ligne, c'est tout ! Et qu'on défende les intérêts matériels et moraux des correcteurs, par solidarité, oui, parce qu'on appartient à la même corporation,

à un même ensemble, etc. Oui, on est avec les camarades typos, les camarades photograveurs, etc. on a une histoire en commun, des luttes, etc., etc. Là où j'ai un désaccord avec Berthier, c'est cette histoire de fixette sur la Chambre typo, non, c'est la Chambre typo qui en a fait, c'est elle qui a lancé, Berthier ! Faut pas dire le contraire ! C'est elle qui a lancé InfoCom, c'est du pipeau ! La Chambre typo a décidé de passer une orientation qui, par ailleurs, existe, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de syndicat, il y a des sections syndicales d'entreprise, il y a une grande fédération que tu ne perçois qu'entre deux voyages d'avion, quand t'as un problème en province et tu le sais ça ! Souvenez-vous, le 48e congrès de la CGT, il y a une proposition du bureau confédéral de faire disparaître tous les syndicats de moins de vingt adhérents, c'est-à-dire la majeure partie des syndicats, avec d'autres formes d'organisation, avec des sites interprofessionnels etc., etc. Donc, il y a la défense du syndicat, et c'est quelque chose qui est un petit peu passé de mode, parce que le métier, non. Que disent par exemple les camarades de la Chambre typo ? Ils disent qu'il faut dépasser les frontières des statuts et des métiers, il faut passer à un autre statut, mais on ne sait pas quel autre statut, c'est un statut de salarié, ça au moins ? Comment est-ce qu'on va s'adresser aux journalistes ? On va leur dire : regardez, nous on va vous adhérer au syndicat de la CGT et vous serez bien défendus ? Regardez, on a perdu tous les postes qu'on avait, enfin environ 80 %. Syndiquez-vous chez nous, on va rien défendre, on n'aura pas de CGT, on n'aura rien ! Rien du tout ! C'est ça qui est en jeu ! Voilà les propositions que je voulais faire !

Jacques Dumeunier. Bon ! je sais pas si je vais être aussi bon mais je vais faire un peu de juridisme, comme dit mon ami Berthier ! En réalité, qui n'est que du syndicalisme. Parce qu'on a ici tous en commun d'exercer le même métier, le métier de correcteur. Et ce métier, et bien, il s'exerce dans des conditions différentes avec des qualifications différentes dans plusieurs secteurs. Il y avait jadis le labeur, la convention existe toujours, il y a toujours le correcteur dessus, il y a l'édition, il y a la presse périodique, il y a la convention collective des ouvriers du Livre, il y a donc déjà au moins quatre secteurs où nous sommes reconnus conventionnellement avec une qualification, avec un coefficient et avec un salaire minimum, ce qui est le cas de 97 % de ce pays, c'est le pays où il y a le plus de conventions collectives. Le problème, qu'on le veuille ou non, c'est qu'on a, je le regrette, dans des conditions désastreuses, des camarades qui étaient ouvriers du Livre, convention collective, avec la qualification de correcteur, qui l'ont quittée, par un mouvement, comme l'a dit Denizo, qui n'est pas de notre fait, qui a été initié par la Chambre typo, qui est passée massivement dans la convention collective des journalistes pour être classée dans une qualification qui existe, celle de secrétaire de rédaction et que, d'ailleurs, celle qu'ils voulaient, éditeur-réalisateur, leur a été refusée, parce qu'elle n'y figurait pas. Donc, il n'y a eu aucune poussée du Comité inter pour que les camarades soient classés dans une qualification qui existe dans la convention collective. Il n'y a aucun problème. Le problème qu'on a nous, nos camarades qui ont abandonné, sûrement contre leur volonté, le statut d'ouvrier du Livre, c'est qu'ils passent dans une convention collective où ils n'existent pas. Certes la convention collective des journalistes reconnaît la qualification de rédacteur-réviseur. Dans la presse périodique, il y a cette qualification avec un coefficient et avec un salaire. Dans la presse parisienne, non ! Non, pourquoi ? Parce que c'était inutile. Puisque les correcteurs étaient ouvriers du Livre, convention collective. Là, maintenant, on a des camarades qui sont passés à la rédaction qui ont une appellation maison, qui n'a aucune reconnaissance conventionnelle, il est impératif de leur obtenir une reconnaissance conventionnelle pour eux et aussi peut-être pour ceux qui vont les y rejoindre. Il n'y a aucune raison pour qu'on précipite le mouvement. Là où les correcteurs seront encore ouvriers du Livre, on ne voit pas pourquoi on irait les précipiter là-dedans ! Mais si à un moment donné la pression des patrons, des autres catégories, éventuellement la pression individuelle des camarades en question fait que, et bien il va falloir passer de l'autre côté… Il vaut mieux qu'il y ait une reconnaissance conventionnelle et pour obtenir une reconnaissance conventionnelle, et bien une convention collective, c'est signé par deux parties, il y a d'un côté la partie patronale et de l'autre côté la partie ouvrière. Donc, il faut l'accord des deux. Alors, faire pression sur la partie patronale, de l'extérieur, c'est bien, mais si on n'a pas l'accord de la partie ouvrière, on n'obtient rien. Or, en l'espèce, la convention collective des journalistes est signée par les syndicats de journalistes, donc, qu'on le veuille ou non, on est obligés d'avoir leur accord pour que cette reconnaissance conventionnelle soit faite. C'est pour ça qu'il n'y avait pas d'autres possibilités que d'aller discuter avec l'une des parties, le Syndicat national des journalistes-CGT, pour obtenir qu'il soutienne cette revendication, ce qui impliquait évidemment qu'on ne se place pas sur le terrain de : « On va venir syndiquer vos copains et on va casser votre convention collective. » Parce que quand on a besoin d'aide, on va pas dire quand même qu'on va vous casser. Donc, ça impliquait qu'on devait trouver un terrain d'accord, un accord commun, sur des défenses d'intérêts communs, qui étaient la défense de nos qualifications respectives et donc de nous aider à la reconnaître. Ce qui était le premier pas parce que le fait que le SNJ-CGT (c'est ce qui est écrit sur la déclaration commune et vaut mieux que ce soit écrit plutôt que des promesses verbales) va nous aider à reconnaître cette qualification n'implique pas que le SNJ, que la CFDT, que FO, que la CFTC, que la CGC (je crois qu'il y a tous ces syndicats-là sur la liste) vont être d'accord. Mais vaut mieux commencer à être d'accord avec celui de notre fédération pour obtenir l'accord des autres. Et pour ça, l'appui du Comité inter ne nous est pas de grande utilité, parce que c'est pas le Comité inter qui va prendre position au syndicat de journalistes. Donc, il y a des problèmes différents, c'est vrai que l'appui du Comité inter est très commode, dans l'édition, jusqu'à présent, il servait pas à grand-chose. Donc, dans la presse, effectivement, il

est très commode et je crois qu'il faut pas l'abandonner. Je vois pas pourquoi on l'abandonnerait. De toute façon, on a encore des correcteurs qui sont ouvriers du Livre et il n'y a aucune raison qu'on sabote ou qu'on quitte la coordination. Je remarque que, d'ailleurs, dans la déclaration de constitution du Syndicat des imprimeries, nos camarades rotativistes disent qu'ils vont dans les semaines qui viennent proposer aux membres actuels du Comité inter une discussion pour revoir les statuts et le mode de fonctionnement, ce qui est un peu différent de ce que dit dans le même temps InfoCom qui, en félicitant le SIP dans sa création, propose de faire une coordination des nouveaux syndicats. Donc, je crois que cette proposition (je suppose que s'ils l'ont faite, ils vont la tenir) que dans ce cadre-là on peut effectivement essayer de repartir de zéro, comme le dit Denizo, c'est-à-dire donc d'abandonner tous les préalables. Mais alors là on a un problème de préalable : mon ami Berthier dit qu'InfoCom, faut pas se focaliser dessus, on a un petit problème quand même : voilà un syndicat qui se constitue et qui dit on ramasse tout ce qui bouge dans les entreprises éditoriales, y compris chez vous et donc ça serait pas grave ? Voilà un syndicat qui est reçu au bureau confédéral et qui en sortant de la réunion de prétendue réconciliation déclare : « On a gagné, on syndique tout le monde ! » Le préalable qu'on nous a accusés d'avoir fait au Syndicat des correcteurs : « Nous on vient, mais on veut rester Syndicat des correcteurs. » Non, non, le préalable, il est pas là, le problème, il est d'InfoCom qui dit on syndique tout le monde. Donc, effectivement, si on veut reprendre les discussions, ce préalable-là doit être retiré parce que sinon, c'est pas des discussions libres.

Annick Béjean. Je me suis donné la parole. Alors là, j'arrive un petit peu à contre-courant, c'est-à-dire que pour moi, le problème c'est pas : est-ce qu'on doit maintenir le Syndicat des correcteurs. Pour moi, le problème, est-ce que la structure du Syndicat des correcteurs peut continuer à préserver les postes, les gens et la qualification ? Pour ce que je vois du Syndicat des correcteurs actuellement, il me semble qu'il perd des syndiqués, il y a des gens qui vont aller à InfoCom, on peut pas les empêcher, c'est la démocratie. Je vois par exemple, au *Figaro*, on a maintenu le nombre de postes mais il y en a quatre qui sont plus chez nous. Alors imaginez que ça se multiplie, que ce problème-là se multiplie dans d'autres tôles ! On maintiendrait les effectifs mais ce sont des gens qui ne seront plus chez nous. En plus, vous le lirez dans le bulletin, côté argent il va nous rester 33 % des cotises. Les réformes qu'il y a eu au niveau des cotisations avec la fédé et la confédé, ce qui veut dire que dans quelque temps, le Syndicat des correcteurs va avoir des problèmes d'argent à cause des cotisations.

Eric Moreau. Les patrons s'étaient trouvé une solution : recaser chez les correcteurs, après formation, des collaborateurs de leur entreprise qui risquaient d'être licenciés. Et nous nous trouvions face à ce paradoxe : des employés non syndiqués ou adhérents d'autres syndicats qui n'avaient pas signé les accords se trouvaient recasés en presse et nos adhérents qui faisaient partie de la presse parisienne, liste pourtant reconnue dans la convention IV, signée entre l'Etat, la Capsag et le SPP, restaient sur le quai. C'est peut-être généreux de trouver des solutions sociales pour ceux qui n'ont pas signé les accords, mais il est indispensable de trouver des solutions sociales pour ceux qui les ont signés ou alors à quoi ça sert de signer des accords, autant les déchirer tout de suite. Et au contraire de ce que disent les béni-oui-oui opportunistes adeptes d'InfoCom', nous avons alerté l'Inter à maintes reprises sur cette situation, mais nous changions de convention collective. La CGT n'a plus le contrôle de l'embauche dans la convention collective des journalistes, et ce n'est pas le problème des typos. Les typos deviennent SR après avoir été renvoyés dans les cordes avec une tentative de qualification d'éditeur-réalisateur qui n'existe même pas dans la convention collective des journalistes et qui a donc fait long feu. Leur problème immédiat c'est leur positionnement sur les plateaux édition parmi les SR en tant que SR, pas le remplacement des vieux correcteurs qui partent par de jeunes correcteurs pour remplacer les vieux. No future : c'est-à-dire l'élimination en douceur de la poussière, des poussiéreux par l'élimination naturelle et non-remplacement.

En 2006, les patrons, face à ce paradoxe : solution sociale pour les non-signataires et pas de solution pour les signataires, face à ce que nous considérons comme cette non-application des accords, emploient d'autres arguties : « Vous avez un métier, vous déclarez que vous n'êtes pas en sureffectif, il n'y a pas de départ s'il n'y a pas de sureffectif constaté. Il n'y a de départ que s'il n'y a pas de remplacement. »

C'est dans ce contexte que nous résistons et que nous avançons. Tout le monde le sait, avec quelques axes stratégiques, la défense du métier, et donc la reconnaissance régionale, et pas seulement une vague acceptation euh... dans une entreprise, de la qualification de rédacteur-réviseur en presse quotidienne nationale, son inscription dans la grille hiérarchique des salaires en PQN, tout le monde se déclare d'accord pour rédacteur-réviseur : l'Inter, InfoCom', les journalistes, même ceux du Syndicat des correcteurs qui veulent rejoindre InfoCom'. Dans le même temps, InfoCom' dit que les métiers c'est dépassé et que le syndicat de métier c'est ringard. Qui va donc mieux se battre pour la reconnaissance de la fonction de rédacteur-réviseur que le Syndicat des correcteurs, et certes pas tout seul, avec ceux qui sont interlocuteurs, c'est-à-dire les journalistes. Faut bien maintenant enfoncer quelques portes et parler du deal de la direction de la Chambre typo, maintenant InfoCom'-CGT. Du deal avec les patrons. Le deal c'est ça : « Vous nous laissez monter en rédaction, devenir journalistes, on abandonne le statut, on casse », parce que c'est bien cela qui se passe, la convention collective des ouvriers du Livre pour les salariés du prépresse, hormis quelques ateliers graphiques résiduels, qui, comme leur nom l'indique sont résiduels, on sépare donc conventionnellement les salariés des sièges éditoriaux des ouvriers des imprimeries [dans le fond : « ouh, ouh »] et de la distribution, et Peyrade le

dit explicitement : « Il faut sortir de la logique dépassée du rapport de force. » Oui c'était les typos qui avaient le pouvoir de ne pas appuyer sur le bouton pour envoyer les pages depuis les sièges éditoriaux vers les imprimeries. Le deal c'est acquérir une légitimité auprès des patrons, mais à quel prix ?

La case de la convention collective des ouvriers du Livre dans le prépresse ; les métiers disparaissent ; tout le monde est SR, les syndicats de métier disparaissent et on syndique tout le monde à InfoCom' en empiétant sur le champ professionnel et syndical d'autres syndicats de la CGT et bientôt, la case de la convention collective des journalistes : voilà le prix, voilà le deal : c'est trop cher, c'est un marché de dupes, et les correcteurs ne peuvent pas s'y retrouver. Je parlais de l'unité au début de mon intervention maintenant que nous passons journalistes, cette unité quel rapport de force formidable pour ? Sur une structure syndicale unitaire qui irait du journaliste à la distribution. La désillusion syndicale ne date pas d'aujourd'hui, et on a souvent dit qu'il ne s'agissait pas d'une question d'hommes. Ce n'est pas parce que Letréguilly n'aime pas Marc Norguez ou que Diard n'aime pas Peyrade que l'unité ne peut pas se faire. Il faut reconnaître aujourd'hui et cela c'est nouveau s'il y a des intérêts objectifs divergents entre les structures syndicales, voire contradictoires, à l'intérieur de la CGT, si les rotativistes sortent maintenant du SGLCE et qu'ils ne sont pas sortis avant, même au temps de l'hébergement par les correcteurs, c'est pas parce qu'ils se sentent plus à l'étroit qu'avant dans le SGLCE qu'ils peuvent s'exprimer, encore moins à leur guise au SGLCE, c'est pas non plus parce que maintenant la fédé les laisse faire ; s'ils créent leur Syndicat des imprimeries parisiennes, le SIP, c'est parce que c'est tout simplement vital pour eux aujourd'hui. Premièrement, le préambule de l'accord du 30 novembre inscrit l'objectif de maintien, voire de développement de la charge de travail, et tout a été inscrit autour de cela, tourne autour de cela. Deuxièmement, le développement du papier numérique des titres de la presse payante, c'est plus un fantasme, s'il ne va pas supprimer totalement le papier, il va sans aucun doute réduire considérablement les tirages. Il y aura encore du papier, mais beaucoup moins. On pourra fabriquer, c'est déjà possible soi-même, en le payant avec Internet le journal de son titre préféré. Quelle réduction phénoménale de coût pour les éditeurs sans l'impression et la distribution ou presque. On pouvait penser que les titres du groupe Amaury échapperaient à ce bouleversement, qu'on trouverait toujours *l'Equipe* et *le Parisien* sur le zinc du café du coin, mais les projets gratuits touchent aussi ces titres. Et justement, les gratuits représentent un développement considérable de la charge de travail pour les rotativistes. D'où la nécessité absolue de créer maintenant leur Syndicat des imprimeries parisiennes. Et rapatrier les gratuits dans les imprimeries de la presse parisienne pour que ceux-là soient fabriqués par des ouvriers à statut presse parisienne. Le paradoxe, ou est-ce vraiment un paradoxe, on peut aller plus loin, c'est que aujourd'hui les éditeurs, enfin les maîtres imprimeurs, les patrons des imprimeries impriment les gratuits en faisant du dumping, à des prix moins chers dans les imprimeries de la presse parisienne, avec les statuts et avec les rotativistes de presse parisienne, qui…, normalement, il y a un coût salarial plus important que les rotos des imprimeries de labeur, eh bien ils impriment moins cher. Un gratuit ça lui coûte moins cher d'être imprimé en presse parisienne, sur les rotatives des presses parisienne avec des rotativistes de la presse parisienne, que sur les imprimeries du labeur. Alors, où les rotos, ils sont vraiment très forts, parce qu'ils obligent leurs patrons à rapatrier des gratuits en gagnant encore moins d'argent, voire en en perdant, puisque le dumping c'est bien ça, ou c'est une situation qui va peut-être pas durer éternellement. Bien sûr qu'il faut réclamer des correcteurs, que les correcteurs aient des effectifs dans les gratuits, mais il faut bien reconnaître aussi que c'est un petit peu un marché de dupes, parce que à chaque fois qu'on a des correcteurs dans les gratuits c'est une correction symbolique : on a un correcteur, au mieux, on en a deux. A *Métro*, la camarade qui travaille à *Métro*, elle travaille à l'ancienne, comme il y a quinze ans, c'est-à-dire, elle corrige sur papier, elle rougit la copie, c'est pas elle qui rentre les corrections, c'est les maquettistes ou les SR et ils rentrent les corrections qu'ils voient, qu'ils ont le temps, et s'il y en a trop ça ne rentre pas. Donc, c'est bien une correction seulement symbolique. L'autre aspect qu'il faut dire c'est le fard de la presse, aujourd'hui c'est un peu à l'image, c'est les gratuits, c'est à l'image des émissions télé : pour évoquer les sujets graves, l'invité a deux minutes pour développer, coincé entre un sportif, un lofteur et …qui donnent aussi leur avis et le comique de service, c'est fini m'enfin il y a encore l'équivalent. Et les débats ne sont plus qu'un jeu de cirque.

– Je voudrais dire quelque chose : je crois que cela ferme à 17 h 30.

– Je n'ai plus qu'une page.

– Il y a encore six personnes, sept à passer. Donc, vous commencez à faire court.

– Je fais court. Donc, ce que je veux dire c'est, qu'aujourd'hui, la création du Syndicat des imprimeries c'était une nécessité absolue pour eux. Les intérêts objectifs des rotos sont un peu divergents de ceux des journalistes. Alors, ou on fait les gratuits, c'est pas de l'information, c'est de la communication sur la base des émissions lynchage médiatique télé que des journalistes dans les gratuits, y en a pas besoin, qu'un SR peut se charger de reprendre une dépêche AFP, la bidouiller un peu, voire un SR de'InfoCom', et de mettre des légendes sous des photos. La réduction du papier dans les imprimeries, euh… pour les payants. L'absolue nécessité pour les rotos de capter la charge de travail des gratuits et donc d'être le syndicat hégémonique dans l'imprimerie. C'est une nécessité sinon ils seront morts. C'est le deuxième aspect et en plus après il y a un troisième aspect, le dernier, quand je dis que c'est contradictoire, c'est pas un hasard non plus, même le titre d'InfoCom' est significatif, on passe de l'information à la communication. Les articles de fond, il y en a de moins en moins, même dans

la presse payante et donc on est confronté à cette situation, c'est comme cela qu'il faut analyser la situation. Dernière chose : je voudrais dire…, je voudrais faire un balayage sur l'ensemble des journaux, mais c'est vrai qu'on n'a pas beaucoup informé, qu'il y a eu un manque d'information, qu'on aurait dû faire des réunions des commissions de la presse régulières, que toutes les semaines, on prévoyait de faire une commission de la presse et euh… les réunions succédaient à d'autres, l'une étant plus importante que l'autre et puis à chaque fois c'était repoussé, et on s'est retrouvé à cette date-là. Je voudrais dire quand même qu'il y a eu beaucoup de réunions, même des réunions clandestines. On va le développer ici deux secondes : il y a eu une réunion clandestine à laquelle j'ai été convoqué l'année dernière euh…par euh… Chaâbane était présent, René Berthier, Duteil Letreiguilly, Marc Peyrade [Dans le fond, « et Bruno ? »] Il n'était pas là, ben non, il était encore absent. Et en gros on m'a lancé : on me disait ben : « C'est InfoCom' ou rien du tout, hein » ben oui c'est faux toi ce que tu dis c'est vrai et, en tout cas, le préalable que j'ai posé, le préalable que j'ai posé à ce moment-là c'était quoi c'est : tout peut s'envisager, mais il y a un préalable c'est rédacteur-réviseur, c'est la qualification de rédacteur-réviseur, or cette qualification de rédacteur-réviseur, c'est pas simplement qu'il y a marqué rédacteur-réviseur, comme l'a expliqué Jacques, sur la feuille de paie, c'est rattaché, on ne sait pas à quelle grille de salaire, donc pas réellement dans une convention collective de…, mais euh… comme ça dans l'air et ça c'est pas l'Inter, l'Inter on a essayé avec InfoCom' de la réclamer, de passer en force auprès de…, de faire pression avec les patrons, on y est allé une fois avec InfoCom', avec Peyrade. La délégation c'était Peyrade, moi, euh… Catherine Renouf et je ne sais plus s'il y avait Hervé.

X, dans la salle. InfoCom' n'existait pas encore, c'était encore la CSTP, c'est une structure transitoire, c'est pas un syndicat, c'est une structure transitoire, normalement que tu sois d'accord ou pas d'accord (inaudible) (…)

X, dans la salle. Non Chabaâne…

X, dans la salle. Chabaâne, Il ne va pas y avoir de place pour tout le monde.

Éric Moreau.Structure transitoire ou pas, le chef c'est toujours le même, et on s'est fait envoyer dans le mur par le …, par le SPP. J'en ai donc conclu qu'InfoCom' c'était pas efficace, hein au moins c'était pas efficace, mais aujourd'hui on va plus loin InfoCom' c'est pas efficace, mais c'est contraire : c'est contraire aux intérêts du Syndicat des correcteurs, au maintien du Syndicat des correcteurs, à la qualification de rédacteur-réviseur, puisqu'on nous le propose dans les entreprises : « Tout le monde SR, et puis on verra après la qualification. » Ben nous, mais si on me le propose dans mon entreprise, moi ; hein, eh bien ça, il n'en n'est pas question, il n'en est pas question, c'est le mandat de…, qu'on a eu l'année dernière à l'assemblée générale et c'est là-dessus qu'on s'est tenus et qu'on continuera à se tenir.

(Brouhaha.)

Dans la salle. Silence ! (inaudible) (…)

Elisabeth Proust. Moi, je voudrais dire que les camarades rentrent là-bas, parce que c'est pas la peine qu'on parle devant des chaises vides, ça sert à rien. C'est pas la peine de réclamer des débats pour se tirer, même si on a envie de faire pipi, ça dure pas deux heures.

Dans la salle : cinq minutes chacun (…)

Dans la salle. Cinq minutes chacun, parce que sinon…, il y a encore six personnes à intervenir…

Elisabeth Proust. Moi, j'aimerais répondre précisément à des gens, donc j'aimerais qu'ils soient là, est-ce qu'ils sont là ? J'en sais rien, j'y vois rien.

Dans la salle. Des noms, des noms…

Elisabeth Proust. Y a le camarade Berthier déjà, j'aimerais commencer par lui. Alléluia ! Bon, est-ce que les copains qui sont dans le couloir m'entendent, parce que je trouve que c'est débile de parler devant des gens qui n'écoutent pas. Ouh ! Ouh ! Ils sont chiens, hein ! Bon, pour répondre au camarade Berthier, je voudrais faire une petite introduction qui concerne ce que j'ai appelé dans les textes-là que vous avez lus ou que vous allez lire, l'offensive InfoCom', faut quand même savoir que nous, quand on est partis sur nos négociations en septembre, on y est partis tranquillou, on a dit on va voir les rotos, après les journalistes, puisque bon ça semblait être bien cadré, puis InfoCom', bon tout ça ça avait l'air pas mal, et en réalité, on est rentrés dans une tempête tout de suite, parce que nos premiers rendez-vous donc étaient, je crois, le 6 ou 7 septembre, et dores et déjà, depuis juillet, la tension était montée très fort du côté du SNJ-CGT qui, considérant que InfoCom', plutôt la CSTP et la Filpac ayant demandé une adhésion à la convention collective des journalistes euh ! de façon unilatérale, sans discussion préalable avec les journalistes, ils étaient agressés, que… il était hors de question, que cette nouvelle euh ! … la Filpac ou la CSTP négocient à la place des journalistes dans le champ conventionnel, donc, ils ont effectivement demandé un arbitrage, ils ont poussé des hauts cris, ils ont demandé un arbitrage au bureau confédéral et cet arbitrage a eu lieu le 5 septembre, c'est-à-dire que déjà les affaires étaient montées. Or, on y a fait allusion à plusieurs reprises tout à l'heure cet arbitrage a dit la chose suivante : Euh ! c'est que, pour ce qui concernait le champ conventionnel des journalistes, on était obligés de constater qu'on avait besoin brusquement de compétences, puisque InfoCom' était là à dire je recrute moi aussi des… j'encadre euh !, j'organise plutôt potentiellement des journalistes, mais à compte-là eh bien, il fallait impérativement que la direction politique des négociations soit menée par le SNJ-CGT en concertation avec un représentant de la Filpac, avec des réunions préalables pour parler d'une seule voix et tout ça avait comporté un certain nombre d'éléments que je ne vais pas répercuter ici pour faire vite, mais disons… qui pouvaient être relativement acceptables pour les deux parties étant donné qu'un arbitrage c'est toujours des choses qui mécontentent un peu chaque partie, même s'il lui donne satisfaction en partie, et là qu'est-ce qu'a fait InfoCom' c'est que, le 8 septembre hein ! et nous nous

avions un Inter, si je me souviens bien le 6 ou 7, nous n'avons entendu parler de rien, eh bien ! le 8 septembre au *Monde*, il y avait un tract vachement bien marketté, très marketing disant eh bien ! Nous, InfoCom', nous appelons les syndicats de journalistes, alors, euh ! SNJ-CGT, SNJ autonome, FO, CFDT et tutti quanti à venir discuter avec la direction du *Monde*, sur le gratuit de Bolloré ! Tous unis, ensemble, faisons face ! Un, ils prenaient l'initiative, deux, ils s'asseyaient sur les photograveurs qui étaient passés journalistes aussi et sur les correcteurs qui venaient également de passer avec le statut de journaliste pareillement, et ils s'asseyaient aussi sur la négociation qui, dans le cadre de l'Inter, était conduite depuis le mois de, du printemps pratiquement, et qui s'était, pour laquelle nous avions pris date en septembre avec Detreiguilly lui-même pour discuter de l'avancement des correcteurs sur le gratuit de Bolloré. Alors, il ne faut pas qu'on nous raconte des histoires, hein ! l'offensive d'InfoCom' ça a déplu qu'on appelle les choses par leur nom, mais c'était bien une offensive, elle a fait du grabuge ! Et donc, tous les tracts qui sont sortis dans la foulée par tous les syndicats CGT qui considéraient qu'on marchait sur leur périmètre, sur leur champ syndical ont créé une division pas possible, donc, nous, évidemment on était plus dans les mêmes conditions que celles auxquelles on s'attendait quand on était partis euh ! avec notre mandat au mois de juin hein ! et euh !…Il faut qu'on ait ce contexte-là, parce que l'offensive toutes les semaines elle a monté une marche hein ! et vous verrez que dans les compte rendus, si vous ne les avez pas encore lus que, quand on est allés à la fin septembre, si je me souviens bien, voir les photograveurs, les photocompositeurs, Marc Peyrade nous a dit très explicitement : « Effectivement cela a fait du grabuge ce tract », il pouvait pas faire autrement, alors du point de vue de sa logique d'appareil, parce que c'est quand même une logique d'appareil, hein ! ! Si on va au fond c'est pas nous ici qu'il faut dire autre chose, c'est une logique d'appareil qui veut recruter qui veut être gros, qui veut représenter des gens et négocier au plus haut ouais ! C'est pas tout à fait notre conception du syndicalisme, mais au nom de cette logique, moi je peux comprendre qu'il parle comme ça, mais n'oubliez pas qu'ils nous disent dans la foulée ben à chaque fois qu'on a une résistance, on monte une marche hein ! et c'est ce qu'ils ont fait, toutes les semaines pratiquement sur différents canards, il y a eu ce type d'offensive avec les mêmes résultats c'est partout eh bien division, partout incompréhension, partout les crispations chez nous aussi, on a été crispés aussi salement hein ! Alors euh…, je veux répondre rapidement à René qui nous dit : « Vous avez fait une erreur stratégique gravissime à vous éloigner du périmètre de l'Inter, on ne s'est jamais éloignés du périmètre de l'Inter, on tient au périmètre de l'Inter, comme à la prunelle de nos yeux. On l'a dit, on a dit toute l'année 2005, hein ! On était là et il n'était pas question qu'on n'y soit pas. S'il s'est passé des discussions sur le nouvel Inter et sur la refondation en question eh bien elle ne se passait pas à l'Inter, parce qu'à l'Inter, j'y étais, il n'y en avait pas de ces discussions. Je l'ai raconté l'autre fois, je ne vais pas me répéter encore, ce n'est pas de cela qu'on allait parler. Une ou deux fois Peyrade nous a dit : « Alors quand est-ce que vous rentrez ? » Cela s'est limité à cela les discussions de l'Inter. Qu'on ne me raconte pas des conneries ! Donc, on l'a redit, ben nous on est d'accord, mais on veut garder le syndicat, on est d'accord pour se rapprocher, pour faire des rapprochements structurels, des…, faire jouer des synergies, les écoles, machin, tout ça… On a fait des ouvertures le sourire jusqu'aux oreilles. On nous a dit, Peyrade, « ça c'est ce que nous avons eu, on a tout essayé, cela ne nous convient pas. Faut passer à l'étape supérieure. Les syndicats c'est corporatiste, les syndicats de métier, c'est caduc, non ce n'est pas ça ce qu'on veut. » Voilà la réponse qui a été faite. Et pour autant, on n'est pas sortis du périmètre de l'Inter, on a dit aux rotos « eh bien écoutez cela pour nous c'est inacceptable », donc c'est pour cela qu'on est allés les voir en premier dans nos rencontres et qu'est-ce qu'on leur a dit, vous le verrez aussi dans le compte rendu, on leur a dit, j'allais dire : « Au secours ! » Bon, c'était dit mieux que cela, mais on a dit : « Regardez les contradictions, vous nous dites que vous faites une « restructuration générale, fondée sur les filières de métiers », ben oui ! il y a des filières de métiers, il y a eu deux, trois : impression, édition, distribution, mais dans l'édition qui nous concerne, nous, qu'est-ce qu'il y a ? Il y a des sections d'entreprise, on n'y parle pas du métier. InfoCom' a sorti des bulletins, je les ai épluchés de A jusqu'à Z, eh bien, il n'y a rien sur les syndicats de métier, sauf que c'est caduc, y a rien sur le fait qu'on puisse laisser la place à des catégories pour exister et dire, moi j'ai un métier, moi j'ai des compétences, moi, je veux discuter de mes propres affaires, non, on ne discute pas d'abord du métier dans ces bulletins, on discute du statut, effectivement de l'individu, du chômage qu'il peut toucher, de la formation à laquelle il peut avoir droit, de cette fameuse sécurité de l'emploi. Y a plus rien qui nous ressemble et qui ressemble au Livre !

Dans la salle. On a dit de faire court (inaudible) (…)

Elisabeth Proust. Oui, j'emballe. On n'a pas quitté le périmètre de l'Inter, parce qu'on leur a dit qu'on voulait rester et ils nous ont dit, pas chiens, les rotos qu'ils comprenaient qu'on se batte. Ils nous ont dit d'aller voir les typos pour discuter, qu'ils ne voulaient pas avoir deux types de catégories de correcteurs. Ils ont InfoCom', les autres au Syndicat des correcteurs, que cela serait le merdier à l'Inter. Nous, nouveaux ou anciens, on a dit « oui, oui, on va essayer, on ne veut pas de scission », hein, et on a dit « on veut rester à l'Inter » et on l'a même tellement dit que là récemment on a pondu une lettre – je suis désolée, je ne vais pas vous la lire –, je n'ai pas à, mais cela va faire plaisir à Annick, mais cette lettre dit bien qu'on veut effectivement les rencontrer pour poursuivre les négociations qu'ils nous ont plantés, parce qu'InfoCom' nous a planté les négociations en téléphonant aux patrons pour arrêter tout pour nous faire céder, c'est du chantage. Donc, ce n'est pas le moment de céder, c'est le moment de serrer les rangs et de dire ouais ! On

défend le syndicat, non, on ne veut pas céder, on ne veut pas se vendre et, parce que, je vais finir par Annick tout à l'heure, parce que c'est la meilleure façon de perdre sur toute la ligne, y compris la démocratie. Donc, on a fait cette lettre et dans les couloirs, j'ai vu Letreiguilly qui a dit oui, attendez la convocation, vous serez convoqués. On n'a pas quitté le périmètre de l'Inter, on ne veut pas le quitter et dans notre rapport on a dit : « On ne change pas d'alliance, on ne veut pas de retournement d'alliance. » Cela n'empêche pas de discuter avec des gens qui sont dans la même merde que nous. Le SNJ qui pousse des cris d'orfraie, les photograveurs qui sont prêts à monter les enchères, c'est pas le même registre et qui se trouvent aussi en opposition totale, qui ne veulent pas rentrer dans InfoCom' et voilà ! Donc, je passe brièvement sur l'histoire de rédacteur-réviseur, puisque on vous a dit effectivement on est allé demander dans le cadre de l'Inter. Hein, cela a été demandé en novembre 2005, cela a été demandé au printemps 2006, cela a été demandé à l'été 2006, tout cela dans le cadre de l'Inter et en septembre on avait les négociations programmées qui ont été annulées au dernier moment, comme par hasard, hein, dans le foutoir que je viens d'évoquer, qui est aussi dans le cadre de l'inter, qu'on nous dise pas qu'on n'a pas fait les choses comme on devait les faire hein ! Et quand on nous dit après vous avez fait une faute tactique, parce que vous êtes allées voir le SNJ-CGT. Ben non, tous ces refus, c'était avant qu'on voie le SNJ-CGT. Et je vais vous dire la chose qu'on a faite et qui n'est pas une faute tactique, qui est de se défendre, de dire les choses comme elles doivent être dites et où là Peyrade a pris le mors et l'ensemble d'InfoCom' certainement. Ce n'est pas parce qu'on a signé, pas signé d'ailleurs mais négocié un accord dont je vais reparler pour le SNJ-CGT, c'est lorsqu'on a déclaré à une conférence de la presse à Montreuil qui était bien avant la discussion sur cette déclaration commune que nous on n'était pas d'accord, que nous on ne voulait pas rentrer dans InfoCom' et que les traîtres d'InfoCom' avaient foutu le merdier dans la presse parisienne et qu'au lieu d'avoir un redéploiement comme annoncé et vanté, on avait la division la plus noire. Voilà depuis quand ils ont pris le mors et depuis quand ils ont dit euh, il n'y a plus d'Inter, l'Inter est suspendue. C'est Peyrade qui l'a dit et Letreiguilly m'avait dit oui, oui, il y a Inter le lendemain. Alors faut pas nous raconter des conneries, on n'a pas fait d'erreur stratégique, on n'a pas fait d'erreur tactique, on a dit nous on ne veut pas se dissoudre. Ben ouais, ça ils ont du mal à l'encaisser. Peut-être que la situation a évolué, peut-être qu'ils sont moins ultimatistes. Au lieu de voir, ils s'attendaient peut-être à rentrer comme dans du beurre et ils s'aperçoivent qu'on ne rentre pas comme dans du beurre. Ben moi je me félicite !

(Brouhaha.) Sur le statut de journaliste…

Dans la salle. Elisabeth, il y a d'autres personnes à intervenir (inaudible).

Elisabeth Proust. Très brièvement ! Euh ! C'est parce que effectivement, ce n'est pas le comité qui a dit on va y aller comme c'est bien allez-y les copains, c'est les patrons qui ont fait pression, ce sont les directions des journaux, ce sont les copains comme à la Sirlo quand ils sont isolés, nulle part on n'a pris une décision comme cela, on a essayé d'encadrer comme on pouvait et puis surtout de s'engouffrer pour la reconnaissance conventionnelle ce que vous a dit Jacques Dumeunier tout à l'heure. Sur la double appartenance, ceux qui nous en font grief, qu'est-ce que c'est ? C'est simplement pour obtenir auprès du SNJ-CGT ce qu'InfoCom' nous refuse. InfoCom' ne nous dit pas vous allez venir négocier à nos côtés en tant que correcteurs qui dirigeraient leurs propres affaires, on va s'entendre avant, on va faire une délégation plus commune qu'autrefois. Ils nous disent vous êtes là en tant que salariés et donc si vous êtes de bons militants, si vous êtes assez nombreux eh bien vous serez délégués et vous défendrez les rédacteurs-réviseurs, les correcteurs ce que vous voulez et « nous » ajoutaient-ils benoîtement, « nous sommes photocompositeurs très capables de vous défendre, ne le faisons-nous pas chaque jour » C'est cela qu'il y avait sur le compte rendu, lisez-les les comptes rendus. Hein, alors voilà, la double appartenance c'est fait pour cela, c'est fait pour dire que là où il y a plus qu'un seul bocage, là où on est plus que des salariés, si on n'est pas quelque part eh bien on va voir nos camarades effectivement du SNJ-CGT là où ils existent. On a bien conscience qu'ils sont faibles, mais cela nous donne une…, un hébergement structurel. Et puis, en plus, ça peut être un outil de négociation. On va là où ils existent à InfoCom' on ne nous l'a pas donné. Voilà, la double appartenance c'est pas autre chose. C'est-à-dire que c'est un moyen d'exister, de pouvoir nous établir à la table des négociations sans qu'on nous foute dehors. Sur Formacom, un mot seulement : les copains nous disent « Appelez Denis Duteil » Est-il dans la salle ? Denis Duteil, il s'en va en février de Formacom. Formacom c'est notre bien à tous, hein, et c'est un rôle essentiel pour le Syndicat des correcteurs, la correction, le métier, la qualification. Tout ce que vous voudrez Il s'en va en février, personne ne sait qui il a prévu pour le remplacer, hein, alors nous on se bat un peu les flancs, on a quelques idées, on n'est pas sûr qu'elles soient extrêmement, qu'elles feraient l'adhésion, j'en sais rien, mais en tout cas, c'est pas normal qu'on soit dans cette merde. Moi, s'il y a une position quelque chose à adopter dans une prochaine AG qui serait statutaire, c'est qu'effectivement on prévoit que notre ami Duteil nous fasse un sacré … avec prévision de ce qui va se passer et comment on va garder cette école comme nôtre.

Visite du *Parisien*, la visite des cassetins, c'est vrai que je voulais qu'on la fasse, il faut appréhender la réalité cassetin par cassetin, discuter avec les copains au plus près c'est vrai qu'on manque de temps. On voulait commencer par *le Parisien*, vous savez comment *le Parisien* nous a répondu, on a fait quand même deux lettres. La première, on pouvait dire que c'était quand même pour essayer de faire rentrer quelque chose dans les clous ; il y a eu quelques dérapages, mais la deuxième, elle était vraiment claire : discutons des choses au fond. Ils n'ont jamais répondu. Comme si on n'existait pas hein ! Et ça

c'est grave, alors je fais un petit appel aux camarades. La visite des cassetins va nous aider à préparer la prochaine assemblée, le prochain travail qu'on fera ensemble, recevez-nous, quand on vous envoie des mails pour vous demander quand est-ce qu'on peut vous voir, que vous soyez nombreux et qu'on travaille ensemble eh bien envoyez-nous des mails, répondez-nous, faites pas comme les camarades du *Parisien*. Faites leur savoir que cela nous fait mal au ventre. Dernière chose, Annick, tu dis, tu vois que je n'ai pas été longue, j'ai pas été longue, Annick. Tu me dis moi je ne veux pas faire une polarisation sur la défense du syndicat, hein, eh bien ce qui m'importe c'est quoi, c'est la défense des postes, c'est la défense de la planification, c'est la défense des camarades eux-mêmes, et puis la défense de la démocratie. Eh bien tous ces points-là, tu sais très bien, Annick, que nulle part ailleurs. Annick, c'est la démocratie-là. On ne les aura sans le syndicat des correcteurs.

Annick Béjean. Non, c'est auprès des autres que tu vas t'excuser. On a plus que dix minutes.

(Brouhaha.)

Malika Mouaci. Elisabeth a mangé la moitié de ce que j'allais dire ; Je vais être très brève.

Je suis Malika, donc correctrice au JO. J'ai dernièrement pris les fonctions de responsable de la formation de la section des correcteurs. Donc, je vais rebondir un petit peu sur ce qu'a dit Elisabeth. Pour être brève, il y a un repositionnement des correcteurs dans la presse parisienne qui se fait en fait par à-coups et j'apprends incidemment que, par exemple au *Figaro*, une formation… Enfin, les correcteurs suivent une formation pour intégrer donc le statut de journaliste…

Dans la salle. On l'a déjà.

Malika Mouaci. Vous l'avez déjà ? M'enfin, il y a une formation qui est faite donc pour être rédacteur-réviseur, et cette formation se fait à moitié à l'école Formacom, et à moitié euh … au SPJ. Depuis quelque temps, depuis plus d'un mois j'ai demandé un rendez-vous avec Duteil et c'est dommage qu'il ne soit pas là. Euh… vu le débat en plus qui traverse le syndicat pour justement mettre en place un stage de rédacteur-réviseur à Formacom. Un stage qui durerait deux mois qui a déjà eu lieu et qui commencerait en mars euh… dans la mesure où au *Journal officiel*, il va y avoir un repositionnement de certains correcteurs qui vont passer à la rédaction ou dans une structure juridique. Donc notamment pour les correcteurs qui veulent être euh… qui vont aller à la rédaction, veulent faire ce stage. Donc, depuis un mois et demi, je cours après Duteil, je n'ai toujours pas de réponse et il faut absolument que je le rencontre avant la fin décembre pour faire les dossiers et les présenter à Médiafor pour avoir un financement. Donc, je demande au comité qu'il prenne aussi là ses responsabilités, afin que Denis ou… si Denis est vraiment malade, qu'il délègue ce pouvoir à quelqu'un d'autre pour décanter cette situation, parce que sinon stage il n'y aura pas ou sinon je m'adresserais à l'Ecole des journalistes aussi. Voilà.

Dans la salle. Juste un petit point d'info à *l'Equipe,* j'ai reçu jeudi sur la boîte aux lettres de *l'Equipe* les explications sur ce nouveau stage pour information. Apparemment, au moins sur un cassetin de la place de Paris, il y a une information.

Malika Mouaci. Oui, mais le problème, pour que ce stage ait lieu, il faut un minimum de six personnes. Trois correcteurs seulement au JO peuvent faire ce stage par session, parce qu'on ne peut pas sortir plus de trois correcteurs. Donc effectivement, il faut qu'il y ait une discussion avec et Eric et Duteil pour qu'on mette en place quelque chose sur la place de… euh dans les autres cassetins. Sinon ce stage n'aura jamais lieu ou alors, il se fera à l'école des journalistes.

Dans la salle. L'info est passé à *l'Huma*.

Malika Mouaci. Oui, je sais, mais il n'y a pas de réponse, les cassetins ne répondent pas.

François Delcombre, *la Tribune*. Je ne pensais pas intervenir au départ, mais Denizo a posé une question et j'ai eu envie d'y répondre, parce qu'effectivement, je crois que c'est une bonne chose de profiter de cette assemblée pour échanger un millions d'informations, parce que, parmi les différents déficits qu'ont été dits pour notre comité syndical, il y a celui-là, il y a l'information. Donc, là on peut se la donner en direct euh… et je me réjouis quand même de voir que, bien que cette AG soit pas statutaire, il y a des AG statutaires où il y a eu moins de monde, et là on a eu l'impression que le syndicat des correcteurs allait mourir alors tout le monde est venu un peu voir quand même s'il y avait quelque chose à faire. Bon, ben c'est plutôt une bonne nouvelle. Donc, sur les informations, à *la Tribune*, on est toujours ouvriers du Livre. En fait, les photograveuttrs, les typos sont journalistes depuis plusieurs mois. Donc, on se sent quand même un peu bizarres au milieu de tout ça, mais je pense que bientôt, on va réussir à concentrer toute la schizophrénie qui caractérise souvent notre syndicat, c'est qu'on a eu une proposition de la direction pour diviser le cassetin en deux. C'est-à-dire qu'il y en aurait la moitié qui passeraient journalistes et la moitié qui resteraient ouvriers du Livre. Donc, voilà, donc c'est là qu'on aurait besoin d'un syndicat particulièrement solide, costaud pour discuter avec quelques biscuits là-dessus.

Dans la salle. Qu'est-ce qu'il y a sur le fiche de paie des photograveurs, qu'est-ce qu'il y a de marqué en haut ?

François Delcombre. J'ai pas regardé leur fiche de paie, mais ils ont le statut de journaliste.

Dans la salle. A quelle convention ils sont rattachés, aux secrétaires de rédaction ?

François Delcombre. Oui, ils sont rattachés à la convention des journalistes. (Echange inaudible dans le fond.) Bon, mais effectivement toutes ces infos, on les a pas vraiment, bon, eh euh…rapidement, je veux juste dire que cela me paraît indispensable par rapport à un débat qu'il y a eu et qu'il y a par moments et sur lequel Annick, entre autres, a dit quelques mots. Il me paraît indispensable de préserver une structure de correcteurs, parce que moi, je sais pas, depuis vingt-cinq ans que je suis correcteur, j'ai rencontré que des gens qui disaient que les correcteurs ça servait à rien : que ça soit les patrons, que ça soit les typos, que ça soit les SR, les journalistes,

tout ça, pour eux les correcteurs ça servait à rien, il n'y a que nous qui savons que les correcteurs ça sert à quelque chose, donc, je pense que c'est important qu'on soit, qu'on continue à être réunis d'une façon ou d'une autre. La structure syndicale me paraît la structure idéale, mais on peut éventuellement imaginer d'autres structures. Il faut garder quelque chose, d'une part, parce que je crois quand même on a une mission dans la défense des idées d'une façon générale, c'est pas quelque chose qu'on va passer sous silence : le fait que les textes soient intelligibles c'est quand même un peu grâce à nous et ça sert des idées et c'est quand même une mission importante qui doit être continuée, et autrement derrière c'est toujours de l'emploi, des postes, y a que nous pour les défendre, donc euh…Quels que soient les débats-là, je me réjouis qu'on ait ces débats dans les mois à venir, j'espère qu'ils vont avoir lieu, mais il faut de toute façon quels que soient les statuts qu'on a, etc. qu'on garde une structure correcte pour la défense de ce métier.

René Berthier. L'intervention d'Eric est tellement pleine de contrevérités que je ne réfuterai pas point par point, Il n'y a pas le temps, mais je voudrais donner une précision sur cette fameuse réunion clandestine dont il a parlé. Cette réunion clandestine entre guillemets a eu lieu après mon passage au comité syndical, c'était au début 2006, en janvier, février, je ne me souviens plus, où je me suis aperçu que le comité était littéralement tétanisé par l'indécision, et quoi que puissent dire les responsables du comité, il ne pourront pas évacuer le fait qu'ils sont restés un an et demi totalement immobiles, et quoi qu'ils puissent dire pour expliquer qu'ils ont été très actifs par la suite, il reste qu'ils sont restés sans rien faire pendant un an et demi et donc, après ce passage au comité j'ai contacté, enfin, j'ai téléphoné à Letreguilly qui est le secrétaire roto que je connais quand même depuis un moment, puisque j'allais tous les lundis matin aux réunions du bureau de l'Inter. A été organisée une réunion à laquelle Moreau n'était pas convié. (Intervention inaudible dans le fond.) Non, non, non, non, et c'est moi qui ait insisté pour qu'il revienne, parce que je refusais catégoriquement de participer à ce genre de réunion s'il n'y avait pas la présence du secrétaire ou d'un membre du comité pour la légitimer, c'est-à-dire que je ne voulais justement pas faire une réunion clandestine, c'est pour ça que Moreau est venu. Qu'il l'ignore, qu'il fasse semblant de l'ignorer, ça c'est une chose, mais moi ce que je vous dis c'est vrai. (Réactions multiples inaudibles dans le fond.) Ce que je te dis, il suffit de le vérifier auprès des intéressés, c'est-à-dire : Letréguilly, Peyrade, etc. bon ! (Brouhaha.) Moi, j'ai l'impression qu'on n'est pas dans le réel quoi, quand j'entends Moreau et Elisabeth, j'ai l'impression qu'on n'est pas dans le réel, parce que e comité Inter, c'est pas une réunion qui se passe entre gens gentils aimables autour d'une tasse de thé, c'est souvent des réunions où on n'est pas d'accord. Et le rôle des correcteurs, des représentants correcteurs à l'inter, c'est pas de touiller la tasse de thé avec la sucrette. Bon ! Quand on n'est pas d'accord, on tape sur la table. Par exemple, quand il y a eu les négociations sur les RTT, les rotos, ils s'en foutaient du volet vacances. Il y a eu finalement trois volets, mais le volet vacances ils s'en tapaient, parce que ce qui les intéressait c'était financer leurs écoles, bon il a fallu qu'on tape sur la table pour obtenir un volet vacances, bon ça se passe comme ça, et les méchants typos, ça me fait un peu rigoler, parce que c'est normal qu'ils défendent leur bout de gras, leur point de vue à eux, évidemment que InfoCom' c'est le dernier avatar de leur stratégie de survie, bon, et alors, c'est à nous de ne pas nous laisser faire. Pourquoi est-ce que quand moi je rencontre les secrétaires rotos et typos, InfoCom' n'existe pas encore, l'assemblée constitutive n'a pas été tenue. Pourquoi est-ce que moi, quand je vais les voir, je leur dis : il est hors de question que dans votre affaire si on marche dedans, les correcteurs ne soient pas représentés en tant que tels dans l'organe de direction et il est hors de question que les correcteurs ne négocient pas les problèmes qui les concernent avec des élus, des gens qui ont été élus par eux euh.., Letréguilly il trouve cela normal (intervention Elisabeth Proust dans le fond: chez nous aussi, c'est vrai !), parce que c'est ce pour quoi ils se sont battus contre le SGLCE, je le rappelle, pendant quinze ans. Bon et quand Elisabeth dit : « On n'a jamais quitté l'Inter », ça c'est un vœu pieux, elle n'a peut-être pas envie d'avoir quitté l'Inter, mais ce que vous avez fait depuis que vous n'y êtes plus et le compte rendu de la réunion avec les rotos qui date de je sais pas combien de temps, trois mois, il est complètement dépassé.

Elisabeth Proust. Non.

René Berthier. Ecoute, moi je ne t'ai pas interrompu, alors..

Dans la salle. S'il n'est n'est plus l'Inter qu'est-ce que c'est ?

René Berthier. Y a plus d'Inter, il reste ce que j'appelle le périmètre de l'Inter, les composants de l'ancien Inter, mais on est, je sais pas si vous avez remarqué dans une période de recomposition. La question est de savoir si on est dedans ou pas. Bon, voilà, c'est ça. (intervention Elisabeth Proust dans le fond.) Non, je ne permets pas. (Elisabeth : Bon d'accord.) La question est ça : « Est-ce qu'on est dedans ou pas ? » Alors si on n'est pas dedans, c'est sûr que dans les entreprises, les tracts d'InfoCom' ne vont pas parler des correcteurs, évidemment, bon, c'est ça la question. On est vraiment, je sais pas, dans un conte de fées. T'as peut-être pas envie d'avoir quitté l'alliance entre guillemets avec des rotos et le cadre de l'Inter, mais vous l'avez fait. D'après ce que j'ai appris, à moins que Pascal Lebouch' soit un menteur, c'est le secrétaire de SPPS, Eric Moreau a signé avec Norguez, l'ennemi intime des rotos, la nomination d'un délégué syndical photograveur à *France Soir*. Comment voulez-vous que les rotos interprètent ça ? Ils interprètent ça comme vous nous chiez dans la gueule. J'mexcuse mais c'est comme ça qu'ils interprètent ça. (Brouhaha.)

Dans la salle. Et le délégué syndical au *Parisien*, c'est qui qui l'a signé ? C'est pas le Syndicat des correcteurs.

René Berthier. J'en sais rien. Je ne suis pas au courant de cette affaire-là. Bon…

Dans la salle. C'est InfCom' qui l'a désigné.

René Berthier. Non, c'est l'Inter qui l'a désigné. C'est le comité Inter qui l'a désigné. Bon… Quand Elisabeth dit : « on n'a pas quitté l'Inter », c'est pas vrai, vous l'avez quitté.

Elisabeth Proust. Non.

René Berthier. Et la question c'est dans quel cadre on va négocier les remplacements de correcteurs ou de rédacteur-réviseur, est-ce que on va pouvoir les négocier avec le SNJ-CGT ou est-ce qu'il aurait peut-être mieux valu envisager de rester dans le cadre où on était avant. (Intervention dans le fond inaudible.) Y compris avec InfoCom'. Comment est-ce que le problème des rédacteurs-réviseurs des quotidiens gratuits va être réglé, hein ? Claire aurait pu en parler. Cela fait trois ans que la direction n'applique plus les barèmes d'augmentation de la convention collective des journalistes. Qu'est-ce qu'il a fait le SNJ-CGT ? C'est ça la question, c'est une question de rapport de force. Dans quel rapport de force on veut s'inscrire, c'est ça le choix déterminant. Moi, ça me fait mal au cœur de même imaginer que le syndicat puisse disparaître, mais c'est ça c'est les emplois, la préservation des emplois et des acquis qu'on a pu avoir. C'est ça…

Dans la salle. Est-ce que tu crois que les rotos vont arrêter l'impression de *Metro* pour un correcteur ?

René Berthier. Je ne sais pas si les rotos vont arrêter l'impression de *Metro* pour défendre un correcteur, je sais qu'à *20 Minutes*, il n'y aurait jamais eu de correcteur s'il n'y avait pas eu le comité Inter, j'en sais quelque chose, puisque c'est Duteil et moi qui avons négocié la présence d'un correcteur, et il est évident qu'il n'y aurait jamais eu de correcteur sans ça et je ne suis absolument pas certain qu'avec le soutien du SNJ-CGT on aurait pu l'avoir. C'est ça la question de fond.

Elisabeth Proust. René, quand, en février, tu entends Peyrade qui te dit ou Letréguilly qui te dit d'accord que les correcteurs soient représentés. Moi, quand…

René Berthier. Mais c'est pas en février. Moi, il me l'a dit y a trois semaines.

Elisabeth Proust. Attends, attends, En septembre, il me dit aussi, mais quand je lis le bulletin de Peyrade au mois de mars 2006. Y a plus de représentant

René Berthier. Mais le bulletin de Peyrade, on s'en tape ! C'est pas ça qui est important. Mais non…

Elisabeth Proust. Pourquoi tu dis non ! Letréguilly, il comprend bien, il comprend bien ce qu'on veut, il espère bien qu'on va pas obtenir d'une façon ou d'une autre. Mais c'est Peyrade qui dit non, si Peyrade dit non en mars 2006. (Suite inaudible).

Mais je le fais pas promener.

René Berthier. La présence éventuelle de représentants correcteurs ès qualités éventuellement à InfoCom' ne dépend pas de Peyrade. C'est ça qu'il faut comprendre.

Dans la salle. C'est scandaleux….: C'est enregistré ça. (Intervention inaudible) (…)

(Brouhaha.)

Intervenant X. Je finis là-dessus, Eric, tu prendras la fin et tu concluras, si tu veux.

FIN PARTIE IV

Stéphane Viaux-Peccatte… systématiquement au comité de pas avoir fait ceci ou cela, ce qui est vrai, ou pas vrai, peu importe, je m'en fous, mais, en tout cas, il faut reprendre langue avec l'Inter, avec l'Inter, c'est-à-dire – l'Inter qui est dominé effectivement par les figures de Marc Peyrade et de Gérard Letréguilly, et donc pour ce qui concerne le prépresse, c'est plutôt avec Marc Peyrade. Je pense qu'ils sont tout à fait demandeurs parce que ce sont aussi des gens qui respectent, malgré tout, les formes et que le Syndicat des correcteurs ce n'est pas rien. Quelles que soient les critiques que l'on peut faire vis-à-vis du Syndicat des correcteurs – et Dieu sait s'il y en a, et Dieu sait si, parmi nous, il y a eu parfois des camarades qui ont critiqué le Syndicat des correcteurs – mais, en même temps, si l'on existe tous encore aujourd'hui, on le doit en partie au Syndicat des correcteurs. Donc faire preuve de dialogue. Tout n'est pas perdu non plus. Quelles que soient les orientations que les uns et les autres – et j'ai dit quelle était la mienne –, quelles que soient les orientations que l'on prendrait, il n'est pas trop tard pour entamer au moins une reprise de contact avec l'Inter, si ce n'est avec la Chambre typo proprement dite, c'est-à-dire avec Peyrade, puisque ce qui nous préoccupe ce sont des affaires du prépresse, et donc j'aimerais au moins souligner ça : je souhaiterais que, à défaut de nommer ou constituer une commission, c'est ce que je souhaiterais, que le comité s'en charge, mais si le comité est quelque peu débouté ce soir, ou discrédité, je ne sais pas, qu'au moins une commission à la prochaine assemblée générale du 13 janvier soit nommée pour prendre langue avec le comité Inter, avec Peyrade particulièrement pour ce qui nous concerne, tout en sachant que, à côté de nous, les affaires vont assez vite. Effectivement, tout à l'heure, quand j'évoquais la commission de contrôle, et que je disais, peut-être un peu vite, que Bruno Monthureux n'en faisait pas partie, il n'est pas venu aujourd'hui, il n'est pas venu à la dernière commission de contrôle, parce qu'il s'inscrit dans la logique syndicale d'InfoCom'. Mais, effectivement, il n'est pas parti du Syndicat des correcteurs, aujourd'hui, InfoCom n'est pas encore constitué, le congrès constitutif d'InfoCom n'a pas encore eu lieu, il aura lieu dans la première quinzaine de janvier sans doute. C'est un camarade qui fait donc encore aujourd'hui partie du Syndicat des correcteurs, qui aurait pu siéger à la commission de contrôle s'il en voulait. Donc, il faut, je pense, reprendre contact avec l'Inter, et il faut qu'une commission se crée, une délégation, comme le disait tout à l'heure mon camarade Philippe Cols, une délégation soit constituée pour reprendre contact avec les gens de la Chambre typographique, nouvellement peut-être InfoCom ou pas encore nouvellement InfoCom, peu importe, avec Peyrade, pour parler court, et pour mettre tout sur la table, et négocier la place, l'espace, le champ professionnel des correcteurs, voilà. Je voulais dire ça, je te remercie Elisabeth…

Stéphane Violet. Juste un point d'ordre : on a négocié une prolongation de l'occupation de la salle, mais enfin ça nous pousse jusqu'à 18 h 15 maximum. Donc, il reste trente-cinq, quarante minutes grand maximum.

Eric Moreau. Juste trois phrases, juste trois phrases… C'est juste trois mots… Une délégation c'est bien, mais… sur quel mandat ? C'est-à-dire : c'est une délégation qui veut aller à InfoCcom, et donc elle sera bien reçue par Peyrade, ou c'est une délégation qui veut rester, qui veut garder le Syndicat des correcteurs, et elle sera mal reçue par Peyrade ? Il faut bien y aller sur un mandat bien précis. Pour l'instant le mandat c'est quoi ? C'est la motion de juin dernier. Alors ça peut être quelqu'un d'autre que nous, qu'Elisabeth et moi. Moi, j'ai aucun problème là-dessus. Mais quel mandat ? Quel mandat ? Et ensuite la deuxième chose que je voudrais dire : René aurait pu nous aider, effectivement, il avait un mandat de quatre ans, puisqu'il a été élu au dernier congrès fédéral au bureau national, ou au CEN. Il y a eu des débats à la fédé, des débats houleux, où il y a effectivement la position des typos, celle des rotos, et celle du SGLCE, et des évolutions qui sont parfois, qui peuvent peut-être surprendre – celle des photograveurs –, et il aurait été juste qu'on ait une information là-dessus. Normalement, on ne change pas un élu, et c'est regrettable, parmi ce qu'on peut regretter, il est regrettable qu'on n'ait pas eu d'informations directes, par un camarade élu, du Syndicat des correcteurs, pour cela. Enfin, sur Bruno Monthureux, oui, je m'interroge. Puisque, encore une fois, normalement, le délégué syndical correcteur, il y a la signature du Syndicat des correcteurs pour qu'il puisse être délégué syndical dans son entreprise. Or, le Syndicat des correcteurs n'est pas au courant. Donc, quid ? Quant à la désignation du délégué syndical à *France Soir*, effectivement, j'ai signé, avec le SGLCE, la désignation d'un photograveur à *France Soir*. L'autre candidat, c'était un candidat d'InfoCom qui venait d'arriver à *France Soir*, qui ne correspondait pas aux critères – il faut un an dans l'entreprise pour pouvoir être élu délégué syndical, et ce n'était pas le cas. En revanche, le camarade photograveur était là depuis beaucoup plus longtemps, apprécié dans l'entreprise, et c'était tout à fait naturel.

Dans la salle …un ami du patron, ils l'ont recruté [inaudible].

Chaâbane Lakel. Juste quelques petits points, parce qu'Annick Béjean tout à l'heure a dit qu'au *Parisien* ont parlait du licenciement de cinquante-cinq secrétaires de rédaction. C'est pas ce propos-là : on parle de ventiler les secrétaires de rédaction dans d'autres services et dans les agences. Donc, cela dit bien ce que cela veut dire : c'est possible que, bientôt, par exemple si on accède à cette – je dirais – convention nationale des journalistes, ce qui n'est pas le cas au *Parisien*, qu'on nous demande que des gens à statut journaliste puissent être dans des cassetins des correcteurs, dont celui du *Parisien*. Ce que l'on a vu – comment dire ? – à, au *Figaro*. Donc je pense que la question qui est posée par le fait d'être dans la convention ou pas des journalistes n'est pas une question jésuitique. Il est bien clair que le fait de basculer sans armes ni bagage dans une convention telle que celle des journalistes amènera à terme que tous les syndicats de journalistes pourront demander des gens à eux qui soient correcteurs. Je veux dire : pourquoi ? C'est bien le camarade Denizo et le camarade Monthureux qui se sont reposés … à la Chambre typo pour que nous restions dans la convention nationale, dans la convention des ouvriers du Livre. Donc, il y avait bien une raison, il y avait bien le fait qu'il fallait, à un moment donné, d'une part, conserver notre convention, d'autre part, on savait qu'il y avait ce plan Recapp qui se préparait et qui a eu lieu, d'autre part, cadrer les cassetins, les renforcer, pour ensuite pouvoir proposer de nouveaux entrants – je dis bien aux nouveaux entrants – d'être dans la convention nationale des journalistes, s'il le fallait…. Bon, c'était pas une obligation. Aujourd'hui, on est dans la problématique où des cassetins le sont devenus, sans l'aide du SNJ, donc c'était possible – *Figaro, le Monde*, etc. Donc, y a pas besoin du SNJ pour cela, d'une part, d'autre part, je reviens sur le point qu'InfoCom n'est pas le syndicat qui doit se constituer, c'est bien le syndicat de l'édition qui doit se constituer. Il fallait entrer dans un cycle de négociation qui devait se dérouler sur dix-huit mois, et si les désaccords étaient trop importants on aurait pu refuser d'être dans ce syndicat de l'édition, on gardait, durant la période de négociation, cette possibilité d'être Syndicat des correcteurs et de le rester, y compris après la naissance du syndicat de l'édition si les termes des négociations ne nous convenaient pas. Donc, qu'on ne nous parle pas d'oukase. D'autre part, je suis un peu fatigué, mais d'autre part, ce qu'il faut voir aussi c'est qu'on est dans une période de recomposition syndicale, mais qui dépasse le cadre des syndicats. Moi, dans un texte que j'ai envoyé sur la liste de diffusion, j'ai demandé à savoir quels étaient les objectifs du SNJ-CGT, parce qu'on sait très bien que dans quelques années le SNJ-CGT ne sera plus syndicat national, est-ce que lui est dans la perspective de devenir une fédération ? En lisant les textes de Proust on a l'impression que, pour le SNJ-CGT, l'Inter compte pour du beurre, et que le véritable interlocuteur c'est soit la Filpac, soit le bureau confédéral. Donc, c'est quoi ? On nous demande d'être les supplétifs d'une action de dépeçage de la Filpac, d'une part. Quand elle parle du SGLCE, je me souviens de la lettre qu'elle a envoyée en demandant où c'est qu'était le SGLCE – je parle d'Elisabeth Proust. Je lui explique : le SGLCE, c'est les tenants du syndicat unique. Le jour même où le SIP s'est créé, le SGLCE s'est fendu d'un petit texte en disant : « Le SGLCE est pour le syndicalisme moderne, contre les syndicats de métier, qui sont des syndicats du XIX siècle… » Etc., etc. Donc, qui est contre les syndicats de métier ? Je pose la question, hein ? D'autre part, dire que le syndicat de l'édition ne sera pas un syndicat de métier : il sera pas le syndicat d'un métier, mais ça sera quand même un syndicat de métier. Qu'on soit pas d'accord avec la mise en place du syndicat de l'édition, on peut aller l'exprimer ; qu'on dise n'importe quoi, je ne supporte pas. Merci.

Sylvie Standley. *Le Monde*. Je ne ferai pas l'histori-

que des négociations, qui ont été longues et difficiles. Néanmoins, nous étions en phase avec l'intersyndicale journaliste, qui a accepté le passage des ouvriers du Livre, le changement de statut. Ensuite, le putsch de Peyrade nous a quelque peu déconcertés. Parce qu'il a fait entrer en force Infocom, alors que les journalistes avaient favorisé le changement de statut. Cela s'était passé assez harmonieusement, nous y avions travaillé pendant six mois. Nous sommes dans une phase, là, où il y a une collusion certaine entre Infocom et la direction du *Monde*. Sous la pression de Letréguilly, après avoir été le voir maintes fois pour garder les rapports avec l'Inter, Peyrade a décidé d'ouvrir – je pense qu'il a besoin de nous, aussi, pour faire les intermédiaires vis-à-vis des journalistes, parce que nous sommes moins mal perçus par les journalistes que les autres ouvriers du Livre, même si c'est tout à fait injuste, mais c'est comme ça. Je crois que, actuellement, il faut que nous commencions – puisqu'elles n'ont pas eu lieu – les réunions avec InfoCom. On ne pourra pas faire sans : ils sont les interlocuteurs privilégiés de la direction, donc on est obligés de faire avec, et je pense que, comme nous sommes sept à avoir adopté la convention collective des journalistes, nous n'avons pas le choix. Il y a une pression de la direction, puisque c'était global, c'était régional, c'était déjà décidé par Peyrade, donc nous avons été obligés de suivre, ceux qui ne partaient pas dans le Recapp ont été obligés de devenir journalistes. Nous avons même appelé l'inspection du travail pour demander si nous pouvions résister à cela. L'inspecteur du travail nous a dit : « Non, c'est une promotion, on vous propose d'être cadres, vous n'avez pas le droit de la refuser ou vous êtes licenciables. » Voilà ce qu'on nous a répondu. Donc, nous sommes passés journalistes. Je pensais naturellement que, comme on entrait dans une nouvelle convention collective, ça paraissait normal de la suivre. Donc, éventuellement, de se syndiquer au SNJ-CGT. Apparemment, le SNJ-CGT est très faible au *Monde*, il représente à peu près une dizaine de syndiqués. Si les photograveurs font une alliance avec eux, on sera déjà un peu plus nombreux, et si les sept correcteurs que nous sommes y allons, on sera aussi un peu plus nombreux pour les élections dans l'entreprise. Néanmoins, je crois qu'il faut quand même… serait-il illusoire de penser ramener le SNJ-CGT à l'Inter ? Est-ce qu'on pourrait pas essayer de travailler dans ce sens-là, de fédérer – enfin, d'essayer – de faire venir justement le SNJ-CGT à l'Inter, ou alors que Peyrade vienne s'expliquer – moi j'ai déjà proposé la chose – à l'intersyndicale journaliste du *Monde* sur ses projets. Voilà. Je pense qu'il faut effectivement qu'il y ait une communication qui se crée des deux côtés, soit d'un côté, soit de l'autre, mais nous on est vraiment le cul entre deux chaises, et pour ceux qui ont fait de la danse avant, c'est facile de faire le grand écart, pour d'autres ça l'est beaucoup moins. Réfléchissons là-dessus, je crois qu'il faut…Moi j'ai été contactée par Peyrade et je pense qu'il veut discuter avec nous. Donc, il faut qu'on discute.

Je voulais demander si cette assemblée pouvait émettre le vœu, auprès du comité, que Ros de La Grange soit réintégrée à *l'Huma*. Est-ce que c'est irréel de penser ça ? Qu'éventuellement le copain là, comment il s'appelle ?, qui était à *l'Huma* à sa place soit placé ailleurs et qu'on redonne sa place à Ros…

Pardon ? Enfin, ou pas d'ailleurs, mais enfin qu'il ait du travail en presse s'il a besoin de bosser, comme tout le monde, mais que Ros réintègre sa place, elle lui revient de droit. Donc, moi je pense que ça c'est un truc qu'il faut absolument résoudre. Donc, est-ce que vous êtes d'accord qu'on émette le vœu… Je sais pas : est-ce qu'il faut voter – parce qu'on n'est pas une assemblée légitime soi-disant – pour que ce soit en cours dans la prochaine quinzaine ?

… Voilà ! Et d'autre part on m'a fait dire que l'envoi de la convocation pour la prochaine assemblée devrait avoir lieu quinze jours avant et non pas un mois avant comme c'est d'habitude, parce qu'autrement on n'aura jamais le temps de l'avoir, et dans l'ordre du jour il faut qu'on mette justement que tu sois réintégrée à *l'Huma*… Vous êtes saisi du sujet, voilà, mais allez-y quoi, mince !

Franck Leclercq. Je voulais juste revenir sur la motion dite Dumeunier, et je voudrais poser quelques questions. Parce qu'en réalité c'est elle qui plombe les débats. Je voudrais donc lire l'article 71 des statuts : « Pour être soumise à l'assemblée générale, toute proposition devant entraîner une décision d'orientation syndicale doit être adressée au comité syndical un mois à l'avance, afin que celui-ci puisse l'inscrire à l'ordre du jour et en donner connaissance aux syndiqués. » Est-ce que cette motion… cette motion a-t-elle été portée à la connaissance des syndiqués avant l'assemblée générale du 24 juin? Oui ? Non ?

Jacques Dumeunier. Elle a été déposée le 24 mai.

Franck Leclercq. A-t-elle été portée à la connaissance des syndiqués… A-t-elle… A-t-elle été portée… [inaudible dans la salle] A-t-elle été… Ben, conteste maintenant ça a été fait si c'était un coup de force. Cette motion figurait-elle à l'ordre de jour ? Oui ? Non ? Elle figurait à l'ordre de jour ? On n'a pas respecté les statuts en faisant ça, et on ne respecte pas les statuts en adoptant cette motion. On va allez jusqu'où dans la cascade des…

Maintenant, en ce qui concerne le sabotage de cette assemblée générale, je pose une autre question : pourquoi n'y a-t-il pas d'ordre du jour dans *Cantonade* ? Pourquoi y a pas d'ordre du jour dans *Cantonade* ? [inaudible dans la salle] Ah ! C'est pas moi, c'est personne ! D'accord, là, il n'est pas question de voiture qui tombe en panne, je te signale qu'il y a des taxis…

Elisabeth Proust. Tu peux m'écouter ?

Franck Leclercq. Vas-y… Ben je t'écoute…

Elisabeth Proust. Je suppose qu'effectivement le poids de l'assemblée générale extraordinaire a fait que l'assemblée générale ordinaire ne pouvait qu'être limitée à deux sujets assez délicats, qu'on n'a pas eu le temps de traiter aujourd'hui, et qui concernaient…

Franck Leclercq. D'accord ! Quelqu'un pourrait me faire un résumé du pourquoi y a pas d'ordre du jour dans *Cantonade ?*

Elisabeth Proust. C'est une maladresse toute bête…

Franck Leclercq. Bien sûr, c'est une maladresse ! Il n'y a que des maladresses. D'accord. Maintenant si on se pose vraiment la question : « Pourquoi y a pas eu d'ordre du jour ? », c'est très simple, c'est parce que ce comité a déjà décidé qu'il n'y aurait pas d'assemblée générale extraordinaire statutaire aujourd'hui. Ça fait déjà un an et demi que ce comité se moque de vous, et il va continuer. Qu'est-ce qu'il veut faire ? Il veut juste gagner du temps. Du temps pour quoi faire ? Je ne sais pas. Maintenant, les promesses du secrétaire délégué, on peut les lire, elles sont dans le *Cantonade* où moi-même je n'ai pas eu le droit de lire ma propre intervention. Alors je lis : « Là où il y a une autocritique à faire, c'est un manquement aux statuts en l'occurrence, il n'y a pas de compte rendu de comité depuis à peu près trois ans, avant que je sois secrétaire, et même dans *Cantonade* ça arrive tard, on prend des décisions et les camarades sont au courant des décisions très tardivement. Il est nécessaire qu'il y ait des comptes rendus de comité. D'ailleurs, il y a internet, et on pourrait faire des comptes rendus succincts des comités, au moins l'ordre du jour. Il faudra pallier ce manquement l'année prochaine… » Nous sommes l'année prochaine, aucun manquement n'a été pallié, camarade.

Eric Moreau : [inaudible]

Franck Leclercq. Ben attends, là c'est toi qui as dit que ces manquements allaient être palliés. Quand est-ce que je t'ai vu sur la liste syndicale, toi ? Quand est-ce que tu as écrit une ligne ? Ça va les gogolitos, c'est bon… [rumeurs dans la salle] Donc continuons à faire semblant que ce comité existe et que les statuts existent. Laissons donc tomber la question du comité, comme le demandait Gomel, parce qu'il y aurait des questions plus sérieuses – je lui laisse la responsabilité de ses propos. Un secrétaire délégué désavoué réélu, un comité incapable de réunir une assemblée générale, qui ne respecte pas les statuts, qui a privatisé la permanence… Tout cela n'est pas sérieux. Qu'on me définisse alors ce qui est sérieux. Un syndicat qui n'a plus de principes est un syndicat mort. Adieu zombie…

Zdenka Stimac. *Investir*. En ce qui concerne l'ordre de jour de la prochaine assemblée ordinaire et extraordinaire du 13 janvier, les statuts prévoient que l'on puisse envoyer au comité syndical, un mois avant, les points que l'on pourrait aborder. Or, là, il y a moins d'un mois avant la prochaine assemblée. Est-il possible de réduire ce délai, et que le comité nous dise jusqu'à quand on peut envoyer nos souhaits pour les points à aborder à l'ordre du jour ? Comment ? Non il y en a trop, je crois. Enfin, en tout cas déjà moi je sais qu'il y a beaucoup de points que moi j'aimerais voir abordés qui ne l'ont pas été aujourd'hui… [brouhaha dans la salle] Jusqu'à quelle date ? Tu envoies le courrier lundi ?

Elisabeth Proust. Une semaine ?

Zdenka Stimac. Oui, une semaine, je sais pas, qu'en pensent les gens ?

Elisabeth Proust. Ça vous va une semaine ?

[brouhaha dans la salle]

Zdenka Stimac. Jusqu'à samedi prochain alors ?

[brouhaha dans la salle]

X. On a dit que c'était une réunion et qu'on prenait pas de décisions…

Zdenka Stimac. Oui, mais on est devant le fait accompli. On peut pas le faire, alors à ce moment-là repoussons l'assemblée afin que l'on puisse, un mois avant… [brouhaha dans la salle] En tant que syndiqués, on a le droit d'envoyer un ordre du jour… Non, il y en a trop, je veux pas que ce soit en questions diverses.

X. Tu viens au comité lundi, et puis tu amènes ta truc, et puis tu t'imposes…

Zdenka Stimac. Quelle est la réponse du comité ?

[brouhaha dans la salle]

Jacques Dumeunier. Tu n'auras pas une réponse précise. Admissions, démissions, radiations, rapport du secrétaire, rapport du trésorier, et puis questions diverses.

Zdenka Stimac. C'est toujours les mêmes alors ?

X. Un point particulier, théoriquement, il faut l'envoyer un mois avant…

Zdenka Stimac. Mais je peux pas l'envoyer un mois avant : on est le 16 décembre ! L'assemblée a lieu le 13 janvier !

X. Justement, là, on est un peu emmerdés…

Zdenka Stimac. Donc, vous, vous envoyez le courrier lundi, donc il faut que ça arrive avant lundi. C'est ça ?

[brouhaha dans la salle]

Zdenka Stimac. Eric il a dit lundi…

[brouhaha dans la salle]

Zdenka Stimac. Que tout le monde puisse le faire. Est-ce que d'autres personnes […] … Et si quelqu'un d'autre qui n'est pas là aujourd'hui ? Bon, d'accord, OK.

[brouhaha dans la salle]

X. Je déclare la réunion close.

SYNDICAT DES CORRECTEURS

ET DES PROFESSIONS CONNEXES DE LA CORRECTION

Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité
Direction générale du travail
Sous-direction de la négociation collective
Bureau NC1
Section dépôt
39-43, quai André-Citroën
75902 Paris Cedex 15

Paris le 27 juin 2007

Par lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : dépôt d'adhésion du Syndicat des correcteurs CGT à la convention collective étendue des journalistes (IDCC : 1480).

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES DU LIVRE, DU PAPIER ET DE LA COMMUNICATION

FILPAC — C.G.T.

Madame, Monsieur,

Le Syndicat des correcteurs est affilié à la Confédération générale du travail et à la Filpac, et syndique tous les salariés correcteurs, lecteurs-correcteurs, correcteurs-éditeurs de textes, rédacteurs-réviseurs et tous les professionnels du contrôle de qualité des textes dans les centres éditoriaux de la presse, l'édition, la publicité, le prépresse, le multimédia, etc.

Etant une organisations syndicale représentative dont l'objet entre dans le champ d'application de la convention collective nationale des journalistes du 1er novembre 1976 (étendue par arrêté du 2 février 1984), elle souhaite aujourd'hui adhérer à cette dernière ainsi qu'à tous les avenants postérieurs, conformément à l'article L. 132-9 du code du travail.

Il vous est demandé de faire dépôt de la présente à la susdite convention collective, toutes notifications aux signataires de cette dernière ayant été par ailleurs effectuées.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Anne Hébrard,
secrétaire déléguée

Permanence de 16 heures à 18 heures, du lundi au vendredi – Bourse du Travail – 2e étage – Bureau n° 228

3, RUE DU CHÂTEAU-D'EAU 75481 PARIS CEDEX 10 TÉLÉPHONE : (1) 42 08 02 28 TÉLÉCOPIE : (1) 42 08 03 90 C.C.P. 177843 N PARIS

Convention de l'édition
Annexe IV « travailleurs à domicile »

du 25 septembre 2006 étendue par arrêté du 22 juin 2007 (1)

Préambule.

La présente annexe précise les conditions particulières applicables aux correcteurs et aux autres travailleurs à domicile dans la branche de l'édition. Elle est impérative et il ne pourra y être dérogé que dans un sens plus favorable aux travailleurs à domicile.

Lorsque les circonstances le permettent, les parties signataires entendent favoriser la mise en place d'un dispositif de temps partiel modulé, afin d'assurer pour les salariés une meilleure planification des travaux qui leur sont confiés.

L'introduction de ce système se réalisera de manière progressive. Les parties conviennent d'en dresser le bilan à l'issue d'une période de trois ans d'application et de prendre, le cas échéant, les mesures nécessaires pour l'adapter.

Dispositions.

Article 1er. - Champ d'application.

1. Le correcteur qui effectue, à son domicile, la vérification typographique d'épreuves et assure le respect des règles de ponctuation, de syntaxe et d'orthographe, bénéficie du statut des travailleurs à domicile dans la mesure où il remplit toutes les conditions requises par les articles 721-1 et suivants du code du travail.

2. Le travailleur à domicile autre que le correcteur est classé employé, technicien ou cadre selon les critères définis aux classifications de la présente convention (annexes I et II).

3. Les travailleurs à domicile sont identifiés par l'ajout de la lettre « D » à l'échelon de leur classification sur les bulletins de salaire, ainsi que sur les déclarations de retraite et de prévoyance.

Article 2. - Conditions de travail.

Les travailleurs à domicile, qui acceptent des maisons d'édition des travaux déterminés, organisent librement leur travail à l'intérieur des délais qui leur sont impartis pour la remise des travaux dans les limites fixées par les lois et règlements, ainsi que les dispositions de la présente convention.

Les travailleurs à domicile peuvent être attachés à une ou plusieurs sociétés d'édition. Dans le cas où ils travaillent pour plusieurs sociétés d'édition, ils sont tenus de faire connaître à chacune de celles-ci, au plus tard le 10 du mois suivant, le total des heures de travail correspondant aux salaires qu'ils ont perçus dans le mois écoulé.

Article 3. - Rémunération.

A. – Le correcteur à domicile, tel qu'il est défini à l'article 1er, est rémunéré sur la base de 12 000 signes à l'heure pour la lecture avec copie, et de 15 000 signes à l'heure pour la lecture sans copie pour les travaux courants, et au nombre d'heures déclarées en conscience pour les autres travaux. Sa classification est celle du correcteur à l'annexe I des employés ; le tarif horaire minimal est égal au salaire de la catégorie E9 divisé par 152. Ce tarif suivra les mêmes augmentations en pourcentage que le barème de la convention collective nationale de l'édition, et il ne pourra en aucun cas être inférieur au barème en vigueur dans l'entreprise pour un emploi de même niveau.

B. – Pour les travailleurs à domicile autres que les correcteurs, la rémunération ne peut être inférieure au salaire mensuel garanti aux annexes I et II de la présente convention, au prorata du nombre d'heures effectuées selon le volume de travail confié dans le mois, et sous réserve des barèmes en vigueur dans l'entreprise pour un emploi de même niveau. Compte tenu des différentes natures de textes à traiter (littérature générale, sciences humaines, ouvrages scientifiques et techniques, notices encyclopédiques, etc.), les travaux confiés à des lecteurs-correcteurs sont rémunérés sur la base du nombre d'heures déclarées en conscience.

C. – Tous les travailleurs à domicile perçoivent, en sus de leur rémunération, un supplément de traitement mensuel équivalent à 8,33 % de ladite rémunération.

D. – Congés payés.

Le salaire convenu est majoré de 10 % au titre de l'indemnité pour congés payés.

E. – Minima conventionnels et ancienneté.

Les travailleurs à domicile reçoivent une majoration du salaire minimum selon leur temps de travail pour une société d'édition. Le taux de cette majoration est celui prévu par les barèmes des employés et cadres de l'édition, étant entendu qu'une année d'ancienneté s'apprécie pour 1 200 heures de travail pour une même société d'édition ou par un travail effectué, même à temps partiel, pendant 11 mois consécutifs ou non.

Article 4. - Frais d'atelier.

Pour tous travaux à domicile, il est attribué par heure de travail 5 % de frais professionnels calculés sur la base du salaire minimum mensuel de la catégorie E9 divisé par 152 (ou sur la base du salaire minimum annuel de la catégorie E9 divisé par 13 fois 152) et majoré de 8,33 %. Ces frais professionnels sont portés à 7 % calculés sur la base précitée, lorsque les travaux confiés impliquent l'utilisation d'un micro-ordinateur et lorsque le travailleur à domicile prend à sa charge les frais liés à cet équipement (matériel, logiciels et consommables).

Toutefois, pour les travailleurs à domicile dont le local de travail est situé en dehors de Paris et des départements limitrophes, ou en dehors d'une ville française dont la population est supérieure à un million d'habitants, et pour tenir compte de charges liées au local, inférieures dans ce cas, les taux sont de 4 % et 6 % respectivement.

(1) Brochure JO 3103. IDCC : 2121. BO conventions collectives 2006-45.

Si les travaux confiés par l'éditeur au travailleur à domicile nécessitent l'utilisation de logiciels spécialisés (hors bureautique standard) dont le travailleur à domicile doit faire l'acquisition, ou si les travaux confiés nécessitent l'achat de matériels graphiques, et dans la mesure où l'éditeur ne fournit pas ces éléments pour l'exécution du travail demandé, le coût supporté à ce titre par le travailleur à domicile donne lieu à une majoration des frais d'atelier au titre des frais informatiques. Le pourcentage effectif de frais professionnels doit dans ce cas figurer au contrat après évaluation des frais ramenés à l'heure en tenant compte d'un amortissement sur trois ans.

Article 5. - Conclusion, exécution et rupture du contrat de travail.

Le contrat de travail d'un travailleur à domicile et d'un correcteur à domicile est à durée indéterminée ou à durée déterminée.

Sauf clause d'exclusivité qui ne peut résulter que d'une activité équivalente à un temps complet, un travailleur à domicile peut exercer son activité pour plusieurs employeurs.

Tout contrat d'un travailleur à domicile, quelle qu'en soit la nature, doit donner lieu à l'établissement d'un écrit qui doit préciser les différentes conditions d'exécution qui s'y rattachent.

Le calcul de la durée du travail est effectué sur la base convenue avec le salarié au moment où les travaux lui sont confiés, en respectant les dispositions conventionnelles et éventuels accords d'entreprise concernant les temps d'exécution.

Cette procédure de quantification au préalable permet de remplir les exigences de l'article L. 212-1-1 du code du travail et les décrets D. 212-17 à 24 relatifs à la mesure et au contrôle du temps de travail.

A. – Contrat à durée déterminée :

Le contrat à durée déterminée, quel que soit son motif, ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement à un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise.

Le contrat à durée déterminée comporte les temps d'exécution prévisibles pour la durée du contrat.

Seuls les contrats comportant un terme fixé avec précision dès leur conclusion peuvent être renouvelés. Le renouvellement est possible une fois, pour une durée déterminée qui, ajoutée à la durée du contrat initial, ne peut excéder la durée maximale prévue pour le type de contrat initialement conclu. L'employeur doit justifier à la date de conclusion et de renouvellement d'un motif légitime de recours à un contrat à durée déterminée.

Si la relation contractuelle se poursuit à l'issue du terme d'un contrat à durée déterminée, celui-ci devient un contrat à durée indéterminée.

Ces règles correspondent à la législation en vigueur à la date de signature du présent texte et sont en conséquence susceptibles d'évoluer.

B. – Contrat à durée indéterminée :

1. La période d'essai des correcteurs à domicile est de 1 mois. La période d'essai des autres travailleurs à domicile est de 1, 2 ou 3 mois en fonction de la classification qui leur est attribuée.

Le contrat à durée indéterminée comporte une clause d'évaluation du niveau d'activité prévisible qui pourra être réexaminée chaque année.

2. En sus du contrat d'engagement, et sans préjudice des dispositions de l'article L. 721-7 du code du travail, la société d'édition établira, lors de la remise de chaque travail au travailleur à domicile, un bon de commande en deux exemplaires précisant notamment le nom et l'adresse de la société d'édition, ainsi que la nature du travail demandé, la date de livraison et le temps d'exécution prévisible en fonction du volume de la commande. Le bon de commande doit aussi faire apparaître le montant de la rémunération correspondante, qui ne peut être inférieur à la garantie minimale de la grille des salaires conventionnels pour le niveau de classification du travailleur à domicile. Un exemplaire de ce bon de commande est donné au correcteur ou aux autres travailleurs à domicile lors de la remise du travail à effectuer.

De même, au jour dit, est remis au travailleur à domicile un document attestant de la remise effective du travail exécuté.

3. En cas de démission ou de licenciement, le préavis réciproque est celui qui correspond aux dispositions de la présente convention, en fonction de la catégorie et du niveau de classification du correcteur ou des autres travailleurs à domicile.

L'indemnité compensatrice afférente au préavis se calcule sur la base de la moyenne des rémunérations versées au cours des 3 ou 12 derniers mois effectivement travaillés précédant la notification de la rupture, suivant le mode de calcul le plus favorable.

La base de l'indemnité de licenciement est la moyenne des rémunérations versées au cours des 3 ou 12 derniers mois effectivement travaillés précédant la notification de la rupture, selon le mode de calcul le plus favorable, et hors frais d'atelier.

Après 1 an d'ancienneté pour une même entreprise, les travailleurs à domicile ont droit à une indemnité de licenciement égale à 1/5 de mois par année (l'ancienneté s'apprécie telle qu'elle est définie à l'article 3).

Cette indemnité est calculée au prorata du nombre de trimestres entiers d'activité.

C. – Recours au temps partiel modulé pour les travailleurs à domicile :

Prenant en compte les fluctuations des productions dans les entreprises d'édition qui influent sur la charge de travail, ainsi que la spécificité des travaux confiés, le recours au travail à domicile peut être organisé dans le cadre des dispositions relatives au temps partiel modulé. Ainsi, la durée du travail d'un travailleur à domicile à temps partiel peut être modulée sur l'année.

Le contrat de travail à temps partiel modulé mentionne obligatoirement, notamment, la qualification du salarié, les éléments de sa rémunération, la durée hebdomadaire ou mensuelle de référence, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4-3 du code du travail.

Tout contrat de travail à temps partiel modulé aura

une durée de travail minimale de 3 heures hebdomadaires et 13 heures mensuelles. La durée du temps de travail pour les jours travaillés ne peut être inférieure à 1 heure.

Ces durées minimales basses doivent permettre d'ouvrir les dispositions du temps partiel modulé à un nombre important de travailleurs à domicile, sans préjudice d'une revalorisation ultérieure de ces durées minimales, dans le cadre de la commission de suivi de l'article 12.

Temps contractuel de travail et modulation du temps de travail

Selon le principe de la modulation, la durée du travail pour les salariés à temps partiel modulé peut varier au-delà ou en deçà de la durée stipulée au contrat, à condition que, sur 1 an, la durée hebdomadaire ou mensuelle n'excède pas en moyenne cette durée contractuelle.

La durée hebdomadaire ou mensuelle du travail peut varier au-dessous ou au-dessus de la durée hebdomadaire ou mensuelle moyenne prévue au contrat dans la limite de 1/3 de cette durée. La durée hebdomadaire du travail du salarié ne peut être portée à un niveau égal ou supérieur à un temps plein.

Ajustement du temps contractuel de travail en cas de dépassement du nombre d'heures annuel

Conformément aux dispositions légales applicables à la date de signature du présent accord, lorsque, sur une année, le nombre d'heures moyen réellement effectuées par un salarié a dépassé la durée hebdomadaire ou mensuelle fixée au contrat et calculée sur l'année, le nombre d'heures prévu dans le contrat est modifié, sous réserve d'un préavis de 7 jours et sauf opposition du salarié intéressé, en ajoutant au nombre d'heures antérieurement fixé la différence entre cet horaire et le nombre d'heures moyen réellement effectuées.

Programme de répartition de la durée du travail

Le programme indicatif de répartition de la durée du travail en fonction des travaux prévus et les heures de travail en découlant sont communiqués par écrit aux salariés concernés, au début de la période de modulation, selon les modalités définies au sein de chaque entreprise.

Sous réserve d'un délai de prévenance de 5 jours ouvrés au minimum, les entreprises ou les établissements peuvent modifier les modalités de répartition initiales telles qu'elles résultent du programme indicatif susvisé. Cette modification doit être notifiée au travailleur à domicile par lettre recommandée avec accusé de réception, par lettre remise en main propre contre décharge ou par tout moyen permettant d'établir que le travailleur à domicile a pris connaissance de cette modification dans le délai imparti susmentionné. Le travailleur à domicile qui n'a pas été informé de cette modification dans la forme et le délai imparti susmentionné a la possibilité de refuser cette modification sans que cela constitue une faute.

D. – Lorsqu'une société d'édition donne du travail à un correcteur ou à un autre travailleur à domicile, elle doit indiquer la quantité ou la durée prévisible de ce travail.

Lorsqu'un correcteur ou un autre travailleur à domicile ne peut temporairement prendre les travaux qu'une société d'édition lui confie de manière régulière, il doit en informer cette dernière par écrit. Les raisons pour lesquelles un travailleur à domicile est en droit de refuser un travail sont notamment les suivantes : travail chez un autre employeur, nécessités familiales impératives, enseignement universitaire, congés payés, maladie, accident du travail, formation. L'employeur se réserve le droit de demander les justificatifs correspondant au motif invoqué.

Article 6. – Retraite complémentaire et prévoyance.

En application de la loi du 29 décembre 1972, les correcteurs et les autres travailleurs à domicile seront affiliés au régime de retraite complémentaire de la CIPS pour leurs salaires en provenance de maisons d'édition.

Dans le domaine de la prévoyance, les travailleurs à domicile ayant le statut d'employé bénéficient des dispositions de l'annexe III de la convention collective nationale de l'édition.

Les travailleurs à domicile ayant le statut d'agent de maîtrise, technicien ou cadre bénéficient d'une couverture prévoyance dans les conditions suivantes :

– cotisations applicables pour les entreprises et les salariés :

Tranche A	Tranche B	
Employeur	Employeur	Salarié
1,5 % (1)	2 %	2 %

(1) Conformément à l'article 7 de la convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947.

– le salaire servant au calcul des cotisations est le salaire brut servant de base à la déclaration annuelle de l'employeur sur les traitements et salaires, c'est-à-dire avant déduction des impôts et retenues pour la sécurité sociale (article 5 de la convention collective nationale de retraite et de prévoyance du 14 mars 1947) ;

– ces cotisations doivent être affectées en priorité à la couverture du risque décès, à hauteur de 50 % au minimum de la cotisation assise sur la tranche A, le reste des cotisations pouvant être utilisé pour le financement des garanties d'incapacité, d'invalidité ou de couverture de frais médicaux ;

– l'entreprise a le libre choix de l'organisme assureur et il appartient à chaque entreprise de définir le régime de prévoyance adapté en tenant compte de la qualité de salariés multi-employeurs d'un certain nombre de travailleurs à domicile.

Article 8. - Prime de transport.

La prime de transport doit être versée à raison de 1/25 de son montant mensuel par journée comportant des déplacements pour la remise ou pour la livraison du travail achevé.

Lorsque la société d'édition assure la remise du travail et le fait prendre une fois qu'il est achevé, la prime de transport n'est pas due.

Article 9. - Droits collectifs.

Le libre exercice du droit syndical est garanti aux travailleurs à domicile dans les conditions du présent texte.

Les dispositions générales relatives au droit syndical et à la représentation du personnel dans l'entreprise sont applicables aux travailleurs à domicile.

Le travailleur à domicile qui exerce une activité salariée dans plusieurs entreprises peut être électeur indifféremment dans chacune d'elles.

Un travailleur à domicile ne peut se porter candidat que dans une seule entreprise, selon son choix.

Tout travailleur à domicile peut être désigné par une organisation syndicale représentative en qualité de délégué syndical ou de représentant syndical au comité d'entreprise, sous réserve des conditions d'ancienneté requises pour être désigné.

Pour exercer leurs différents mandats, les travailleurs à domicile bénéficient des crédits d'heures légaux ou conventionnels applicables aux élus, aux délégués et représentants syndicaux. Les heures de délégation, ainsi que les heures correspondant aux réunions convoquées par l'employeur, sont rémunérées aux travailleurs à domicile, en sus de la rémunération de leurs heures de travail, sur la base du taux horaire qui leur est applicable, hors frais d'atelier et sans majoration.

Dans ce cadre, et compte tenu de l'exercice du travail à domicile, il revient à chaque entreprise de déterminer les moyens à mettre en œuvre afin de faciliter la communication des instances représentatives du personnel à l'égard des travailleurs à domicile.

Article 10. - Formation.

Les travailleurs à domicile bénéficient des mêmes droits que les autres salariés en termes de formation.

Toutefois, compte tenu des caractéristiques particulières des emplois qu'ils occupent, les dispositions spécifiques ci-après sont mises en place :

Tout travailleur à domicile peut bénéficier d'une ou de plusieurs actions de formation prioritaires financées par l'OPCA-CGM dans le cadre des périodes de professionnalisation ou dans celui du droit individuel à la formation, et ce dans les limites suivantes :

– d'une part, dans le cadre du droit individuel à la formation, dans la limite du nombre d'heures de formation acquis individuellement dans les différentes entreprises qui l'emploient le cas échéant, étant rappelé que le nombre d'heures acquis ne peut être supérieur à 120 heures au sein d'une même entreprise d'édition ;

– d'autre part, tant dans le cadre des périodes de professionnalisation que dans celui du droit individuel à la formation, dans la limite des fonds disponibles au titre de la professionnalisation.

Sur mandat de la CPNE, la section édition de l'OPCA-CGM établira à cet effet une liste des actions de formation prioritaires permettant aux travailleurs à domicile de développer leurs compétences et leurs qualifications, notamment dans les domaines de la bureautique et de l'internet, de la correction et de la préparation de copie.

Ce dispositif exceptionnel sera mis en place pour les exercices 2007, 2008 et 2009.

L'OPCA-CGM prendra en compte, en priorité, les demandes des travailleurs à domicile ayant totalisé, et déclaré en conséquence à l'OPCA-CGM, au moins 1 200 heures de travail dans une ou plusieurs entreprises d'édition au cours des 3 derniers exercices précédant la date de leur demande.

L'OPCA-CGM prendra en charge les frais pédagogiques, dans la limite de 35 euros par heure de formation, les salaires, l'allocation de formation prévue par la loi en cas de formation en dehors du temps de travail et les frais annexes. Ce taux horaire de 35 euros pourrait être modifié sur décision de la CPNE de la branche.

S'agissant des actions engagées dans le cadre du droit individuel à la formation, les salaires et l'allocation de formation seront pris en charge sur les fonds disponibles au titre du plan de formation, ce type de dépenses n'étant pas éligible aux fonds de la professionnalisation.

Les demandes d'actions de formation seront instruites par l'entreprise dans laquelle le travailleur à domicile est employé ou a été employé en dernier lieu. Lorsque le travailleur à domicile souhaite mobiliser les heures de droit individuel à la formation, acquises au titre de diverses entreprises, l'accord de ces dernières est requis. Dans ce cas, l'OPCA-CGM sera mandaté pour obtenir les autorisations concernées.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de formation, les entreprises de plus de 10 salariés s'engagent à traiter les besoins de formation des travailleurs à domicile qu'elles emploient en consacrant au moins 0,45 % de la masse salariale des travailleurs à domicile aux dépenses de formation engagées en leur faveur au cours des exercices 2007, 2008 et 2009.

Ces sommes seront mutualisées au niveau de l'OPCA-CGM et s'imputeront ainsi sur la contribution légale de 0,9 % au titre du plan de formation. En l'absence de dépense totale de ces fonds prioritairement affectés, leur reliquat disponible sera remutualisé au service de l'ensemble des salariés de l'édition. Seront imputables, sur cette contribution, les frais pédagogiques, les salaires, l'allocation de formation et les frais annexes le cas échéant.

À l'issue de cette première période triennale de mise en œuvre du présent accord, les parties signataires se concerteront à nouveau pour décider de l'opportunité du maintien de ce dispositif ou de son aménagement.

Article 11. - Communication d'entreprise.

Il appartient aux entreprises de mettre en œuvre les moyens nécessaires permettant l'information des travailleurs à domicile :

– sur les textes conventionnels qui leur sont applicables, et notamment en matière de formation ;

– sur les procédures internes des entreprises concernant la mise en œuvre du droit à la formation ;

– sur les communications syndicales et les informations du comité d'entreprise.

Chaque entreprise devra déterminer les contenus et modalités d'information afin que soit respecté le prin-

cipe de stricte confidentialité à l'égard des autres entreprises dans le cas de travailleurs à domicile travaillant pour plusieurs entreprises.

Article 12. - Commission de suivi.

Durant les trois premières années suivant la mise en œuvre des dispositions du présent accord, soit pour les exercices 2007, 2008 et 2009, un bilan annuel concernant la mise en œuvre du présent accord sera réalisé dans le cadre de l'observatoire des métiers et communiqué à la commission paritaire nationale de l'emploi de la branche professionnelle de l'édition.

Ce bilan comprendra les données suivantes réalisées à partir d'une enquête auprès des entreprises :

– le nombre de travailleurs à domicile rapporté à l'effectif global des entreprises ayant répondu à l'enquête ;

– l'âge moyen des salariés concernés ;

– l'ancienneté moyenne des salariés concernés ;

– les cinq métiers les plus fréquents et leur répartition en pourcentage ;

– le volume d'heures moyen réalisé par les travailleurs à domicile en contrat à durée indéterminée ;

– le nombre de collaborateurs ayant totalisé des heures sur l'ensemble des mois de l'année et, pour ces derniers, l'amplitude de la variation d'activité ;

– le nombre de contrats relevant du temps partiel modulé ;

– les conditions de mise en œuvre d'un régime de prévoyance, en application des dispositions de l'article 9 du présent accord.

Chaque année, la commission de suivi devra réexaminer la durée minimale conventionnelle du contrat à temps partiel modulé, pour répondre à l'objectif fixé à l'article 5-C, troisième alinéa.

Il est par ailleurs rappelé que dans les entreprises de plus de 300 salariés, l'employeur remet chaque année au comité d'entreprise un bilan du travail à temps partiel au sein de l'entreprise.

Il porte, notamment, sur le nombre, le sexe et la qualification des salariés concernés, ainsi que les horaires de travail à temps partiel pratiqués et le nombre de contrats de travail à temps partiel ouvrant encore droit à l'abattement forfaitaire sur les cotisations patronales de sécurité sociale.

Dans les entreprises de moins de 300 salariés, le rapport annuel à l'intention du comité d'entreprise inclut le bilan du travail à temps partiel.

Dans les deux cas, les données communiquées incluent le temps partiel modulé lorsque des contrats de ce type ont été conclus au sein de l'entreprise.

Conformément aux dispositions légales en vigueur à la date de signature du présent accord, les données relatives à l'emploi des travailleurs à domicile sont communiquées aux comités d'entreprise soit dans le cas du rapport annuel soit dans le cas du bilan social, selon l'effectif de l'entreprise.

Article 13. - Entrée en vigueur.

Le présent accord ne sera applicable que s'il a fait l'objet d'un arrêté d'extension, sans réserve, ni exclusion.

Fait à Paris, le 25 septembre 2006.

Accord professionnel portant sur la mise en place d'un régime exceptionnel de cessation d'activité en Presse parisienne (Recapp)

PRÉAMBULE – OBJET DE L'ACCORD

Confrontée à d'importantes difficultés structurelles et conjoncturelles, la presse quotidienne nationale doit poursuivre ses efforts de modernisation et repenser ses modes de production pour assurer les moyens de son développement.

Dans ce sens, les parties ont négocié l'accord cadre professionnel et social du 30 novembre 2004 et les différents accords en résultant.

La mise en place de ces nouveaux accords dans les entreprises doit conduire à de nouveaux accords d'effectifs, impliquant le départ d'un certain nombre d'ouvriers et de cadres techniques. Afin d'atténuer les conséquences de ces mutations, un plan d'accompagnement social est nécessaire, auquel l'Etat a décidé d'accorder un soutien exceptionnel.

C'est donc dans le prolongement de ces différents accords que les parties se sont rencontrées afin de déterminer les modalités permettant aux ouvriers et cadres techniques de bénéficier des dispositions du décret n° 2005.1096 du 2 septembre 2005, relatif à la cessation d'activité de certains salariés relevant de la convention collective de travail des ouvriers des entreprises de presse de la région parisienne et de la convention collective de travail des cadres techniques de la presse quotidienne parisienne et de la convention cadre Etat / SPP / CAPS AG du 30 septembre 2005.

TITRE 1er . - PRINCIPES GÉNÉRAUX

1. Champ d'application.

Les entreprises listées à l'annexe 1 de la convention cadre Etat/SPP/CAPSAG, peuvent conclure avec l'État une convention prévoyant l'attribution d'une allocation spéciale pour les travailleurs âgés, faisant l'objet d'un licenciement pour motif économique, et non susceptibles d'un reclassement.

Les parties s'engagent à respecter l'ensemble des obligations résultant de l'accord cadre professionnel du 30 novembre 2004, du décret n° 2005.1096 du 2 septembre 2005 et de la convention cadre Etat / SPP / CAPSAG du 30 septembre 2005, textes qui fondent le dispositif social, juridique et financier du RECAPP.

2. Conditions d'entrée dans le RECAPP.

Peuvent bénéficier de l'allocation spéciale les ouvriers et cadres techniques, salariés de ces entreprises, qui remplissent les conditions suivantes:

1° Avoir été licencié dans le cadre des dispositions des articles L 321.1 et suivants du code du travail et notamment de l'article L 321.4.1 pour motif économique et être non susceptible d'un reclassement. Le terme du préavis doit intervenir au plus tard le 31 décembre 2008 pour les ouvriers et le 31 décembre 20 Il pour les cadres techniques;

2° Être âgé, au 31 décembre 2005, de cinquante ans au moins;

Être âgé, au moment de l'adhésion au dispositif, de cinquante ans au moins pour les ouvriers et de cinquante-cinq ans au moins pour les cadres techniques;

3° Justifier d'une activité continue au sein de l'entreprise au cours des douze mois précédant la rupture du contrat de travail ;

4° Justifier de dix ans d'activité au sein de la branche au moment de la rupture du contrat de travail ;

5° Justifier de cent vingt trimestres d'assurance validés au titre d'un ou de plusieurs régimes de base obligatoires d'assurance vieillesse ;

6° Ne pas justifier de la durée d'assurance et de périodes reconnues équivalentes mentionnée au deuxième alinéa de l'article L 351-1 du code de la sécurité sociale pour bénéficier d'une retraite à taux plein;

7° N'exercer aucune autre activité professionnelle, à l'exception de celles correspondant à la production d'œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques.

A la réception de la notification de son licenciement, le salarié réunissant les trois premières conditions visées ci-dessus communique l'ensemble des informations le concernant susceptibles d'être nécessaires à l'appréciation de ses droits et notamment les informations relatives aux droits qu'il a constitués auprès du régime d'assurance vieillesse de la Sécurité sociale.

Le bénéfice du RECAPP est automatique pour tous les salariés réunissant les conditions visées ci-dessus. Les personnes ayant été omises dans l'annexe 2 de la convention cadre et répondant à tous les critères d'éligibilité définis ci-dessus seront qualifiées et reconnues après vérification par la CPEFPPP et la commission de contrôle.

Le bénéfice du dit régime est exclusif de toute prestation servie par le régime d'assurance chômage, les salariés s'interdisant de solliciter toute prestation au titre du régime d'assurance chômage.

Les entreprises, mettant en œuvre des procédures de

licenciement économiques susceptibles de justifier une ou plusieurs applications du régime exceptionnel de cessation d'activité, se doteront de moyens permettant de recueillir les informations relatives aux situations individuelles.

3. Modalités de ressources: allocation.

Pendant toute la durée du bénéfice du dispositif, et sous réserve que l'intéressé reste en vie, il perçoit une allocation brute égale à :

65 % du salaire de référence brut dans la limite du plafond de la sécurité sociale;

50 % du salaire de référence brut pour la part de ce salaire comprise entre une fois et deux fois ce même plafond.

Cette allocation est financée par l'Etat à hauteur de 67,5 %, le solde étant assuré par les entreprises. La participation financière des entreprises est versée à la CAPS AG, soit dans le cadre d'un financement mutualisé, soit sous la forme d'un financement par l'entreprise, soit sous la forme d'une combinaison des deux mécanismes précédents.

Une convention passée entre la CAPSAG et chaque entreprise, dont copie est fournie à la direction du développement des médias, précise les modalités du versement de la participation de ladite entreprise au financement du dispositif, suivant les modalités suivantes :

– Financement mutualisé:

La CAPSAG assume dans cette hypothèse, à partir de cotisations qui lui sont versées, l'intégralité des coûts à la charge des entreprises. Ce mode de financement est réservé aux départs des ouvriers relevant d'une entreprise cotisant à taux plein à la CAPSAG.

Suite aux études actuarielles menées par l'institution, la CAPS AG financera sur ce mode à compter de 56 ans les départs des ouvriers.

– Financement par l'entreprise :

L'entreprise assume dans cette hypothèse l'intégralité des coûts à sa charge. Ce mode de financement s'applique aux mesures de départ de l'ensemble des cadres techniques ainsi que des ouvriers ne relevant pas d'une entreprise cotisant à taux plein à la CAPSAG.

La CAPSAG adresse à chaque entreprise un appel de fonds pour encaisser par anticipation la totalité des sommes, à la charge de l'entreprise, qui seront nécessaires à la mise en œuvre du dispositif sur toute la durée du plan.

Un ajustement est opéré à la sortie du dispositif sur la base du coût réel constaté. Un ajustement peut également. intervenir, pendant la période d'application du dispositif, en cas de modification d'une des données économiques ayant servi de base à l'estimation initiale.

– Financement mixte :

Dans cette hypothèse, l'entreprise assume, jusqu'à l'âge retenu pour le financement mutualisé, l'intégralité des coûts du dispositif restant, après intervention de l'aide publique, à sa charge. La CAPSAG prend ensuite le relais dans les conditions et sous les réserves fixées ci-dessus à l'article «financement mutualisé».

Pour la partie non mutualisée, la CAPSAG adresse à chaque entreprise un appel de fonds pour encaisser par anticipation la totalité des sommes, à la charge de l'entreprise, qui seront nécessaires à la mise en œuvre du dispositif sur toute la durée du plan.

Un ajustement est opéré sur la base du coût réel constaté au moment de l'entrée dans la période correspondant au financement mutualisé. Un ajustement peut également intervenir, pendant la période d'application du dispositif, en cas de modification d'une des données économiques ayant servi de base à l'estimation initiale.

Le salaire journalier de référence à partir duquel est calculé le montant de l'allocation spéciale est déterminé d'après les rémunérations sur lesquelles ont été assises les contributions au régime d'assurance chômage au titre des douze derniers mois civils précédant l'entrée dans le RECAPP.

Le salaire journalier est calculé selon les règles définies dans le cadre du régime d'assurance chômage visé à la section 1 du chapitre 1er du titre V du livre III du code du travail.

Le salaire journalier est revalorisé selon les règles définies aux deuxième et troisième alinéas de l'article R 351-29-2 du code de la sécurité sociale. La première revalorisation ne peut intervenir que si les rémunérations qui composent le salaire de référence sont intégralement afférentes à des périodes de plus de six mois à la date de revalorisation.

L'allocation brute est assujettie aux charges sociales dues pour les revenus de remplacement.

L'allocation est servie à l'expiration d'un délai courant à partir du lendemain de la fin du contrat de travail et comprenant un nombre de jours correspondant aux indemnités compensatrices de congés payés versées par le dernier employeur.

L'allocation cesse d'être versée à la date à laquelle les salariés remplissent les conditions ouvrant droit au versement d'une pension de retraite à taux plein:

– soit, pour les salariés de moins de 60 ans, dans le cadre des dispositifs de retraite anticipée définis aux articles L 351-1-1 et L 351-1-3 du code de la sécurité sociale, dans leur rédaction en vigueur à la date de la signature de la présente convention ;

– soit, pour les salariés de 60 ans et plus, lorsqu'ils justifient d'une durée d'assurance tous régimes au moins égale à la limite définie au deuxième alinéa de l'article L 351-1 du code de la sécurité sociale, dans sa rédaction en vigueur à la date de la signature de la présente convention.

Dans ces deux cas, l'indemnité cesse d'être versée si l'intéressé ne procède pas à la liquidation de ses pensions.

En cas de modification des dispositions législatives visées ci-dessus, la révision du présent accord devra être réalisée.

4. Financement et gestion du plan.

La profession finance le dispositif de cessation anticipée d'activité avec le concours de l'Etat

La CAPSAG gère le service des prestations – allocations et indemnité – pour les salariés bénéficiaires. Elle

procède à l'établissement des déclarations sociales et fiscales requises et à l'établissement des bulletins d'allocation.

La CAPSAG conclue les conventions nécessaires au sein du groupe Audiens.

La CAPSAG recouvre, auprès des services compétents de l'Etat, les aides publiques ..

La CAPSAG verse aux organismes compétents les cotisations (parts patronales et salariales).

5. Plan de sauvegarde de l'emploi.

Les salariés licenciés pour motif économique bénéficiant du RECAPP n'ont pas droit, sauf dispositions contraires, aux mesures de Plan de Sauvegarde de l'Emploi:

- relatives aux reclassements internes ou externes, du fait que celui-ci s'avère impossible

- relatives aux aides financières éventuellement prévues

Au cas où ils sollicitent le bénéfice de la priorité de réembauchage, ils perdent le bénéfice du RECAPP.

6. Cotisations.

Pendant toute la durée de l'adhésion, le bénéficiaire reste affilié au régime général de la Sécurité Sociale. La cotisation sur les revenus de remplacement résultant de l'application du taux forfaitaire Sécurité Sociale est à sa charge.

L'État prend en charge l'intégralité du financement des cotisations versées au titre de l'assurance volontaire vieillesse du régime général.

L'entreprise prend en charge l'intégralité du financement des cotisations versées au titre du régime de retraite complémentaire au taux contractuel, à l'exception d'une cotisation de 1,75 % sur la tranche A à la charge du bénéficiaire. Pour les ouvriers, l'assiette prise en compte est le salaire «barème SPP» de la catégorie d'origine de l'adhérent en vigueur à la signature du présent accord, revalorisé en fonction des augmentations indiciaires ou le salaire de référence du salarié si celui-ci est inférieur au barème SPP. Pour les cadres techniques, l'assiette prise en compte est le salaire tel que défini par l'article 26 de la convention collective de travail des cadres techniques de la presse quotidienne parisienne.

Les cotisations prévoyance et mutuelle (module Presse Parisienne) se répartissent pour moitié entre l'entreprise et le bénéficiaire, lequel conserve le bénéfice du régime applicable aux salariés en activité, jusqu'au dernier jour du bénéfice du RECAPP.

La signature du bulletin d'entrée dans le dispositif emporte acceptation du prélèvement, sur l'allocation brute, des cotisations dues au financement des régimes de protection sociale ainsi que les cotisations obligatoires.

Deux bulletins types d'allocation sont joints au présent accord en annexe 3 (ouvriers et cadres)

TITRE II
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES À L'INDEMNISATION

1. Indemnité conventionnelle de licenciement des ouvriers.

L'indemnité conventionnelle de licenciement économique des ouvriers est versée à chaque bénéficiaire du RECAPP, au moment de son entrée dans le dispositif pour les deux tiers et vingt quatre mois plus tard pour le solde ou à sa sortie du dispositif.

Pour les ouvriers, le montant de cette indemnité est calculé suivant les modalités et tableaux de l'annexe 1.

2. Indemnité conventionnelle de licenciement des cadres techniques.

Les dispositions relatives à l'indemnité conventionnelle des cadres techniques feront l'objet d'un accord complémentaire spécifique sous quinzaine.

3. Indemnité de mise à la retraite des ouvriers et cadres techniques bénéficiant directement de la retraite anticipée (Loi Fillon).

Les parties ont souhaité prendre en compte la situation des salariés qui, ayant commencé à travailler très jeune et ayant connu de longues carrières professionnelles peuvent prétendre partir à la retraite avant 60 ans.

Le présent article qui définit les conditions de mise à la retraite de ces salariés qui peuvent bénéficier d'une pension de retraite à taux plein au sens du code de la sécurité sociale précise notamment les contreparties prévues à l'article 16 de la loi du 21 août 2003.

La mise à la retraite à l'initiative de l'employeur d'un salarié pour lequel l'âge minimum visé au premier alinéa de l'article L 351-1 du code de la sécurité sociale a été abaissé dans les conditions visées aux articles L 351-1-1 et L 351-13, et qui peut bénéficier d'une pension de vieillesse à taux plein est possible lorsque cette mise à la retraite s'accompagne de l'une des dispositions suivantes :

– conclusion par l'employeur d'un contrat de qualification ou de professionnalisation ;

– évitement d'un licenciement visé à l'article L 321-1 du code du travail.

L'employeur doit notifier au salarié sa mise à la retraite en respectant les délais de préavis prévus par les conventions collectives concernées.

La mise à la retraite à l'initiative de l'employeur ouvre droit à l'indemnité de mise à la retraite fixée ci-dessous. Cette indemnité ne peut être inférieure ni se cumuler avec l'indemnité légale visée par l'article L 122-14-13 alinéa 2 du code du travail.

3.1. *ouvriers :*

L'indemnité de mise à la retraite est composée de quatre fois le montant de l'indemnité prévue par le Constat d'Accord du 19 juin 1980 et d'une indemnité d'un montant de 500 euros par mois pour la période allant de la mise à la retraite jusqu'à la date du 60ème anniversaire du bénéficiaire.

3.2. *cadres techniques :*

Les dispositions relatives à l'indemnité de mise à la retraite des cadres techniques feront l'objet d'un accord complémentaire spécifique sous quinzaine.

Par ailleurs, en compensation de ces mises à la retraite, les entreprises s'engagent à un effort particulier concernant les salariés dont la qualification est insuffisante au regard de l'évolution des technologies et de l'organisation du travail et les salariés qui comptent 20 ans d'activité professionnelle ou âgés d'au moins 45 ans et disposant d'une ancienneté minimum d'un an de présence dans l'entreprise qui les emploie.

TITRE III DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Le présent accord prend effet à la date de sa signature, dans les conditions légales.

Il est conclu pour une durée indéterminée; toutefois, étant conclu en application du décret du 2 septembre 2005, il n'a pas vocation à régir des licenciements économiques intervenant au delà du 31 décembre 2008 pour les ouvriers et du 31 décembre 20 II pour les cadres.

Il peut être révisé dans les conditions prévues par la loi ; sa révision pourra s'imposer dans l'hypothèse d'une évolution dudit décret.

2. Le présent accord peut être dénoncé dans les conditions déclinées à l'article L 132.8 du Code du Travail.

3. La caducité du présent accord serait automatiquement constatée et l'accord cesserait ipso facto de produire effet en cas de remise en cause du décret, l'existence du décret étant une condition substantielle d'engagement des parties. Dans ce cas, il cesserait de s'appliquer à la date d'effet de ladite remise en cause.

4. Les dispositions de l'article 1 du titre II complètent, autant que de besoin, les dispositions, prévues par les accords ouvriers antérieurs, relatives aux indemnités de licenciement..

5. Les dispositions du présent accord annulent et remplacent les dispositions contraires contenues dans les accords régionaux précédents.

Fait à Paris, le 7 novembre 2005

ANNEXE I

1. Indemnité conventionnelle de licenciement des ouvriers.

Chaque bénéficiaire du RECAPP reçoit une indemnité conventionnelle de licenciement tenant compte de son ancienneté CAPSAG, de sa catégorie d'origine et de la durée entre son entrée dans le RECAPP et ses 60 ans. Le montant de cette indemnité est déterminé à l'aide des tableaux ci-dessous. L'ancienneté CAPSAG est définie selon les modalités arrêtées par le conseil d'administration de la CAPSAG du 23 novembre 2001.

ICL de base pour tout bénéficiaire du RECAPP

	DUREE DANS LE RECAPP (en mois)									
Catégorie origine	120	108	96	84	72	60	48	36	24	12
correcteurs, typos, photograveurs, rotativistes, maintenance	50 246 €	45 939 €	41 632 €	37 326 €	33 019 €	28 712 €	24 405 €	20 098 €	13 399 €	6699 €
départs	38 589 €	35 281 €	31 974 €	28 666 €	25 358 €	22051 €	18743 €	15436 €	10 290 €	5145 €
auxiliaires	34 167 €	31 238 €	28 310 €	25 381 €	22 453 €	19524 €	16595 €	13 667 €	9111 €	4556 €

Ancienneté CAPSAG > 15 ans :

	DUREE DANS LE RECAPP (en mois)									
Catégorie origine	120	108	96	84	72	60	48	36	24	12
correcteurs, typos, photograveurs, rotativistes, maintenance	57 080 €	52 188 €	47 295 €	42 403 €	37 510 €	32 617 €	27 725 €	22 832 €	15 221 €	7 611 €
départs	43 411 €	39 690 €	35 969 €	32 249 €	28 528 €	24 807 €	21 086 €	17 365 €	11 576 €	5 788 €
auxiliaires	38 589 €	35 281 €	31 974 €	28 666 €	25 358 €	22 051 €	18 743 €	15 436 €	10 290 €	5 145 €

ANCIENNETE CAPSAG > 20 ANS :

	DUREE DANS LE RECAPP (en mois)									
Catégorie origine	120	108	96	84	72	60	48	36	24	12
correcteurs, typos, photograveurs, rotativistes, maintenance	63 511 €	58 068 €	52 624 €	47 180 €	41 736 €	36 292 €	30 848 €	25 405 €	16 936 €	8 468 €
départs	48 637 €	44 469 €	40 300 €	36 131 €	31 962 €	27 793 €	23 624 €	19 455 €	12 970 €	6 485 €
auxiliaires	43 011 €	39 324 €	35 637 €	31 951 €	28 264 €	24 578 €	20 891 €	17 204 €	11 470 €	5 735 €

ANCIENNETE CAPSAG > 25 ANS :

	DUREE DANS LE RECAPP (en mois)									
Catégorie origine	120	108	96	84	72	60	48	36	24	12
correcteurs, typos, photograveurs, rotativistes, maintenance	69 138 €	63 212 €	57 286 €	51 360 €	45 434 €	39 508 €	33 581 €	27 655 €	18 437 €	9218 €
départs	52 659 €	48 145 €	43 631 €	39 118 €	34 604 €	30 091 €	25 577 €	21 063 €	14 042 €	7 021 €
auxiliaires	46 628 €	42 632 €	38 635 €	34 638 €	30 641 €	26 645 €	22 648 €	18 651 €	12 434 €	6 217 €

ANCIENNETE CAPSAG > 30 ANS.

DUREE DANS LE RECAPP (en mois)										
Catégorie origine	120	108	96	84	72	60	48	36	24	12
correcteurs, typos, photograveurs, rotativistes, maintenance	75 973 €	69 461 €	62 949 €	56 437 €	49 925 €	43 413 €	36 901 €	30 389 €	20 259 €	10 130 €
départs	57 885 €	52 923 €	47 962 €	43 000 €	38 038 €	33 077 €	28 115 €	23 154 €	15 436 €	7 718 €
auxiliaires	51 451 €	47 041 €	42 631 €	38 221 €	33 811 €	29 401 €	24 990 €	20 580 €	13 720 €	6 860 €

Pour les ouvriers au coefficient SPP 1,55 et 1,67, le montant de l'indemnité est calculé selon les mêmes règles sur la base du rapport de ces coefficients avec le coefficient 1,96.

Pour les durées intermédiaires, le montant de la prime est calculé au prorata des durées données dans lestableaux ci-dessus.

Pour chaque bénéficiaire du RECAPP pouvant justifier de la durée d'assurance et de périodes reconnues équivalentes mentionnées au deuxième alinéa de l'article L. 351-1 du code de la sécurité sociale pour bénéficier d'une retraite à taux plein avant l'age de 60 ans, l'indemnité conventionnelle de licenciement comprend le montant calculé à partir des tableaux ci-dessus et un montant de 500 euros par mois pour la période allant de la cessation de versement de l'allocation spéciale au 60ème anniversaire.

ANNEXE II
DISPOSITIFS PARTICULIERS

Pour les ouvriers ayant plus de 50 ans au 31 décembre 2005 (figurant à l'annexe 2 de la convention cadre) faisant l'objet d'un licenciement pour motif économique, ne remplissant pas les conditions permettant de bénéficier du RECAPP et ayant au moins dix ans d'ancienneté CAPSAG (définie selon les modalités arrêtées par le conseil d'administration de la CAPS AG du 23 novembre 2001), l'indemnité conventionnelle de licenciement est calculée au prorata des données du tableau ci-dessous:

	ÂGE DE LA PERSONNE A LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL							
	50 ans	51 ans	52 ans	53 ans	54 ans	55 ans	56 ans	57 ans
correcteeurs, typos, photograveurs rotativistes, maintenance	70 000 €	64 286 €	58 571 €	52 857 €	47 143 €	41 429 €	35 714 €	30 000 €
départs	53 200 €	48 857 €	44 514 €	40 171 €	35 829 €	31 486 €	27 143 €	22 800 €
auxiliaires	47 600 €	43 714 €	39 829 €	35 943 €	32 057 €	28 171 €	24 286 €	20 400 €

L'indemnité ci-dessus ne peut être inférieure au montant de l'indemnité de licenciement visée à l'article L 122.9 du Code du Travail.

Pour bénéficier de cette disposition, les départs doivent impérativement se faire dans les mêmes conditions de non remplacement que pour les départs en RECAPP.

Stages Formacom 2007-2008

Le stage « Perfectionnement réécriture et correction, presse et édition » est conventionné par la région Ile-de-France pour les demandeurs d'emploi franciliens. La région finance le stage et les stagiaires continuent à percevoir leur rémunération pendant la formation. Si des correcteurs inscrits à l'ANPE sont intéressés, qu'ils se fassent connaître. Sur les stages Word et InDesign (trois stagiaires JO par session pour l'instant), il reste de la place.

Perfectionnement Word

Objectif : Maîtriser les fonctions spécifiques de Word pour l'édition : création de tables dynamiques, gestion des documents longs (le mode plan, le document maître) et création de modèles.

Public : Tout professionnel de la communication écrite intervenant sur le texte et sa mise en page.

Durée et rythme : 70 heures

7 heures par jour, 35 heures par semaine.

Dates

Du lundi 1er octobre au vendredi 12 octobre 2007

Méthode

Cours théoriques et nombreux exercices pratiques

Applications directes au produit de l'entreprise

Contenu : Feuilles de style ; Tableaux complexes; Tables dynamiques ; Gestion des documents longs ; Personnalisation de Word ; Création de modèles ; Fabrication d'un petit livre

Lecteur-correcteur

Objectif : Etre capable d'effectuer la lecture critique et la correction d'un texte sur support papier ou informatique.

Public : Toute personne ayant le niveau du baccalauréat, maîtrisant parfaitement la langue française et possédant une excellente culture générale.

Nombre maximal de stagiaires par session : 38 personnes

Durée et rythme : 780 heures.

6 h 30 par jour - 32 h 30 par semaine (du lundi au vendredi).

Dates : Jeudi 6 mars 2008 au vendredi 12 septembre 2008 [fermeture du centre le vendredi 9 mai] [10 jours de vacances (2 semaines) du 21 juillet au 1er août 2008 inclus]

Méthode : Cours magistraux ; Exercices d'application ; Mises en situation réelle de correction.

Contenu : Aspects linguistiques et rédactionnels ; Typographie ; Structuration graphique du message et approche du secrétariat de rédaction ; Technologie - Fabrication ; Documentation et vérification de l'information ; Pratique de la correction et préparation de copie ; La correction dans un environnement informatisé ; Visites de sites, techniques de recherche d'emploi, droit du travail ; Révisions, travaux pratiques encadrés, évaluations et examen de validation des compétence professionnelles

InDesign

Objectif : Entraîner les participants aux techniques de la correction, de la maquette et de la mise en page en PAO sous InDesign.

Public : Tout professionnel de la communication écrite intervenant sur le texte et sa mise en page.

Durée et rythme : 70 heures, 7 heures par jour, 3 semaines.

Dates : Du lundi 10 septembre au vendredi 21 septembre 2007

Méthode : Cours théoriques et nombreux exercices pratiques ; Application directe au produit de l'entreprise ; Contenu ; Présentation et interface du logiciel ; Création de document ; Création d'objet texte, image, filet… ; Travail sur le texte ; Travail sur les images ; Impression d'un document

Perfectionnement réécriture et correction, presse et édition – niveau 1

Objectif : Améliorer sa connaissance et sa maîtrise des difficultés de la langue française ;

Corriger selon les nouvelles exigences rédactionnelles et techniques ;

Maîtriser les techniques de réécriture et reconnaître les niveaux d'intervention possibles sur un texte.

Public : Tout professionnel de l'écrit souhaitant perfectionner sa pratique de la correction tant dans ses aspects linguistiques que rédactionnels.

Bonne maîtrise de la langue française et expérience professionnelle confirmée en presse et/ou édition.

Nombre maximal de stagiaires par session :

16 personnes

Dates, durée et rythme :

Du lundi 12 novembre 2007 au vendredi 30 novembre 2007

105 heures (7 heures par jour - 35 heures par semaine [du lundi au vendredi]).

Méthode : Cours théoriques ; Etude des principales difficultés récurrentes ; Nombreux exercices d'application.

Contenu : Difficultés de la langue française : orthographe d'usage et syntaxe ; Correction et réécriture : le mot, la phrase, exercices de réécriture.

Perfectionnement réécriture et correction, presse et édition – niveau 2

Objectif : Corriger selon les nouvelles exigences rédactionnelles et techniques ; Appréhender les problèmes de correction pour lesquels les outils de travail déjà à disposition (dictionnaires, grammaires) n'apportent pas de réponse : les mots nouveaux (néologismes, notamment d'origine anglo-saxonne), les expressions du langage parlé qui ne figurent pas dans les dictionnai-

res, les structures de phrase qui, sans être grammaticalement incorrectes, nuisent à la bonne compréhension du propos (phrases trop longues ou bancales, par exemple) ; Perfectionner la lecture critique en définissant précisément les critères d'intervention ; Perfectionner sa pratique rédactionnelle.

Public : Correcteurs, rédacteurs, secrétaires de rédaction.

Nombre maximal de stagiaires par session :

16 personnes

Dates, durée et rythme :

Du lundi 26 novembre 2007 au vendredi 14 décembre 2007

105 heures (7 heures par jour - 35 heures par semaine [du lundi au vendredi]).

Méthode :

Cours théoriques.

Etude des principales difficultés récurrentes.

Nombreux exercices d'application.

Contenu :

Aspects linguistiques et orthotypographiques de la lecture critique.

Aspects rédactionnels de l'exercice de la lecture critique.

Réviseur-éditeur

Objectif : Permettre à des réviseurs et des correcteurs de se spécialiser dans la fonction d'éditeur : réécriture, qualité du texte et de la copie, vérification de l'information, intégration et cohérence texte/image.

Public et prérequis : Réviseurs, correcteurs avec une expérience professionnelle confirmée. Maîtrise d'XPress.

Nombre maximal de stagiaires par session :

12 personnes.

Durée et rythme : 291 heures (221 heures en centre et 70 heures en entreprise).

32,5 heures par semaine en centre – 6,5 heures par jour (du lundi au vendredi).

35 heures par semaine en entreprise – 7 heures par jour.

Dates : Du lundi 10 décembre 2007 au lundi 18 février 2008

Stage en entreprise du lundi 4 février au vendredi 15 février 2008

Retour en centre pour bilan : le lundi 18 février 2008

Congé : du lundi 24 décembre inclus au vendredi 28 décembre inclus.

Méthode :

Cours théoriques. Exercices d'application.

Revues de presse. Débats.

Mises en situation réelle de production (monitorats): séances qui portent exclusivement sur les situations professionnelles reproduites par les moniteurs (tous professionnels en activité). Ces monitorats permettront aux stagiaires d'appréhender la diversité des pratiques de la profession et faciliteront leur adaptation aux situations professionnelles existantes.

Lettre du président

A l'heure où une nouvelle équipe devra prendre en charge les destinées de Formacom, il est temps d'en dresser un premier bilan et d'en jauger, sans concession ni forfanterie, les perspectives.

Nous pourrions évidemment nous satisfaire d'avoir assumé les dettes, après la liquidation de Coforma, engrangées auprès du syndicat et de les avoir réduites de près de 40 %, celles-ci étant passées de 140.000 euros environ à 95.000 euros en l'espace de six ans, et ce sans nouvelles subventions du syndicat des correcteurs : rappelons en effet qu'une subvention annuelle de 100 000 F (15 000) avait été votée pour notre école, que celle-ci n'a jamais réclamé.

Nous pourrions nous attribuer les mérites d'avoir reconstruit une équipe pédagogique soudée, compétente et dévouée, qui a permis la formation et aidé au placement de plus de trois cent cinquante correcteurs (éditeurs) réviseurs, secrétaires de rédaction... Sans compter la formation professionnelle continue en presse quotidienne ou périodique et dans l'édition.

Mais voilà, la politique de formation dans notre pays est avant tout une question de choix politiques se souciant de fait peu des besoins réels des étudiants et des salariés.

Et ce d'autant si, comme la formation professionnelle, elle s'accompagne d'une manne financière d'importance – grâce aux acquis conquis par les salariés après mai-juin 1968, n'en déplaise à l'Omniscient, je veux parler de notre nouveau président de la République.

Ainsi, le désengagement de l'Etat et la décentralisation de la formation professionnelle, depuis 2004, au « profit » des régions portent-ils leurs premiers fruits (blettes) : coupes claires dans les budgets, limitation, voire suppression, des enseignements professionnels destinés aux bac+...

En réduisant aux acquêts l'aide apportée à la reconversion professionnelle d'un public jugé indûment surdiplômé, dont pourtant les besoins en ce domaine ne se démentent pas si on en juge par les exigences des nouvelles qualifications demandées, cette politique touche directement l'équilibre précaire des écoles de la communication, qu'elles concernent les fonctions journalistiques ou de techniciens. Et, bien évidemment, Formacom est touchée au premier chef.

Aussi, au-delà du persiflage puéril de ceux (celles) qui évoquent une quelconque vente par appartements, faudra-t-il s'atteler avec détermination au dossier du rapprochement avec d'autres structures d'enseignement : Université, école(s) de journalistes et/ou, n'en déplaise à certains, écoles du Livre d'origine syndicale. Sans passion ni tabou.

Denis Dutheil

Tribunes libres

Lettre sincère ou libre plaidoyer
d'Elisabeth Proust

Une grève professionnelle aux Echos
d'Eric Zivohlava

Contribution
de Jacques Dumeunier

Réponses
d'Anne Hébrard

Le syndicat des correcteurs est-il éternel ?
de René Berthier

Avant de partir
de Philippe Bungener (en 3e de couv)

Lettre sincère ou libre plaidoyer

Elisabeth Proust

Le 9 avril 2007

Chers camarades,

Je vous écris depuis la situation un peu particulière qui est la mienne, ayant devant vous, lors de notre assemblée du 27 janvier, à la fois démissionné du précédent comité, des fonctions de secrétaire adjointe que j'y occupais – et annoncé le retrait de ma candidature à direction syndicale qui vient d'être élue.

C'est une position qui, pendant deux mois, ne m'a pas été particulièrement confortable, me laissant souvent partagée entre impuissance et colère. Du moins me permet-elle aujourd'hui de m'adresser à vous sans pouvoir être suspectée d'avoir défendu, au-delà de mes convictions, une position acquise ou espérée qui aurait prétendument entaché l'orientation syndicale pour laquelle je continue de plaider.

Mais c'est là, sans doute, une des raisons ayant motivé mon retrait : à mes yeux, celui-ci atteste de ma totale sincérité et de ma totale indépendance vis-à-vis de qui et de quoi que ce soit – en même temps que de mon désaccord fondamental avec un certain nombre de pratiques que j'ai, d'entrée de jeu, combattues ou tenté de contrecarrer, du mieux que je l'ai pu.

Certains m'ont reproché de n'avoir pas démissionné plus tôt, « portant ainsi à bout de bras » la ligne politique en même temps que la crédibilité d'un comité en réalité moribond. Je pense qu'en effet, au-delà des insuffisances et des dérives individuelles ou collectives qui ont affecté la mandature 2006-2007, l'orientation syndicale qui s'était peu à peu dégagée au sein du comité 2005-2006, puis clairement affirmée dans nos diverses réunions, jusqu'à être démocratiquement adoptée par trois assemblées générales statutaires, devait être défendue.

Élue secrétaire adjointe, j'étais en charge de cette orientation qui est ancrée dans la tradition du Livre et de l'Inter, mais fondée sur la certitude que les correcteurs ont à défendre un métier spécifique, une population spécifique, enfin des biens matériels et moraux – conditions *sine qua non* de la liberté d'action et d'expression de l'association syndicale qui les constitue et les identifie.

Foin de contrevérités

Oui, cette ligne, j'ai contribué à l'élaborer, à la promouvoir et à la défendre parce que ce que j'ai vu, entendu et compris durant ces dix-huit mois que d'aucuns imaginent, bien à tort, « perdus » m'a prouvé et continue de me prouver chaque jour que nous devons, d'abord, rester nous-mêmes, unis au-delà des querelles, des invectives et des blessures que parfois elles laissent, en même temps capables d'un réel pragmatisme tactique et d'une cohérence rigoureuse dans la stratégie. Nous avons un chemin à inventer, une route à dégager au milieu de ce qui peut tourner au champ de ruines. Ne nous dispersons pas, ne scissionnons pas, ne nous détruisons pas. Nous avons un avenir possible. Et il sera notre responsabilité collective, ou il ne sera pas.

Les motions respectivement adoptées par nos assemblées du 24 juin 2006, du 29 janvier 2007 et enfin du 31 mars 2007 ont fixé le cadre des négociations qui s'ouvrent devant nous.

La première est issue des débats que nous avons tenus de novembre 2005 à juin 2006 – visant à informer les camarades, à recueillir leur point de vue et ensemble en discuter – au cours de trois commissions de la presse et deux assemblées générales. Le projet de motion qui a conclu cette première étape a été, par mes soins, présenté et déposé au comité dans les délais statutaires, en l'espèce un mois, jour pour jour, avant l'assemblée. Et si le texte n'en a pas été publié dans le *Cantonade* précédant ladite assemblée, ce n'est certes pas de mon fait, mais bien par décision arbitraire du secrétaire Eric Moreau – et de lui seul. L'assemblée générale a condamné cette attitude anti-statutaire en procédant au vote de la motion. Et elle l'a adoptée.

La deuxième motion, parue en temps et heure dans notre bulletin syndical, a été votée sur la base du compte rendu de nos rencontres avec nos partenaires de la FILPAC, d'une part, avec le SNJ-CGT, d'autre part, après nombre de discussions et contributions sur le merdoduc – parfois furieusement argumentées – quant au bien-fondé des deux orientations en présence. Et si l'on peut effectivement regretter que des commissions de la presse n'aient pu être réunies entre octobre et décembre 2006, le débat a bien eu lieu, ses enjeux ont bien été explicités, notamment dans le *Cantonade* n° 210, puis lors de notre assemblée non statutaire mais combien riche du 16 décembre – et enfin le 27 janvier dernier.

Le 31 mars 2007, donc pour la troisième fois, notre assemblée générale souveraine a confirmé son attachement à l'autonomie juridique du Syndicat des correcteurs. S'inscrivant dans le droit-fil de leurs deux décisions antérieures, les correcteurs ont en effet donné ce jour-là mandat à leur direction syndicale, collégiale et déléguée, de participer à la recomposition de la structure régionale, en vue d'assurer *« la coordination des revendications et actions contre les prétentions patronales »*, par la création d'une *« Union de syndicats de métier et de filières de métiers »*. Nonobstant les arguties de certains, notre assemblée générale a ainsi clairement arbitré, pour la mandature qui vient, entre les deux orien-

tations syndicales dont nous avons ensemble largement débattu près de dix-huit mois. Quelles sont, quelles étaient les deux orientations en présence ?

D'abord celle qu'on nous fit grand reproche de ne pas accepter d'emblée sans discussion, courant 2005 : celle qui aurait consisté à s'inscrire tout de go dans le projet de dissolution du Syndicat des correcteurs, au sein d'un syndicat dit de l'Edition dans lequel il n'était absolument pas prévu que les correcteurs puissent être représentés en tant que tels.

Des vessies pour des lanternes

J'ai déjà plusieurs fois souligné ce point à l'adresse de René Berthier, aussi bien à la tribune de nos assemblées générales que sur le merdoduc et dans plusieurs numéros de *Cantonade*. Mais il n'est pire sourd qui ne veut pas entendre. Pour autant, l'ensemble des camarades ne doivent pas être dupes. Qu'ils sachent, car c'est la vérité des faits dont ici encore je témoigne pour l'avoir directement vécue, que ce qui nous fut demandé au sein du comité Inter, pour la première fois en novembre 2005, c'était le renoncement à notre syndicat, à notre représentation de correcteurs en tant que tels – et que cela nous fut demandé comme quelque chose d'évident ou de longue date entendu. J'insiste sur ce point qui n'est pas anecdotique pour que nous restions collectivement lucides et prudents. J'ai alors répondu (je l'ai déjà raconté) que le débat chez nous venait seulement d'être lancé, que beaucoup étaient attachés à notre propre syndicat, à son histoire, à ses modes d'organisation, à son indépendance – et surtout à sa nature de syndicat de métier. J'ai souligné qu'un passage en force était à proscrire, que la levée de boucliers à laquelle on était en train d'assister chez les journalistes en était bien la preuve – mais que, bien sûr, nous étions d'accord pour discuter plus avant.

Or j'étais aux réunions du comité Inter chaque lundi de la mandature 2005-2006, et cela aussi je l'affirme une fois encore, à l'encontre de ce que dit René (qui n'y était pas) : il n'y a pas eu de travail au sein du comité Inter sur le projet de refondation auquel nous aurions refusé de participer. Il y a eu quelques pressions et tentatives d'intimidation, hors des réunions régulières de l'Inter, mais nulle proposition de travail en commun, nulle rencontre dédiée au fameux projet des trois syndicats de filières de métiers, du moins dont on nous aurait informés. Par contre, la Chambre typo a, de son côté et en silence, préparé sa mutation en Info'com, habilitée dès le printemps 2006 à syndiquer toutes les catégories du prépresse – dont la nôtre. Elle a, toujours de son côté, toujours en silence, et en commun avec la FILPAC, préparé les conditions de leur adhésion parallèle et unilatérale à la convention collective des journalistes – ce que nous apprîmes comme un fait accompli au mois de juillet 2006, dans le *Journal officiel*, peu après les camarades du SNJ-CGT qui en furent également avisés *a posteriori* et en conçurent une vraie colère. Peut-on s'en étonner ?

Quand le camarade Berthier prétend que nous aurions pu, avant, en nous y prenant autrement, obtenir de la Chambre typo cette Union syndicale que nous lui avons proposée sur la base de la motion du 24 juin – et qu'elle a refusée sans ambages lors de notre rencontre commune, fin septembre 2006 (*cf.* le compte rendu qui en a été donné dans *Cantonade* n° 210, non pas « six mois » mais six semaines après) –, eh bien le camarade Berthier raconte des histoires. Ou alors, il prend des vessies pour des lanternes. Car, je le répète, en novembre 2005 déjà, Marc Peyrade attendait de nous que nous acceptions notre dissolution ou fusion dans un syndicat unique des salariés des centres éditoriaux. Et lorsque j'exprimai le souhait, ce jour-là, que nous puissions nous intégrer dans le projet de l'Inter, tout en continuant d'exister en tant que catégorie représentative d'un métier spécifique, l'idée en fut immédiatement écartée comme quasi passéiste.

Quelques mois plus tard, en mars 2006, Marc Peyrade, dans son discours d'ouverture du congrès de la chambre typo, était encore plus clair : préconisant l'abandon d'un syndicalisme *« par définition corporatiste, axé sur le métier, une catégorie professionnelle… »*, il définissait le futur syndicat de l'édition comme devant être fondé sur la section syndicale d'entreprise *« la plus adaptée au défi d'unité syndicale…, la plus à même d'éviter l'isolement et l'éparpillement, le désintérêt et l'étroitesse corporatiste »*, car en *« organisant les salariés en vertu de leur seule condition de salarié elle est le meilleur creuset de l'unité indispensable à la satisfaction des revendications »*.

La vérité en face

Le 27 septembre 2006, lors de notre rencontre avec la SCTP-Info'com et comme l'atteste le compte rendu précité, Marc Peyrade exprimait sans détour ce qui fondait déjà, en réalité, sa position de novembre 2005 : *« Dans l'immédiat, le Syndicat des correcteurs propose une union syndicale. Mais c'est une proposition incompatible avec le projet Info'com. »* Et il ajoutait : *« Info'com, ce n'est que le début de la logique de la modernisation. Car le meilleur moyen de défendre l'écrit, c'est un statut qui dépasse les frontières du statut et des métiers. »* Tout cela est parfaitement explicite et figure en bonne place dans *Cantonade* n° 210.

Au passage, je précise que le compte rendu de notre rencontre avec la SCTP-Info'com, n'en déplaise à René Berthier, n'a pas été « réécrit » – et pourquoi pas inventé ? – mais très fidèlement transcrit (comme tous les autres) d'une prise de notes très exhaustives à la disposition de qui voudra.

Il est d'autant plus regrettable, comme le soulignait Alain Denizot, que l'ensemble de ces textes, analyses, préface, postface et rapport d'activité confondus, tous éléments parus dans le *Cantonade* précité – et

de nature à décider de notre orientation – aient suscité si peu de commentaires véritables de la part de ceux-là mêmes qui auraient pu s'en emparer pour les discuter au fond. Car, par la suite, ces mêmes camarades ont continué de défendre une ligne syndicale contraire à celle qui avait été votée, le 27 janvier dernier, sur la base de l'ensemble de l'information qu'ils s'étaient, de fait, abstenus de traiter. Et après le vote du 31 mars, ces mêmes camarades se retrouvent aujourd'hui devant les mêmes contradictions.

Car ils ont contesté et contestent encore, pour certains, l'orientation syndicale désormais adoptée, mais ils n'ont nullement étayé leur point de vue, du moins jusqu'ici, à partir des déclarations et des intentions réelles d'Info'com, du SNJ-CGT ou de la FILPAC. Ils n'ont pas davantage essayé d'appréhender les situations concrètes et différenciées qui s'imposaient et s'imposent encore à nous dans les entreprises. Ils n'ont pas tenté, non plus, d'analyser le tournant qui s'est opéré dans la position jusqu'alors défendue par l'Inter. Ni examiné le texte proposé pour son nouveau règlement, afin de juger s'il nous garantirait ou non, en quoi que ce soit, de quoi que ce soit. Car leur souci n'était pas là mais à lancer des anathèmes, railler et conspuer quelques boucs émissaires, s'indigner d'une ligne politique imaginaire, tout en se gardant de regarder la réalité en face. Soit la disparition du Syndicat des correcteurs que d'aucuns avaient pour eux programmée, et à laquelle ils étaient en train de contribuer quand bien même, à l'origine, ils n'y adhéraient pas. Peut-on espérer que, désormais, ceux-là du moins changent d'attitude et s'interrogent au fond ?

Aujourd'hui, la CSTP-Info'com – et avec elle l'ensemble de l'Inter – auraient, à ce que l'on nous rapporte, reculé sur leurs exigences initiales. Si l'on en croit les émissaires non missionnés du 8 janvier, les correcteurs pourraient désormais être représentés en tant que tels (soit « es qualité ») dans le syndicat dit de l'Edition. Cela demande à être examiné. Mais que personne ne s'y trompe et surtout pas René Berthier. Car je le soulignais pour lui, par avance, dans un message sur le merdoduc en date du 4 janvier : il faudra voir dans cette concession, si elle se confirme comme telle, le résultat de notre résistance collective – désormais confortée par l'adoption nette et claire (j'insiste) des motions du 27 janvier et du 31 mars 2007.

Parce que notre syndicat s'est montré, le 27 janvier, puis le 31 mars encore, à la fois cohérent avec la décision qu'il avait prise le 24 juin 2006, et suffisamment ferme pour ainsi garantir une marge de négociation qu'en décembre dernier on nous refusait encore, nous sommes de fait aujourd'hui en situation de discuter sur les bases que nous réclamions. Attention maintenant à ce que nous allons faire, tous ensemble, missionnés ou pas, de cette nouvelle donne !

Du côté de Top Famille

Mais, de grâce, que l'on ne fasse pas accroire que les non mandatés du 8 janvier sont allés renouer avec l'Inter des liens tombés en quenouille ! Que personne ne se laisse prendre à ce leurre !

Car si l'Inter ne s'est plus réuni de la fin octobre à la mi-décembre, c'est bien sur la décision du seul Marc Peyrade qui entendait ainsi exercer une forme de pression sur le Syndicat des correcteurs, afin qu'il rentre dans le rang. Ce pourquoi, début décembre 2006, je remettais moi-même en mains propres, à Gérard Letréguilly, une lettre rédigée au nom du comité syndical, qui lui demandait de réunir rapidement ce même Inter, en vue de *« débattre autour de deux points :*

« 1. le blocage d'un certain nombre de discussions dans les entreprises de la part des employeurs, blocage qui concerne en particulier notre syndicat et dont la levée relève traditionnellement, en pareil cas, du CILP ;

« 2. les suites à donner à l'annonce … (faite) aux syndicats qui composent l'actuel Comité intersyndical du livre parisien de mettre en débat un projet de règlement de la nouvelle structure de coordination régionale ».

Il n'y a pas eu de réponse à cette lettre, pourtant postée deux jours plus tard en bonne et due forme. Certainement pour deux raisons.

La première est de bon sens : les camarades de l'Inter, vu les contacts et le rendez-vous pris avec eux, peu après, par nos non mandatés – mais réputés hostiles à la ligne syndicale jusque-là défendue – ont préféré choisir leurs interlocuteurs. Ce furent donc ceux du 8 janvier. Et si je ne me suis pas déplacée, personnellement, pour rencontrer Gérard Letréguilly et solliciter la réponse qu'il nous devait, c'est bien évidemment que j'avais, de ce fait, perdu la main. Ce qui n'a pas peu compté dans ma décision de démissionner et, surtout, de retirer ma candidature au comité suivant.

La deuxième raison pour laquelle il n'y a pas eu de réponse à la lettre précitée relève davantage de l'interprétation. Mais celle-ci devrait en interpeller plus d'un. En effet, le blocage évoqué dans le premier alinéa concernait alors essentiellement, d'une part, l'équipe du *Monde,* d'autre part, la qualification de rédacteur réviseur. Pour *Le Monde,* nous demandions depuis le mois de juin – et je le rappelle, non seulement au sein de l'entreprise, mais encore « dans le cadre de l'Inter » – le remplacement des départs en RECAPP. Sylvie Standley, en attente et inquiète de cette négociation toujours repoussée, avait plusieurs fois et directement averti Gérard Letréguilly du risque que la cessation d'activité de *Top Famille* ne finisse par nous conduire, comme au *Figaro*, à devoir accepter des reclassements internes, au détriment de nos camarades permanents listés à l'annexe 3.

C'est effectivement ce qui a fini par se passer. Deux journalistes licenciées de *Top Famille* vont donc à terme entrer, avec la qualification d'éditeur réviseur, au sein de l'équipe des correcteurs du *Monde*. Prudente, Sylvie avait anticipé les choses, pris

contact avec Formacom, puis avec les deux camarades concernées. Elle leur avait expliqué la nécessité du test, du stage de six mois et de leur adhésion au Syndicat des correcteurs – dont celles-ci avait accepté le principe. Toutefois, Info'com ayant pris, à *Top Famille,* syndicalement les choses en main, les deux camarades se sont retrouvées, en un tour de main, syndiquées à Info'com – avec prélèvement automatique à la clé – et avant même d'avoir, dans notre école, mis les pieds !

Du côté de la permanence

Je n'en conclus nullement que Gérard Letréguilly nous ait sciemment trompés quand il nous disait, dès juin 2006 et en octobre dernier encore, être en situation, au *Monde,* d'obtenir le remplacement intégral, par des permanents à nous, des correcteurs partant dans le RECAP. Et j'ai quelques raisons pour cela. Mais je vois mal, en réalité, des réunions à l'Inter pour cadrer la stratégie en cause, pendant qu'en sous-main des camarades de la CSTP s'attachaient à assurer le reclassement (à peu près le seul obtenu d'ailleurs) de deux journalistes de *Top Famille* au *Monde* – sur des postes de correcteurs ou d'éditeurs réviseurs – au détriment de nos permanents garantis. Qui plus est, en présentant à nos futures adhérentes le leurre Info'com comme non différencié de l'organisation syndicale des correcteurs… Quant à la formation de six mois programmée à Formacom, signalons tout de même qu'Info'com a pesé – sans succès heureusement – pour qu'elle soit retardée, la jugeant à la fois « trop chère et trop longue ». Voilà qui augure bien, n'est-ce pas, de la politique du futur syndicat de l'Edition en matière de promotion et défense de nos qualifications spécifiques !

Pour le reste, je veux seulement souligner que ceux qui parlent à tort et à travers de « ligne politique catastrophique » et de « trahison », ceux qui ont l'air de penser que « de leur temps » ou en situation d'agir ils auraient bien sûr décroché le cocotier, ceux-là pèsent bien mal, en réalité, ce que sont les rapports de forces actuels.

Ceux-là développent, par exemple et avec insistance, une vue de l'autre monde concernant la permanence. Ils ignorent ou plutôt font semblant de tenir pour rien le fait que le secrétaire en charge du secteur n'a plus guère, depuis des années, et surtout depuis l'instauration de la disette au JO, à intervenir dans l'attribution journalière des services. C'est la première chose que j'appris, d'ailleurs, en mars 2005, lorsque je fus cooptée au comité Monthureux-Moreau, en vue d'y succéder à Patrice Kobis, après son départ en CATS. Comme je posais une question sur les critères de fonctionnement de la permanence, le camarade Viaux-Peccate me répondit que les choses avaient désormais bien changé. Il m'expliqua que la presque totalité des cassetins étant, pour l'essentiel, contraints par les éditeurs de recourir à une liste bloquée de rouleurs (en principe, seuls habilités à travailler sur les différents titres), de fait, ce qu'on appelait autrefois le placement (en réalité le placement des rouleurs sur les services des journaliers) était en réalité réduit à une peau de chagrin.

C'est pourquoi notre permanence est aujourd'hui d'abord constituée de suiveurs en attente de titularisation – sur la base espérée des négociations à venir – et d'une trentaine de rouleurs, les uns plus ou moins réguliers, les autres davantage occasionnels – dont certains en état de grande précarité.

Entre novembre 2004 et juin 2006, il n'y eut pas, à ma connaissance, de ce point de vue, grand changement dans l'état ni le fonctionnement de la permanence.

Il est exact que, sur la mandature 2005-2006, Catherine Renouf omit de fournir, d'une part, la liste des permanenciers, d'autre part, les statistiques des services distribués, statistiques qui auraient dû être établies en liaison avec celles des cassetins. Le comité n'exigea rien en la matière et ce fut certainement un tort. Mais jusqu'à l'affaire Corto, laquelle devait marquer, à *L'Huma*, le début de l'éviction de Dominique Ros de la Grange, personne ne dénonça, cette année-là, de dysfonctionnements dans la gestion des services. C'est qu'à mon sens, il n'y en eut pas.

Ni copain ni coquin

Et puisqu'on me demande des comptes, je souligne qu'en tout cas il n'y en eut aucun au JO, où les remplacements furent exclusivement opérés sur la liste bloquée dont j'avais hérité de Patrice Kobis. Sauf pour les mois de juillet à septembre 2005, durant lesquels quatre à cinq camarades supplémentaires – choisis par la permanence – furent à titre exceptionnel admis nominativement en renfort, par la Direction préfectorale. En ce qui concerne les piétonnages à la SACIJO, obtenus difficilement, sur cette même mandature 2005-2006, la liste en fut établie, comme il se devait, en concertation entre Catherine Renouf, Eric Moreau et moi-même, après de longues discussions avec les équipiers, les délégués et les camarades de notre liste bloquée. Cela ne fut pas très facile d'opérer les arbitrages nécessaires parce que, obtenant le droit de rentrer dix correcteurs dans les effectifs, il nous fallait concilier la nécessité impérative d'en faire partir trois dans le plan social, de rajeunir néanmoins notre pyramide des âges, d'être prioritairement en situation de pourvoir les postes âprement négociés dans les services éditeurs, et cependant de ne laisser personne sur la route…

Au bout du compte, on prit sur notre liste bloquée, d'abord, trois camarades qualifiés pour partir dans le plan (dit RECAPS), qui travaillaient exclusivement au JO, en tant que rouleurs, depuis de longues années. Plus cinq autres camarades, dont quatre cette fois relativement jeunes, avec une ancienneté syndicale courant de 1995 à 1999 – une seule des recrues étant syndiquée de 2002, mais retenue en raison de

la qualité de son travail sur le *Lois et Décrets*.

Enfin, deux camarades qui n'étaient pas inscrites sur notre liste furent sollicitées pour compléter l'effectif requis. Comme dit précédemment, elles furent choisies par Catherine Renouf, dans ses fonctions de secrétaire au placement, après accord des cadres de nuit – le renforcement de l'équipe en charge du *Lois et Décrets* étant, encore une fois, jugé par tous primordial. J'ajoute que, dès lors, nous avons dû laisser dans la situation de rouleurs trois correcteurs de notre liste bloquée, parce qu'ils étaient âgés et bien qu'ils aient acquis, en tant que rouleurs JO, et exclusivement JO, une ancienneté considérable (de l'ordre de sept à huit ans). C'est pourquoi nous nous sommes engagés, vis-à-vis d'eux et des équipiers, à les garder sur notre liste bloquée, pour les faire travailler prioritairement tous les trois, jusqu'à ce qu'ils puissent basculer, l'un après l'autre, en retraite ou situation assimilée.

J'ajoute que je n'avais ni copain ni coquin « à placer » dans cette affaire, et que s'il en eut été autrement cela n'eût d'ailleurs rien changé, parce que je suis fondamentalement incapable d'en user de cette manière.

J'ajoute encore que, durant près de dix-huit mois, les équipiers de la SACIJO avaient spontanément rendu des services afin de pouvoir collectivement tenir la tête hors de l'eau de nos camarades les plus anciennement listés dans l'entreprise. Et que cela justifiait d'autant plus que les décisions finalement adoptées recouvrent des choix équitables, opérés dans la plus grande clarté et la plus grande rigueur. Ce fut le cas. J'en ai déjà témoigné sur le merdoduc, il y a plus de trois mois. Alors qu'on arrête de supputer, de caqueter, de calomnier. Il n'y a rien-là, sur ce registre, à chercher ni trouver. La liste des piétonnages fut remise à la Direction des Journaux officiels, qui nous en pressait, avant le 18 mai 2006 et comme telle entérinée. Si les camarades ne furent finalement autorisés à travailler pleinement, en tant que suiveurs stabilisés, qu'à compter du 1er décembre 2006, ce fut pour d'obscures raisons politico-administratives qui firent régner, des semaines durant, un quasi-suspense sur leur intégration toujours promise et, de semaine en semaine, toujours repoussée. Si bien que pendant plus de six mois j'ai réaffirmé avec constance, certitude et totale sincérité, plusieurs fois par semaine, à l'un ou à l'autre des futurs intégrés, que l'affaire était imminente et en aucun cas ne pouvait être remise en cause, par qui ou par quoi que ce soit. Comprenne et se souvienne qui pourra.

Au terme des négociations et au bout du compte

En ce qui concerne le fonctionnement résiduel de la permanence durant la mandature écourtée 2006-2007, en revanche, je ne plaiderai pas. On sait qu'il fut largement pollué par l'injustice commise envers Dominique Ros de la Grange, injustice contre laquelle je me suis (avec d'autres) constamment élevée. Cette camarade, syndiquée de 1986, évincée du cassetin de *L'Humanité* dans lequel elle travaillait, en tant que première suiveuse, depuis près ou plus de trois ans, n'a jamais été entendue avant ni après son éviction, que ce soit par le comité syndical, la commission de contrôle ou encore la direction de l'entreprise. Elle s'en est à juste titre indignée. De cela, et aussi d'avoir été évincée au profit de camarades syndicalement bien plus jeunes qu'elle. On sait que l'assemblée générale du 27 janvier dernier a voté, quasiment à l'unanimité, la réintégration de la camarade à *L'Huma*. On sait que le nouveau comité va s'occuper de la chose. Mais qu'on ne mélange pas tout !

Qu'on cesse d'affirmer, contre toute évidence, que la fameuse bascule de certains de nos camarades dans le statut de journaliste – en général contrainte et forcée – résulte d'une politique de déraison, de mensonge ou de trahison, conduisant tout droit au criminel assèchement de la permanence ! Car le changement de statut des camarades ne partant pas dans le RECAPP, là où il s'est opéré, s'est en réalité imposé aux camarades eux-mêmes, comme incontournable. Au *Figaro* du fait de la disparition de la SIRLO, au *Monde* en raison des pressions de la direction et de notre isolement – les autres catégories étant déjà passés journalistes depuis janvier 2006 – enfin à *L'Equipe* où le statut de journaliste était, en outre, de longue date, jugé souhaitable par les équipiers eux-mêmes, du moins pour les non recappsiens.

Au terme des négociations et au bout du compte, les cassetins du *Figaro*, du *Monde* et de *L'Equipe* gardent, jusqu'à preuve du contraire, le droit de recourir à la permanence. Les uns et les autres ont obtenu des contreparties en matière de postes ou de conditions de travail, de coefficient dans la grille hiérarchique des salaires (fût-elle « maison »), ou encore de reconnaissance de leur positionnement. Leur situation n'est guère différente, en réalité, de celle des cassetins où les négociations n'ont pas encore consacré un changement de statut, que ce soit aux *Echos*, au *Parisien*, ou bien sûr au *JO* – étant entendu que, dans ces différents titres, ont prévalu là aussi les particularismes et les rapports de forces propres à chaque entreprise. Ce qui n'empêche pas certains camarades d'y demeurer inquiets, là comme ailleurs, pour leur avenir…

C'est que la réalité n'a rien à voir avec la vision paranoïaque et en même temps sommaire dont certains s'exaltent. Il est bien évident qu'une politique du positionnement, de la garantie de nouvelles qualifications et de la détermination au plus haut de leur coefficient, enfin, de la défense proclamée tant de la permanence que de notre école, aurait été utilement négociée de façon globale, au niveau régional, c'est-à-dire celui de l'Inter et du SPQN.

Le comité 2006-2007, dès le premier mois de son existence, s'y était d'ailleurs attaché : Faisant suite à plusieurs démarches antérieures restées

vaines (dont une accomplie au côté de Marc Peyrade), nous demandions début juillet, dans une lettre adressée par Gérard Letréguilly à Francis Morel, que soit négociée avec le SPQN la qualification de rédacteur réviseur. Cette lettre venait de faire l'objet d'un courrier de rappel en septembre quand débuta l'offensive Info'com. Le climat entre les secrétaires devint rapidement délétère... Vous savez la suite. Marc Peyrade, fin octobre, suspendait d'autorité le fonctionnement de l'Inter. Mais il reste que Sylvie Standley n'a pas tort de juger que cette négociation-là aurait dû, en réalité, être lancée bien avant – soit dès 2004, quand les autres catégories se positionnaient au sein des rédactions. Je le dis sans vouloir polémiquer le moins du monde avec quiconque, mais pour que chacun se rende compte que nos responsabilités, en la matière, sont d'abord collectives – pour le passé, et surtout pour l'avenir.

Des camarades du SNJ-CGT

Alors qu'on cesse également d'établir un lien de causalité entre la « Déclaration commune SNJ-CGT – SDC » et le changement de statut qu'on nous impute à crime. Car celle-là n'était pas encore élaborée que celui-ci était déjà entériné, au *Monde* comme au *Figaro*. La vérité, à la fois plus simple et plus logique, procède de la causalité inverse. Et je l'ai déjà explicitée, tant sur le merdoduc que dans *Cantonade*.

Dès lors que, dans un tract massivement diffusé au *Monde*, le 8 septembre dernier, Info'com appelait « *l'ensemble des syndicats couvrant la convention collective des journalistes (Snj, Cfdt, Snj-Cgt et Infom'com-cgt)* » à réclamer à sa suite des négociations sur le gratuit de Bolloré, il était clair que, pour nos ex-camarades-de-la-Chambre-typo, nous ne comptions plus guère que pour du beurre. Info'com nous faisait ainsi savoir qu'il entendait désormais, sur les sites éditoriaux, négocier seul aux côtés des journalistes, et éventuellement à notre place. Car, à l'époque, les correcteurs du *Monde* non concernés par le plan social venaient tout juste de basculer sur le statut de journaliste, et nous avions pris date avec la direction du titre, « dans le cadre de l'Inter », pour négocier (outre le remplacement des Recappsiens) notre positionnement sur le gratuit Bolloré. Là-dessus, le rendez-vous fut annulé, par Colombani. Coïncidence, peut-être.

Toujours est-il que personne n'interpréta autrement que nous l'offensive Info'com. Une floraison de tracts indignés inonda en retour non seulement les locaux du *Monde* mais encore l'ensemble des services éditoriaux de la presse parisienne. Les syndicats et sections CGT, SGLCE, photograveurs, Bureau parisien des cadres et bien sûr SNJ-CGT, tous condamnèrent « l'OPA » d'Info'com sur leurs propres syndiqués et sa prétention à négocier seul, ou en tout cas à la place des organisations syndicales CGT déjà existantes.

Chacun s'est alors assuré de pouvoir contrer l'offensive. Nous, comme les autres. Encore que nous ayons pris plus que d'autres le temps d'y réfléchir, en tout cas de peser les termes de notre fameuse déclaration commune (qui se différencie substantiellement de celle rédigée par les photograveurs). Nous prîmes également le temps de soumettre l'ensemble du texte au vote de notre assemblée générale. Et enfin d'approfondir les premiers contacts que nous avions eus avec les camarades du SNJ-CGT.

Car ce sont tout de même des camarades, ces journalistes affiliés à la CGT, des hommes et des femmes – comme dit Marie-George – qui n'ont rien de l'ennemi de classe ! Je le précise, vu les accents de mépris ou de franche hostilité avec lesquels certains d'entre-nous en parlent. Ce sont des camarades pour beaucoup sous-payés, exposés à la précarité, aux pressions et menaces, surtout quand ils ont pris des mandats syndicaux – qu'ils exercent d'ailleurs sans « prise en charge », donc en plus de leurs heures de travail.… Ils sont en général plutôt modestes, je veux dire absolument pas arrogants, sans esprit de chapelle ou si l'on préfère de boutique, très peu « bureaucrates » en somme. Et viscéralement attachés à leur métier, sa spécificité et ce qui la fonde : la liberté de la presse.

Que sommes-nous allés leur demander ? Pas de négocier nos effectifs (ils ne sont pas en charge des leurs). Pas de grossir ni de faire fonctionner notre permanence (on sait qu'ils n'en ont pas). Mais de nous accorder ensemble pour l'extension à la presse quotidienne d'une pratique qu'ils n'ont jamais contestée dans la presse magazine, celle de la double appartenance des rédacteurs réviseurs « assimilés journalistes », à la fois, au SNJ-CGT (en raison de leur statut) et au SDC (en raison de leur qualification, ou métier). Et pourquoi cette demande ?

Pour notre reconnaissance conventionnelle

D'abord pour avoir l'assurance (dans les titres où nous avons basculé sur le statut de journaliste) d'être assis à la table des négociations, aux côtés des autres délégués ou représentants des différents syndicats de journalistes – dès lors qu'il s'agira de parler pour notre compte et de régler nos propres affaires. Cela est essentiel à nos yeux, et c'est précisément ce que Marc Peyrade a prétendu nous refuser d'entrée de jeu.

Ensuite, pour être en situation d'obtenir le soutien de l'ensemble des syndicats de journalistes dans notre demande de reconnaissance conventionnelle. Car nous devons avoir conscience – et nous l'avons d'ailleurs déjà expérimenté – que l'appui de l'Inter ne saurait être suffisant en la matière. La reconnaissance de notre qualification de rédacteur réviseur, dans la presse quotidienne, comme la négociation et l'insertion de son coefficient de rémunération, dans la grille hié-

rarchique des salaires de la convention collective des journalistes, nécessitent l'accord de ces mêmes journalistes. C'est-à-dire de leurs syndicats, à commencer par le SNJ-CGT. D'autant que ce sont ces seuls syndicats, pour la partie salariée, qui seront *in fine* en position de finaliser et signer l'ensemble du dispositif – pour nous, et avec nous au titre de notre double appartenance.

Cependant, nous ne récusons certes pas le cadre de l'Inter, de nature à renforcer très utilement notre démarche vis-à-vis des partenaires patronaux. D'autant que nous revendiquons et n'avons jamais cessé de revendiquer notre appartenance à l'Inter, y compris nouvelle manière. Mais n'oublions pas que c'est le SPQN lui-même qui a requis, précisément auprès du comité Inter, l'accord préalable des journalistes pour notre reconnaissance conventionnelle. Et n'oublions pas non plus que nos camarades ex-typos doivent, au bout du compte, leur qualification estampillée « secrétaire de rédaction » à une décision judiciaire, sur plainte des journalistes FO…

Enfin, si nous avons voulu cette déclaration commune au Syndicat des correcteurs et au SNJ-CGT, contre laquelle certains, dans nos rangs, cognent aujourd'hui avec tant de hargne, c'est aussi parce que nous souhaitons promouvoir, avec nos camarades journalistes de la CGT, des rapports confiants et solidaires. Nous voulons définir avec eux les actions communes dans lesquelles nous pourrons nous appuyer mutuellement, et celles qui nous seront nécessairement communes, par exemple dans la défense du statut ou de la convention collective des journalistes. Dès lors que des correcteurs, contraints ou pas, ont adopté ou vont adopter, en presse quotidienne, le statut de journaliste, dès lors que le Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction a demandé et va demander pour eux, en conséquence, leur rattachement à la convention collective des journalistes, il est cohérent et nécessaire que se rapprochent le SNJ-CGT et le SDC-CGT.

Il est donc totalement mensonger de prétendre que notre fameuse déclaration commune constitue un processus de fusion, ouvert ou rampant avec le SNJ-CGT. Lequel comprend, en réalité, parfaitement que nous soyons attachés à notre syndicat, à ses modes d'organisation et de fonctionnement, ainsi qu'à sa nature de syndicat de métier. Michel Diard et Dominique Candille, secrétaires du SNJ-CGT, nous l'ont dit explicitement, à plusieurs reprises (se reporter, une fois encore, au *Cantonade* n° 210). Ils ont souligné pour nous que leur propre organisation syndicale constituait également un syndicat de métier, à l'indépendance duquel eux-mêmes et l'ensemble de ses adhérents sont fondamentalement attachés. Nous sommes convenus, de part et d'autre, que nous ne pouvions pas savoir comment, sur le long terme, les choses plus tard évolueraient, mais qu'en tout état de cause nous pouvions faire route ensemble, en toute autonomie.

Sur la déclaration commune SNJ-CGT - SDC

Pou ma part, face aux pressions, oukases et finalement coups de force d'Info'com, je considère que notre déclaration commune avec le SNJ-CGT pourrait fort bien s'analyser comme l'expérimentation, par le Syndicat des correcteurs, d'un mode d'hébergement un peu différent de celui qu'en d'autres temps il offrit aux rotos – mais qui recouvre au fond la même démarche.

Certains d'entre nous envisageraient favorablement, en ce qui les concerne, la possibilité, plus tard, que le Syndicat des correcteurs soit en situation d'adhérer lui-même à la convention collective des journalistes, en tant que syndicat de correcteurs « assimilés journalistes »…

Reste qu'il existe aujourd'hui des intérêts objectifs communs entre le SNJ-CGT et le SDC-CGT qui relèvent de la solidarité aussi bien conjoncturelle que naturelle. Encore une fois, nous ne voulons pas quitter le périmètre de l'Inter. Mais du fait du changement de statut initié, et pratiquement achevé, par les typos et les photograveurs en presse parisienne, changement de statut qui a accompagné leur fameuse « montée en rédaction », nous sommes aujourd'hui inéluctablement engagés dans le même processus. Et dans ce processus, nous ne voulons pas perdre le métier, ni la responsabilité de défendre nos emplois, nos qualifications et la couche sociale que nous constituons. Nous ne voulons pas davantage renoncer à constituer un syndicat à part entière, adossé à sa propre école professionnelle, et librement fédéré et confédéré à la CGT. C'est ce que le camarade Berthier appelle vouloir le beurre et l'argent du beurre. C'est ce que nous appelons refuser d'en passer par les fourches Caudines d'Info'com.

Le projet des trois syndicats de filière de métiers, pour l'instant, n'a convaincu aucune des organisations ou sections de la CGT dont il devait procéder. À l'exception, bien sûr, de nos camarades rotos ou imprimeurs qui y ont gagné ce qu'ils voulaient, d'ailleurs légitimement depuis toujours : un syndicat qui leur soit propre. À l'exception aussi de nos camarades de SPPS, dont l'autonomie en tant que SPPS perdure. Quant à nos camarades ex-typos, n'ayant eux plus de métier qui leur soit propre, ils se projettent bien sûr hardiment, et entendent nous projeter avec eux, dans l'avenir radieux d'un syndicat unique dit de l'édition, prétendant organiser tous les salariés des sites éditoriaux, en tant que salariés, et indépendamment de leur métier ou qualification.

Le SNJ-CGT est évidemment hostile à ce type de syndicat multi conventionnel du prépresse, qui lorgne sur son champ de syndicalisation professionnel, alors que cela même qui le fonde, c'est sa nature de syndicat de métier, organisant les journalistes dans le cadre confédéral de la CGT. En ce sens, la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui le SNJ-CGT, et la nôtre, sont forcément très proches.

Quant à la perspective confédérale de regroupement des fédérations, les camarades du SNJ-CGT ne la voient pas nécessairement de façon très différente de nous. Il a beaucoup été daubé dans nos rangs sur la fameuse « sphère des contenus », opposée à celle des « contenants ». En l'espèce, René Berthier a livré une interprétation outrageusement tendancieuse et ouvriériste d'un fragment de résolution – laquelle d'ailleurs n'a pas été présentée au vote du congrès de Courcelles, en janvier dernier, parce que précisément elle recouvrait une analyse qui est loin d'être finalisée.

Des contenants et des contenus

La vérité est que le SNJ-CGT est surtout soucieux de ne pas voir confondus (c'est bête pour Info'com) information et communication. Il dénonce vigoureusement le fait qu'aujourd'hui la seconde est en train d'absorber la première, grâce à la « convergence technologique et éditoriale » désormais entre les mains d'énormes conglomérats financiers qui, de plus en plus, tendent à maîtriser « à la fois les contenants (les tuyaux) et les contenus (l'information et les programmes) ». Dans un contexte où la multiplication des supports permet de « vendre » l'information quasiment à l'infini, celle-ci est en réalité menacée de devenir un produit d'appel comme un autre, permettant de vendre des services et de faire du commerce électronique.

Et le SNJ-CGT de conclure, dans une résolution qui, elle, a été votée : *« Les journalistes doivent être préservés des interventions et pressions des actionnaires des conglomérats. Le rôle des syndicats de journalistes est de créer les conditions pour conquérir des droits nouveaux et d'assurer la nécessaire indépendance rédactionnelle pour la reconquête d'une information citoyenne, complète, vérifiée et mise en perspective. »* La convergence technologique et éditoriale, ajoute encore le SNJ-CGT, *« est un enjeu démocratique comme le fut la presse au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Il faut inventer des règles, comme les Résistants inventèrent l'ordonnance de 1944 »*. Et moi, de ce combat je veux être. Et j'ai l'ambition que le Syndicat des correcteurs en soit.

Sur la recomposition des champs fédéraux, je précise à titre personnel que, d'une façon générale et constante, je suis fondamentalement attachée à ce que les liens syndicaux entre le secteur de l'édition et le secteur de l'impression soient dans l'avenir renforcés et non, si peu que ce soit, distendus. Le SNJ-CGT, pour sa part, envisagerait effectivement une fédération des contenus et une fédération des contenants, tout en soulignant que l'appartenance *« à un même groupe, donc à un même employeur nécessitera de travailler ensemble.(…), les statuts de la CGT (n'étant) nullement un obstacle à des coopérations et à des actions communes »*. Le débat, en réalité, ne fait que commencer. Le SNJ-CGT précise d'ailleurs plus loin : *« Il reste que le chemin de la construction de nouvelles fédérations sera long ; les questions de définition de périmètres ne seront pas réglées en quelques réunions. »*. Pour ma part, j'en terminerai ici, sur ce point, par le récent rappel de Dominique Candille à notre adresse : Savez-vous que le SNJ-CGT avait demandé, à l'origine, son adhésion à la FILPAC ? Et qu'elle lui fut refusée, à deux reprises, au motif que ses adhérents n'étaient pas « des Graphiques » ?

Pour la « Déclaration commune SNJ-CGT – SDC », je propose de faire simple. C'est là un accord qui conjoncturellement nous protège et peut éventuellement prendre toute sa cohérence dans le cadre d'une réorganisation syndicale du prépresse au niveau parisien. Il faut faire vivre cet accord, sans rompre nos liens avec l'Inter ; commencer par rencontrer les camarades à différents niveaux, évaluer avec eux la situation, boîte par boîte, en presse quotidienne mais aussi magazine et dans les agences de presse ; bref, il y a lieu de continuer ou reprendre le travail entrepris, réfléchir ensemble aux possibilités désormais ouvertes, apprendre aussi à se mieux connaître, et « positiver ». Surtout, il faut poursuivre nos efforts en vue d'obtenir du SNJ-CGT qu'il saisisse les autres syndicats de journalistes, signataires de la CCNJ, afin de pouvoir ensemble les rencontrer tous et solliciter leur soutien dans notre demande de reconnaissance conventionnelle. Je tiens d'ailleurs ici à saluer l'annonce, par notre secrétaire déléguée, de sa prochaine rencontre avec Dominique Candille, désormais secrétaire en titre du SNJ-CGT. Car cette démarche, effectivement, s'imposait.

L'orientation syndicale que nous avons votée

La question des cotisations ne constitue pas un réel problème, rien n'étant défini où que ce soit, ni dans nos statuts ni, semble-t-il, dans un document spécifique relatif à la presse périodique. Nos camarades photograveurs ont choisi de percevoir leurs cotisations comme à l'accoutumée, et d'en reverser chaque trimestre la moitié au SNJ-CGT, au prorata des adhérents concernés par la double appartenance. C'est évidemment une pratique qui limite le risque de déperdition de syndiqués.

En ce qui nous concerne, il est aujourd'hui devenu indispensable de faire preuve de plus de volontarisme dans la collecte régulière de nos cotisations. Pour ma part, après avoir été longtemps hostile, en la matière, à l'instauration d'un système de prélèvement automatique, je suis au contraire désormais convaincue, et *a fortiori* dans la situation actuelle, que nous devons rapidement mettre en place un tel système – pour un recouvrement mensuel de nos ressources. Et je crois que ce sera là, en vérité, un moyen de renforcer puissamment le Syndicat des correcteurs, afin qu'il vive et soit en situation de choisir son avenir.

Car c'est bien un avenir des possibles qui s'ouvre devant nous. Même si certains en doutent. D'abord,

René Berthier nous a expliqué nombre de fois que personne, en réalité, ne pouvait actuellement – nos statuts étant rédigés comme ils le sont – dissoudre notre syndicat. Certes, il ne faudrait pas, pour autant, vouloir bientôt s'amuser à modifier quoi que ce soit auxdits statuts. Je souligne cette évidence, compte tenu que, lors de notre dernière assemblée générale, Anne Hébrard a évoqué l'idée de rallonger d'un an le mandat du ou de la secrétaire délégué(e). Il est bien clair que cela constituerait une erreur fondamentale ou un piège grossier que d'appeler, dans les mois qui viennent, à la constitution d'une commission des statuts – laquelle est par définition compétente pour proposer toutes modifications à notre charte fondamentale.

Du reste, le fait que le comité syndical soit soumis, chaque année, à l'élection des adhérents n'est pas une disposition de détail. Celle-ci constitue, n réalité, l'une des règles essentielles qui fondent la spécificité de notre mode de fonctionnement organisationnel, et en garantit la nature démocratique ou, si l'on préfère, non bureaucratique. Nous venons d'ailleurs, ensemble, de vérifier tout l'intérêt et le mérite du dispositif...

Le Syndicat des correcteurs est donc appelé à vivre et non à disparaître. Son comité nouvellement élu a d'abord pour mandat de veiller, dans les négociations qui s'ouvrent, à ce qu'il garde au sein du nouvel Inter son indépendance, sa représentativité et sa nature de syndicat de métier.

C'est là l'orientation qui a été défendue par le Syndicat des correcteurs, depuis plus de dix-huit mois, et qui vient d'être une fois encore confirmée par les syndiqués à travers le vote de la motion du 31 mars dernier. Cette orientation n'a bien sûr strictement rien à voir avec celle que nous a inventée René Berthier. Car le Syndicat des correcteurs ne veut pas et n'a jamais voulu d'un changement d'alliance. Ce pourquoi il n'y a pas lieu et il est même abusif de saluer « son retour » à la table de l'Inter. Car le Syndicat des correcteurs n'a jamais quitté l'Inter. Par contre, le fonctionnement de l'Inter a été unilatéralement suspendu, par les partenaires du Syndicat des correcteurs, en vue de faire pression sur lui, afin qu'il adhère au projet dit « **des trois syndicats de filières de métiers** ». Mais le 31 mars dernier, pour la troisième fois, les syndiqués ont refusé cette perspective. Car le syndicat des correcteurs ne veut pas disparaître, et donc fusionner dans ou avec Info'com.

Fidèle à ce qui a toujours été sa position, à la fois, d'indépendance et de solidarité vis-à-vis des autres catégories du comité Inter, le Syndicat des correcteurs, par la motion du 31 mars 2007, a donc donné un double mandat à son comité syndical :

Des amendements à faire accepter

D'une part, la motion précitée lui demande de s'inscrire dans le projet de renforcement de l'Inter afin « d'assurer la coordination des revendications et des actions contre les prétentions patronales ». Mais, d'autre part, la même motion lui demande de soumettre à ses partenaires de l'Inter le projet d'une union « **de** syndicats **de métier** et de filières de métiers dédiés à la défense des qualifications et des cadres conventionnels **communs ou spécifiques à chacun d'entre eux** ».

La formulation recouvre en l'espèce l'essentiel des amendements proposés au projet de règlement du futur Inter, tel que diffusé lors du comité Inter élargi du 15 mars dernier. Elle peut permettre au Syndicat des correcteurs, dans le cadre régional du nouvel Inter, de concourir au « redéploiement de la CGT », à l'élaboration d'un « projet revendicatif commun », au « renforcement du comité Inter » constitué en union syndicale – mais sur la base de son identité propre, indépendante et spécifique de syndicat de métier.

Il appartient désormais au comité nouvellement élu de présenter, expliquer, soutenir la motion du 31 mars 2007 et donc de faire accepter à nos partenaires, sur cette base, l'inflexion nécessaire et suffisante à leur projet d'origine. Ce qui ne devrait pas être impossible d'obtenir. Car en l'espèce nous ne demandons pas, les syndiqués ne demandent pas autre chose que la prise en compte de la réalité des faits.

À savoir, le refus des correcteurs de renoncer au syndicat de métier qu'ils constituent, dans un contexte où la recherche frénétique et aveugle de la réduction des coûts menace, en particulier, ce même métier, garant essentiel de l'intelligibilité de l'information et, au-delà, de la pensée. Dans le même temps, le refus du SNJ-CGT d'entériner le coup de force ou « l'OPA d'Info'com » s'inscrit dans la volonté de défendre, lui aussi, son existence de syndicat de métier – métier de journaliste, plus que jamais menacé par la recherche, systématique et avisée, du profit maximum et du contrôle politique avéré.

Quant au SGLCE et aux photograveurs, le projet de nouveau règlement de l'Inter « prend en compte » leur refus d'y participer, tout en leur laissant pour l'avenir la porte ouverte. Le syndicat de la distribution, en tant qu'élément rassembleur et rassemblé de la troisième partie du triptyque est encore dans les limbes, le SPPS constituant à lui seul et pour lui seul la filière espérée. Je ne me prononcerai pas sur la filière Impression et son évolution en cours. Je manque d'informations à ce sujet. Mais il est clair que l'ensemble du triptyque reste pour l'instant fort loin de voir le jour.

En tout état de cause, aujourd'hui, le futur syndicat dit de l'Edition demeure une vue de l'esprit, dont ne veut aucun des syndicats dont il devait procéder – hors bien sûr la CSTP. On voit d'autant moins pourquoi le Syndicat des correcteurs serait empêché de figurer, en tant que syndicat indépendant et à côté de l'ex-CSTP/Info'com, au sein du nouvel Inter constitué en Union syndicale.

Ce pourrait même être là un moyen de commencer à dénouer la crise actuelle qui traverse désormais tout le prépresse. En effet, on

sait que le SGLCE, les photograveurs, le SNJ-CGT ont, pour leur part, demandé un nouvel arbitrage de la Confédération. Notre propre demande est restée à l'état de projet, quasi finalisée fin janvier. Il serait bon de reprendre cette idée d'envoyer un courrier à la Confédération, car un nouvel arbitrage est prévu pour septembre prochain et, cette fois, il est indispensable que nous en soyons – ce qui ne fut pas le cas lors du précédent arbitrage, prononcé par le bureau confédéral, le 4 septembre dernier. Car nul ne nous en fit part à l'époque.

Des enjeux confédéraux

Pour le SNJ-CGT, le conflit avec « les ex-ouvriers du Livre » résulte de l'adhésion unilatérale et sans préavis de la Chambre typo et de la FILPAC à la convention collective des journalistes, en juillet dernier. À partir de là, se pose également pour le SNJ-CGT, comme pour les autres catégories du prépresse, la question de savoir comment s'opposer à la prétention d'Info'com de syndiquer aussi bien les SR que les photograveurs, les cadres ou les correcteurs. Ce qu'Info'com ne s'est pas privé de faire vis-à-vis de nous, quoique dans notre dos – rappelons-le – , avec nos nouvelles camarades de *Top Famille*, ex-journalistes, qui vont pourtant être intégrées sur nos emplois et notre qualification, en lieu et place de deux permanents à nous, syndiqués chez nous et listés sur la fameuse annexe 3.

(J'en connais qui, dans d'autres cas, nous en auraient fait autre qu'une pendule, mais comme cette entourloupe émane d'Info'com, ils n'y trouveront certainement rien à redire. Passons.)

Le conflit actuel est ouvert depuis bientôt un an. De toute évidence, il s'envenime. Les échos qui nous en sont parvenus au congrès du SNJ-CGT, en janvier dernier, étaient à cet égard explicites, de même que la déclaration qui y fut votée, à l'unanimité, à l'encontre d'Info'com et de la FILPAC-CGT... Dans ce cadre, avec en perspective le nouvel arbitrage du bureau confédéral prévu en septembre prochain, c'est le moment de convaincre nos camarades de l'Inter d'infléchir leur projet initial, de l'ouvrir à la perspective d'y intégrer, à terme, le SNJ-CGT, y compris au bureau de l'Inter – comme dans le passé et récemment encore l'idée en avait déjà été avancée. Le projet dit des trois syndicats de filières de métiers présente une cohérence sur le papier, essentiellement du point de vue de l'appareil syndical, mais il ne correspond pas – en tout cas pour le secteur dit de l'édition – à une volonté, une aspiration, une logique communes, ni chez les syndiqués, ni parmi leurs responsables syndicaux. Quant à ce grand « redéploiement de la CGT » si bruyamment annoncé, c'est plutôt à la division, l'exaspération et la montée des rancoeurs qu'aujourd'hui on assiste.

Il est donc temps, sur le métier, de remettre l'ouvrage. Mais il faut d'abord, pour cela, convaincre Marc Peyrade de renoncer à se saisir d'un statut (celui de journaliste) – qui plus ou moins lui échoit (à lui et aux ex-ouvriers du Livre) – comme d'une catapulte pour tenter de déloger ou d'écraser tout ce qui peut exister de journalistes (de métier) organisés (depuis des années) en presse quotidienne, par le SNJ-CGT. Quel type de coordination et jusqu'où étendue pourrons-nous instituer au sein des services éditeurs, en tant que syndicats ou sections CGT ? Beaucoup trop d'incertitudes demeurent pour le dire aisément. Mais des perspectives existent si Info'com arrête sa marche forcée, sa politique du fait accompli et bientôt de la terre brûlée.

Par ailleurs, il faut savoir que le conflit actuel s'inscrit, non seulement, dans le projet confédéral de réorganisation et de réduction du nombre des fédérations, mais au-delà dans un processus de mutation organisationnelle de plus grande ampleur que la CGT entend désormais engager. Or, il faut le savoir aussi, une résistance, à la base, sur l'ensemble des unions locales ou départementales, ou encore au sein des fédérations, se manifeste de plus en plus vigoureusement à l'encontre de ce projet. Des militants nombreux expriment leur attachement à « une CGT indépendante, de classe, de masse, où les syndicats sont le socle et les syndiqués les acteurs de la vie démocratique ».

Sur la sécurité sociale professionnelle

À la veille du comité confédéral national des 30 et 31 mai prochains, des militants s'étonnent de la disparition discrète, parmi les « repères revendicatifs de la CGT », d'un certain nombre de mots d'ordre qui constituaient, depuis des années, des axes essentiels de leur lutte. Ils soulignent que très peu de temps – à peine quelques semaines – aura été laissé à la base pour discuter et amender les nouveaux repères. Et les mêmes camarades s'opposent à ce que ne figurent plus, pour l'avenir, parmi les différents axes revendicatifs de la CGT, « l'abrogation des dispositions légales favorisant le recours à des emplois précaires et au travail à temps partiel », ou « la transformation de tous les contrats particuliers dérogeant au droit commun en emplois stables et à temps plein ». Ils veulent maintenir comme objectifs la défense dans la fonction publique « des rémunérations attachées au grade et non à la fonction », la récupération par la sécurité sociale des dettes patronales accumulées, la maîtrise totale des services publics par la Nation...

Enfin, concernant la fameuse « sécurité sociale professionnelle », les interrogations et réticences, voire les mises en garde commencent d'affluer. Si aucune voix ne s'est élevée en ce sens au sein d'Info'com qui, au contraire, manifeste en la matière une approbation enthousiaste, il semble qu'au Syndicat des correcteurs les différentes interventions visent toutes, jusqu'ici, à souligner combien l'abandon des sécurités collectives fondées sur

les conventions et les institutions sociales de branche, au profit d'une sécurité individuelle attachée au « nouveau statut du travail salarié », pourrait se révéler un cruel marché de dupes.

Bref, le combat que le Syndicat des correcteurs mène, depuis des mois, pour faire entendre la voix, libre et indépendante, de ses syndiqués, pour continuer, malgré les embûches et les chausse-trappes, à négocier en leur nom la défense de leurs intérêts et du métier qu'ils pratiquent, ce combat s'inscrit dans un contexte fédéral et confédéral mouvants. Et dans un tel contexte, le Syndicat des correcteurs n'est pas tant isolé que certains le souhaitent ou le prétendent.

Il est donc évident que nous ne devons surtout pas remettre en cause, aujourd'hui, fût-ce tacitement, la position qui a été jusqu'ici la nôtre : nous devons entrer en discussion avec nos partenaires tout en gardant notre liberté d'expression et de négociation pleine et entière, en tant que syndicat indépendant, en refusant les oukases et aussi les coups fourrés.

À cet égard, le comité syndical doit faire savoir officiellement que le Syndicat des correcteurs n'est nullement signataire de la déclaration en date du 21 mars dernier, afférente à l'Inter élargi du 15. Car cette déclaration présentait le projet du nouveau règlement de l'Inter comme s'inscrivant lui-même dans le projet dit des trois syndicats de filières de métiers, et le Syndicat des correcteurs a refusé par conséquent, en l'état, de signer ce document. De même et par suite, le comité syndical doit proposer un correctif à la déclaration du Comité inter en date du 17 avril – et Philippe Cols semblait l'avoir compris qui s'y était engagé. Car cette déclaration porte le sigle du Syndicat des correcteurs et fait abusivement référence à l'Inter élargi du 15 mars comme si nous étions signataires de la déclaration précitée du 21. C'est au point qu'on est venu nous demander, au JO, si nous avions « réellement intégré Info'com »...

Cela fait, et le cap fermement maintenu, restera au comité à éprouver, pour son propre compte, la difficulté d'appréhender, au sein du « Nouvel Inter », les nouveaux rapports de forces. Et il lui restera donc à négocier, entreprise par entreprise ou au niveau régional, les accords que nous avons été empêchés de conclure, qu'ils soient relatifs aux remplacements des départs, au statut des permanents, à l'accompagnement social des plus anciens ou encore aux plans de formation – sans oublier bien sûr la question de notre reconnaissance conventionnelle. J'écris cela sans aucune intention polémique, consciente de la difficulté de la tâche.

En conclusion et à propos de Formacom

Mais ce n'est pas encore assez dire. Car il est tout de même inacceptable qu'à la veille de quitter ses fonctions à la tête de Formacom, Denis Dutheil n'ait pu communiquer ni au précédent ni à l'actuel comité syndical un ensemble de documents attestant, à la fois, de la situation financière et comptable de notre école et de ce que peuvent être ses perspectives d'avenir. Et je rappelle, là encore sans vouloir hausser le ton, que ce genre de bilans et perspectives, le précédent comité les a en vain demandés plusieurs mois durant.

Il est évident que l'avenir de notre métier, de ses diplômes, de sa permanence, de son implantation ailleurs que dans la presse parisienne, que tout cela passe par l'avenir de notre école syndicale et professionnelle. C'est-à-dire par la qualité de sa future équipe dirigeante, par son aptitude à se projeter dans l'avenir et, pour commencer, à réussir enfin ce dont on parle depuis quinze ans : les partenariats à construire avec les universités et les grandes écoles comme, désormais, l'IEP de Paris qui forment des étudiants au journalisme et aux métiers de l'écrit.

Je pense qu'à ce sujet nous devons désormais être très vigilants. Je ne voudrais pas que le Syndicat des correcteurs, ayant à trois reprises clairement exprimé son refus de disparaître – en tant que syndicat de métier – dans je ne sais quel syndicat de l'édition inspiré d'Info'com, se retrouve demain avec son école syndicale sur le point d'être vendue, par appartements ou apparentements, à l'école d'Info'com, ou d'ailleurs à quiconque.

Il est temps que la direction actuelle de Formacom réponde à cette inquiétude et dise enfin clairement comment elle envisage l'avenir.

Si en moins de neuf mois – ceux de juillet et d'août compris – le comité précédent n'a pu que conduire les rencontres bilatérales qu'il s'était engagé à tenir, s'il n'a pu conclure, au bout du compte, que quatre accords d'entreprise : au *JO,* au *Monde,* aux *Echos* et à *L'Equipe,* c'est aussi que tout a été fait « au niveau régional », en tout cas à partir de fin octobre dernier, pour paralyser son action. Disons le nettement : en vue de contraindre le Syndicat des correcteurs à fusionner avec Info'com.

Que la nouvelle équipe n'oublie jamais cela. Car c'est à cela qu'elle va à son tour se trouver confrontée « au niveau régional », car c'est cela qu'on y attend d'elle : accepter et participer à la disparition de notre syndicat de métier. Alors, qu'elle tienne bon au contraire, cette nouvelle équipe. C'est la seule condition nécessaire et peut-être suffisante pour que nous ne tombions pas dans les divisions et puis les scissions qui nous feraient disparaître et, avec nous, ce que nous représentons : un métier en réalité inchangé et plus que jamais nécessaire, une population qui reste obstinément atypique, une organisation de type anarcho-syndicaliste et un esprit résolument libertaire. Qu'on y songe un instant : où et qui aurait pu vivre et dénouer la crise que nous venons de vivre et dépasser, pour le meilleur et sans doute pas pour le pire ?

Conclu à Paris, le 2 mai 2007.

Une grève professionnelle aux « Echos »

Eric Zivohlava

Quatre jours de grève en moins d'un mois aux « Echos » !

Tout d'abord, c'est le SGL-CE qui demande à ses adhérents d'arrêter le travail le 12 juin, ce que font les 4 photograveurs présents ce jour-là. Une « grève du Livre » assez absconse puisque les responsables du SGL-CE viendront s'expliquer le lendemain (les photograveurs ont récemment adhéré au SNJ-CGT) sur leurs raisons à une intersyndicale des syndicats des journalistes au siège de la CGT...

Mais aux « Echos » au mois de juin et juillet, c'est la rédaction qui se lance dans un mouvement. Dans une opposition à l'achat du groupe Les Echos par Bernard Arnault (LVMH, propriétaire de « La Tribune » et d' « Investir »). Le propriétaire actuel, Pearson, ayant annoncé avoir signé un contrat de discussions exclusives avec celui-ci.

Le journal ne paraîtra pas les 20 et 25 juin, et le 3 juillet. Les ouvriers du Livre, solidaires du mouvement, s'associant à deux de ces trois journées.

Assemblées générales, articles d'information fournis dans le journal, lobbying auprès de personnalités, pétition publiée quotidiennement. Les initiatives sont nombreuses comme subitement les discussions entre les salariés.

Que demande la rédaction ?

A une assez forte majorité, que Pearson ne conclue pas avec LVMH. Un nouvel acheteur est même proposé, le groupe Fimalac, dirigé par Marc Ladreit de Lacharrière. Tout de suite, la Société des journalistes du groupe Les Echos appuie cette nouvelle offre.

Quels sont les arguments avancés ?

En dix ans, « La Tribune » n'a connu que baisse de diffusion et pertes continuelles parce que les médias ne sont pas stratégiques pour LVMH (leur activité est évoquée sous la rubrique « Autres activités » dans le rapport annuel du groupe...). La presse est un métier et ce n'est pas celui de Bernard Arnault.

Deuxièmement, l'injection d'argent de LVMH dans un journal en déficit conduit inéluctablement à la perte totale d'indépendance d'un titre. Ce qui implique la perte de valeur des métiers concourant à son élaboration et sa fabrication et donc à la fragilisation de l'emploi, de tous les emplois.

Employés, journalistes, ouvriers, les salariés du groupe « Les Echos » partagent subitement une même inquiétude : celle de travailler pour une entreprise qui perdrait sa « substance », celle de sortir de l'information et d'être donc attractive pour de la publicité.

Pour notre part, les ouvriers du Livre de Boétie Compo (la petite filiale qui intègre nos catégories) ont insisté dans leurs tracts sur la défense de l'emploi. Et notamment sur le fait qu'elle devait se comprendre pour toute la presse, dans sa réalité industrielle. Nous avons présenté la Fédération du livre et des journalistes du SNJ, de la CFTC, et de la Société des journalistes sont venus parler à notre assemblée générale.

Grande première dans cette entreprise très « cloisonnée » !

Que nous réserve septembre ? Aujourd'hui, dimanche 26 août, personne d'entre nous n'en sait rien.

Mais que vaut une publication en 2007 ?

L'offre de LVMH pour le groupe Les Echos est de 240 millions d'euros. C'est un prix surévalué pour certains, la valeur tournant autour de 200 millions à leurs yeux (en comparant à la vente récente du *Wall Street Journal*). Alors la presse quotidienne nationale représente toujours autant de valeur ? Les dix millions supplémentaires de l'offre Fimalac portent à le croire.

Et pourtant. En ce même mois de juin où un groupe spécialisé dans l'édition et la presse économique, Pearson, choisi de vendre à un groupe spécialisé dans le luxe, LVMH, le groupe Axel Springer fait lui aussi deux annonces. Celle de son abandon d'un lancement d'un quotidien populaire payant prévu pour la fin de l'année 2008. Et celle de l'achat de 41,4 % des parts du portail auFéminin.com avant son OPA sur le reste des actions.

Le projet de quotidien nécessitait un investissement de 120 millions d'euros sur trois ans, l'offre d'Axel Springer valorise auFéminin.com 288 millions d'euros.

Fondé en 1999, auFeminin.com, premier portail Internet féminin européen, représente donc aujourd'hui plus de valeur que le journal centenaire « Les Echos ».

Nous sommes ici dans l'information « en ligne » où tout se mêle, pub, info, renseignements pratiques. Et ici le chiffres d'affaires augmente chaque année (+ 87 % au premier trimestre par rapport à la même période de l'an passé...). Axel Springer comprend, il renonce d'un côté et achète de l'autre...

Et nous là-dedans ?

Dans cet environnement morose, où des modernisations sont toujours annoncées (chaîne éditoriale nouvelle, impressions sur des machines toujours plus automatisées, autres réglementations et systèmes de distribution, etc.), le métier de correcteur semble toujours de mise et pourtant nous ne connaissons principalement que mise en pré-retraite et non-remplacements... Notre métier, même s'il existe, est dévalué comme les autres (y compris comme ceux qui sont détruits !).

C'est donc bien dans la branche industrielle dans son ensemble que nous devons réfléchir et agir. Afin de continuer à maîtriser notre formation professionnelle. Autant parce que nous voulons continuer à former des jeunes que recycler d'autres salariés de la branche.

Afin de continuer à représenter « les correcteurs » à travers notre

syndicat, de maintenir cette légitimité sur notre profession pour l'instant admise par tous.

Afin d'être présents dans des mandats d'entreprise et syndicaux avec nos camarades du Livre.

L'accélération des changements dans l'écrit et la communication, dans tout le secteur industriel, rattrape aujourd'hui chacun de nous. Le changement d'utilisation de l'écrit est enclenché et nous, relecteurs, seront concernés dans les nouvelles formes de production, du moins il ne tient qu'à nous qu'il en soit ainsi.

CONTRIBUTION DE JACQUES DUMEUNIER

Préambule : cette tribune a été envoyée pour publication dans «Cantonade» le 30 août, juste avant la diffusion du compte rendu du comité syndical du 28 août. Celui-ci fait état d'une réunion non datée avec la CSTP, au cours de laquelle a été abordée *«la mise en route d'une structure syndicale dans le prépresse, structure chapeautant la CSTP et le SDC – qui garderaient provisoirement leur autonomie juridique et de gestion»*. Dans ma contribution ci-dessous - que je n'ai pas le temps de réécrire et que je maintiens donc telle quelle - je m'interrogeais notamment sur le contenu de l'»*autonomie juridique»* que le comité déclarait vouloir maintenir pour notre syndicat dans son *«projet de proposition à la CSTP/InfoCom»,* autonomie qu'il déclarait *« conforme aux motions votées par nos dernières assemblées générales, motions auxquelles le comité syndical est tenu de se conformer »*.

Première réponse : l'»autonomie» en question n'est considérée, comme on peut le lire, que comme *«provisoire»,* qualificatif que l'on aura de la peine à trouver dans les motions en question puisqu'il n'y figure pas.

A la question que je posais : à la CGT, une stucture syndicale possède l'»autonomie juridique» quand elle est directement confédérée, s'agit-il de cela ?, il est répondu par la négative : «*Cette structure* - le «*futur syndicat de l'édition»* - (*qui ne sera pas une union syndicale) sera membre de la Filpac et sera le pendant du syndicat de l'impression»*. Donc, dans cette hypothèce, notre syndicat ne serait plus adhérent direct à la FILPAC, mais y serait représenté, si l'on peut dire, par l'intermédiaire du *«syndicat de l'édition»*. Il ne serait plus confédéré. Vous avez dit «autonomie juridique» ?

D'autant que l'on peut lire ensuite que le *«texte du préambule» («des statuts d'un futur syndicat de l'édition») sera communiqué à l'AG du 29 septembre et distribué lors du congrès de la Filpac en novembre»*. Ce qui veut dire pour qui sait lire que ce texte est d'ores et déjà considéré comme adopté d'avance et soustrait à l'avis des syndiqués, marque on ne peut plus évidente de l'autonomie maintenue !

Et encore : «*Parallèlement à ce travail de rédaction*, dit le compte rendu du comité, *la première tâche sera d'assurer le développement des sections d'entreprise là où elles existent et leur création dans les sièges éditoriaux où il n'en existe pas encore»*. Où serait l'»autonomie juridique» s'il existait des *«sections d'entreprise»* communes, qui seraient appelées à négocier à la place de la représentation propre des correcteurs ? Disparu donc le «*préalable»* de la *«capacité* (pour les correcteurs) *à négocier eux-mêmes des questions qui les concernent»* audacieusement avancé dans *le « projet de proposition à la CSTP/InfoCom » !*

Enfin, *«en priorité également l'examen du statut et de l'avenir des écoles professionnelles (Formacom, Afir, Graphisme & Communication), avec un rapprochement entre ces trois écoles ou au moins deux d'entre elles»*. Quel *«rapprochement»* ? Sera-t-il de même nature que l'»autonomie juridique» croupion à laquelle on veut promettre notre syndicat ? Poser la question, c'est à l'évidence y répondre. Ne reste plus que l'»autonomie juridique» de la section des retraités, curieusement oubliée cette fois-ci, contrairement au *« projet de proposition à la CSTP/InfoCom »,* qui décidait déjà, à la place de ses adhérents, la mise route d'un *«processus de rapprochement»* avec celle de la CSTP.

On est donc bien loin du respect proclamé des *«motions votées par nos dernières assemblées générales, motions auxquelles le comité syndical est tenu de se conformer »*.

A l'issue de ma tribune, j'ai présenté une motion pour lever ce que je croyais - à tort - être des ambiguïtés. Maintenant que la véritable nature de l'»autonomie» que prétend maintenir le comité est révélée, la parole est aux syndiqués.

Sont-ils pour abandonner à un «syndicat de l'édition» auquel l'ex-syndicat des correcteurs serait subordonné - et encore, «*provisoirement»* - le soin de défendre garanties conventionnelles, qualifications, coefficients des grilles de salaires, conditions de travail, formation, alors que l'actuel Info'com, qui en sera la partie dominante, déserte ce terrain au «profit» de l'accompagnement de la politique patronale ? Sont-ils pour que des sections syndicales d'entreprise discutent à la place de leurs représentants élus des *«questions qui les concernent»* en tant que correcteurs ?

Ou bien sont-ils pour confirmer la volonté clairement exprimée à trois reprises successives par les syndiqués réunis en assemblée générale souveraine de garder leur syndicat de métier propre, dans l'unité avec les autres structures CGT de la profession - un syndicat maintenant son autonomie juridique, de gestion et d'orientation pour prendre en charge, défendre et négocier leurs revendications ? Cela ne peut se faire que si ce syndicat, celui auquel ils ont choisi d'adhérer, conserve le caractère de syndicat confédéré qu'il a depuis sa constitution et dont veulent le priver ceux qui programment inconsidérément sa disparition dans un «syndicat de l'édition».

CAR IL FAUT ÊTRE CLAIR

- si nous renonçons à l'adhésion directe à la FILPAC et à l'UD de Paris, donc à la CGT, nous ne sommes plus un syndicat.

- si nous imposons à nos adhérents la subordination à une section syndicale d'entreprise, nous abandonnons la liaison directe avec eux, et là encore nous ne sommes plus un syndicat.

Restons confédérés si nous voulons rester un syndicat. C'est le con-

tenu de la motion que je soumets au vote de l'assemblée générale du 29 septembre.

Rester un syndicat de métier confédéré

Notre secrétaire déléguée a donc rencontré le 3 juillet le secrétaire général de la FILPAC, le camarade Michel Muller, pour lui remettre un *« projet de proposition à la CSTP/InfoCom »,* afin, dit-elle dans la présentation qu'elle en a faite par courriel sur la liste de diffusion du syndicat, que *« le syndicat des correcteurs et la chambre typo entament sérieusement le dialogue, afin de mettre en place une structure commune dans laquelle nos syndicats auraient à la fois l'autonomie juridique et une instance de coordination commune. C'est cette structure commune qui représenterait dans l'union syndicale la filière de métier des sièges ».* Depuis, plus rien. Le *« projet »* remis au camarade Peyrade est-il celui-ci, qui a plutôt la forme d'une « lettre d'intention », ou bien un document plus élaboré ? Les *« rencontres »* de fin juillet et août ont-elles eu lieu ? Un nouveau document sera-t-il publié dans « Cantonade » pour l'AG ?

Avant d'en venir au contenu de ce *« projet de proposition »*, remarquons que la démarche auprès de la FILPAC associait au syndicat sa section des retraités, puisqu'il est y question d'un *« même processus de rapprochement à la fois pour nos écoles et nos sections de retraités »* Il s'agirait donc maintenant d'un projet « global », qui n'a pourtant jamais encore été traité ? Remarquons donc à ce sujet que le représentant des retraités n'était porteur d'aucun mandat de l'AG de sa section pour s'associer à une démarche de *« rapprochement »* des « actifs », et que l'on n'a pas plus entendu dire que le CA de Formacom, qui devait se réunir le… 21 juillet, donc postérieurement à la rencontre avec le camarade Muller, ait autorisé son président – qui plus est « démissionnaire » pour le coup ! - à engager des discussions pour un rapprochement – et même une fusion ? - de notre école avec celle de la CSTP.

Venons-en au *« projet de proposition »* lui-même. Il s'agirait de *« mettre en place une structure commune dans laquelle nos syndicats auraient à la fois l'autonomie juridique et une instance de coordination commune ».* Bien. Mais quel serait le contenu précis de cette *« autonomie juridique »* ? A la CGT, l'autonomie signifie que le syndicat, base de l'association libre que constitue la confédération et d'où tout part – le congrès de la CGT est celui des syndicats –, non seulement s'administre librement, mais est directement représenté dans la structure confédérale, verticalement en adhérant à une fédération de métier ou d'industrie, horizontalement en participant à l'union départementale de sa zone de recrutement (bien que la politique de « confédéralisation » menée par la direction Thibault mette actuellement à mal le fédéralisme). Par exemple, une section syndicale n'a pas une véritable *« autonomie juridique »*, ne pouvant ni être directement représentée dans les organismes de la confédération ni même ester en justice. De quoi s'agit-il précisément dans la proposition d'*« union »* qui est faite à la CSTP-Info'com. Il serait bien que les syndiqués soient édifiés, pour qu'ils puissent vérifier que *« la proposition que nous faisons reste conforme aux motions votées par nos dernières assemblées générales, motions auxquelles le comité syndical est tenu de se conformer »,* comme l'affirme le *« projet »*.

D'autant que ces motions, expression de la souveraineté statutaire des syndiqués, sont quelque peu rabaissées au rang de *« réserves »* ou de *« réticences »* - les deux termes étant employés à deux reprises - à l'égard du projet de « syndicat de l'édition » qui consacrerait la disparition du Syndicat des correcteurs. Alors que ces motions avaient comme point commun, outre, effectivement, de ne pas *« contester la nécessité de l'adaptation de la structure régionale »*, l'aspiration exprimée sans ambiguïté de maintenir le Syndicat des correcteurs comme syndicat de métier au sein de l'organisation régionale du Livre.

D'autant aussi que le *« projet »* évoque *« un certain nombre de préalables* (qui) *doivent être discutés concernant la représentation des correcteurs, leur capacité à négocier eux-mêmes des questions qui les concernent, et sur le fonctionnement de cette organisation »,* sans toujours être plus précis sur la nature de cette représentation, syndicat confédéré ou objet non identifié ?

D'autant pour finir que l'on peut lire également dans le même *« projet »,* à propos de la proposition qui était faite *« de constituer de manière volontariste une structure dans laquelle étaient invités à adhérer l'ensemble des personnels de la presse »*, que, *« si la légitimité de l'objectif n'est pas remise en cause, la méthode employée ne tenait pas compte du facteur humain ».* De quel objectif s'agit-il donc là ? De *faire adhérer l'ensemble des personnels de la presse » « à une structure »* ? Si la structure en question est une union syndicale remplaçant et étendant la coordination régionale qu'est le Comité Inter, où donc aurait-on vu que dans les rangs de notre syndicat - et dans les motions d'AG ! - cela ait *« suscité de profondes réserves »* ? En revanche, s'il s'agit de la prétention d'Info'com d'organiser en son sein tous les salariés des entreprises éditoriales, faisant fi des champs de syndicalisation des syndicats confédérés existants, c'est plus que des *« réserves »,* même *« profondes »*, que cela a rencontré chez nos syndiqués, mais un rejet !

Elargissement de champs de syndicalisation ?

A ce propos, justement, abordons ce dernier problème, occulté dans le *« projet »,* tout comme la nature particulière du type de syndicat qu'Info'com entend constituer. Enfin, occulté, pas vraiment, car on peut y lire dans les toutes dernières lignes que *« la proposition que nous faisons est sans doute la seule qui soit susceptible d'aboutir à un résultat concret rapide et qui puisse* <u>*constituer la base d'une évolution dans le sens d'un élargissement ultérieur vers d'autres champs de syndicalisation »*</u> – c'est moi qui souligne.

Avec une *« évolution dans le sens d'un élargissement ultérieur vers d'autres champs de syndicalisation »,* ne prête-

rait-on pas le flanc aux dangers des pratiques hégémoniques actuelles d'Info'com , qui piétine allégrement lesdits champs de syndicalisation et cherche à se substituer aux autres structures de la CGT – dont la nôtre ! - présentes dans ces champs pour discuter avec les directions. Et pour discuter de quoi ? C'est là qu'intervient la « véritable nature d'Info'com ».

Cette question est bizarrement absente des nombreux commentaires diffusés sur Internet. *Quid* du *« statut qui dépasse les frontières du statut et des métiers »* ? *Quid* du *« syndicat qui syndique les salariés en tant que salariés »* ?

La CSTP devenue Info'com maintient-elle ces conceptions, qui ne laissent pas place à l'existence de syndicats axés sur un métier ou une catégorie professionnelle habilités à *« négocier eux-mêmes des questions qui les concernent »,* comme le dit le *« projet »,* et comme continuent à le faire pour leur part nos camarades rotativistes devenus Syndicat des imprimeries et nos camarades du syndicat de SPPS *?* Comment pourrait-on, sans mettre en danger les intérêts des correcteurs, constituer une *« instance de coordination commune »* avec une organisation qui renoncerait, contrairement à la nôtre, à défendre statuts, métiers et qualifications inscrits dans les conventions collectives et les accords régionaux au profit d'un autre statut non encore défini ?

Ces questions doivent évidemment être éclairées sous peine de constituer un regroupement sans principes qui ne serait qu'éphémère, à moins qu'il n'ait vocation qu'à être une passerelle vers un *« élargissement ultérieur vers d'autres champs de syndicalisation »*, c'est-à-dire le renoncement à maintenir notre propre champ de syndicalisation, donc notre syndicat et notre métier ?

Contrecarre ou accompagner ?

Le projet de règlement de l'Uside, la nouvelle union syndicale régionale à constituer, vise, comme le rappelle le *« projet »* du comité, à *« élaborer une politique syndicale à même de contrecarrer les offensives du patronat de la presse, du labeur et du secteur de la communication »*. Contrecarrer, c'est-à-dire s'opposer, combattre, empêcher. Ces termes peuvent-ils s'appliquer à l'action menée par Info'com depuis qu'il est constitué et qui s'est illustrée notamment à *Top Familles* et chez Hachette Multimédia ? Dans les deux cas, loin de chercher à *« contrecarrer l'offensive patronale »*, Info'com l'a accompagnée en proposant plans de gestion prévisionnelle des emplois et reclassements avec le succès que l'on sait. (Pour mémoire, le seul résultat de l'« action » d'Info'com lors de la fermeture de *Top familles* a été la mutation, sans consultation de notre syndicat, de deux salariées à la correction du *Monde,* salariées qu'il avait préalablement fait adhérer chez lui en leur taisant l'existence d'un syndicat CGT de correcteurs, et en essayant de les dispenser d'une formation sérieuse…)

Peut-on contrecarrer la politique patronale quand on revendique, comme dans le « quatre pages » Info'com *Le Monde*-Bayard du début de l'année, *« la coopération de toutes les bonnes volontés, qu'elles soient syndicales, professionnelles ou patronales »* (sic) ? Quand on demande que *« nos directions »* décident, *« en dialogue avec les organisations syndicales », « la mise en œuvre de dispositifs de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences », « de proposer des possibilités de reclassement interne à l'échelle de toutes les activités des deux groupes »,* ainsi que des *« congés de mobilité professionnelle »*, etc. ?

On n'est pas loin, et même tout proche, de la *« sécurisation des parcours professionnels »* que veut mettre en œuvre le gouvernement Sarkozy, qui vise, comme d'ailleurs toutes les versions de « sécurité sociale professionnelle », à substituer aux garanties liées à l'emploi, produit d'accords collectifs, de prétendus droits *« attachés à la personne »*, qui verrait le salarié, laissé isolé face au patron qui le licencie sans les contraintes du CDI abandonné au profit du « contrat unique », versé dans le cycle chômage-formation-stage-CDD et re-chômage-formation, etc.

Ces questions ne doivent-elles pas être également au « menu » des rencontres annoncées ?

Faute de quoi *« la proposition que nous (*le comité) *faisons »* restera-t-elle *« conforme aux motions votées par nos dernières assemblées générales, motions auxquelles le comité syndical est tenu de se conformer »,* comme le dit le *« projet »* ? N'est-ce pas, en revanche, en clarifiant ces questions que l'on pourra répondre à la volonté exprimée à trois reprises par les correcteurs de voir *« leurs intérêts représentés, solidairement avec les salariés des autres catégories »*, par leur syndicat propre *« dans le cadre de sa pleine autonomie de gestion et de décision »,* comme le dit la motion votée par l'assemblée du 27 janvier dernier ?

Et, pour lever toute ambiguïté à ce sujet, je crois utile de proposer aux syndiqués de confirmer le contenu de l'« autonomie juridique » du syndicat dont le maintien est souhaité en proposant à la discussion et au vote de l'AG du 29 septembre la motion suivante :

« Motion

« Les correcteurs réunis en assemblé générale de leur syndicat CGT le 29 septembre 2007 confirment la volonté exprimée par les trois précédentes AG de voir maintenue l'existence juridique de leur syndicat de métier propre, fondé sur la défense et l'amélioration des garanties conventionnelles au niveau des branches de son champ d'intervention ; cette existence juridique passe par la confirmation, au sein des nouvelles formes de coordination régionale en discussion, du caractère confédéré du Syndicat des correcteurs, continuant à adhérer directement à sa fédération de branche, la FILPAC, et à l'union départementale des syndicats de son champ de syndicalisation, l'UD de Paris, et, par-là, à la confédération CGT. »

A propos de la contribution de Jacques Dumeunier

Le document désigné comme « projet de proposition à la CSTP/InfoCom » n'est rien d'autre que ce qu'il est : un projet de proposition. Projet, parce qu' il doit être soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Je pense, effectivement, qu'il était temps que le Syndicat des correcteurs et la Chambre typo entament un dialogue – et, plus largement, le Syndicat des correcteurs doit tout remettre à plat avec les membres de l'Inter –, et qu'il ne fallait pas attendre trop longtemps, parce que beaucoup trop de temps a été perdu par le comité sortant pendant deux ans. En réalité nous avons jusqu'au congrès de novembre pour retomber sur nos pieds.

La même chose vaut pour la section des retraités : la question doit être soumise aux retraités dans leur ensemble pour qu'ils en décident.

Cela vaut aussi pour l'école : le « projet de proposition » sera présenté à son assemblée générale à la rentrée. Rappelons au passage que le syndicat est largement engagé dans Formacom.

Pourquoi ce triptyque ? Pourquoi associer la section des retraités et l'école à ce « projet de proposition ? » Pour des raisons très simples : le syndicat des actifs, la section des retraités et l'école sont dans une situation qui les oblige impérativement à s'adapter. Dans le contexte d'aujourd'hui, ni l'un ni les autres ne pourront survivre sans cette adaptation.

L'association tacite avec le SNJ-CGT n'a porté aucun fruit, mais c'est une porte que nous devons garder ouverte, d'abord parce que tous les correcteurs de presse vont basculer sous le statut journaliste, ensuite parce que la roue tourne toujours et qu'il est nécessaire de garder des liens avec les futurs proches partenaires que sont les syndicats de journalistes, et celui d'entre eux qui rejoindra un jour peut-être la Filpac.

Entre-temps, le comité syndical ayant renoué les liens avec nos partenaire historiques de l'Inter, nous nous tournons naturellement vers eux.

Mais en aucun cas des décisions ne seront prises sans qu'elles soient acceptées par les instances statutaires des trois structures, actifs, retraités et Formacom.

Le « projet de proposition » a été soumis au secrétaire général de la Filpac, au comité syndical, à la direction de la Chambre typo et envoyé aux syndiqués inscrits à notre forum syndical début juillet, dans les mêmes termes à chaque fois bien évidemment, que Jacques Dumeunier se rassure, il n'y a pas de document secret. Aujourd'hui, les discussions ne sont pas suffisamment avancées pour qu'un nouveau document soit présenté à l'AG, mais un compte rendu y sera présenté (Lorsque le compte rendu de comité syndical du mardi résume la réunion de l'Inter, il s'agit de celle qui a eu lieu la veille, le lundi, comme depuis des dizaines d'années, le jeune retraité Dumeunier l'ignore peut-être ; il n'y a aucune mauvaise foi de notre part à ne pas donner de date.)

« C'est aux syndiqués de juger du bilan du comité syndical. »

L'autonomie juridique sur laquelle Jacques Dumeunier s'interroge est celle du syndicat. Je suis certaine qu'il l'avait parfaitement compris. Seuls les syndicats ont une autonomie juridique. Mais dans le schéma qu'il dresse : syndicat, fédération, confédération, union départementale (il oublie l'union locale), il oublie une hypothèse : celle de l'union syndicale.

Le « projet de proposition » évoque une « instance de coordination commune ». Le terme était délibérément général. Rappelons que le Comité inter était une « instance de coordination commune » qui n'avait aucune réalité juridique. Pourtant il a fonctionné efficacement pendant des dizaines d'années. L'idée était que ce soit la discussion sur le « projet de proposition » qui aboutisse à la définition de la forme que prendra l'« instance de coordination commune ». Le « projet de proposition » n'a pas pour objectif de faire des propositions jusque dans les plus infimes détails. Pour que les syndiqués soient « édifiés » sur le projet, encore faudrait-il que les discussions soient suffisamment avancées.

Le « projet de proposition » se limite à énoncer l'essentiel : autonomie juridique, autonomie d'action dans un certain nombre de domaines (là où le métier est concerné, ce qui va avec l'autonomie juridique).

En conclusion : appliquons-nous les motions votées ? Je pense que oui, sans aucun doute. Nous les avons appliquées beaucoup mieux que le comité sortant. Nous avons fait des propositions. Nous avons sorti le syndicat de l'isolement dans lequel les secrétaires sortants l'avaient englouti.

En dernière instance, c'est aux syndiqués de juger du bilan du comité syndical.

Anne Hébrard

A propos de la motion de Jacques Dumeunier

Jacques Dumeunier propose une motion demandant confirmation d'une motion votée lors de l'assemblée générale précédente, qui demandait confirmation d'une motion votée lors de l'assemblée générale qui avait eu lieu avant celle-ci, qui demandait elle-même confirmation d'une motion votée lors d'une assemblée précédente. Toutes motions votées sous les mandatures Moreau, qui s'y accrochait, après un premier black-out, faute d'idées.

On n'en finit plus.

Les choses ont changé depuis la fin des Trente Glorieuses, et la période faste qu'ont connue les baby-boomers est révolue. Les rapport de force ont grandement évolué, le monopole du placement est mis à mal, et sans le parapluie de l'Inter nous pouvons renoncer définitivement à placer nos derniers rouleurs en presse et à maintenir nos acquis. Sans entente avec nos partenaires de l'Inter, et plus tard avec tous les syndicats de la communication, ceux de journalistes y compris, nous ne ferons plus jamais le poids et le Syndicat des correcteurs figurera au musée des curiosités du passé d'ici peu. Le syndicat ne pouvant rester dans un superbe isolement, doit donc s'allier à d'autres instances, et qui dit alliance dit compromis.

J'ai, en tant que secrétaire, sans aucune opposition du comité syndical, fait des propositions à la Chambre typo/InfoCom pour sortir de cette crise dans laquelle nous nous trouvions. Le comité sortant n'avait pas pu trouver de solution pendant ses deux ans de mandat.

Le comité syndical a repris avec le Comité inter des relations normales alors que les secrétaires sortants avaient réussi le tour de force de nous en éloigner.

Le comité syndical a noué avec les syndicats de journalistes des rapports d'égal à égal alors que les secrétaires sortants avaient réussi à nous mettre pratiquement en position de subordination avec ceux-ci.

Le comité syndical devait rencontrer le secrétaire général du SGLCE : la réunion n'a pas eu lieu du seul fait de ce dernier.

Le comité syndical a normalisé ses relations avec la direction fédérale, qui soutient notre proposition à InfoCom, et les termes de cette proposition. Fait absolument inédit, le secrétaire général de la Filpac est venu assister à une réunion du comité syndical, réunion qui a été très fructueuse, et une autre visite est prévue en octobre.

Des discussions sont en cours avec nos camarades d'InfoCom. Il est trop tôt pour faire un bilan et il n'est pas nécessaire d'être trop pressé. Ces discussions se font sur la base de la proposition que nous avons faite : maintien de structures juridiquement autonomes. Les syndiqués seront informés dès que quelque chose de plus concret pourra leur être proposé.

Le travail accompli peut sembler insuffisant mais nous revenons, ou essayons de revenir car rien n'est acquis, de loin.

Le comité syndical aurait plutôt attendu du camarade Jacques Dumeunier une motion l'encourageant à poursuivre dans la voie qu'il a prise, plutôt qu'une motion où perce une évidente méfiance.

Les syndiqués, dont Jacques Dumeunier, jugeront, espérons-le, le comité syndical et la secrétaire sur ce qui a été accompli et sur les initiatives qui ont été prises.

La motion de Jacques Dumeunier est à mon sens parfaitement inutile.

Il suffira aux syndiqués de voter ou de rejeter le rapport d'activité.

A. H.

Le syndicat des correcteurs est-il éternel ?

René Berthier

Je n'avais pas l'intention d'intervenir dans les tribunes libres de Cantonade*, me cantonnant à mon rôle de retraité taillant sa haie, promenant son chien et repeignant sa salle de bain (bains ?) – vert tilleul et vert olive. Je pense que les retraités en ont fait assez maintenant et qu'il faut laisser la place aux jeunes. Mais la dernière intervention de notre camarade Jacques Dumeunier m'a incité à y aller de mon petit couplet, moi aussi. Juste pour équilibrer un peu les points de vue. Y'a pas de raison.*

Dans environ quatre milliards d'années, notre soleil se transformera en supernova. Mais la vie sur terre aura disparu depuis longtemps – plusieurs millions d'années.

Là se trouve la limite de l'existence du syndicat des correcteurs. Soyons larges : trois milliards d'années.

Nous avons donc une large marge pour continuer à proposer aux syndiqués des motions exigeant le maintien de l'existence de notre syndicat. Bien sûr, Jacques Dumeunier sera mort depuis longtemps – paix à son âme – et moi aussi – paix à la mienne – mais notre camarade aura, je n'en doute pas, des successeurs.

A l'échelle humaine, la durée de vie des institutions suit un autre cours que les phénomènes astronomiques. Notre syndicat fut créé en 1881, si je me souviens bien. Cent vingt-six ans, c'est pas mal. En 1988 il a constitué avec la Chambre typo une union syndicale, qui s'appelait l'USTCOM (Union syndicale des travailleurs de la communication) [1]. Notre bulletin syndical conserve la trace de l'événement, et il y a même des comptes rendus de ses premières réunions. Le projet tomba à l'eau, essentiellement à cause de l'opposition des délégués typos du JO. C'est dommage, parce que cette affaire-là aurait pu marcher. La physionomie du Comité inter aurait été tout à fait différente. Beaucoup de temps aurait été gagné, et peut-être que la succession de crises que nous avons connues depuis 1993, puis 1997, puis périodiquement ensuite, auraient pu être évitées.

Il est même possible que cette union syndicale, à la longue – les parties prenantes apprenant à travailler ensemble – aurait abouti à la constitution d'un seul syndicat regroupant typos et correcteurs. C'était dans la logique des choses. On peut toujours rêver, mais je pense sincèrement que cela aurait été une bonne chose pour tout le monde. Bien entendu, le Syndicat des correcteurs n'aurait plus été le syndicat des correcteurs : une entité nouvelle se serait créée, qui n'aurait pas été l'addition du Syndicat des correcteurs et de la Chambre typo, mais une entité qualitativement nouvelle. (C'est le B-A BA de la dialectique de Hegel.)

Mais ça ne s'est pas passé comme ça. Tant pis. L'histoire ne se recommence pas.

Quelle « visibilité » ?

Ces derniers temps, on a trouvé un sens nouveau, qui m'agace un peu, à un mot, mais qui est assez expressif : c'est « visibilité ». Quelle est la « visibilité » de tel ou tel phénomène ? Cela signifie en substance : « Quelle est l'espérance de vie de tel ou tel phénomène dans les formes qu'il a aujourd'hui ? »

Par exemple il y a quelques années on se demandait quelle était la « visibilité » du statut d'ouvrier du Livre. On sait maintenant que cette « visibilité » n'était pas très longue.

Quelle était la « visibilité » du CAATS, signifiant : est-ce qu'il sera reconduit ?

Les camarades qui sont sur le terrain, en matière syndicale, savent bien que la visibilité de toute chose est courte. En général guère plus de trois ans. Il est *impossible* de faire des prévisions sur 20, 15, ou même 10 ans. Cela n'a pas de sens. Tout évolue trop vite.

On peut légitimement se demander quelle est la « visibilité » du Syndicat des correcteurs aujourd'hui. Je pense que si l'équipe sortante du comité syndical était restée en place, on ne « verrait » plus grand chose aujourd'hui. Aucune cotisation ne rentrait plus. Le syndicat, coupé de l'Inter, quasiment incapable de trouver des candidats pour assumer des fonctions syndicales dans les entreprises, avec ses effectifs désertant – pseudo-accord Syndicat des correcteurs-SNJ CGT aidant – il ne resterait plus grand chose.

Je suis surpris que notre camarade Dumeunier ne se rende pas compte que l'équipe actuelle a quelque peu prolongé la « visibilité » du syndicat de quelques années, ce qui n'est pas si mal. Ce dernier est redevenu un interlocuteur auprès de nos camarades au niveau régional, il l'est également redevenu au niveau fédéral puisque le secrétaire général de la Filpac lui-même a proposé que notre syndicat présente des candidats à ses instances nationales.

Quelques paroles d'encouragement auraient peut-être réchauffé le cœur de notre secrétaire déléguée, et du comité.

Je n'ai pas d'opinion sur la « visibilité » du syndicat des correcteurs et de ses institutions « annexes » : école et section des retraités. Sur ce point je ne suis ni pessimiste ni optimiste. Mais je me borne à constater quelques faits.

⏩ Par exemple la section des retraités regroupe de moins en moins de monde. Les préretraités disparaissent dans la nature parce qu'ils ne se sentent pas retraités, et on ne les voit plus, à quelques exceptions près. J'en sais quelque chose : j'ai eu, un moment, tendance à réagir comme ça. Ou alors ils foutent le camp en province, comme le camarade Dumeunier. Ceux qui restent vieillissent. Donc la section des retraités est tout doucettement en train de disparaître.

⏩ L'école : la période faste, celle où elle faisait des bénéfices, est terminée. Elle s'engage tout doucettement vers une période de déficits, que le syndicat devra payer.

Quant au syndicat lui-même, le camarade Dumeunier, qui se retranche derrière de beaux principes, genre : « Un syndicat, une convention collective, un statut », semble aveugle à sa situation réelle, conséquence de la politique des camarades qu'il a inconditionnellement soutenus. Lorsque j'ai quitté mon mandat de secrétaire, il y avait 508 cotisants. Il y en a aujourd'hui 192, si j'en crois notre secrétaire. Si, effectivement, les cotisations recommencent un peu à rentrer après deux ans d'incompétence, je ne suis pas certain que cela suffise pour le sauver à long terme.

Alors, je pose la question : quelle est la « visibilité » du syndicat des correcteurs ? Pourrons-nous tenir jusqu'à la supernova ?

En somme, tout va à vau-l'eau. La situation est dramatique. Nous ne sommes plus dans une situation où le Syndicat des correcteurs puisse encore longtemps prétendre occuper un « périmètre » (encore un mot qui m'agace) identique à celui qu'il occupait il y a vingt ans, ou même dix ans. Après l'épisode Moreau-Proust, il ne peut pas non plus prétendre au statut moral, élevé, qu'il occupait juste avant. En somme nous ne pouvons plus être aussi arrogants qu'à l'époque bénie où nous avions le culot d'exiger la démission du secrétaire général de la Filpac… (Si, si, c'est arrivé [2].) Nous devons rabattre notre caquet.

C'est pourquoi je pense que la proposition de la secrétaire déléguée de discuter avec la Chambre typo est notre dernière chance. Nous avons une « fenêtre » (un autre mot qui m'agace) assez courte de quelques mois pendant lesquels nous pouvons encore sauver les meubles et négocier notre place an niveau régional, en sauvant l'essentiel, c'est-à-dire le syndicat. L'échéance, c'est le congrès fédéral. Il faut que d'ici là les choses soient sinon finalisées, du moins sur les rails. Le secrétaire général de la Chambre typo va passer à la fédé (il y est déjà dans les faits). Le secrétaire général de la Filpac, dit-on, va bientôt passer la main. L'un et l'autre ont besoin de présenter quelque chose à leur bilan pour ce qui concerne la presse parisienne. En présentant un projet dans lequel se trouve également l'école et la section des retraités [3], nous avons quelque chose dans la corbeille qui mérite d'être pris en considération.

Si j'étais secrétaire, et si le projet proposé aux syndiqués était repoussé par l'AG, je démissionnerais de mon mandat : les syndiqués pourraient rappeler Moreau aux affaires et on verrait bien ce qui se passerait. Je ne le souhaite évidemment pas, car je pense que le comité actuel s'est remarquablement bien débrouillé pour permettre la survie du syndicat.

Je pense que Jacques Dumeunier s'est affolé trop vite. Le « projet de proposition » fait par la secrétaire déléguée ne parle pas de conserver *provisoirement* l'autonomie du syndicat. Il n'est aucunement question de cela. D'ailleurs le compte rendu qu'il évoque précise que « nos camarades de la CSTP, ayant pris connaissance de nos statuts, ont pris acte du fait qu'une fusion n'est pas possible », ce qui devrait rassurer notre bon camarade – mais peut-être a-t-il sauté ce passage.

Le « projet de proposition » entend engager des discussions, sans préalable de durée, en vue de trouver des modalités d'une organisation commune dans laquelle chaque partie conserve son autonomie juridique. Le Syndicat des correcteurs reste Syndicat des correcteurs, la Chambre typo reste Chambre typo. Maintenant, ce qui se passera à la veille de l'explosion de la supernova, je n'en sais rien.

Quant à la « visibilité » d'un tel projet, s'il se réalise – et

je le souhaite – c'est autre chose. Si, dans X temps (disons un million d'années) les syndiqués des deux organisations décident de n'en constituer qu'une seule, ce n'est pas à Jacques Dumeunier ni à moi-même de se prononcer. Cela se fera, ou ne se fera pas, au terme d'une évolution qui aura conduit les syndiqués des deux organisations à se poser la question. Et s'ils se posent la question, c'est qu'elle sera devenue pertinente. (C'est le BA-BA du matérialisme historique.)

En tout cas, dans l'immédiat, et dans une perspective historique raisonnable, il ne s'agit pas du tout de cela. Disons que ce n'est pas à l'ordre du jour.

C'est dire que je ne suis *pas du tout d'accord* avec la formulation – que j'attribue à une maladresse – selon laquelle la CSTP et le SDC « garderaient provisoirement leur autonomie juridique et de gestion ». Je pense que les discussions ne *doivent pas* s'engager avec un tel préalable. Sur ce point au moins, nous sommes d'accord, je pense.

Autres points de la critique de Dumeunier

⏩ La Filpac. Puisque le Syndicat des correcteurs reste le Syndicat des correcteurs avec son autonomie juridique, il reste adhérent de la Filpac à part entière. Comme je l'ai dit, le Syndicat des correcteurs est même invité à présenter des candidats à son organe de direction. Le secrétaire général de la Filpac s'est montré très insistant sur ce point. Peut-être bien qu'il veut qu'il y ait un contre-poids à l'influence de la Chambre typo à la direction fédérale, qui sait ? Contrairement aux craintes de Jacques Dumeunier, notre syndicat n'y serait pas « représenté, si l'on peut dire, par l'intermédiaire du "syndicat de l'édition" ». Le secrétaire général de la Filpac lui-même n'envisage pas du tout la disparition du Syndicat des correcteurs. Cela rassure-t-il le camarade Dumeunier ?

⏩ J'ai du mal à imaginer qu'un « texte du préambule » des statuts d'un futur syndicat de l'édition puisse être « communiqué à l'AG du 29 septembre et distribué lors du congrès de la Filpac en novembre » sans qu'il soit discuté et approuvé par les correcteurs. Là, je crois que Jacques Dumeunier joue encore à se faire peur et à faire peur aux syndiqués. Mais si c'était le cas, je serais avec lui pour protester vigoureusement. J'ai également du mal à imaginer que quelque chose de définitif puisse être proposé, ni à l'AG de septembre ni au congrès de novembre. Si quelque chose doit être présenté au congrès de la Filpac, ce sera tout au plus une belle déclaration d'intention.

⏩ Les sections d'entreprise semblent défriser notre camarade Dumeunier. Depuis toujours ont existé dans les entreprises de presse des structures qu'on appelait groupement intersyndical d'atelier (GIA) et qui regroupaient les délégués de tous les syndicats ouvriers de la CGT présents dans l'entreprise. Les GIA avaient pour fonction d'unir les efforts de toutes les catégories pour défendre les intérêts communs. Car, Jacques Dumeunier le sait bien, l'activité syndicale dans une entreprise ne se limite pas aux correcteurs qui s'occupent des correcteurs, aux typos qui s'occupent des typos, aux rotos qui s'occupent des rotos, etc. Il y a souvent des problèmes qui dépassent ceux des catégories particulières. Ces problèmes-là, c'était le GIA qui s'en occupait. Qu'on appelle cela section syndicale d'entreprise plutôt que GIA ne me choque pas. Rien n'empêchera d'ailleurs les journalistes de s'y joindre… Donc lorsqu'il y aura un problème d'ordre général, ce sera la section syndicale, avec le soutien du Syndicat des correcteurs, qui interpellera le patron, et lorsqu'il y aura un problème de correcteurs, ce sera le Syndicat des correcteurs, avec le soutien de la section syndicale, qui le fera. *Exactement comme avant…*

⏩ Le syndicat de l'édition. J'ai toujours dit que ce terme était idiot pour désigner le projet de nos camarades de la Chambre typo. Nous, correcteurs, savons ce que c'est que l'édition. D'ailleurs, pour désigner la structure commune typos-correcteurs, il ne saurait s'agir d'un *syndicat*, puisque nos deux syndicats conservent leur autonomie juridique. Donc, là encore, Jacques Dumeunier joue à se faire peur. Et il ne s'agit pas que le Syndicat des correcteurs se *subordonne* à qui que ce soit : il sera dans cette structure de coordination à égalité de statut avec la Chambre typo. Le Syndicat des cor-

recteurs n'était pas *subordonné* au Comité inter sous le prétexte qu'il était partie prenante de celui-ci.

Je crains que la vision qu'a notre camarade Jacques Dumeunier se situe quelque peu en dehors de la réalité. Il souhaite que les correcteurs gardent « leur syndicat de métier propre, dans l'unité avec les autres structures CGT de la profession – un syndicat maintenant son autonomie juridique, de gestion et d'orientation pour prendre en charge, défendre et négocier leurs revendications ». Il semble oublier que toutes ces bonnes choses qu'il souhaite au Syndicat des correcteurs n'ont, dans le passé, été une réalité que parce celui-ci était inséré dans une structure régionale disposant d'un puissant rapport de forces. Dans l'édition, où il n'y a pas de Comité inter, nous n'avions *aucun* rapport de forces. Sans cette structure régionale, le Syndicat des correcteurs n'était rien, il n'aurait eu aucune capacité de négocier quoi que ce soit. Jacques Dumeunier prend donc les choses à l'envers. Contrairement à ce qu'il pense naïvement, il s'agit de s'inscrire *d'abord* dans une structure régionale, et ensuite de définir dans quelle mesure on peut prendre des orientations et négocier nos revendications. Alors, il nous appartiendra, à nous, de nous imposer dans cette structure régionale. C'était *exactement* comme ça que ça se passait au Comité inter. Les représentants correcteurs ont toujours eu – sauf pendant les deux années du comité sortant – l'envergure nécessaire pour se faire respecter. Il reviendra aux syndiqués de ne pas se tromper lorsqu'ils éliront leurs comitards.

Je me garderai de faire comme ce camarade qui, retraité, affirme que les retraités ne devraient pas se mêler des problèmes des actifs, mais qui présente des motions à chaque assemblée générale (toujours la même – que voulez-vous, c'est l'âge…). Aussi ne présenterai-je pas de motion : je me contenterai d'exprimer un souhait, ou de donner un conseil.

1. Pour ce qui concerne les correcteurs, la délégation chargée de discuter les modalités d'application du projet soumis à nos camarades de Blanqui ne devrait pas se limiter à un ou deux comitards. Elle devrait intégrer des militants expérimentés, non comitards, et en particulier les correcteurs délégués syndicaux.

2. Je souhaite également que ces discussions aient un caractère multilatéral, et non bilatéral. J'entends par là que ce qui se joue est l'avenir de la structure régionale et que par conséquent nos camarades de l'impression et de la distribution sont aussi concernés par l'évolution des discussions.

Un projet de proposition, comme celui de la secrétaire déléguée, n'a pas vocation à détailler d'emblée *tous* les points qui devront être discutés. Il est un cadre qui définit les grandes lignes. Quatre points, à mon avis, sont essentiels, cependant :

- la question de l'autonomie juridique du syndicat.
- la question du respect des champs d'intervention des parties prenantes à la discussion.
- la question des modalités d'organisation de la structure de coordination.
- la question des modalités de rattachement à l'Uside, l'union syndicale.

C'est à dessein que je parle de « structure de coordination », sans préciser. Là encore, le projet de proposition n'a pas vocation à détailler.

Conclusion

Contrairement à certains camarades qui ont une vision extrêmement rigide des choses, je pense qu'il y a une réelle marge d'inventivité à mettre en œuvre. Je pense en particulier que la structure qui va être discutée sur la base du projet de proposition de la secrétaire déléguée pourrait faire une place à nos camarades journalistes dans les mêmes conditions que celles que nous devrons discuter. Cela constituerait une extension du champ d'intervention de cette « structure de coordination » dont le contour et le nom sont à trouver par la discussion entre les parties. Je pense que nos camarades journalistes, et pourquoi pas les cadres, auraient grand tort de ne pas s'insérer dans le processus. Car il serait naïf de penser que les structures syndicales actuelles de la presse parisienne ne seront pas amenées, à terme, à connaître des mutations, à se transformer pour s'adapter. On ne peut pas anticiper sur ce que sera le résultat de cette adaptation. C'est pourquoi je pense que pour faire face à ces défis, il faudra que les syndiqués de toutes les parties concernées mandatent des négociateurs autant pourvus d'imagination que dépourvus de raideur mentale.

Enfin, en comparant le bilan de l'activité du comité actuel pendant les cinq derniers mois à celui du comité précédent pendant deux ans, je me dis qu'il n'y a quand même pas photo.

Je suis convaincu que l'écrasante majorité des syndiqués penseront comme moi.

[1] La déclaration d'intention de cette initiative disait notamment :

« Nos deux syndicats, la pratique le met en évidence tous les jours, possèdent chacun une partie des clefs qui permettent d'accéder au nouveau champ de l'écrit et de la communication dans l'ordre des fonctions et des qualifications qui découlent logiquement de notre histoire. Mais aucun d'eux n'a, tout seul, ni la ressource d'analyse ni les moyens de lutte, de renforcement, de formation professionnelle suffisants pour être à la hauteur de l'enjeu dans son propre domaine » (*Cantonade* n° 187, décembre 1997, pp. 36-37.)

[2] Dans *Cantonade* n° 187 (décembre 1997) le comité syndical demanda que l'AG du syndicat mette en place un débat afin de « changer les membres du secrétariat fédéral sortant ». Rien que ça..

[3] Les retraités correcteurs ont un bulletin, ce que les typos n'ont pas. C'est un atout qu'il faudra à tout prix conserver.

AG extraordinaire

Proposition de modification des statuts

Projet fédéral du 6e congrès de la Filpac

Proposition de modification du nombre des membres du comité syndical soumise au vote de l'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2007

Afin de faciliter la composition de la liste syndicale et le travail du comité, l'effectif du comité syndical est ramené de dix-sept à quinze membres, en conséquence de quoi l'article 33 des statuts est modifié ainsi :

Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction est administré par un comité composé de quinze membres, la suite sans changement.

756 – Le 1er Mai à Toulon – L'Entrée de la Bourse du Travail, à la première heure.
A. Bougault

Sur le projet fédéral soumis aux syndicats

Chers camarades,

Vous trouverez ci-joint le « projet fédéral soumis aux syndicats », qui a été adopté comme base de discussion par le Comité exécutif national, examiné et amendé par la commission du projet fédéral, mise en place par la direction fédérale nationale.

Ce projet sert ainsi de référence aux débats que vous organiserez de façon à mandater vos délégués au VIe congrès fédéral de Lille, du 5 au 8 novembre 2007.

Ce projet est, bien entendu, amendable.

Il comporte cependant une nouveauté.

Comme le 48e congrès confédéral l'a introduit pour son propre document d'orientation, nous avons repris la méthode d'écrire, de façon séparée, mais intégrée au projet, des parties qui apparaissent différemment, baptisées « décisions » :

Elles interviennent à la fin des parties du document de façon à concrétiser les décisions à prendre et à faire appliquer après le congrès.

Elles sont donc composées différemment : italique, en rouge, précédées d'une puce carrée, avec une marge supérieure que le texte courant.

Si elles ne seront pas présentées de façon séparée au vote des délégués au congrès, elles ont comme vocation de faire du projet un document pour l'action concrète, et de bien détacher, pour la lecture, la réflexion et l'action, les conséquences pratiques des orientations que le congrès des syndicats voudra bien prendre.

Il n'échappera à personne que le projet fédéral a l'ambition de prendre en compte un nombre considérable d'éléments nouveaux concernant le champ de l'intervention fédérale.

Ce projet est désormais entre vos mains, pour qu'il vive et qu'il arrive au congrès enrichi de vos débats et propositions.

C'est seulement par l'indispensable débat que ce projet deviendra notre horizon commun.

Recevez, chers camarades, les fraternelles salutations de la commission du projet fédéral.

Montreuil, le mercredi 30 mai 2007

Préambule.

Une Fédération existe de par la volonté de ses syndicats

La fédération est considérée par la CGT comme l'une de ses *« organisations fondamentales * »*.

Pour la confédération, *« la fédération impulse et coordonne l'activité syndicale et revendicative, la prise en compte des questions liées à sa ou ses branches professionnelles, le développement de la CGT. Elle prend, en fonction des situations, toutes les initiatives d'action nécessaires. Sa direction représente et défend les intérêts de ses membres, auprès des pouvoirs publics, des organisations patronales, des associations et autres institutions nationales et internationales * ». (* Statuts confédéraux.)*

Régie par ses statuts, la fédération, parce qu'elle incarne l'alliance des syndicats de ses différentes branches professionnelles, rend compte de l'évolution des métiers, des processus de fabrication, s'efforce d'anticipe les restructurations capitalistiques et leurs conséquences sociales et professionnelles, et constitue par elle-même un collectif vivant de veille permanente sur les modifications et changements intervenant dans ses champs professionnels.

Elle représente un lieu unique d'échanges, de confrontation des expériences et des analyses sur les secteurs professionnels qui constituent son domaine d'intervention et de réflexion. Elle alimente de façon continue la réflexion confédérale.

La fédération est garante du pacte syndical de solidarité et du principe d'unité qui lie les syndicats qui la composent. En ce sens, elle intervient pour favoriser, valoriser, privilégier les convergences vers des actions communes pour atteindre les objectifs revendicatifs qui sont les siens et qui sont la résultante commune aux perspectives de ses syndicats.

Partie 1
Le syndicalisme, ça sert à revendiquer

1. Le secteur de la communication est en expansion, pas en voie de disparition.

L'activité industrielle de la communication tient une place centrale dans le pays, bien au-delà de l'importance de son salariat (700 000), qui rencontre de multiples changements dans lesquels les délocalisations jouent un rôle mineur. La filière papetière en fait partie intégrante. Cette activité est affectée par :

– La globalisation de son économie,
– La marche ultrarapide à la numérisation,
– Un Etat qui met son intervention au service du marché.

Presse, publicité, édition, papier, industries graphiques, autant de secteurs de cette activité industrielle où la question majeure n'est pas la disparition mais le bouleversement du modèle économique et les changements des procès de fabrication. Le problème majeur posé au syndicalisme, et à la FlLPAC CGT en particulier, relève de la tentative du patronat de mise en concurrence des salariés, de resélectionner la main-d'œuvre en se débarrassant des collectifs solidaires de travail et de leurs organisations syndicales.

Globalisation ? L'extension des critères libéraux à la planète entière (la mondialisation libérale) opère des ruptures historiques dans les rapports sociaux, dans les manières de gérer des industries à 1 'histoire longue, dans les caractères nationaux longtemps conservés de ces diverses activités. Les groupes constitués dans le papier, ceux créés dans la publicité et la presse, ceux à venir dans l'industrie graphique relèvent de stratégies qui dépassent le périmètre national, voire continental. Au capitalisme patrimonial, aux groupes de taille nationale, se sont substitués des états-majors locaux de firmes capitalistiques internationales, dont les compteurs et la manière de voir sont bloqués sur les chiffres de la rentabilité. Si bien que, face à aux opérations de Quebecor ou d'International Paper, de Lagardère ou de Prisma Presse et Springer, parmi de multiples exemples, la dimension internationale de la lutte apparaît d'emblée, et avec elle la nécessité pour le syndicalisme d'acquérir cette dimension pratique.

La répartition des richesses produites ? En faveur du capital, donc au détriment du travail ! Ce phénomène est perceptible par les superbénéfices annoncés par les sociétés du CAC 40. Mais il apparaît tout autant dans la façon dont les investissements sont réalisés dans le secteur de la communication, industrie papetière comprise. Les capitaux servent à la rentabilisation des sociétés existantes au moyen d'une réorganisation désormais permanente, qui cible la réduction de l'emploi et de la masse salariale. Les investissements peuvent alors se tourner vers la construction de nouveaux outils de production qui utilisent la numérisation générale comme couverture technique. L'un des facteurs déterminants de ces restructurations, commun à tous les aspects de la communication, presse comprise, c'est la généralisation planétaire de la concurrence, et de ce fait l'utilisation patronale de la mise en concurrence des processus de fabrication et des salariés qui le mettent en oeuvre. Le repli à l'entreprise, ou sur une seule catégorie, quand le sort de cette entreprise dépend d'états-majors de groupes, souvent basés dans un autre pays ou sur un autre continent, est un poison, dont l'antidote est l'action collective.

Le libéralisme ? Une stratégie capitaliste de tensions. Le salariat de la communication a du mal à émerger comme tel, car plusieurs de ces secteurs apparaissent en crise. Cette crise prend des aspects divers, parmi lesquels la fragmentation de ce salariat, qui subit en son sein des tensions importantes. Les plus anciens espèrent quitter dans les conditions les meilleures un monde salarié qu'ils perçoivent comme dégradé, les plus jeunes sont tenus à l'inverse de se battre pour demeurer à l'entreprise. La tension majeure consiste à imposer à ce salariat de la communication des conditions en recul pour prix de son accès aux nouveaux outils et aux nouveaux métiers. S'ajoute à cela une tension sociale évidente, qui provient de la volonté patronale de promouvoir la précarité comme l'état naturel du salariat. La pression est énorme qui pèse sur les nouveaux salariés, auxquels le patronat veut imposer une négociation individuelle, isolée, du contrat de travail.

Numérisation ? La dématérialisation permet de dépasser le support papier comme vecteur unique de la communication dans les entreprises d'information écrite (publications sur Internet, ses sites, ses blogs, sur téléphones mobiles, e-papers, e-books, etc.). Le phénomène a commencé depuis longtemps, notamment dans l'administration d'Etat (*Journal officiel,* formulaires légaux, déclarations d'impôt, législation - lois et décrets, codes...). Elle redistribue les cartes dans le domaine de la communication. De nouveaux lieux de traitement de l'in-

formation et de la communication sont créés, qui prennent leur place à côté des anciens tout en les modifIant. De nouveaux outils de réalisation sont mis en place, et avec eux de nouveaux récepteurs de cette information. Si le patronat prend prétexte de cette révolution numérique pour exiger de nouvelles réductions de la masse salariale, la démultiplication des effets de la numérisation offre de nouvelles possibilités d'intervention et de développement de notre organisation syndicale. La marche au numérique, pas plus que les différentes vagues de l'informatisation, n'emprunte une voie unique, royale, comme une espèce de point de passage obligé, surdéterminé par les « impératifs » techniques. Cette numérisation se met en place dans un contexte économique dominé par la recherche effrénée de profits immédiats. Comment expliquer, sinon, que tant de capitaux se déversent dans le secteur de la communication, tous supports confondus, si une telle activité n'était pas raisonnablement porteuse de grandes espérances de profit ?

Des pouvoirs publics dévoués au marché ? L'intervention de l'Etat existe bien, malgré ce que prétend le dogme libéral. Mais elle se concentre sur une problématique unique : faciliter le retour sur investissement, aider à la moisson des gains de productivité, assurer aux investisseurs une aide à la diminution de la masse salariale, réduire la législation sociale en matière de protection de l'emploi, se mettre au service de qui veut licencier par des plans sociaux en grande partie payés par les licenciés eux-mêmes. Plus les prétentions des investisseurs se portent sur la disparition des entraves au droit de licencier, plus les pouvoirs publics relaient le mensonge selon lequel l'Etat n'a pas à intervenir dans les affaires industrielles, et plus ils contribuent à soumettre l'encadrement légal du contrat de travail aux exigences du marché, présenté comme le terrain par excellence de la liberté absolue, celle d'entreprendre.

2. Petite musique du renoncement ou Symphonie du nouveau monde ?

Le nouveau monde est numérique, son horizon libéral n'est pas indépassable.

Le challenge qu'a commencé de relever la FILPAC CGT, c'est non seulement celui de la survie collective mais surtout celui du développement en milieu libéral hostile. Les bases de lancement de la contre-offensive sur l'emploi ont été mises en place. Quand beaucoup clamaient la mort de la presse, la FILPAC affirmait qu'elle avait un avenir, et en traçait les pistes au Conseil économique et social. Quand les patrons papetiers naufrageaient le secteur papetier dans l'accumulation sordide de licenciements, la Fédération leur imposait, à eux et aux pouvoirs publics un débat, autour d'une démarche rassembleuse, celle de la charte papetière, à la fois revendicative, mobilisatrice et forte de propositions propres à défendre la filière professionnelle toute entière. Malgré l'hyper concentration des maisons d'édition, la FILPAC y a développé un syndicalisme attractif. Par delà les stratégies de Quebecor et la remise en cause de la convention collective du Labeur, la Fédération a su attirer à elle des jeunes adhérents et militants qui relèvent le défi posé par les nouvelles industries graphiques. Dans la publicité, la FILPAC trouve malgré les obstacles patronaux considérables une matière à développement syndical significatif.

Le nouveau monde pâtit de restructurations industrielles permanentes. Un plan chasse l'autre, selon une stratégie patronale consommée, visant à créer un effet hypnotique du rythme des réorganisations. Ces restructurations suivent tantôt le changement d'échelle choisi par les groupes pour se tailler des parts de marché, tantôt le chemin déterminé par une simple tactique, celle d'un climat d'incertitude et de peur soigneusement orchestrée. Cette peur, la petite musique du renoncement qui est jouée chaque jour aux oreilles des militants et adhérents, c'est une forme de domination. Elle chante que le monde bouge, donc que le syndicalisme, par définition archaïque, disparaît. A quoi bon se battre, dit la musique du renoncement, le monde est parvenu à sa phase achevée, et prend la forme « naturelle » du libéralisme. Que les anciens partent, que les jeunes se plient en quatre pour accéder aux nouvelles technologies, aux conditions des maîtres du marché.

Cette pression au renoncement de l'action collective est d'autant plus forte que les officines patronales de communication affirment que la numérisation et ses outils ne seront ouverts qu'aux générations de salariés issus d'ailleurs, certainement pas des rangs syndicalistes. Comme si, en quoi que ce soit, le libéralisme avait créé ces outils formidables que sont Internet, les nouveaux supports numériques, les blogs ou les logiciels libres. Ce qui est vrai, c'est qu'il considère ce vaste réseau mondial comme un lieu où son commerce doit fructifier. D'une certaine manière, le marché libéral veut mettre la main sur la société de la communication. Insidieusement, il tente de se confondre avec l'émergence et l'ascension d'Internet et des nouveaux outils numériques.

Aux syndicalistes de démêler les opportunités des techniques nouvelles des prétendus impéra-

tifs « économiques » libéraux, introduits en contrebande par les patrons. S'agissant de la filière papetière, la communication patronale atteint, entreprise par entreprise, des sommets. Il s'agirait de naviguer sur le même bateau pour affronter ensemble la tempête de la concurrence devenue mondiale. Dans de nombreuses entreprises, cette propagande fait l'objet d'un matraquage quotidien qui peut marquer des points si l'antidote n'est pas délivré par l'organisation syndicale.

La Bourse, le capitalisme financier dominant ne sont pas le progrès, le numérique, si.

Décision 1

« Le VIe congrès de la FILPAC CGT s'engage dans une démarche sur l'emploi, un(fiant les différents secteurs. Les causes principales qui conduisent à la précarité, à la destruction d'emplois, à la sélection partiale de la main-d'œuvre relèvent d'un même faisceau de raisons, liées d'abord aux diktats du libéralisme. Le congrès des syndicats entreprend la construction d'un rassemblement majoritaire sur la question centrale, déterminante, celle de l'emploi. »

3. Forger les outils nécessaires et efficaces pour la conquête d'un emploi stable et durable.

Mais pourquoi de nouveaux outils ? Les anciens ne suffisent-ils pas ?

– Une forme de division s'installe, s'incruste, même si tout est encore réversible. Le patronat oppose les nouvelles générations - qui doivent passer par un parcours du combattant pour accéder à un emploi - aux anciennes générations, pétries de culture salariale, gagnées depuis l'origine aux bienfaits de la couverture sociale par répartition et aux fruits de l'action collective pour l'emploi et les salaires. Les prochaines années seront celles du passage de flambeau entre générations, il s'agit là d'une question décisive, car la fracture existe bien dans la pyramide des âges. Car il est trop souvent admis par nombre de salariés que les générations futures connaîtront forcément une régression sociale obligée.

– Malgré cette culture salariée, les conventions collectives, la législation sociale, les acquis sociaux, s'ils restent à défendre pied à pied, précieux et irremplaçables, n'ont pas été des points d'appui suffisamment puissants, capables d'endiguer le flot montant des fermetures d'entreprises, des restructurations, des destructions d'emplois, de la montée de la précarité. Ce qui affecte le crédit de l'action collective elle-même.

– Le patronat distille depuis longtemps ce poison : passé un certain âge, le salarié ne serait plus « employable ». Il devrait vider les étriers, ce serait son devoir, il doit s'en rendre compte tout seul, l'admettre par avance. La dépréciation de soi est au cœur de l'idéologie libérale. Ce qui est parfaitement contradictoire avec l'allongement du temps de vie passé au travail, imposé par la loi Fillon, au service du libéralisme.

– L'énorme acquis, la couverture de la Sécurité sociale, a été établi en période où le chômage était négligeable. Aujourd'hui, c'est le chômage qui est devenu l'arme anti-sécurité sociale par excellence. Ceux qui ont le pouvoir de licencier opposent un chômage de masse qu'ils ont créé à la notion de solidarité, fondatrice de la Sécurité sociale. Ils usent du chômage de masse et de la précarité comme d'un bélier contre l'édifice solidaire de la Sécurité sociale. De même, créant la précarité, ils opposent cette absence de statut du travail au Code du travail lui-même. Cette manipulation dure depuis des années et aurait de beaux jours devant elle si la conquête de nouveaux droits n'était pas à l'ordre du jour.

Quels outils suffisamment solides pouvons-nous forger pour répondre aux questions clés :

– Comment faire entrer de nouveaux salariés, des jeunes en particulier, dans les entreprises de la communication ?

– De quelle façon peuvent-ils accéder à un emploi stable, durable, qualifié, rémunérateur sans passer, à un moment ou à un autre de leur vie professionnelle, par le chômage ?

– Comment faire fructifier l'héritage des acquis afin de le mettre au service de nouvelles conquêtes ?

En d'autres termes, le syndicalisme que nous préconisons doit démontrer, concrètement, que l'action collective est efficace contre la montée du chômage, contre les licenciements, contre la précarité, contre le sous-paiement des qualifications, et contre la mise en concurrence des salariés. Notre syndicalisme n'est pas celui des plans sociaux, mais celui :

– des embauches et du recul de l'incertitude,

– du refus des licenciements,

– de la mise en adéquation des moyens de formation, d'adaptation, de reconversion pour éviter que les salariés, porteurs de véritables savoirs et savoir-faire, ne passent par la case chômage,

– qui s'oriente vers une action de priorité absolue capable de forcer les portes de l'embauche,

– qui institue un mode de négociation collective du contrat de travail, dont le modèle est le CDI.

– Le travail, une marchandise ordinaire ? L'effort principal du patronat, de la communication en particulier, consiste à faire de la précarité, de l'instabilité, du sous-paiement de la qualification une règle fondée sur les aléas du marché. En d'autres termes, le travail serait une marchandise comme une autre, dont le prix devrait évoluer à la hausse et surtout à la baisse, comme le prix de toutes les autres marchandises, dans un échange mondialisé de l'offre et de la demande de travail. L'effort patronal porte de façon prioritaire sur la flexibilité, l'éradication des statuts et des négociations collectives, l'individualisation de la couverture sociale afin de la dissocier du contrat de travail. Dans la même logique, il veut effacer tout repère légal concernant le temps de travail, la rémunération du travail, le temps de vie au travail. La

seule édition de livre qui lui tienne à cœur est celle d'un Code du travail « simplifié », édulcoré.

Pour retrouver une cohésion sociale, une unité et une solidarité sociale, la question fondamentale de l'emploi doit être traitée à la hauteur d'une situation de chômage et de précarité de masse, qui dure depuis près d'un quart de siècle. La démarche syndicale adoptée par le présent congrès se fonde sur les revendications suivantes :

– Le congrès appelle les syndicats de la fédération à revendiquer, dans le droit fil des orientations du 48e congrès de la CGT, un statut du travail salarié, qui protège l'emploi contre les aléas économiques, qui lie le contrat de travail non à la particularité de l'employeur mais au droit de toutes et tous à un emploi stable et rémunérateur. La continuité du contrat de travail doit être la règle, le licenciement l'exception. La responsabilité de l'employeur doit être engagée comme elle l'est en cas d'accident du travail. Tous les salariés doivent bénéficier de cette protection, diamétralement opposée au recours automatique au licenciement tel qu'il se pratique à grande échelle dans le secteur de la communication. L'obtention d'un contrat de travail ne doit plus être une aventure individuelle, mais une démarche collective, assumée comme telle.

– Le congrès engage de la même façon les syndicats fédérés à revendiquer et construire une sécurité sociale professionnelle dans les branches de leur compétence. Tout salarié de la communication doit occuper un emploi stable ou être en formation pour réoccuper un emploi stable. Le principe de solidarité qui est le nôtre implique la création de caisses sociales dans les professions de la communication, financées notamment par les cotisations des employeurs, afin d'assurer les reconversions et les formations des salariés dont les postes de travail seraient remis en cause. Le risque de perdre son emploi doit se déplacer de la sphère individuelle pour se reconstruire dans un cadre collectif. Le risque doit devenir social.

Décision 2

« Le VIe congrès de la FILPAC CGT décide que la priorité de son action, concernant le combat pour l'emploi, pour l'entrée de nouveaux salariés dans le secteur de la communication, est celle de la construction d'un cadre social où le travail se trouve reconnu par un statut véritable, le statut du travail salarié, le cursus professionnel bénéficie d'une sécurité sociale professionnelle. Le salarié doit bénéficier d'une continuité de son contrat de travail. »

Partie 2
La méthode de la charte revendicative

4.1. La rémunération du travail souffre des attaques sur l'emploi

La notion même de rémunération du travail est mise en cause par la précarité de l'emploi et la pression d'un chômage de masse. Le salaire est considéré par l'employeur comme une somme versée dans le seul cadre de l'entreprise, et qui ne peut évoluer que selon la marche de l'établissement. Ce salaire est affecté par de multiples attaques : primes individuelles, grilles maison ... L'intéressement est considéré de plus en plus par le patronat comme partie intégrante du salaire, ce qui ne correspond pas à sa définition légale, car il n'est en aucun cas garanti, mais aléatoire et facultatif. Cet intéressement tend à devenir une épargne individuelle en vue d'un complément de retraite, du fait de la remise en cause du système par répartition.

La somme du bas de la feuille de paie est également frappée par la hausse des cotisations au régime général et aux caisses complémentaires, et par la baisse conséquente des prestations de ces régimes. L'employeur, de surcroît, ne tient pas compte des qualifications réelles, et instaure un système d'évaluation individuelle qui oblige le salarié à justifier de sa performance personnelle pour mériter le salaire, ou son augmentation éventuelle. La notion de rémunération du travail est donc intimement liée au traitement libéral de l'emploi et' de la couverture sociale.

Du point de vue de la hausse réelle des prix et du pouvoir d'achat, la régression est flagrante. L'indice INSEE, avant l'élection présidentielle, a volé en éclat s'agissant de la mesure du chômage. Concernant la hausse des prix, il est depuis longtemps discrédité, le vécu des salariés leur apporte plus d'éléments (loyers, prix de l'immobilier, produits de consommation courante, tarif des transports en commun, essence, dépenses de santé et d'éducation, etc.) que les savantes constructions de l'établissement public des statistiques officiellement mensongères. Pourtant, c'est sur la base d'un indice usé jusqu'à la corde que les accords salariaux devraient, selon le patronat, être passés.

Décision 3

« Le VIe congrès de la FILPAC CGT considère que la rémunération du travail doit être réhabilitée, tant du point de vue du paiement des qualifications réelles que du point de vue du pouvoir d'achat et du salaire indirect (Sécurité sociale, couverture complémentaire).

– Un terme doit être mis de toute urgence au transfert des charges de santé et de vieillesse du capital vers le travail.

– Le salaire doit sortir du seul cadre de l'entreprise pour évoluer en fonction des besoins en pouvoir d'achat. La mesure de la hausse des prix sera établie par un instrument de mesure déterminé par les dépenses incompressibles.

– Le niveau minimum du salaire doit être déterminé en fonction des besoins constatés, et de la qualification réelle.

– Le salaire doit être débarrassé des systèmes parasitaires qui consistent à le compléter par des compléments échappant aux cotisations sociales.

– Les grilles de qualification sont à construire de telle

façon qu'elles contribuent à unifier le salariat dans sa démarche pour une juste rémunération des qualifications. »

4. 2. Les retraites dans le collimateur

Les dégâts de la loi Fillon.

La loi Fillon de 2003 se fixe à l'horizon 2020 l'objectif d'une retraite égale aux deux tiers du revenu d'activité, avec un plancher de pension égal en 2008 à 85 % du Smic net - objectif limité à ceux justifiant d'une carrière complète. Pour les salariés ayant effectué des carrières longues, le départ à la retraite avant 60 ans est possible. La réforme Fillon ne revient pas formellement sur le droit à prendre sa retraite à 60 ans, mais programme un allongement de la durée d'assurance requise pour bénéficier d'une pension à taux plein. Ce recul de l'âge de la retraite baigne dans une idéologie du « libre choix » qui généralise les mécanismes de décote et surcote. L'assuré pourra partir plus tôt, avec une retraite moindre (décote), mais il pourra aussi travailler plus longtemps et bénéficier d'une surcote.

Les réformes Balladur (1993) et Fillon (2003) dégradent les retraites de deux manières. Elles modifient profondément le mode de calcul des pensions et leur règle de progression :

– les droits à la retraite sont calculés sur les 25 meilleures années,

– les salaires portés au compte ne sont pas revalorisés selon la progression du pouvoir d'achat. La pension n'est plus indexée que sur les prix et ne profite donc plus de la progression des revenus d'activité.

– l'allongement de la durée de cotisation, compte tenu de l'état du marché du travail, réduit les droits à la retraite et introduit de profondes inégalités qui frappent les carrières heurtées (femmes, précaires, chômeurs) et, à terme, les jeunes générations qui arrivent plus tard sur le marché du travail.

Le véritable objectif de la réforme de 2003 n'est pas en réalité que les salariés travaillent plus longtemps, mais qu'ils partent en retraite à peu près au même âge, avec une pension réduite.

Ce qu'ils préparent pour 2008

De 2009 à 2012, la durée d'assurance devrait augmenter d'un trimestre par an, jusqu'à 41 ans en 2012 mais cette feuille de route peut être réévaluée en 2008, soit par un rendez-vous avec les « partenaires sociaux », soit par décret du gouvernement. L'objectif est de stabiliser le ratio entre durée d'assurance et durée de retraite en partageant les gains d'espérance de vie après 60 ans selon la règle suivante : 2/3 sous forme d'un allongement de durée d'assurance et 1/3 sous la forme d'un allongement de la durée de la retraite. Le gouvernement, suivi par la majorité des médias, a commencé à préparer l'opinion à un nouveau recul de l'âge de la retraite qui serait décidé au point d'étape prévu en 2008.

L'allongement de la durée d'activité : une fausse piste

La réforme Fillon privilégie le recul de l'âge de la retraite comme moyen d'assurer le financement des retraites : « Si on est actif plus longtemps, on est retraité moins longtemps et l'augmentation du ratio retraités/actifs est ainsi freinée. » Seulement, les choses ne se passent pas ainsi :

– l'accroissement des cessations anticipées d'activité montre que les employeurs continuent à se séparer des salariés âgés, perçus comme moins « productifs ».

– alors que le Medef bloque la négociation sur la pénibilité dans le privé, le succès des départs pour carrières longues et l'avancement de l'âge moyen du départ en retraite dans le privé démontrent une profonde aspiration des salariés à jouir de leur retraite à 60 ans après une vie de travail usante.

– à cela s'ajoute l'incertitude créée sciemment par un processus de réforme permanente : inquiets à juste titre des mauvais coups en préparation, un nombre croissant de salariés prennent leur retraite le plus tôt possible.

La prolongation d'activité n'est un « libre choix » que pour une minorité de salariés encore en emploi, et disposant de conditions de travail favorables. Pour la majorité, la contrainte sera de partir en retraite avec des pensions moins élevées, ou de cumuler la pension avec des petits boulots mal payés.

Les retraites complémentaires : une dégradation rapide

Les régimes complémentaires (AGIRC et ARRCO) représentent une partie importante de la retraite : entre un tiers pour les petits salaires et deux tiers pour les cadres supérieurs. Or ces retraites complémentaires subissent aussi une dégradation qui sera encore plus marquée que pour les retraites du régime général. Le taux de rendement a perdu plus de 30 % depuis 1993. Pour un même montant de cotisations, les pensions versées vont baisser d'autant. Tels sont les risques d'un système à points qui rend le montant de la retraite peu prévisible pour les futurs retraités. Il a permis de faire passer discrètement les décisions prises hors de tout débat public en 1996, 2001, 2003 et encore récemment en mars 2007 dans le cadre d'un paritarisme déséquilibré où le Medef impose des accords défavorables avec le soutien~»syndicats minoritaires .

Décision 4

« Pour préparer dès maintenant l'échéance de 2008, Le VIe congrès de la FILPAC s'engage dans la bataille du droit à la retraite à 60 ans à taux plein. Le congrès, avec toute la CGT, se bat pour :

– le renouvellement du contrat social entre générations dans le cadre de la répartition,

– le taux de remplacement au minimum de 75 %,

– une pension au minimum égale au SMIC,
– l'indexation sur les salaires de la pension,
– un droit au départ des salariés ayant exercé un travail pénible, reconnu par les tous les régimes,
– un financement qui garantisse la pérennité du système solidaire de retraite fondé sur la répartition. »

4. 3. La charte revendicative au centre de la démarche fédérale

Le numérique et le papier ont un avenir, assombri par le libéralisme. Le congrès de la FILPAC CGT refuse l'amalgame pratiqué par les représentants des états-majors patronaux, qui assimile les progrès techniques à la marche du libéralisme. Les innovations techniques ne sont pas stimulées par le cadre économique, mais asservies à des tâches de rentabilisation et de conquêtes de marchés immédiatement rentables. Cette distinction entre révolution numérique, innovation technique et réaction libérale est décisive pour déterminer le positionnement syndical.

Il en va ainsi du papier. Les groupes, dont le périmètre multinational est en évolution constante, déterminent leurs capacités de production et la nature des produits non en fonction d'innovations techniques pour répondre à des besoins variés, mais selon la chasse aux profits stimulée par l'ouverture des marchés, asiatiques notamment, et par la possibilité d'utiliser une main-d'œuvre moins chère à l'Est de l'Europe ou en Amérique latine. Ces groupes cassent les unités de recherche et de développement et limitent au minimum les centres techniques, alors que les besoins se multiplient selon une demande d'utilisation de matières écologiquement compatibles avec le développement durable. Ils préfèrent amoindrir les capacités de production ici, par arrêts de machines, fusions, absorptions, pour investir là-bas dans des machines à papier de très grande taille, afin de prendre leur place dans un marché aux produits standardisés. La contradiction est flagrante entre la place que pourrait prendre le papier et la manière dont l'industrie papetière y répond, corsetée par le diktat des actionnaires des groupes dominants. Alors qu'un champ fertile d'innovations, papier et carton, s'ouvre grâce aux besoins et aux exigences du développement durable, les groupes papetiers s'orientent vers une production de masse standardisée, déterminée par la mondialisation libérale.

Il en va ainsi du numérique. La mise en réseau numérique planétaire du son, de l'image et du texte démultiplie les opportunités de prendre connaissance des informations, d'éléments culturels et de loisirs. Elle offre des accès multiples qui permettent de faire apparaître ces données à tout moment, et en tout lieu, par des appareils mobiles d'ores et déjà diffusés à l'échelle de masse, lesquels suivent des évolutions et des formes bien loin d'être achevées (téléphone mobile, e-paper, e-book, etc.). L'ère de l'ordinateur généraliste est déjà finie, s'est ouverte celle de récepteurs mobiles interactifs, conçues pour se brancher sur le réseau numérique mondial, support de tous les médias et média lui-même.

Mais l'ensemble de ces échanges numérisés est considéré par les groupes de communication et de vente comme une formidable opportunité d'étendre le marché, celui de l'information en particulier, et, au passage, de la réduire à une marchandise, de la mélanger de manière inextricable à l'annonce publicitaire. Le mouvement de dématérialisation, c'est-à-dire l'émancipation du support papier, touche l'administration de l'Etat depuis longtemps (Journal officiel, lois et décrets, formulaires administratifs, impôts, petites annonces légales, appel de marchés publics, etc.). La dématérialisation s'est emparée de la presse, de l'édition, du commerce. Deux mouvements inégaux mais contradictoires s'expriment sur Internet : l'un se saisit du réseau mondial comme d'une nouvelle opportunité de faire des affaires, l'autre regarde Internet comme un lieu d'expression libre (les blogs).

Mais la somme des capitaux investis sur le web pour en faire un lieu privilégié de transactions commerciales montre ce que le capitalisme entend par « société de l'information » : une immense galerie commerciale numérique. L'acquisition des connaissances, l'éducation, la relation au monde en général passent désormais aussi (et surtout ?) par Internet. Mais dans le cadre de la domination d'un capitalisme du XXIe siècle, cette acquisition risque d'être asservie à un échange marchand.

Décision 5

« Le congrès de la FILPAC CGT considère que doit être amplifiée, à l'instar du secteur papetier, la démarche de la charte revendicative. Elle consiste à offrir dans le contexte actuel une réponse globale :

– élaborer avec les salariés et dans l'unité un contenu où sont consignées les revendications, les perspectives professionnelles et industrielles dans le cadre des innovations technologiques et de la mondialisation,
– les exigences démocratiques en matière de droit des Institutions représentatives du personnel et des syndicats,
– la garantie de l'emploi (statut du travail salarié et sécurité sociale professionnelle), l'implication des pouvoirs publics,
– la désignation des responsabilités des employeurs.

La reconstruction de rassemblements majoritaires et de mobilisations de grande ampleur passe par cette méthode syndicale-là, qui répond de manière efficace au repli sur la seule entreprise. »

Partie 3
Le salariat de la communication dans la convergence numérique

1. Une approche de la réalité du secteur industriel de la communication et de la culture

La FILPAC, conformément à son choix historique de 1986 (fusion FTIP-FFTL), considère que l'industrie papetière est partie intégrante de ce secteur. L'industrie papetière en France représente 22000 emplois directs (un emploi direct induit 4 emplois indirects), 102 entreprises, 125 usines de production de papier, carton, pâte, 204 machines à papier, une forte implantation locale répartie en 5 grands bassins papetiers. La production annuelle est en 2005 de 10 millions de tonnes, la situant au 4e rang européen et au 9e rang mondial. Par ailleurs, la France se place au 20e rang mondial pour la consommation annuelle de papier par habitant. Les syndicats de la FILPAC, dans le secteur papetier, ont su poser à la dimension requise la question de l'avenir de la branche industrielle et de ses emplois. C'est la capacité de transformer l'attaque patronale sur l'emploi en contre offensive syndicale sur le sort de la filière entière qui représente une référence pour l'ensemble de la fédération.

Le secteur des industries de la communication et de la culture

Trois grandes activités sont englobées par ce secteur :

– **la conception** (ligne éditoriale, espace publicitaire, sélection des programmes, programmation) ;
– **la fabrication du contenu** ;
– **la diffusion** (évaluation de la diffusion, diffusion sous des formes et des canaux divers).

Conception, fabrication, diffusion, cette trilogie est présente dans les secteurs suivants, qui composent le secteur de la communication.

L'industrie de la culture et de la communication se compose des branches suivantes :
– Impression et industries graphiques
– Spectacle vivant (au sens du conseil national des professions du spectacle)
– Audiovisuel.
– Edition Internet Publicité
– Agences de presse
– Distribution

Ainsi répertoriée, cette activité représente environ 700 000 salariés, dont la moitié se situe dans l'édition, la publicité et les secteurs hors audiovisuel. La Fabrication représente 100 000 salariés environ, l'Edition 84000, les agences de Publicité 140000. La Distribution pèse 30000 salariés, l'impression reproduction, 18 000 (dont le Labeur).

2. La numérisation généralisée contribue à la convergence du salariat de la Communication

La composition actuelle du salariat des secteurs de la Communication ne contribue pas à donner à ceux qui y travaillent un sentiment d'appartenance à un secteur clairement déterminé. L'Edition est marquée par un salariat féminin très diplômé, l'Impression par une classe ouvrière dotée d'un BEP, la Publicité répartit sa main-d'œuvre entre cadres, techniciens, employés et peu d'ouvriers ...

Mais la mise en place des procédés de fabrication liés à la numérisation généralisée crée une nouvelle situation dans laquelle une identité objective de ce secteur peut naître, et avec elle le sentiment subjectif d'appartenir à un même secteur, ce qui peut devenir un levier puissant de syndicalisation, de solidarité, d'action collective.

Le moment actuel est celui de la mise en place de bases de données uniques, susceptibles de traiter indifféremment du texte, du son, de l'image (fixe ou animée) au moyen de langages unifiés, propres à nourrir tous les supports, papiers ou virtuels. Dans le même mouvement industriel, les procédés numériques envahissent de façon globale tous les actes professionnels.

La tendance à l'uniformisation des procédés de fabrication, dans l'industrie culturelle, dans l'industrie graphique, ou dans celle de l'information, contribue à faire apparaître une similitude de situations des salariés, confrontés à l'utilisation des outils informatiques modernes. La dématérialisation des supports physiques (films, papier, livres, etc.) met en place des instruments informatiques qui tendent à donner une identité d'actes professionnels aux opérateurs, qu'ils soient dans le secteur des industries graphiques ou celui de la production des biens culturels, par exemple.

La création d'unités de production industrielle de grande taille au début du XXe siècle et la concentration dans ces grandes usines d'un salariat nombreux ont contribué à forger une personnalité nouvelle à une nouvelle classe ouvrière, la sortant des petits ateliers du siècle précédent, favorisant sa prise de conscience.

La filière industrielle de la numérisation dans la Communication peut servir, à son insu, de vecteur de construction d'une conscience d'un. salariat qui peut apercevoir sa propre existence et sa force collective potentielle.

Qu'une base unique de données et de procédés de réalisation soit mise en place dans l'audiovisuel, l'information ou la culture, comment regarder différemment les opérateurs salariés qui l'utilisent ? De manière inéluctable apparaît un salariat de la sphère numérique, de la communication, de la culture et de l'information, qui tend à trouver une identité par la mise en œuvre des moyens informatiques propres à la conception, la fabrication et la diffusion de produits informatifs, de communication et culturels.

La conscience de l'appartenance à un groupe professionnel salarié était hier encore liée à la détention de savoir-faire circonscrits et reconnus dans un périmètre historique stable (professionnels de la chose imprimée - édition et presse -, de la télévision, de la radio, du disque, etc.) En découlait le contour des organisations syndicales qui reproduisaient en leur sein les frontières corporatives (un diplôme, un métier, un syndicat).

Les modes opératoires pour concevoir, fabriquer et diffuser des productions culturelles, informatives ou publicitaires tendent à se confondre, tant le numérique opère une convergence globale. Le développement du livre numérique (e-book), de l'e-paper, du trafic (sites et blogs) sur Internet, des récepteurs portatifs (téléphones, petits ordinateurs...), des produits culturels, d'information et de communication en ligne, de la VPC en ligne, modifient non seulement l'approche de ces biens du point de vue de l'acquisition des connaissances en général, mais aussi du point de vue de leur production.

Décision 6

« Réaffirmant sa perspective d'un syndicalisme rassemblé et son attachement à une démarche unitaire avec toutes les organisations syndicales disponibles pour réaliser l'unité, le VIe congrès de la FILPAC CGT considère de son devoir. conformément à son héritage historique, de contribuer à l'émergence d'un salariat de la communication, et à forger une conscience de ce salariat, il se propose de participer à l'effort collectif concernant la question des qualifications, des formations adéquates, de la syndicalisation. Devant l'ampleur de la tâche, et la nature même de ce salariat, la FILPAC CGT estime que la réalisation de cet objectif passe par une extension et un redéploiement de son champ de compétence. et par un partage de cette mission de syndicalisation, notamment avec d'autres structures de la CGT, déjà présentes sur une partie du salariat considéré. »

3. Nouvelle donne démocratique à l'ère numérique ou galerie marchande de la vente en ligne ?

La généralisation de l'usage du réseau Internet et la numérisation généralisée dans un cadre économique marchand reposent avec force la nature de l'information et de son pluralisme. Ce qui se déverse sur Internet et qui prétend être de l'information ne mérite ce nom que si elle est labellisée comme telle. Dans le trafic sur Internet, à peine 2 % des nouvelles sont passées par le filtre de professionnels compétents pour leur donner une qualité d'information vérifiée. Mais globalement, l'offre d'informations, de biens culturels, d'éducation et de loisir se démultiplie, croit et grandit avec Internet. La numérisation généralisée constitue une nouvelle donne, qui pose en termes nouveaux les relations entre médias transportés par un réseau qui est lui-même le média des médias.

Un trafic considérable et tout azimut se répand sur le réseau mondial informatisé aux multiples usages : s'y mêlent la vente en ligne, la publicité, les échanges commerciaux ou gratuits de fichiers au contenu culturel ou de loisir, l'expression de blogueurs soucieux de trouver un lieu de débat libre, la mise à disposition gracieuse ou payante de fonds d'archives, de données scientifiques, et ... tout le reste. De plus, le flux informatique en réseau développe une forme numérisée de l'éducation : les éléments éducatifs vont trouver une place grandissante sur la Toile, qu'ils soient encouragés par l'Education nationale ou par les marchands de l'école privée.

La société de l'information ne se déduit pas automatiquement du recours systématisé aux transactions sur Internet. L'usage de la technologie est ouvert, et ne dit rien par lui-même de la nature de la société qui l'entoure. Le nouveau défi s'énonce comme suit :

– ou bien Internet est annexé comme un espace marchand, une galerie virtuelle où tout n'est que transactions commerciales,

– ou bien il représente une aubaine démocratique sans précédent pour démultiplier l'offre démocratique et pluraliste d'information, de biens culturels et d'éducation.

Comme la presse écrite est un enjeu démocratique permanent, le Net devient un terrain d'affrontement entre démocratie et libéralisme.

La généralisation du recours au réseau Internet, d'emblée mondialisée, représente un enjeu économique. Mais les bouleversements introduits par les technologies numérisées dépassent de loin cette seule question économique. Ils concernent :

– Le rapport au savoir, à la connaissance, à l'éducation passe par le Net.

– La représentation de l'espace, de la réalité et du temps.

Il s'agit moins d'une « société de l'image » qu'une société où, soudain, l'écriture imprimée n'est plus le point de passage obligé pour apprendre, s'informer et savoir.

Ceux qui embrouillent à dessein la question sous le vocable de « société de l'information » sont ceux qui sont pressés de rompre les barrières entre publicité et information, et qui estiment que la marque commerciale possède la qualité de labelliser une donnée comme étant une information, un savoir, etc. Pas plus sur le Net que dans la vie, la marque commerciale n'incarne la vérité, la qualité, le respect social et de l'environnement. Internet est un lieu ordinaire où, pendant les connexions, l'argent circule et les propriétaires continuent de chercher de la valeur ajoutée, malgré le mythe de la gratuité.

L'avènement de l'ère numérique amène la FILPAC CGT à utiliser son héritage historique pour

en déduire deux tâches principales :

– La possibilité de conquérir de nouvelles qualifications, de nouveaux métiers, de nouvelles places dans les secteurs de la communication, de l'information, de la publicité, de l'éducation. Cette faculté à anticiper les innovations, à y rebondir et à proposer les formes syndicales qui s'imposent est une qualité de la FILPAC qu'il convient en cette circonstance de développer.

– La reprise de la bataille démocratique pour une information pluraliste, accessible au plus grand nombre, respectueuse de la diversité des opinions. De ce point de vue, la définition du pluralisme ne peut plus se réduire à une diversité suffisante de titres de presse, ou un temps d'antenne plus ou moins objectivement réparti selon les courants de pensée.

La question du label représente un enjeu immédiat à l'ère numérique. Les libéraux estiment que l'information sur le Net est reconnue comme telle si elle répond à l'acte professionnel traditionnel de vérification. Ils insinuent par là que les journalistes ne sont plus nécessaires, dépassés par les journalistes citoyens ou les agrégateurs automatiques d'infos, comme Yahoo ou Google.

Ils établissent également un autre dogme : ce qui est labellisé par la marque d'information est forcément de l'information. Il suffit qu'un titre donne sa marque à un site, un blog, un produit à vendre, pour que le tout devienne de l'information ou du produit de qualité. La Trade Mark - la marque commerciale –, pour les libéraux, constitue le nouveau label.

Pour la FILPAC CGT, le label contient à la fois la désignation d'une information recueillie et vérifiée par des professionnels patentés, délivrée par une société qui respecte les normes sociales et d'environnement pour la produire et la distribuer. Le label n'est pas seulement une marque de qualité de l'information, ou du produit proposé, il s'étend à la notion de charte sociale des rapports entre salariés et employeurs (respect de la convention collective, des tarifs salariaux, du statut du travail salarié, etc.). Cette définition du label s'étend à toutes les sociétés de la communication, de l'information, de la culture et de l'éducation. Trade Mark - marque commerciale - contre label professionnel et social, l'ère numérique fait rebondir cette question désormais centrale, dans le foisonnement du trafic informatique en ligne.

Décision 7

« Pour le 6e congrès de la FILPAC CGT, l'avènement de l'ère numérique représente à la fois une possibilité d'étendre son intervention à de nouveaux secteurs professionnels en constitution, et une relance de sa bataille pour le pluralisme et la diversité des opinions dans les médias. il engage à cet effet une nouvelle bataille du label.

La FILPAC CGT refuse d'amalgamer révolution numérique et libéralisme. Le congrès de la FILPAC CGT se fixe pour but de reconstruire un mouvement majoritaire pour le pluralisme de l'information à l'ère numérique. Il opte pour une utilisation démocratique des réseaux numérisés contre leur appropriation par les groupes qui dominent la communication, l'information. les biens culturels.

Historiquement soucieuse d'éducation professionnelle, la FILPAC CGT veillera à son prolongement à l'ère numérique, de façon à maintenir sa cohérence avec les exigences professionnelles et l'intervention syndicale. »

Partie 4
La Fédération : utile pour les salariés, outil pour les syndicats

La FILPAC a été créée en 1986, par l'unification de deux Fédérations, celle des industries papetières et celle des travailleurs du Livre. En 21 ans, elle a beaucoup changé : elle a, comme tout le syndicalisme, subit les effets des restructurations, des plans sociaux, qui se sont soldés par une baisse importante du nombre de syndiqués.

Elle s'est également redéployée dans de nouvelles activités, s'est renforcée dans d'autres. Elle a pu accueillir dans le champ syndical un salariat différent de celui qui caractérisait la sociologie des industries à la base de la création de la FILPAC. Et pourtant, il reste un défi essentiel à relever : apparaître comme une structure utile aux salariés pour défendre leurs intérêts et, pour cela, être plus que jamais un outil pour les syndicats et les structures syndicales agissant sur le lieu de travail.

La FILPAC de 2007 est une organisation rassemblant des branches multiples de la communication. Pour la Fédération, cette filière de la communication débute avec la fabrication de la pâte et du papier, - car ce support reste la base essentielle de l'appropriation des connaissances, du débat d'idées, de la diffusion de l'information et de la culture... Elle regroupe les industries graphiques et leur déclinaison numérique, les activités éditoriales sur l'ensemble des supports, la création et l'élaboration de la publicité, sa diffusion. Elle est présente et active dans toutes les formes de distribution du papier, du livre, des différentes formes de presse ...

Priorité des priorités : être l'organisation des 700 000 salariés

La chose n'a pas changé : quelles que soient les capacités du syndicalisme CGT de prendre en compte les nouvelles réalités sociales et économiques, le socle, les fondations de l'édifice fédéral résident dans le nombre de syndiqués qui le constituent.

L'influence syndicale, mesurée par les élections professionnelles, et le poids des élus et mandatés dans l'opinion de l'entreprise, des salariés, sont évidemment des éléments qui comptent. Mais à elle seule, cette influence est insuffisante pour conférer à l'organisation syndicale la force dont elle doit se doter pour atteindre ses objectifs et pour peser sur le cours des choses.

La fédération et ses syndicats, par le présent congrès

fédéral, définissent la syndicalisation, c'est-à-dire le développement du nombre d'adhérents, comme une tâche spécifique, autonome, particulière, faisant l'objet d'un effort organisationnel tout spécial. Pourquoi une telle attention ?

– Notre champ fédéral se situe dans une filière qui touche des activités économiques et sociales fondamentales pour le développement de la société. Les contenus de l'information, de la culture, de l'éducation, des loisirs, du divertissement, sont déterminants pour la nature de la société que nous voulons. La CGT, en tant qu'organisation syndicale doit y être fortement organisée ;

– Les industries, branches, secteurs et services couverts par le champ fédéral sont multiples et sont dans une filière en pleine expansion ; nous ne sommes pas dans un espace en voie de disparition. Il change certes, parfois profondément, mais il est constitutif de la société française et européenne de ce siècle qui vient de débuter ;

– On peut chiffrer à sept cent mille le nombre de salariés constituant l'ensemble de ces activités. Le taux de syndicalisation est très divers selon les secteurs mais globalement, les 18 000 FNI actifs de la FILPAC, donne une indication : nous sommes en deçà du taux de syndicalisation moyen existant en France (9 % toutes organisations confondues) ;

– Pourtant, selon les statistiques officielles des élections des comités d'entreprise, la CGT a la plus forte influence dans les industries papetières et les industries graphiques la situent à la troisième place. L'écart entre notre influence et notre syndicalisation dans les entreprises est considérable ;

– Le nombre à venir de départs en retraite, qui affecte l'ensemble du salariat sous la rubrique « papy boom », va considérablement peser sur les organisations de la fédération. Ce facteur « départs massifs en retraite » est donné par la classe d'âge, mais ne saurait être pris comme une fatalité conduisant inéluctablement à une rupture de génération, voire à l'extension de déserts syndicaux.

– Nos propres résultats dans les élections professionnelles dans des secteurs comme l'édition littéraire ou la publicité, où nous étions traditionnellement minoritaires, sont en train d'inverser le cours des choses. Des progressions importantes sont constatées dans des entreprises significatives de ces secteurs, tant dans l'influence que dans la syndicalisation ;

– Notre champ fédéral est d'une diversité extrême : par l'activité qui se déploie, par le salariat qui le compose, par des cultures syndicales parfois très différentes. Cela n'est pas un handicap, mais plutôt une richesse. Encore faut-il en tenir compte et ne pas vouloir imposer une uniformisation dans l'organisation, le fonctionnement, le débat revendicatif. .. L'activité spécifique envers les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise, la prise en compte des problèmes et revendications des techniciens, la bataille autour de la responsabilité sociale des cadres, font partie des clés pour renforcer la Fédération,

Augmenter notre nombre de syndiqués est urgente et existentielle pour la Fédération. Il faut innover en la matière. Toutes les nombreuses campagnes de syndicalisation lancées tant par la Confédération que par la Fédération n'ont pas porté suffisamment leurs fruits. L'analyse nous conduit à deux constats :

– L'une des conséquences de l'offensive patronale consiste à faire redescendre la négociation au seul plan de l'entreprise, et d'autonomiser les relations sociales à cet échelon-là. En conséquence, les militants croulent sous les agendas de réunion, et par ce moyen le patronat pèse directement sur la vie syndicale. En raison de cet activisme, les collectifs militants tendent à se réduire à quelques délégués les plus actifs, et les adhérents sont traités comme les autres salariés, informés et consultés au seul rythme des réunions des institutions représentatives de l'entreprise. Comment dès lors concevoir une campagne de syndicalisation reposant sur des équipes surchargées ? D'autant qu'il ne s'agit pas seulement de l'entreprise où la CGT est déjà implantée, mais de bien d'autres, qui ne bénéficient pas de la présence syndicale.

– Trop souvent, les initiatives de syndicalisation sont lancées par une instance de la CGT sans que cela ne soit nécessairement une démarche coordonnée avec toutes les organisations concernées ; en outre, elles sont le plus souvent limitées dans le temps alors que traiter en profondeur la syndicalisation nécessite du temps et de la continuité dans l'action. Ce que nous considérons comme une tradition française (un syndicalisme d'influence avec peu d'adhérents) est bien plus liée à une insuffisante prise en compte de l'indispensable corrélation entre l'action et l'organisation. Nombre de salariés sont persuadés d'« être CGT » car ils votent pour notre organisation ... sans que nos militants ne corrigent nécessairement ce contresens.

La Fédération conçoit cette tâche de syndicalisation comme un impératif d'autant plus catégorique que, souvent, le pli a été pris de se contenter d'organiser, même fortement, une petite partie, minoritaire, du salariat de l'entreprise. Orienter la Fédération et ses organisations vers l'extension du nombre d'adhérents, c'est rompre l'écart entre l'intention déclarée et la concrétisation.

Nous voulons, avec les syndicats, revoir fondamentalement notre approche de la syndicalisation. Donner au syndicalisme de masse sa vraie dimension : on peut être adhérent à la CGT sans nécessairement partager toutes ses orientations, on y a sa place quelle que soit ses convictions politiques ou religieuses, il suffit d'être salarié et de vouloir défendre ses droits et ses intérêts. Cela signifie, parfois, corriger une image d'une CGT refermée sur ses principes politiques, efficace certes, nécessaire indiscutablement, avec laquelle on peut, ponctuellement faire un bout de chemin, mais pour y adhérer ... cela est une autre histoire.

Les médias sont-ils les seuls à véhiculer cette image ? Ne nous arrive-t-il pas de ressembler à la caricature ? Nous avons besoin d'une FILPAC ouverte, accueillante

pour l'ensemble du monde du travail, dans toute sa diversité, pour gagner à la syndicalisation.

Décision 8

« Pour lancer une campagne de syndicalisation permanente, il faut que l'organisation regroupant l'ensemble des syndicats, la Fédération, en prenne l'initiative et le suivi sur la durée. Dans cet objectif, le VIe congrès décide la mise en place, à l'échelon fédérale, d'une équipe de militants chargés, de façon spécialisée, de la syndicalisation.

Il appelle les syndicats à mettre à disposition des femmes et des hommes qui composeront cette équipe. Celle-ci travaillera sur des objectifs proposés par les secteurs d'activité et adoptés par le Comité exécutif national.

Les UFICT y développeront des actions particulières dans le cadre de la syndicalisation des ICT Toutes les campagnes seront coordonnées avec les structures syndicales du champ territorial. La Fédération apportera la dimension professionnelle, élaborera du matériel, des méthodes, pour cette campagne.

Les militants "syndicalisateurs" bénéficieront d'une formation syndicale générale de syndicalisation et particulière à l'objectif retenu. »

• SYNDICALISATION DES JEUNES

« Le VIe congrès mandate la direction fédérale pour la mise en œuvre de la décision du Comité général de 2004 sur la syndicalisation des jeunes en formation première dans les lycées professionnels, les centres d'apprentissage et les écoles professionnelles de nos industries et branches. »

• SYNDICALISATION DES FEMMES SALARIEES

« Des initiatives particulières doivent être prises pour accélérer la syndicalisation des femmes salariées en s'appuyant particulièrement sur la lutte pour l'égalité professionnelle. Le VIe congrès mandate le secteur Organisation de la Fédération et le secteur chargé de l'activité vers le salariat féminin de mener des campagnes adaptées à l'adresse de cette catégorie de salariés. »

• CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

« Le VIe congrès de la FILPAC fait sienne les orientations et actions décidées lors de la journée d'étude sur la continuité de la vie syndicale et la syndicalisation des salariés retraités et demande à la direction fédérale et l'Union fédérale des retraités FILPAC de les mettre en œuvre avec les syndicats et prioritaire ment de généraliser la création de section de retraités. »

Retisser des solidarités entre les salariés au-delà du lieu de travail

Une des bases fondamentales du syndicalisme est d'organiser la solidarité entre les travailleurs. Celle-ci se construit à partir de la perception de la communauté d'intérêt. Celle-ci est indispensable pour mettre en œuvre des actions convergentes, voire communes. Elle est garante de la réussite d'appels à l'action unitaire à l'échelle d'une branche ou d'un territoire.

L'affaiblissement du rôle du champ conventionnel dans la création de cette communauté d'intérêt, particulièrement avec le développement de la précarité et de secteurs de nos activités non couvert par les conventions collectives, ont distendu des liens de solidarité qui pouvaient, jadis, unir des salariés.

Schématiquement, cette solidarité se structurait autour de la branche (et ses textes conventionnels unificateur à l'échelon national) et le territoire avec ses structures politiques et administratives particulières à notre pays. Or, à l'époque de la mondialisation, du poids des multinationales sur les banches, de l'interférence entre les champs conventionnels, du renforcement de la politique communautaire, des lois de la décentralisation, les anciens repères ne suffisent plus. De nouveaux espaces ont émergé que l'organisation syndicale commence seulement à intégrer dans sa stratégie. Les salariés les ont pourtant perçus, les syndicats sur le lieu de travailles ont bien identifié.

Avons-nous pour autant pris les décisions qu'il fallait sur le plan revendicatif et de l'organisation ? L'échelon des groupes (nationaux et multinationaux), les champs fédéraux, l'émergence d'une régionalisation et sa dimension transfrontalière dans de nombreux cas, la dimension européenne et internationale, ont-ils donné lieu à des modifications de notre approche de l'organisation syndicale ? Avons-nous mesuré que les salariés attendaient de nous des réponses sur ces questions ? N'en sommes-nous pas restés trop sur l'analyse pertinente, certes, mais qui n'a pas été mise à profit pour nous interroger sur nous-mêmes ?

Aurions-nous oublié que le syndicalisme peut être soluble dans notre société et que d'autres moyens de défense d'intérêts de salariés, de consommateurs, de communauté peuvent émerger ?

Le lieu de travail, base d'un réseau syndical à mettre en place

Dans la situation actuelle des négociations de branche, les analyses et projets élaborés à l'échelon fédéral ne sont pas uniquement destinés à alimenter les rencontres paritaires avec les Fédérations patronales ou les instances gouvernementales : la priorité des priorités est d'alimenter l'activité des syndicats sur le lieu de travail. Nous estimons que ce but n'est pas atteint d'une manière satisfaisante aujourd'hui !

Les rapports Fédération-Syndicats sont trop souvent épisodiques et marqués par les événements exceptionnels (conflits aigus, restructuration, parfois participation à des assemblées générales) et insuffisamment par l'échange permanent entre les structures. Cet état de fait peut conduire à une distance qui s'instaure entre une structure nationale, quelle qu'elle soit par ailleurs, et celle sur le lieu de travail. Or, la Fédération ne peut exister dans l'absolu : elle a avant tout comme objectif la mise en mouvement des structures et offrir la possibilité d'action solidaire entre les salariés.

Le constat que des appels répétés de la Fédération,

voire de la Confédération, à des journées d'action se heurtent souvent à des résultats décevants, doit nous conduire à réfléchir sur notre capacité à initier une mobilisation très large. Pourtant, nous avons pu voir se développer des actions convergentes, dans des formes adaptées à chaque entreprise, dans des groupes. La nature ayant horreur du vide, le besoin impérieux d'une solidarité large pour battre le patronat, s'est construite sans qu'il y ait nécessaire un appel fédéral.

Des réseaux de sections syndicales ou de syndicats d'entreprise commencent à se construire, s'appuyant sur les facilités offertes par les technologies de l'information. La construction de ces réseaux se fait sans pour autant tenir compte des structures syndicales fédérales ou territoriales et il

n'est ni dans notre intention, ni dans notre capacité, de vouloir les « cadrer » dans un fonctionnement cloisonné.

Les informations mises en circulation par les syndicats sur les réseaux Internet sont la première étape d'échanges plus construits d'analyses et d'initiatives d'action.

Il s'agit donc d'un espace nouveau qui est en train de se structurer ; l'organisation CGT doit y être présente à tous les niveaux. Au-delà des problèmes que cela pose pour traiter notre système d'information, la Fédération doit s'impliquer dans cette mise en relation nouvelle offerte par la technologie. Car la mise en place de cette forme d'échange peut aussi conduire, paradoxalement, à un isolement du syndicat d'entreprise qui pourrait considérer le réseau comme un espace d'action suffisant et se couper de toute une partie du mouvement social.

La Fédération doit développer une activité fédérale plus tournée vers le lieu de travail et une activité syndicale sur le lieu de travail plus ouverte hors de l'entreprise. Mais elle doit également concevoir, avec les syndicats, la forme de travail en réseau qui convient le mieux et qui, de toute évidence, ne sera limité ni par la branche, ni par le territoire. Mais la branche et le territoire doivent être présents.

Décision 9

« Le VIe congrès de la FILPAC mandate la direction fédérale pour mettre en place des réseaux dans lesquels les syndicats sont impliqués, de travailler sur des propositions pour organiser ces réseaux, pour assurer leur fonctionnement afin de donner à l'outil technologique une pertinence politique. celle de tisser les liens de solidarité entre des salariés et faciliter les actions communes envers les instances de pouvoirs économiques et politiques où qu'ils soient. »

Dans les champs couverts par notre Fédération, les regroupements d'entreprises se sont multipliés et la plupart d'entre elles sont intégrés dans des groupes nationaux et multinationaux.

Or, les seules structures reconnues dans lesquelles les salariés peuvent se retrouver au sein des groupes sont des institutions représentatives du personnel qui ne sont pas des structures syndicales : les coordinations syndicales au sein des groupes sont pourtant des lieux où des formes de solidarité peuvent s'exprimer mais où des politiques revendicatives peuvent aussi être menées par l'ensemble des syndicats concernés.

Décision 10

« Le VIe congrès de la FILPAC met en œuvre les moyens nécessaires à la mise en place de réelles coordinations syndicales, placées sous la responsabilité de la direction nationale de la fédération. de les animer et de porter l'exigence de droits syndicaux nouveaux à l'échelle d'un groupe. »

Fédéralisme, champs professionnels et champs territoriaux

La profession reste, pour une grande part, la base de l'adhésion à l'organisation syndicale. Mais la mobilité qui caractérise aujourd'hui la vie professionnelle, l'extension de la précarité qui conduit de plus en plus de salariés à alterner période d'activité et période de chômage, l :apparition d'emplois atypiques, affectent également la syndicalisation.

La succession d'emplois dans de multiples entreprises ne relevant pas nécessairement de la même branche, les nouvelles organisations du travail et l'apparition de qualifications nouvelles non reconnues dans les conventions et statuts existants, précarisent également la dimension sociale du

salarié. La CGT y répond d'une manière revendicative par la sécurité sociale professionnelle, ensemble de garanties sociales pour le salarié quelle que soit les secteurs dans lesquels il travaille ou a travaillé.

Cela conduit à « confédéraliser » les revendications et amener les différentes industries et branches à travailler les convergences revendicatives. La confédéralisation est donc bien, avant tout, une nouvelle manière de mener, d'harmoniser, d'unifier, les démarches revendicatives pouvant conduire à redéfinir des champs conventionnels et unifier des conventions collectives.

Mais qui dit action revendicative dit également rapport de force et moyen d'agir, de lutter. C'est sur ce point que la confédéralisation conduit également à une approche nouvelle du fédéralisme au sein de la CGT.

Le fédéralisme reste une des bases fondamentales de la CGT car il donne à notre organisation les

moyens de rassembler les diversités qui continuent d'affecter le salariat. C'est aussi un moyen essentiel de faire vivre la démocratie dans notre confédération prenant là également en compte les différences qui peuvent caractériser une organisation de masse.

Mais il est vrai que, dans ce cadre, les structures assurant ce fonctionnement, ne sauraient être figées. Celles-ci doivent évoluer avec les modifications qui touchent le monde du travail. Celui-ci connaît, dans certaines périodes plus que dans d'autres, des accélérations dans son organisation, dans sa structuration économique, industrielle, sociale ...

L'orientation préconisée par le VIe congrès consiste à combiner fédéralisme et confédéralisation.

Le 46e congrès de la CGT a décidé d'entamer une réorganisation de ses champs professionnels et territoriaux. La FILPAC s'y inscrit en appelant à une vaste réflexion : en effet, cette démarche ne saurait être menée d'une manière administrative, regroupant des structures, des Fédérations par exemple, à partir de critères uniquement matériels ou financiers ou par la seule proximité de secteurs d'activité.

La FILPAC est le fruit d'une fusion : elle est réussie car elle a permis aux industries et branches concernées de préserver leur originalité forgée non seulement par l'histoire mais également par les réalités objectives de l'activité qu'elles couvraient. Cela fut facilité car les deux Fédérations fusionnant avaient des approches similaires sur les pratiques revendicatives, celles de la négociation, de la ratification des textes et conventions, de la nécessité d'allier luttes et négociations... Nous considérons que ces principes n'ont en aucun cas perdu de leur valeur, bien au contraire ...

Un champ professionnel encore à définir

De plus en plus, nous faisons le constat de la mobilité de nos champs conventionnels dont les activités ne sont plus contenues dans des frontières étanches. Cela est vrai pour tous nos secteurs au sein même de la FILPAC.

Mais cela est également le cas avec d'autres organisations CGT.

Un champ professionnel de la Communication reste à définir.

Nous constatons, par exemple dans le papier, même si cela n'est pas nouveau, des convergences avec la Fédération de la Chimie, la Fédération Bois et Ameublement mais également avec celles de l'Energie puisque de nombreuses papeteries produisent de l'électricité.

Dans tout ce qui touche aux contenus de l'information, des proximités se précisent avec la Fédération nationale des syndicats de l'Action culturelle, le Syndicat national des journalistes, la Fédération des Sociétés d'étude, celle du Commerce. Souvent nous sommes signataires d'une même convention

collective. La mise en place des technologies de numérisation renforce encore ce mouvement et ce sont bien souvent les mêmes entreprises qui fédèrent, en leur sein, les secteurs relevant de chacune de nos organisations fédérales.

La distribution de la presse est fortement impliquée dans tout ce qui touche à la réforme de la distribution entamée avec la directive européenne sur la libéralisation du secteur postal. Sur cette question, nous sommes amenés à être présents, sur les mêmes activités, parfois dans les mêmes entreprises, avec la Fédération des activités postales et de télécommunication, la Fédération du Transport ...

Ce qui caractérise cet ensemble, c'est son hétérogénéité, sa diversité en tous points. Ainsi cohabitent des secteurs industries, de services, de créations, des statuts du privé et du public, sans parler de ce qui ne relèvent d'aucun statut du tout.

Il est donc évident que des évolutions doivent également affecter nos structures afin de pouvoir rassembler le plus grand nombre de salariés dans une filière qui se réorganisent profondément.

Décision 11

« Le VIe congrès considère que la FILPAC doit s'impliquer dans la réflexion confédérale sur la réforme des champs professionnels et particulièrement celui concernant la filière de la communication.

Il rappelle que c'est bien sur la base d'une démarche revendicative convergente que la r~flexion doit s'engager. Le congrès considère que l'objectif ne peut se réduire à des regroupements structurels mais bien à la mise en place de structures fédérales réellement nouvelles, tenant compte des diversités qui peuvent caractériser les industries, secteurs et services concernés.

Cette réflexion ne peut retarder le travail en commun entre les structures concernées, elle doit, au contraire, en tirer enseignements pour bâtir un projet. Le VIe congrès de la FILPAC en appelle à la mise en place systématique d'un travail interfédéral quand des actions, luttes, négociations, peuvent concerner des travailleurs et des entreprises relevant du champ de syndicalisation de différentes Fédérations. »

La place du champ territorial

La nécessité, pour les syndicats, de s'ouvrir vers d'autres horizons que l'entreprise se pose avec acuité. Ainsi, la nécessité d'occuper le « territoire », ouvre des champs que les syndicats doivent occuper.

Aucune grande lutte revendicative ne peut se mener

sans que des solidarités se construisent dans le tissu industriel local, départemental, régional. La place de l'opinion publique dans le rapport de force est une des clés fondamentales du succès et donne aux structures territoriales de la CGT (UL, UD, Régions) une responsabilité de première importance dans notre stratégie syndicale.

Les syndicats de site, les syndicats multiprofessionnels sont des structures permettant à des salariés isolés ou travaillant des PME, de pouvoir se réunir, se rassembler. Les syndicats locaux de la FILPAC répondent généralement à cette objectif : mais eux aussi doivent évoluer, s'adapter à la réalité du champ qu'ils prétendent couvrir. Cette organisation n'a de sens que si elle correspond à un territoire bien défini géographique et socialement et si elle favorise, dès et quand cela est possible, une structure sur le lieu de travail.

La place de la Région, dans la bataille pour l'emploi par exemple, devient primordiale : d'où l'indispensable coopération entre la Fédération et les Régions CGT qui devient une des structures confédérales majeures à présent ...

La disparition de l'organisation régionale dans les statuts fédéraux n'a jamais signifié la fin de l'activité régionale, au contraire. C'est devant le constat d'une importance accrue du fait régional dans le cadre de la décentralisation, que la FILPAC a considéré que l'activité à ce niveau devait être confédéralisée.

Ne faudrait-il pas, dans un proche avenir, mettre en place des structures régionales confédérales assumant des responsabilités décentralisées de champs professionnels en lien avec les Fédérations ?

Toutes les structures du champ territorial demandent plus de coopérations, plus de contacts, plus d'éléments, au champ professionnel. Nous devons y répondre impérativement.

Décision 12

« Le VIe congrès de la FILPAC appelle l'ensemble des syndicats à prendre leur place dans l'ensemble des structures du champ territorial. Il soutient la perspective de renforcement des structures régionales de la CGT en intensifiant leur action sur le champ professionnel sur le territoire qui les concerne. »

L'Europe et l'international : espaces nouveaux pour le syndicalisme du lieu de travail

Le monde est aujourd'hui confronté à d'importants défis : l'un des droits fondamentaux de l'être humain, celui de pouvoir vivre décemment et en paix, n'est garanti nulle part. Le nouvel ordre . mondial porté par une politique du gouvernement des USA comporte de plus en plus de risques, soulève des oppositions et des rejets.

Amplifiées par une répartition injuste des richesses, par des réglementations internationales et une action de la Banque mondiale, du FMI, de l'OMC au service des seuls intérêts du capitalisme, les inégalités et injustices sociales suscitent des réactions vives pouvant générer une insécurité et des actions terroristes plongeant la majorité des populations dans une situation désespérées.

La pauvreté endémique, le sous-développement persistant de continents entiers pourtant riches de leur histoire, de leur culture, de leur matière première, sont des conséquences d'une mondialisation faites par et pour les grandes firmes multinationales.

Ce sont ces mêmes raisons qui sont à la base de dé localisations de productions qui se font sans tenir compte ni de l'intérêt des populations qui voient les emplois disparaître, ni des pays accueillant des nouveaux investissements.

L'émergence de nouvelles puissances économiques posent d'une manière accrue la question de la répartition des richesses et du sens donné à la croissance économique. Il est légitime que chaque peuple aspire à vivre mieux et à accéder aux standards de vie les plus favorables.

De nouvelles questions se posent : celle du développement durable n'en est pas la moindre et il est légitime que nous la posions en terme d'avenir à brève échéance de la planète pour les générations futures.

Cet enjeu doit être pris en compte par le syndicalisme à tous les niveaux : agir pour des productions respectueuses tant de l'être humain que de l'environnement. Mais également s'impliquer pour que les vraies responsabilités soient mises en exergue et pour que les inégalités sociales ne s'amplifient pas pour les travailleurs de tous les pays.

La mondialisation ne connaît pas de contrepouvoir économique, ni politique. C'est donc uniquement par le rapport de force exercé par les peuples et particulièrement les travailleurs, sur ceux qui en assument la responsabilité, que les choses peuvent et doivent changer.

Car nous considérons qu'une autre mondialisation est possible et que le rassemblement des peuples à l'échelle mondiale ne relève pas de l'utopie. Des espoirs naissent avec l'existence des forums sociaux mondiaux et européens. En Amérique latine, des évolutions politiques font apparaître des volontés de changements dans de nombreux peuples.

La mondialisation donne aussi au syndicalisme international une dimension nouvelle que la CGT doit occuper. L'adhésion de la confédération à la Confédération syndicale internationale, son implication dans sa direction comme dans celle de la Confédération européenne des syndicats, doivent être des points d'appui pour nos syndicats.

Nous ne pouvons nous satisfaire d'une construction européenne qui est soumise aux règles de la mondialisation actuelle. Et cela d'autant plus que l'immense majorité des textes votés à l'Assemblée nationale de notre pays sont des transpositions de textes communautaire.

L'absence de dialogue social dans nos branches ne nous empêche pas de mener une activité avec les différents syndicats des pays européens.

Notre Fédération s'est beaucoup investi dans cette activité. Elle doit pourtant faire plus essentiellement avec les syndicats pour que ceux-ci élargissent leur horizon vers l'Europe et l'International, espaces de solidarités nouvelles à construire.

L'activité syndicale internationale et européenne est, aujourd'hui plus que jamais, une extension de celle menée sur le lieu de travail. Or, elle reste encore trop souvent l'affaire de la Fédération ou, à la rigueur, des syndicats des multinationales.

Pourtant, les travailleurs sont excessivement sensibilisés par l'ensemble de ces questions et n'ont bien souvent que les analyses et projections livrées par les médias.

C'est pourquoi l'action de la Fédération sur le plan international et européen doit être plus et mieux partagé avec les syndicats.

Si des instances comme les Comités d'entreprise européens sont des avancées importantes pour le syndicalisme, elles ne prennent leur réelle dimension et leur réel intérêt que si l'organisation syndicale s'en empare.

Décision 13

« Le VIe congrès de la FILPAC dénonce une mondialisation qui est exclusivement faite par et pour les multinationales, dont de nombreuses sont liées à nos industries et branches. Il appelle les syndicats à s'engager dans la lutte pour une autre mondialisation, permettant à l'ensemble des peuples de bénéficier des richesses produites.

Il considère que les enjeux autour du développement durable doivent être traités par l'ensemble du mouvement syndical pour assurer une meilleure répartition des richesses produites dans le cadre de normes environnementales négociées avec les organisations de salariés.

Il faut un contrepouvoir réel aux multinationales. Le syndicalisme doit en constituer un. Pour cela, il faut des droits nouveaux à l'échelon mondial et européen pour les travailleurs.

Décision 14

« Le Vie congrès de la FILPAC appelle l'ensemble des syndicats des multinationales à mettre en place des accords mondiaux avec UNI et l'ICEM organisations syndicales mondiales auxquelles la Fédération adhère.

Il exige des droits renforcés pour les Comités d'entreprise européens, surtout en matière d'emploi, de délocalisation industrielle, de reconnaissance des organisations syndicales. »

Partie 5

La Fédération, vous la voulez comment ? Efficace et rassemblée !

Lors de notre Comité général de 2004, les syndicats ont adopté une Charte de la vie syndicale élaborée par la Confédération.

L'objectif de cette charte est de développer un fonctionnement et un mode de vie correspondant aux valeurs et objectifs que défend la CGT. Démocratique, unitaire, rassembleuse, tout cela pour emmener le plus grand nombre de salariat dans l'équipage CGT.

La démocratie n'est pas établie une fois pour toute. Elle est sans cesse exigeante de plus de moyens pour qu'elle s'exprime. L'attente des salariés en la matière est immense même si elle ne s'exprime pas constamment : la délégation de pouvoir a aussi ses adeptes et semble plus « confortable ». Mais pour peu qu'un problème important (revendicatif ou de fonctionnement) apparaît, l'appel au fonctionnement démocratique est unanime et chacun veut pouvoir donner son avis.

Nous considérons que nous n'avons pas encore dépassé un fonctionnement trop centré sur les militants et pratiquement pas sur les adhérents. Certes, les droits syndicaux actuels sont insuffisants. Pourtant, même là où il en existe dans la convention collective, ils sont très peu utilisés pour consulter les travailleurs ou les syndiqués.

La pratique de l'assemblée générale ou du congrès des syndicats relève de la rareté.

Pourtant, ce sont nos structures sur le lieu de travail qui ont le lien le plus étroit avec le syndiqué CGT ou avec le salarié et aucun autre contact ne peuvent être plus efficace que la présence au quotidien dans l'usine, le service, le bureau ..

La syndicalisation, sa pérennisation, sont pourtant étroitement lié à l'implication de l'adhérent dans les prises de décision du syndicat : objectifs revendicatifs, déroulement de négociations, avis sur leurs résultats, vie du syndicat, cotisation ... sont pourtant des questions qui ne relèvent pas du seul avis de militants.

Décision 15

« Le 6e congrès de la FILPAC appelle l'ensemble des syndicats à mettre en pratique la Charte de la vie syndicale et à établir un fonctionnement démocratique mettant le syndiqué au centre de l'activité de la CGT. Celui-ci à des droits : recevoir l'information, être consulté par exemple, et il a des devoirs : s'impliquer dans la vie de son organisation, payer sa cotisation, participer à la mise en œuvre des décisions du syndicat... Droits et devoirs sont indissociables et sont les bases de l'adhésion. »

Des syndicats en attente de la Fédération

De plus en plus souvent, la Fédération est interpellée par les syndicats et les sections syndicales qui expriment de nombreuses attentes : très souvent en fonction de problèmes immédiats et importants qui se posent dans l'entreprise mais de plus en plus dans le cadre de négociations complexes dans le cadre de restructurations.

Cette attente s'est amplifiée depuis le congrès de Nantes : les difficultés de la négociation collective, y compris à l'entreprise, liées à une volonté patronale de contractualiser des reculs sociaux, parfois en dessous de la Convention collective, font apparaître le besoin d'une solidarité au niveau de la branche. Il est naturel que la Fédération soit interpellée.

Mais d'autres besoins s'expriment : de conseil, d'assistance à la négociation, de soutien juridique ou financier ...

La direction fédérale a tenu compte de ces demandes et a commencé à mettre en œuvre une politique dans ce sens. Elle a essentiellement travaillé sur les perspectives économiques et industrielles à développer dans tous les secteurs sous formes de propositions revendicatives. Nous avons pourtant constaté que tous ces travaux n'étaient pas parvenus jusqu'aux syndicats et encore moins aux syndiqués et aux travailleurs.

Les sollicitations à l'égard de la Fédération ont également porté, dans de trop nombreux cas, sur un arbitrage à apporter dans des conflits au sein de structures ou de syndicats.

Le rôle de rassembleur de la Fédération ne peut le conduire à celui d'arbitrer les conflits mais de tenter de les résoudre par la concertation et la discussion tant que les divergences ne sont pas de nature à mettre en cause les valeurs et principes de la CGT. Cette conception de l'unité ne rencontre pas nécessairement une adhésion unanime. Pourtant, en déroger donnerait à la Fédération le pouvoir de trancher tout débat d'une manière définitive : nous avons déjà expérimenté cette manière de faire, elle a toujours conduit à des scissions et des divisions longues et difficiles à surmonter.

Décision 16

« Le Vie congrès de la FILPAC considère comme légitime et normal que les syndicats expriment des attentes fortes à l'égard de la Fédération. Celle-ci doit être en mesure de répondre aux besoins que les syndicats expriment dans leur activité syndicale quotidienne.

Il demande à la direction fédérale de continuer le travail sur les perspectives économiques et sociales dans les industries et branches, avec des propositions revendicatives, et considère qu'il faut prendre les mesures d'organisation pour que celles-ci soient mieux connues et partagées par les syndicats.

Le VIe congrès de la Fédération veut développer une démarche de rassemblement pour faciliter le règlement des conflits internes par la discussion et la négociation. »

Mise en œuvre des décisions

Les difficultés de mise en œuvre sont souvent liées à des problèmes de fonctionnement.

Les moyens financiers de la Fédération sont très limités ; le Comité générale en novembre 2006 portant sur les nouvelles dispositions de la cotisation syndicale, a permis d'examiner en profondeur cet aspect des choses et de commencer à prendre des mesures.

Il est clair que nous entrons dans une période d'incertitude sur ce point, car nous ne mesurons pas tous les effets de la réforme des cotisations.

La direction fédérale a reconstruit un budget fédéral sur d'autres bases, conduisant à définir des actions fédérales comme des « projets » et d'en assurer le financement par divers moyens. Mais cela nous oblige également à mieux travailler, à « rationaliser » notre travail, à mieux le répartir sur l'ensemble de nos structures et militants.

La question de la communication fédérale est en débat : si le journal *Impac* reste le premier moyen d'information, il ne peut suffire. La multiplicité des publications a permis, depuis quelques mois, de mieux répondre à des attentes qui sont diverses et liées à des réalités différentes d'une branche à l'autre, réalités que *l'Impac* ne peut aborder dans chacune de ses parutions.

Une réflexion s'est engagée sur l'utilisation des moyens électroniques : la bonne fréquentation du site FILPAC est un signe qui montre que cette forme de communication est utile et qui doit se développer.

Mais une des réformes importantes pour mieux répondre aux attentes, est celle de la réorganisation du fonctionnement de la Fédération et de la direction fédérale.

Les différents secteurs d'activité de la Fédération doivent continuer à fonctionner, ils vont même être plus nombreux à l'avenir. Néanmoins, on peut s'interroger sur l'efficacité de certains d'entre eux : ainsi, au niveau de l'industrie graphique, les convergences revendicatives sont telles que le fonctionnement articulé autour des seules conventions collectives est dépassés, voire contre-productifs.

L'essentiel est pourtant ailleurs : nous devons privilégier, dans le fonctionnement fédéral, l'activité transversale, commune à tous nos secteurs et prioritairement l'activité revendicative, la communication, l'organisation, les moyens financiers ... afin de développer des bases d'action communes à l'ensemble de nos industries et branches. A elles, ensuite, de les mettre en adéquation avec la réalité de leur situation économique et sociale.

Une autre conception de la direction fédérale

Le congrès de Nantes a élu 82 camarades à la direction fédérale, notre Comité exécutif national. Pour de multiples raisons que nous avons analysée dans le rapport d'activité, ce CEN n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés à Nantes.

Si nous voulons amplifier les rapports syndicats-fédération, il faut des actions très concrètes, comme par

exemple, être tenu au courant du travail fait au niveau fédéral, des événements qui se passent à l'échelon national et international, etc.

Ces actions concrètes nécessite un lien physique entre la direction fédérale, les syndicats et les structures CGT du champ territorial. Le Comité exécutif national doit non seulement être celui qui décide mais aussi l'instance qui met en œuvre. Sinon, les moyens matériels et humains de la Fédération ne sont pas suffisants.

A cet égard, le travail accompli par les délégués fédéraux a rempli un rôle considérable, qui a consisté à être la véritable cheville ouvrière des décisions de la direction nationale en matière de mise en œuvre des axes revendicatifs, en autres tâches. Pour autant, si les moyens de la mise en œuvre, de l'impulsion, de la mise en pratique des décisions doivent bien être développées, la fonction même de délégué fédéral, au terme d'une transition visant à mettre en place les moyens plus adéquats au fonctionnement requis, doit être remplacée par un engagement supérieur des titulaires d'un mandat fédéral, à quelque niveau de la fédération que ce soit, à commencer par les membres du CEN.

Nous avons besoin de membres du CEN disponibles pour leur tâche fédérale, chargés de mettre en œuvre les décisions et que chacun(e) d'entre eux ait une responsabilité soit au niveau d'une branche, soit au niveau d'un territoire.

Chacune et chacun des candidats au CEN devrait prendre un engagement d'assumer sa responsabilité dans la mesure des moyens qui lui seront accordés. C'est pourquoi cet engagement vaut également pour l'instance, le syndicat, qui mandate le candidat.

Le Bureau fédéral devra, entre les réunions du CEN, assurer ce travail et être en mesure de réagir avec plus d'opportunité et de souplesse aux nombreuses responsabilités que la Fédération doit assumer tant envers les syndicats, qu'envers la Confédération, les organisations internationales mais aussi dans ses rapports avec les Fédérations patronales, le gouvernement, les autres organisations syndicales ...

Enfin, un secrétariat assumant des tâches transversales, véritable équipe d'animation du BF et du CEN, devra être en mesure, d'une manière permanente, d'impulser l'activité qui aura été décidé collectivement.

Décision 17

« Le VIe congrès de la FILPAC soutient le besoin de réorganiser le travail de la Fédération et mandate la direction fédérale pour assurer cette tâche dans les plus brefs délais. Ce travail devra concerner tout particulièrement la réorganisation des secteurs d'activité, la communication fédérale et la mise en œuvre d'un budget correspondant à la réalité de la structure financière de la Fédération après la mise en place du nouveau système de cotisation du syndiqué.

La responsabilité de mise en œuvre de la direction fédérale, le CEN, doit être partagée par l'ensemble des syndicats et les candidats(es). Le VIe congrès propose qu'une Charte du CEN soit établie, précisant les droits et les devoirs d'un membre de la direction fédérale et qui devra être approuvée par le syndicat qui a présenté le candidat à cette fonction. »

Montreuil, le 29 *mai 2007*

Avant de partir,
Avant de quitter le JO, de quitter le boulot,
de passer un cap,
le dernier cette fois. Préretraite, retraite et...
Même s'il ne se passe rien de particulier
dans notre vie, sur trente ans ou plus,
nous avons connu
quand même des moments d'espérance
et des temps d'attente.

On a connu le Programme commun, 81, 84,
Mitterrand, la montée du PS, le déclin
du PC, la valse des gouvernements, la montée
du chômage, la montée permanente du
chômage, que dire, je ne sais pas, on est quand
même ici dans un des derniers
carrés CGT, souvent PC, alors ?
On ne rendra donc jamais les coups ?

Avant de partir ?
Je pense que je vais quitter
le syndicat CGT des correcteurs
pour me syndiquer dans une union locale.
Je pense aussi que nous n'avons pas atteint
les buts que nous avions il y a trente ans,
c'est-à-dire un changement de société pour
trouver une atmosphère fraternelle,
de liberté et d'échange.
Cet esprit que l'on trouve en peu
d'occasions, dans un mouvement, une bagarre,
quelque chose où pointent la
dignité, les sentiments, la justice.

Non, aujourd'hui, ce n'est pas cela.
En 1978, un camarade, Pierre Bois, m'expliquait
en quelques mots ce qu'est le communisme :
l'économie, le respect du travail.
Ne pas gaspiller. Faire le mieux. J'étais jeune.
Je garde les mêmes idées.
A bas les injustices,
cette misère organisée,
le racisme et le nationalisme.

Nous nous retrouverons dans tous les combats
qui mènent à cet ailleurs.

Philippe, décembre 2006
philippe.bungener@free.fr

▲ *Manifestation des travailleurs de la SACI-JO avec ceux de l'Imprimerie nationale qui sont « délocalisés » en région parisienne.*

Bonjour Anne,

Comme j'ai commencé à cotiser à l'UL CGT de Paris 15e, je me vois mal arrêter de le faire pour recommencer à cotiser au SdC. Je suis donc démissionnaire de fait, comme tu le dis, et les choses sont plus claires. Ce qui est étonnant mais pas logique c'est que l'on puisse cotiser au SdC et participer à la vie de l'UL mais pas réciproquement.

Ce que je souhaite seulement c'est que chacun, et chaque syndicat ouvrier, puisse se sentir plus lié à la vie des autres travailleurs. Car chaque coup porté contre l'un d'entre nous est un coup porté contre tous, y compris celui qui se sent protégé ou en sécurité.

La nouvelle donne politique obligera les démissionnaires, les retraités, et les jeunes à prendre des responsabilités. Sinon, on va dans le mur.

Fraternellement
Philippe Bungener

▼ *Manifestation contre le plan Fillon-Rafarin. Public-privé : tous ensemble !*

Directrice de la publication : Anne Hébrard.
Impression : SENPQ.

Crédits photos : Dominique Ros de La Grange • Christophe Dulieu
sur cette page : Philippe Bungener.
Couverture : Dominique Ros de La Grange.

FÉDÉRATION DU LIVRE
MARQUE SYNDICALE

Les images et la une – titre et photos – nous ont été gracieusement confiées par Dominique Ros de La Grange, à notre demande. Cette iconographie provient d'extraits d'un film sur la presse en cours de fabrication. C.D. et A.H.

Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction CGT-Filpac
Directrice-gérante : Anne Hébrard – ISSN 1148-2583
Bourse du travail - 3, rue du Château-d'Eau - 75010 Paris
Téléphone : 01 42 08 02 28 - Télécopie : 01 42 08 03 90
Courriel : syndicatdescorrecteurs@orange.fr – Site Internet : http://www.correcteurs.org

Journal officiel	
Réglettes :	01 40 58 77 25
Equipiers :	01 40 58 75 43
Le Monde	01 57 28 28 42
Fax :	01 57 28 21 24
L'Equipe :	01 40 93 25 47
Les Echos :	01 49 53 72 45
Le Figaro :	01 57 08 51 36
L'Humanité :	01 49 22 74 23
France Soir :	01 56 21 00 30
Le Parisien :	01 40 10 31 13
La Tribune :	01 44 82 16 83 01 40 13 13 01
Investir :	01 44 88 49 28
Formacom :	01 56 96 07 20